

DEPARTEMENT DES FINANCES ET DES AFFAIRES SOCIALES

2004 En bref

2004 est pour le DFAS l'année de l'aboutissement du 2^{ème} volet du désenchevêtrement des tâches entre l'Etat et les communes. Mais cette année est aussi une nouvelle fois axée sur les problèmes financiers récurrents de l'Etat.

Le désenchevêtrement "fort", qui transfère à l'Etat la responsabilité financière des domaines de la santé, du secondaire 2 et des établissements spécialisés et prévoit pour les transports publics une solution de "pot commun", a été construit patiemment sur la base d'un partenariat Etat / communes. Cette méthode de travail a porté ses fruits puisque le Grand Conseil a soutenu massivement le projet.

En matière financière, les années se suivent et se ressemblent. Le budget 2005, marqué par le principe des enveloppes budgétaires, s'est révélé bien difficile à boucler. Un nouveau programme d'assainissement a été nécessaire. Des réflexions, études et travaux sont engagés pour un assainissement durable des finances de l'Etat. Une première mesure concrète a été prise puisque le Conseil d'Etat a adopté un rapport qui prévoit un frein aux dépenses et à la baisse des recettes fiscales ainsi qu'un frein à l'endettement.

Les initiatives et contre-projets fiscalité et politique familiale ont nourri en débats les trois premiers mois de l'année 2004. Le 28 mars de la même année, le peuple neuchâtelois a clairement refusé le tout suivant en cela les recommandations du Conseil d'Etat.

Au sujet des affaires sociales, il faut relever l'adoption par le Conseil d'Etat de l'important projet ACCORD (panel de mesures visant l'harmonisation et la coordination des prestations sociales) qui permet au canton de Neuchâtel d'être l'un des pionniers en terme de réflexion sur le dispositif social. Il faut y ajouter la signature d'une convention, avec l'OFS, permettant de mettre sur pied une véritable statistique de l'aide sociale, ainsi que, dans le domaine des établissements spécialisés, l'ambitieux programme d'économies réalisé en partenariat avec les directeurs d'institution.

Sur le plan immobilier, l'année écoulée est caractérisée par l'élaboration et la concrétisation d'un plan de 7 actions, intitulé "action logement". Il faut y ajouter le pilotage du projet d'inventaire des parcelles propriétés de l'Etat et la réduction conséquente de l'imposition des fonds de placement immobilier rendant le canton de Neuchâtel particulièrement avantageux.

Le Département des finances et des affaires sociales doit aussi être considéré comme le Département des ressources. A ce titre, il faut signaler l'adoption par le Grand Conseil du schéma directeur informatique 2004-2008 et du guichet sécurisé unique, la poursuite du projet GESPA (tous les services du DFAS ont leur catalogue des prestations) ainsi que diverses mesures au niveau des ressources humaines dont le règlement de la lancinante question des heures supplémentaires.

L'**office cantonal du logement** a mis en vigueur une nouvelle ordonnance d'application de la loi fédérale sur la construction de logements et l'accession à la propriété. Cela comprend les propriétaires ainsi que les locataires bénéficiant d'une aide au loyer, octroyée par la Confédération, le Canton et les communes, dans le cadre de l'action cantonale d'aide à la construction et l'aide à la rénovation.

Il a poursuivi ses activités relatives à "l'Action logement" qui vise à encourager la construction d'immeubles locatifs sur le marché libre.

Il a également renforcé son rôle de médiateur entre les professionnels de l'immobilier (promoteurs, propriétaires de terrains, investisseurs, communes, services de l'Etat concernés), afin de coordonner différents projets de construction et proposé un plan d'action de sept mesures visant à dynamiser la construction d'immeubles locatifs et remédier aux obstacles péjorant la réalisation de logements.

L'**office d'organisation** a continué en 2004 la mise en place de la gestion des prestations (Gespa) au sein des unités administratives et a favorisé l'utilisation de systèmes d'aide à la décision. Avec la quasi-généralisation du premier niveau de Gespa au sein du département des finances et des affaires sociales, le catalogue des prestations de l'Etat s'est considérablement enrichi. Les analyses de processus se sont poursuivies avec en particulier l'analyse de la gestion du courrier. La recherche de synergies avec les autres cantons a été intensifiée.

AFFAIRES FINANCIERES

En début d'année, le Conseil d'Etat a donné suite à l'amendement du Grand Conseil relatif au budget 2004, par lequel il demandait une amélioration de l'insuffisance de financement de 15 millions de francs. Le Conseil d'Etat a d'abord pris un arrêté visant à restreindre les possibilités de dépenses des services, cela afin de sauvegarder une marge de manœuvre suffisante. Le **service financier** a ensuite coordonné les travaux des départements.

Le service financier a également coordonné les travaux liés au programme d'assainissement des finances. Au vu des chiffres préoccupants du budget 2005, le Conseil d'Etat a dû compléter les propositions des départements par des mesures transversales touchant la fonction publique.

Le Conseil d'Etat a adopté les directives budgétaires à fin mars. Afin de maîtriser les difficultés qui s'annonçaient, il a repris le principe des enveloppes budgétaires auquel il avait déjà eu recours précédemment. Il a décidé en outre de geler l'effectif du personnel de l'administration cantonale. En fonction des objectifs retenus par le Conseil d'Etat, le service financier a déterminé pour chaque département une enveloppe budgétaire en charges nettes. Les départements ont préparé leurs demandes budgétaires en examinant chaque rubrique en détail et en proposant le cas échéant des mesures d'améliorations dans le cadre du programme d'assainissement. Le Conseil d'Etat a dû procéder à de multiples arbitrages pour parvenir à réduire le déficit. Avant la clôture des travaux, le service financier a encore modifié le budget pour tenir compte des incidences financières du désenchevêtrement des tâches entre l'Etat et les communes.

Le service financier a mis en oeuvre le projet concernant l'évaluation périodique des subventions. Le Conseil d'Etat a approuvé la méthodologie et l'organisation proposées en juin, de même que le programme des évaluations pour 2004. Le rapport du comité de pilotage sera transmis au Conseil d'Etat au cours du premier trimestre 2005. L'année 2004 a constitué une phase test, au terme de laquelle diverses modifications seront apportées à la procédure en vue de renforcer la portée stratégique de l'évaluation des subventions.

Après la clôture du budget, le service financier a été chargé de reprendre la réflexion au sujet des instruments institutionnels de maîtrise des finances. Partant du projet élaboré en 2003, il a proposé l'introduction de deux instruments: un frein aux dépenses et à la baisse des recettes fiscales (vote du Grand Conseil à la majorité qualifiée) et un frein à l'endettement visant à contenir les déficits budgétaires. Le Conseil d'Etat a présenté ces propositions à la commission de gestion et des finances qui en a débattu au cours de plusieurs séances. Le Grand Conseil traitera le rapport du Conseil d'Etat lors des sessions de février et mars 2005.

La gestion de la fortune mobilière de la Caisse de pensions de l'Etat s'est déroulée de manière satisfaisante. L'évolution des marchés financiers n'a cependant pas dégagé des plus-values aussi importantes que l'année précédente. Les fonds disponibles de la caisse ont été investis principalement en titres, dans le secteur immobilier et sous la forme de placements alternatifs. Le comité du conseil d'administration a adopté de nouvelles directives de placement.

L'office de perception a repris en 2004 la perception de l'impôt à la source ainsi que la gestion du bordereau unique de la Ville de La Chaux-de-Fonds. L'office du contentieux avait déjà repris la gestion du contentieux de la ville dès mai 2003. En 2004, il a de nouveau dû amortir un montant important de non-valeurs fiscales provenant des actes de défaut de biens délivrés suite au traitement des dossiers qui étaient restés en suspens à La Chaux-de-Fonds. Les non-valeurs fiscales ont aussi augmenté sensiblement du fait de l'accélération de la procédure de taxation, du traitement plus suivi des dossiers par les offices des poursuites et de la détérioration de la conjoncture en 2002 et 2003.

Durant l'année 2004, marquée par le rejet de l'ensemble des initiatives et contre-projets pour une réduction de la fiscalité, le **service des contributions** a œuvré au développement de différents projets pour une meilleure qualité de ses prestations et faciliter l'accomplissement de ses tâches.

A relever en particulier la mise en exploitation du nouvel outil de gestion et de perception de l'impôt à la source, qui apporte de sensibles progrès au niveau de l'enregistrement des décomptes d'impôt, du contrôle, de la perception, de la gestion comptable, etc..

Au plan législatif une révision partielle de la loi sur les contributions directes a été adoptée par le Grand Conseil, prévoyant notamment une forte diminution des taux d'imposition des fonds de placement propriétaires d'immeubles et la déduction des frais liés au handicap, conformément à la loi fédérale sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées (Lhand), du 13 décembre 2002.

S'agissant de la taxation, le rythme plus soutenu des travaux relevé en 2003, grâce à un apport de personnel supplémentaire, a été maintenu en 2004, si bien qu'à la fin de l'exercice, exceptés le lot habituel de déclarations tardives, de dossiers comportant des problèmes particuliers ou laissés en suspens pour un contrôle approfondi, la quasi totalité des taxations étaient arrêtées.

Le **service des communes** observe que la forte dégradation des finances communales constatée en 2003 - déficit de 26 millions de francs - s'est encore aggravée en 2004. Le déficit budgétisé pour l'ensemble des communes atteint près de 37 millions de francs: c'est le plus gros déficit global budgétisé à ce jour.

L'année 2004 a vu l'aboutissement et l'acceptation par le Grand Conseil de l'important dossier du désenchevêtrement des tâches entre l'Etat et les communes, qui a transféré au premier des charges communales pour plus de 150 millions de francs.

L'évaluation et la révision de la péréquation financière intercommunale ont également été à l'ordre du jour en 2004. Un projet de modification de la loi a été mis en consultation auprès des communes. Le Conseil d'Etat a pris un arrêté augmentant légèrement les dotations de la péréquation, de façon à compenser la perte à terme (2 millions de francs) due au transfert de fiscalité (30 points d'impôt des personnes physiques en plus à l'Etat et en moins dans les communes) lié au désenchevêtrement. Enfin, une commission du Grand Conseil a été créée pour étudier et proposer des adaptations de la péréquation.

Les élections communales ont eu lieu en 2004 et pour la première fois des Conseils communaux (8) ont été élus par le peuple.

Les comptes communaux de l'exercice 2003 laissent apparaître un déficit global de 23,5 millions de francs (bénéfice de 100.000 francs en 2002), malheureusement très proche du déficit budgétisé de 26,4 millions de francs (déficit budgétisé de 18,4 millions de francs en 2002). Le résultat "réel" de l'exercice 2003 (après déduction d'amortissements supplémentaires) est un déficit de 18 millions de francs (bénéfice de 19,5 millions de francs en 2002).

AFFAIRES SOCIALES

Les activités du **service de l'action sociale** (SAS) ont été pour la plupart accomplies par l'intermédiaire de ses deux offices, à savoir: l'office de l'aide sociale (ODAS) et l'office de recouvrement et d'avances des contributions d'entretien (ORACE).

S'agissant des tâches de coordination rattachées à la direction, il faut signaler que le groupe de travail "Coordination interdépartementale de la politique sociale" (GT CIPOS) a notamment traité les questions suivantes: réponse à la consultation fédérale sur les prestations complémentaires pour les familles, imposition des allocations maternité, chèque-emploi service, 5^e révision AI, etc. Mais sa principale tâche fut celle relative au projet de loi d'harmonisation et de coordination des prestations sociales (LHaCoPS) contenant cinq nouveaux instruments: l'unité économique de référence, le revenu déterminant unifié, le processus d'examen du droit aux prestations, l'échange d'informations (base centralisée de données sociales) et l'organisation des structures d'accès aux prestations (guichets sociaux régionaux). Après consultation auprès des services concernés et des communes, le projet a fait l'objet d'un rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil qui a été porté à l'ordre du jour de la session de février 2005 du Grand Conseil.

Par ailleurs, la coordination des mesures d'insertion sociale et professionnelle mises en place dans les secteurs de l'aide sociale, du chômage, de l'assurance-invalidité et de l'asile s'est encore développée dans le cadre de la collaboration interinstitutionnelle dans le sens d'une plus grande coordination entre les programmes d'insertion. Le développement d'un partenariat avec les communes fut également l'une des priorités de l'année 2004, notamment dans le projet de réorganisation de services sociaux intercommunaux et de mise en place de guichets sociaux régionaux.

Les dépenses d'aide sociale 2004 (aide matérielle versée en 2003) ont été de 21,23% supérieures à celles de l'année précédente, alors qu'elles avaient déjà enregistré une augmentation substantielle (15,1%) lors de l'exercice précédent. La mauvaise situation économique et ses répercussions sur le marché de l'emploi (chômage, emplois précaires, temps partiels, working poor) représentent la principale cause de cet accroissement. Ces effets négatifs ont été accentués par la modification de la loi fédérale sur le chômage (diminution du nombre maximum d'indemnités journalières de 520 à 400), ce qui a entraîné un report de charges sur l'aide sociale. Les causes d'indigence principales conduisant à l'ouverture d'un dossier d'aide sociale restent les causes économiques, la rubrique chômage tout particulièrement (36,3% en 2002, 45,2% en 2003, 45,1% en 2004), alors que la cause "séparation ou divorce" reste importante, mais a néanmoins légèrement diminué. Une fois encore, les jeunes de 18 à 29 ans sont les plus touchés et représentent 38,2% des nouveaux dossiers ouverts en 2004, le nombre de ces derniers augmentant lui aussi par rapport aux années précédentes, puisqu'il passe de 1029 en 2002 à 1231 en 2003 et à 1360 en 2004 (+ 10,5% par rapport à 2003).

L'ORACE a lui aussi ressenti les effets de la situation socio-économique, puisqu'il enregistre une hausse de 5% du nombre total des dossiers traités et de 12% des nouveaux dossiers. Le montant total des avances accordées a ainsi également augmenté (+ 5,3%), avec un taux de recouvrement de 66% (le taux moyen des autres cantons romands se situe au-dessous de 50%). Le nombre de procédures judiciaires engagé en 2004 s'est élevé à 346 (280 en 2003).

Pour le **service de l'assurance maladie**, l'année 2004 se caractérise par la réduction du montants des subsides aux assurés des catégories ordinaires ainsi que des normes (limites de revenus) y donnant accès, alors que, de son côté, la prise en charge des primes des bénéficiaires de prestations complémentaires à l'AVS-AI (PC/AVS-AI) ou de l'aide sociale matérielle (AS) a progressé dans la même mesure que l'évolution de la prime moyenne cantonale. Il en est résulté une baisse du nombre d'assurés subventionnés, quand bien même l'effectif des bénéficiaires PC/AVS-AI et AS a, lui, augmenté. Cette combinaison aggrave les conséquences de l'insuffisance des moyens fédéraux consacrés à la réduction des primes. L'évolution de ces moyens est plafonnée globalement à 1,5 % alors que les primes facturées aux assurés augmente dans une proportion nettement plus importante. A ce constat s'ajoute l'évolution du contentieux (actes de défaut de biens sanctionnant un arriéré de prime et/ou de participations aux coûts), dont le coût grève également le budget de la réduction des primes. Il n'est dès lors guère étonnant que le nombre de demandes de révisions intermédiaires de la classification soit, lui-aussi, en progression.

2004 a été marqué par l'engagement sans relâche de l'ensemble du personnel du **service des mineurs et des tutelles** afin de mener à bien la mission qui est la sienne, la prise en charge des adultes en difficultés et la protection des mineurs. Plus particulièrement, nous relèverons la publication de la brochure sur la maltraitance et l'abus sexuel envers les enfants. Il en découlera une modification de la structure de l'office des mineurs, actuellement à l'étude, et des modifications dans les réponses et dans les modes de prise en charge non pas des enfants victimes mais des adultes chargés de les accompagner, tels que les enseignants ou encore les structures d'accueil de la petite enfance.

Au niveau de la prise en charge des adultes en difficultés, nous relèverons les limites atteintes par l'organisation de notre système faisant de plus en plus appel à l'engagement du citoyen pour la prise en charge de mandats tutélaires. Les difficultés, tant administratives que psychosociales, montrent à quel point un tuteur/curateur privé est vite dépassé par une situation et nécessite le relais d'un tuteur professionnel.

Après 10 ans passés au service de l'administration cantonale, dans le secteur des **établissements spécialisés**, le chef de service a décidé de quitter ses fonctions pour se consacrer à une nouvelle activité professionnelle. Son contrat a pris fin le 30 novembre 2004, et depuis c'est l'adjoint au chef de service qui assure l'intérim, jusqu'à la nomination d'un successeur.

Le mandat reçu à fin 2003 par la cheffe de Département d'économiser la somme de 4 millions sur l'exercice 2004 suite à la modification du mode de subvention des institutions de la part de l'OFAS a donné lieu à un rapport établi par le chef du service des établissements spécialisés. Sur un bonne vingtaine de mesures, certaines sont déjà entrées en vigueur en début ou en cours d'année, alors que d'autres sont toujours à l'étude. A relever qu'aucune mesure envisagée ne touche aux prestations octroyées par les institutions, ni n'occasionne une augmentation de charges pour le canton suite au manque à gagner découlant du train d'économies appliqué par la Confédération.

AFFAIRES IMMOBILIERES

Fait marquant à mentionner, le déménagement de l'**intendance des bâtiments** à Tivoli 5 depuis mai 2004 dans des locaux bien mieux adaptés aux activités du service.

L'année 2004 a été marquée par l'achèvement de quelques chantiers importants avec notamment le complexe PCN / Juges d'instruction et SIS des Montagnes neuchâteloises à La Chaux-de-Fonds, la transformation et l'extension de l'ancien Technicum du Locle pour y accueillir la section automobile du CIFOM, la transformation du bâtiment administratif sis Rue de Tivoli 5, l'extension du Centre Pierre Coullery à la Chaux-de-Fonds, la création du Centre d'instruction PCN à Colombier ou encore l'implantation du secrétariat général de la CIIP dans l'immeuble transformé du Fbg de l'Hôpital 68.

De nombreux rapports à l'appui de demandes de crédits d'investissement ont été soumis au Conseil d'Etat ou au Grand Conseil neuchâtelois dont le plus conséquent est sans conteste celui du crédit d'investissement pour la construction du complexe CMN – HEG sur le site du Crêt-Taconnet Est près de la Gare CFF de Neuchâtel.

A relever aussi le nombre élevé d'opérations liées à des réorganisations ou délocalisations d'entités cantonales dont le Service des sports à l'Arsenal de Colombier, la réorganisation des locaux du SEO à l'Ecluse, le transfert de l'IBEN, l'OCT et l'OP Littoral + Val-de-Travers ainsi que du SAT à Tivoli 5, les réorganisations au Château de Neuchâtel (service juridique / SG DFAS / Office d'organisation notamment), le regroupement global du SMC et du RF Littoral + Val-de-Travers y compris le transfert de l'OCL à Tivoli 22. De même, nouvelles implantations du BDET aux Beaux-Arts 13 et à Léopold-Robert 90 et enfin celle des archives des OP / OF, disséminées sur plusieurs sites, dorénavant regroupés au CPVT à Couvet.

Poursuite des travaux d'analyse et de test en vue d'acquérir un logiciel performant pour la gestion du patrimoine cantonal construit.

Participation à un groupe de travail avec le SAT pour définir une charte éthique professionnelle reconnue pour les architectes et les maîtres d'ouvrages publics, ainsi qu'avec le DIPAC, pour une refonte des directives en matière de constructions scolaires et sportives.

Aux préoccupations de suivi du patrimoine cantonal s'ajoutent bientôt celles de la reprise du patrimoine immobilier conséquent liées au désenchevêtrement des tâches pour le domaine scolaire 2 (CIFOM / CPLN et Lycée Jean Piaget).

Le **service de la gérance des immeubles** s'est dirigé durant l'année et compte tenu des décisions du comité de placement de la Caisse de pensions, sur de nombreux investissements, notamment dans le canton de Vaud.

Dans le canton de Neuchâtel, les nouvelles constructions avancent rapidement dans les villages de Marin, de Colombier, de Saint-Aubin et des Geneveys-sur-Coffrane.

En parallèle, le service de la gérance a entrepris d'importants travaux de rénovations dans les immeubles suivants : Ecluse 67 et ruelle DuPeyrou 1 à Neuchâtel, Tombet 24 à Peseux, Pré-Landry 9-11 à Boudry, Quarre 32 à Couvet, Petits-Clos 43 à Fleurier, avenue Léopold-Robert 132-138, avenue Léopold-Robert 90, Fleurs 34 et Alexis-Marie-Piaget 79-81 à La Chaux-de-Fonds.

Les demandes d'appartements restent abondantes sur le littoral. La situation s'est aussi favorablement améliorée au Val-de-Travers où plusieurs appartements disponibles ont été reloués.

SERVICES GENERAUX

Le **service de l'inspection des finances** travaille en étroite collaboration avec le service juridique à la rédaction d'une loi sur le contrôle des finances. Cette nouvelle loi aura notamment pour objectifs de mieux préciser la notion d'indépendance nécessaire au bon fonctionnement d'un organe de révision interne et les relations de ce dernier avec le pouvoir exécutif et législatif.

Le **service juridique** a fait face en 2004 à une masse de travail importante en matière de contentieux. Plus de 850 décisions ont été rédigées à la signature du Conseil d'Etat et des chefs de départements ou de service. L'activité de conseil a aussi été très importante et s'est notamment traduite par l'élaboration de plus de 1050 avis de droits touchant l'ensemble des activités de l'Etat, et la rédaction de plus de 7500 notes, courriers et avis divers en faveur non seulement du Conseil d'Etat, des départements, de la Chancellerie d'Etat et des unités administratives qui leur sont subordonnées, mais aussi à l'intention du Grand Conseil, de sa présidence, de son bureau et de ses

commissions permanentes ou ad hoc. En matière de législation, le service juridique a été particulièrement sollicité en 2004 avec notamment la loi sur la violence dans les relations de couple, la loi sur le partenariat enregistré, la loi sur l'établissement hospitalier multisite cantonal, la loi sur le guichet sécurisé unique, la loi sur la protection des données personnelles et la loi sur l'information et la transparence. Le désenchevêtrement des tâches et le programme d'amélioration de la situation financière de l'Etat ont aussi été des projets qui ont nécessité une mobilisation importante du service juridique. 2004 a vu le démarrage effectif des travaux de réflexion et législatifs en relation avec le projet "Marguerite", dont l'objectif est la réalisation d'une nouvelle organisation judiciaire cantonale pour l'horizon 2008. Le service juridique est très impliqué dans les différents groupes de projet (pétales) de la Marguerite ainsi que dans son organe de pilotage. L'année sous revue a aussi permis au service juridique d'ouvrir son site Internet, sur lequel figure notamment la première publication de l'inventaire des subventions, en réponse au mandat confié au service juridique par la législation cantonale sur les subventions.

Comme en 2003 déjà, l'année qui vient de s'écouler a été marquée par une forte sollicitation du **service des ressources humaines** (SRH) par les départements et services de l'Etat, ainsi que par plusieurs entités paraétatiques. Ce rôle de soutien ou d'expertise fait partie des missions les plus importantes et sensibles du SRH.

Une énergie importante a ainsi été investie dans différentes réformes décidées par le Grand Conseil ou le Conseil d'Etat. Même si les réformes du domaine de la santé, des établissements du domaine social et de la magistrature ont suscité de nombreuses actions ou consultations, le secteur de l'enseignement a pris une part très importante dans les préoccupations du SRH. Rappelons que le désenchevêtrement des tâches entre communes et canton a prévu le transfert de trois grandes écoles du degré secondaire 2 vers l'Etat.

La direction du service a également poursuivi son implication dans les activités du Groupe de confiance, ainsi que dans la réforme en cours du CBVA (Centre de Bilans et de préparation à la Validation des Acquis). De plus, elle a été sollicitée en tant qu'expert dans le cadre de plusieurs recrutements de cadres et de cas de problèmes internes à plusieurs services de l'Etat. Le SRH a également été mandaté pour d'importantes missions liées à la réforme des systèmes de rémunération d'entités telles que l'ANMEA (Association neuchâteloise des maisons pour enfants, adolescents et adultes) ou les TN (Transports publics du Littoral neuchâtelois).

Des discussions et des négociations continuent d'être organisées avec les associations et syndicats de la fonction publique au sujet des conditions de travail. L'année 2004 aura été particulièrement marquée par la réforme de nombreux règlements d'application de la loi sur le statut de la fonction publique.

Les nouvelles filières de formation menant à l'obtention des certificats en gestion publique ont rencontré un succès encourageant auprès des titulaires de l'administration, et l'office de la formation continue relève également que le nombre de certifications dans le domaine informatique est en évolution. Ces deux constats démontrent l'intérêt croissant des formations certifiantes.

Pour le **secteur informatique**, l'année 2004 a tout d'abord été marquée par l'acceptation par le Grand Conseil du schéma directeur informatique 2004-2009 et de la loi sur le guichet sécurisé unique définissant ainsi les grandes lignes de la politique informatique de l'Etat en la matière.

Le STI a pratiquement terminé la mise en place des infrastructures et des équipements associés à l'informatique scolaire. Plus de 100 bâtiments scolaires ont été connectés au réseau pédagogique et plus de 2800 PC et près de 800 imprimantes ont été installés, en moins de 4 ans, pour desservir près de 24'000 élèves et 4000 enseignants.

Le guichet unique est entré dans sa phase de réalisation par l'installation de l'infrastructure de base, le développement des premières prestations et par l'évaluation du tout par une population de plus de 300 testeurs. La note finale devrait être donnée, en 2005, par l'ouverture de ce nouveau moyen de communication aux usagers et clients des services publics neuchâtelois.

Finalement, nous sommes fiers de mettre en évidence la triple certification ISO du centre d'impression de Fleurier.

1. **SECRETARIAT GÉNÉRAL**

1.1. **Organisation**

Le secrétariat général du DFAS est composé d'un secrétaire général, d'un secrétaire général adjoint et de deux secrétaires qui assument, entre autres, le secrétariat de la cheffe du département et la fonction de responsable comptable du département.

Rappelons que l'office du logement (2 postes) qui faisait partie jusqu'alors du service de l'intendance des bâtiments a été rattaché au secrétariat général au 1^{er} juin 2002. Ce transfert s'explique par la nouvelle mission affectée à l'office du logement soit, la coordination des procédures nécessaires à la construction de logement.

Dans l'optique d'une meilleure visibilité, d'un renforcement des liens directs avec les états-majors de département, l'office d'organisation auparavant intégré au service des ressources humaines a été transféré administrativement au secrétariat général du DFAS le 1^{er} janvier 2004. Cet office (2,3 postes) a une mission transversale et offre des prestations à l'ensemble des entités étatiques.

1.2. **Missions essentielles**

Elles peuvent être résumées en cinq axes principaux:

- conseiller et assister la cheffe du département et les services dans les affaires départementales, gouvernementales, parlementaires et autres affaires de nature politique;
- mener et coordonner l'information et la communication interne et externe du département;
- coordonner et contrôler les actions des services du département sur le plan des ressources humaines et en matière financière, organisationnelle et administrative;
- conduire et gérer diverses opérations régulières et ponctuelles relevant de la compétence directe du département;
- conduire et administrer le secrétariat général.

1.3. **Activité**

Le secrétariat général dans sa fonction d'état-major au service de la cheffe du département est en charge de tâches classiques, régulières et permanentes (celles de tout état-major) et de mandats particuliers, ponctuels liés à des dossiers précis.

Activités régulières principales

- analyse de l'ensemble des dossiers du DFAS et "briefing" avec la cheffe de département;
- préparation et suivi des dossiers du DFAS traités au Conseil d'Etat;
- analyse des dossiers des autres départements traités au Conseil d'Etat;
- coordination des activités liées à la préparation du budget du DFAS;
- coordination des activités liées à la préparation du rapport de gestion du département;
- préparation et suivi des affaires parlementaires;
- préparation, gestion et suivi des séances de la sous-commission de gestion et des finances du DFAS;

- préparation, gestion et suivi des colloques du DFAS : affaires financières, affaires sociales, services de la Caisse de pensions, services immobiliers et services généraux;
- collaboration à la gestion des ressources humaines du DFAS (descriptions de fonctions, entretiens de développement, procédures de nomination et de promotion);
- participation aux travaux de la Conférence des secrétaires généraux et aux travaux d'harmonisation des procédures dans les départements;
- coordination de consultations diverses sur le plan fédéral et cantonal.

Mandats particuliers principaux

- préparation, gestion et suivi des travaux de la CODETA (commission "désenchevêtrement des tâches) et rédaction du rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil à l'appui de neuf projets de lois et six projets de décrets portant modification de la répartition des tâches et des charges entre l'Etat et les communes;
- gestion de l'information et de la communication touchant aux initiatives et contre-projets fiscalité et politique familiale soumis à votation populaire le 28 mars 2004;
- participation au comité de pilotage chargé du programme d'assainissement des finances de l'Etat (programme 2005) et contribution aux réflexions visant un assainissement durable;
- participation aux travaux visant de nouveaux mécanismes de maîtrise des finances;
- analyse de l'impact sur le canton du programme d'allègement budgétaire 2004 (PAB 04) de la Confédération;
- participation au comité de pilotage "Evaluation périodique des subventions" chargé de la coordination générale du projet, du suivi des examens et du contrôle de leur exécution;
- participation au comité de pilotage chargé de doter l'Etat d'instruments appropriés de décision, de contrôle et de communication qui aideront le Conseil d'Etat à assurer le pilotage stratégique du canton;
- présidence du groupe de référence RPT (réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons) chargé du processus législatif;
- conduite et contribution à la mise en place du plan "action logement", sept mesures visant à redynamiser le marché de l'immobilier neuchâtelois;
- pilotage du projet "Inventaire des parcelles propriétés de l'Etat"
- présidence du groupe de travail chargé de réviser la loi cantonale sur la protection de la personnalité;
- élaboration du catalogue des prestations du secrétariat général du DFAS;
- travaux de recherche d'un nouveau chef du service des établissements spécialisés ainsi que soutien aux diverses missions du service;

1.4. Comité de "Notre Jeûne fédéral"

Action 2004

En tant que représentant de l'Etat au sein du comité du Jeûne Fédéral, le secrétariat général a participé aux diverses réflexions menées visant à obtenir plus de sources de financement et cherchant à sensibiliser les écoles au thème de l'aide au développement (voir notamment la conférence de presse du 14.09.04 intitulée "Donner le jour au partage").

Le comité s'est réuni à trois reprises en 2004. Il a étudié diverses demandes de soutien qui lui ont été présentées et préavisé favorablement un soutien de 10.000 francs à Mme Joëlle Ruedin pour son projet d'élevage de porcs en Bolivie, une contribution de 7000 francs à l'Association pour le développement durable pour son projet de construction d'une porcherie au Cameroun, ainsi qu'une contribution de 3000 francs aux Amis de Kinshasa pour la Solidarité pour son projet de soutien visant la réhabilitation d'un centre hospitalier à Kinshasa.

Rappelons que les projets en mesure d'être soutenus doivent scrupuleusement répondre aux critères suivants: avoir des racines ou une base neuchâteloise, ne pas disposer d'un soutien médiatique important et ne pas viser des réalisations dans le même pays.

En 2004, les quatre œuvres partenaires du comité ont mis l'enfance et la jeunesse au cœur de la réflexion. Près de 40% des enfants (500 millions) luttent pour leur survie dans les pays en développement. Des millions d'enfants meurent chaque année dans la pauvreté. Des dizaines de millions souffrent de la faim, ne vont pas à l'école, travaillent et sont exploités.

Brièvement présentées, les actions 2004 s'articulent autour de cinq pays:

- Action de Carême (Philippines): "Enfants agtas scolarisés"
 - intégration des enfants à l'école
 - formation d'enseignants
- Pain pour le prochain (Brésil et Colombie): "Formation et protection de jeunes"
 - protection des jeunes affectés par la guerre et la violence
 - création d'espaces pour reconstruire un réseau social
- Swissaid (Tanzanie): "Enfants victimes du sida"
 - création d'orphelinats-crèches de jour
 - création de petits projets d'activités générateurs de revenus
 - installation de centres de dépistage
- Helvetas (Kirghizistan): "Jeunes en formation agricole"
 - frein à l'exode rural en améliorant les revenus agricoles
 - amélioration des prestations des écoles professionnelles

Ainsi, le soutien financier apporté en 2004 s'élève donc à 285.000 francs soit:

- 265.000 francs pour l'action du comité du Jeûne fédéral
- 10.000 francs à Mme Ruedin pour un projet en Bolivie
- 7000 francs à l'Association pour le développement durable
- 3000 francs aux Amis de Kinshasa pour la Solidarité

En dehors de ces aides s'inscrivant dans le principe du développement durable, le Conseil d'Etat a encore accordé un montant de 20.000 francs à la Croix-Rouge (10.000 francs pour les victimes du séisme en Iran et 10.000 francs pour les réfugiés au Soudan) et 10.000 francs à Caritas (pour les victimes des inondations en Haïti)

Résultats des actions 2003

L'année 2003 consacrée à la formation termine le cycle de trois ans (2001-2003) que l'action Notre Jeûne fédéral a consacrée à l'Afrique subsaharienne. La formation représente un outil essentiel de lutte contre la pauvreté dans les pays en développement car il y a une forte corrélation entre manque de formation et pauvreté.

Pain pour le prochain au Sénégal : "Programme d'alphabétisation et d'agriculture durable"**Objectifs:**

- Renforcement des groupes ruraux par l'alphabétisation dans les langues nationales.
- Appui aux élus locaux partenaires du CERFLA.
- Création de réseaux entre les différents groupes villageois.
- Identification et revalorisation du savoir paysan local.

Exemple concret :

Alphabétisation : sept sessions de renforcement des capacités et une session de formation de facilitateurs en alphabétisation ont été organisées. Les capacités en alphabétisation des actrices et acteurs communautaires ont été améliorées. Au total, 103 personnes issues de 24 communautés villageoises ont été formées. Elles appuient aujourd'hui l'organisation et la gestion des activités communautaires de leur village respectif. Le potentiel des facilitateurs en alphabétisation a été amélioré. Dix-neuf personnes issues de neuf communautés villageoises conduisent des activités d'alphabétisation dans leur localité respective.

Aspects financiers :

La somme de 143'060 francs allouée à Pain pour le prochain par «Notre Jeune fédéral» a permis de financer le programme Sahel de l'Entraide protestante suisse que Pain pour le prochain a soutenu en 2003 à raison de 235'000 francs. La Direction du développement et de la coopération (DDC) finance également ce programme.

Action de Carême au Sénégal: "Développement d'une agriculture saine et durable sur la côte Ouest"**Objectifs:**

- Renforcement organisationnel et institutionnel de la fédération des unions villageoises.
- Financement des moyens de production par la mobilisation de l'épargne locale.
- Maîtrise des techniques et pratiques d'une agriculture saine et durable.

Exemple concret :

Les 24 villages faisant partie du projet ont créé cinq unions. Un animateur ou une animatrice travaille pour chaque union et suit les activités dans les villages. Notre partenaire Enda Pronat a formé les animateurs en collaboration avec l'Ecole nationale d'économie appliquée pour leur dispenser les connaissances et les instruments nécessaires à leur travail.

Actuellement, l'Etat sénégalais crée de plus en plus de structures décentralisées de développement dans les villages et les régions. En collaboration avec la population, les organisations concernées ont réfléchi à la façon d'utiliser efficacement ces structures.

Aspects financiers :

La somme de 143.060 francs allouée à l'Action de Carême par "Notre Jeune Fédéral" a permis la réalisation du projet et le budget prévu a été respecté.

Helvetas au Bénin : "Promotion de l'agriculture et de la gestion écologique du terroir"**Objectifs :**

- Augmentation de la productivité et du revenu agricole.
- Amélioration de la gestion des ressources naturelles.
- Renforcement des capacités des organisations paysannes à la base par le développement de nouvelles filières agricoles, grâce notamment à des mesures de formation.

Exemple concret :

L'appui du LDLD a permis d'intensifier la production de riz avec la mise en valeur de nouveaux bas-fonds et une extension des anciennes parcelles. A fin 2003, environ 500 producteurs de riz (dont un tiers de femmes) ont bénéficié de formation et d'appui technique pour produire du riz sur 41,2 hectares. Une étude socioéconomique prévue fin 2004 permettra d'analyser si l'augmentation de la production de riz, obtenue grâce notamment aux mesures de formation pallie les problèmes d'autosuffisance alimentaire et dans quelle mesure un appui dans la transformation et la commercialisation du riz est nécessaire.

Aspects financiers :

La somme de 136.060 francs allouée par Notre Jeûne fédéral a permis de financer le programme de promotion de l'agriculture et de la gestion écologique du Terroir AGET d'Helvetas au Bénin. Les dépenses globales propres d'Helvetas en 2003 pour ses projets se sont élevées à 416'842.10 francs.

Swissaid au Niger: "Amélioration des conditions de vie à Mouléla"

Ce projet commencé à fin mai 2002 a dû être arrêté en raison notamment de difficultés rencontrées avec sa mise en œuvre premièrement et, deuxièmement, parce que le comité villageois n'avait pas la capacité d'en assurer l'exécution. Deux anciens agents animateurs d'une autre petite ONG soutenue par Swissaid près de ce village, ancienne partenaire de la fondation au Niger, avaient été retenus pour appuyer ce dit comité villageois. Cette décision a été une erreur : ces deux animateurs ont pris ce projet au profit de leur ONG et non à celui du village de Mouléla. D'autre part, ils étaient trop dirigistes et ne voulaient pas tenir compte des remarques de Swissaid au Niger.

Ce projet est donc remplacé par un appui à l'Association pour la promotion des groupements ruraux – APGR.

Aspects financiers :

La somme de 143'060 francs obtenus pour le projet de Mouléla sera reportée sur celui d'APGR, dont le budget 2004 est de 200.000 francs.

1.5. Office du logement

Actuellement, plus de 4'000 logements sont subventionnés dans le canton, selon les différentes opérations d'aides au logement menées depuis les années d'après-guerre.

Une nouvelle ordonnance d'application de la LCAP (loi fédérale d'encouragement à la construction de locatifs et à l'accession à la propriété) est entrée en vigueur en avril 2004. Cela comprend donc, en plus des propriétaires et des locataires bénéficiant de l'unique aide de la Confédération, les immeubles inclus dans l'action cantonale d'aide à la construction de 1985 et ceux ayant bénéficié d'une aide cantonale à la rénovation en 1994.

Au sujet de l'accession à la propriété, elle entraînait pour les propriétaires un contrôle annuel (et plus bisannuel) de leur droit à un abaissement supplémentaire ainsi qu'une prolongation de la durée des abaissements, moyennant certaines conditions. Pour le canton de Neuchâtel, environ 600 propriétaires ont été informés de ces modifications.

Pour les immeubles locatifs, la durée des abaissements supplémentaires a également été prolongée moyennant certaines conditions. Depuis l'année 2004, l'office du logement est tenu d'examiner le droit des locataires à un abaissement sur la base de la taxation IFD définitive de l'année précédente (cas échéant, 2003). Cet examen se déroule durant l'automne et l'hiver et déploie ses effets au 1^{er} janvier de l'année suivante.

En 2004, tous les locataires qui bénéficient (outre l'aide fédérale) d'aide cantonale et communale ont été contrôlés. Cela représente 1504 ménages.

D'autres contrôles ont aussi été effectués pour des immeubles qui ne sont aidés que par la Confédération.

L'Office cantonal du logement a procédé au versement de subventions cantonales pour un montant total de CHF. Fr. 2'306'998.95, concernant le décret cantonal de 1985 (aides à la personne) ainsi que CHF. Fr. 119'809.00, concernant le décret cantonal de 1994 (aides à la personne et à la pierre), et pour une somme de CHF. Fr. 17'991.00, concernant le décret de 1976/77 (aide à la pierre uniquement).

Les normes pour les immeubles HLM ont été actualisées en fonction des différents critères d'habitation à respecter pour loger dans un immeuble dit HLM.

Au 1^{er} juin 2004, le taux de logements vacants dans le canton était de 1,23 % (1,14 % en 2003). On relève à cet effet une détente par rapport aux années précédentes, avec 77 appartements vacants de plus qu'en 2003. Ceci est dû aux nombreuses constructions qui ont logiquement amélioré la statistique, grâce à une augmentation du parc de logements (1'017 objets étaient vacants dans le canton au 1^{er} juin 2004 contre 940 au 01.06.2003).

Selon la statistique 2004, le taux marque une baisse dans les districts du Val-de-Travers 1.30 % (1.53 % en 2003) et du Locle 5.15 % (5.56 % en 2003). Le taux montre une augmentation dans les districts du Val-de-Ruz 0.44 % (0.22 % en 2003), de La Chaux-de-Fonds 1.75 % (1.53 % en 2003), Boudry 0.50 % (0.36 % en 2003) et Neuchâtel 0.35 % (0.19 % en 2003).

La réunion annuelle des offices de logements des cantons romands et tessinois, en présence de l'Office fédéral du logement, s'est tenue courant novembre à Neuchâtel.

Afin de répondre à l'initiative constitutionnelle populaire cantonale "Pour la construction et la rénovation de logements", le Conseil d'Etat a mandaté une sous-commission issue de la Commission cantonale du logement et composée de cinq députés au Grand conseil neuchâtelois. Cette sous-commission est chargée d'analyser l'état actuel du logement subventionné dans le canton de Neuchâtel et livrer des propositions concrètes permettant d'appréhender l'avenir dans ce domaine. La sous-commission prendra position sur l'initiative afin de dresser un catalogue de l'ensemble des mesures alternatives possibles et fournir une liste de mesures en fonction du degré d'adhésion des membres de la sous-commission (de l'approbation au rejet de l'initiative).

Dans son orientation relative à l'encouragement à la construction d'immeubles locatifs, l'office cantonal du logement a établi un rapport conséquent sur les problèmes liés à la concrétisation de projets, après avoir interpellé de nombreux acteurs du marché immobilier neuchâtelois. Un plan d'action de sept mesures a ainsi été proposé au Conseil d'Etat dans le but de dynamiser la construction de logements et remédier aux obstacles péjorant la réalisation d'immeubles locatifs. A cet effet, une conférence de presse a été organisée pour présenter ce plan d'action ainsi que le catalogue des mesures envisagées.

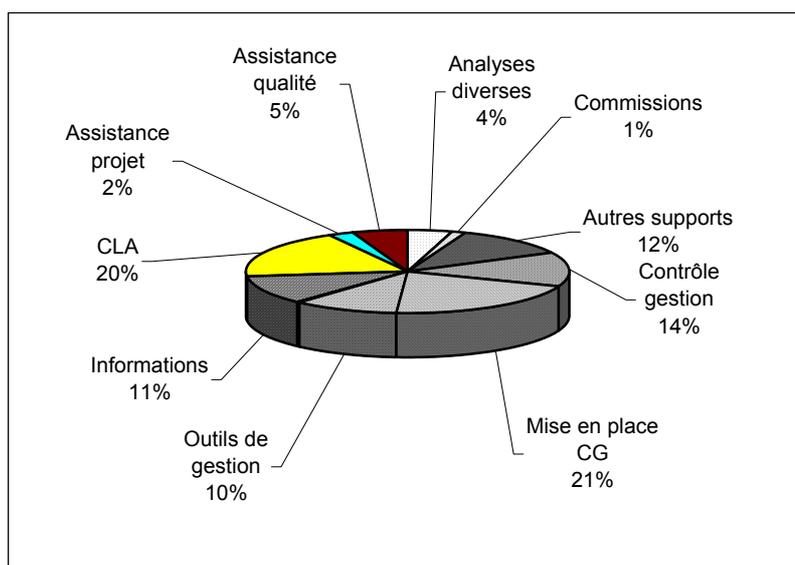
1.6. Office d'organisation

Au cours de l'année écoulée, l'office d'organisation a continué la mise en place de la gestion des prestations (Gespa) au sein des unités administratives et a favorisé l'utilisation de systèmes d'aide à la décision. La recherche de synergies avec les autres cantons a été intensifiée.

Les informations de synthèse concernant l'office d'organisation sont:

- le coût "réel" par heure pour produire des prestations: Fr. 116.-/h

- la répartition des prestations effectuées sur la base de leurs coûts



Il convient de signaler que le coût unitaire est inférieur au budget (89%), car il y a eu des économies et un taux d'activité plus élevé que prévu.

En reprenant les différents groupes de prestations, les commentaires suivants peuvent être faits:

GESPA

A la fin de l'année écoulée, presque toutes les unités du DFAS ont réalisé leur catalogue des prestations (niveau 1 de Gespa). Au 31 décembre 2004, 25 unités administratives utilisent Gespa.

Il y a ainsi eu un support important de l'office d'organisation pour mettre à jour les catalogues des prestations des unités administratives, assurer le fonctionnement de la saisie des temps de travail et de la comptabilité analytique ainsi que pour mettre à disposition des unités des tableaux de bord qui facilitent la prise de décision.

Les formations données pour les filières "manager en fonction publique" et "secrétaire spécialisé-e" ont permis de présenter les instruments de Gespa à des cadres et à des collaborateurs. Cela facilite la propagation de la démarche.

Les rencontres avec les cantons de Fribourg, Jura, Valais, Vaud, Soleure et Zurich ont été l'occasion d'échanger des points de vue sur les expériences faites dans le cadre de la nouvelle gestion publique. La démarche neuchâteloise a été présentée à l'IDHEAP.

CLA

Même si dans la phase actuelle de réévaluation des projets coûteux, il n'a pas été possible de produire un plan directeur du logement de l'administration, une dizaine de projets de relocalisation touchant une quinzaine d'unités ont pu être finalisés (voir le rapport de gestion du service de l'intendance des bâtiments).

L'analyse de l'implantation du service des archives a nécessité de nombreuses discussions ainsi que des études complémentaires de type multicritères.

L'office d'organisation a consacré du temps pour faciliter la recherche et la sélection d'un logiciel standard pour la gestion du patrimoine immobilier construit.

Organisation

Parmi les études organisationnelles effectuées ou auxquelles l'office d'organisation a participé, il faut mettre en exergue l'analyse du processus "aménagement de nouveaux locaux" au service de l'intendance des bâtiments et l'analyse de la gestion du courrier interne et externe à Neuchâtel et à Peseux. Des réflexions sur la centralisation et/ou la décentralisation des unités administratives se sont poursuivies.

Assistance

Comme chaque année, les places de parc ont donné lieu à de nombreux échanges. Cela a aussi entraîné des réflexions sur de nouveaux moyens à mettre à disposition pour faciliter la mobilité professionnelle des titulaires. Dans le cadre du réaménagement du parcage à Tivoli, pour les déplacements professionnels, la solution Mobility Carsharing a été introduite.

Démarche qualité

Un cours (donné par un externe) a permis de développer les compétences de services Gespa pour la recherche de l'amélioration des prestations.

Un groupe Qualité a été créé pour favoriser au maximum les synergies au niveau des démarches qualité au sein de l'administration. Plusieurs outils facilitant la gestion des processus et des procédures ont été présentés à ce groupe.

Dans le cadre de la recherche d'un outil pour mesurer sur Internet la satisfaction des clients/usagers, un point de situation a été fait sur ce thème.

Gestion de projets

Une assistance a été fournie pour que des projets importants (comme par exemple la réorganisation du pouvoir judiciaire) soient introduits dans le système de suivi de projet.

2. BANQUE CANTONALE NEUCHÂTELOISE

Les comptes annuels de la Banque cantonale neuchâteloise seront publiés en février, en même temps que ceux de la plupart des autres établissements bancaires. Le rapport de gestion de la banque sera disponible dans le courant du mois de mars.

3. SERVICE FINANCIER

Outre les tâches courantes, le service financier a été plus particulièrement sollicité par

- la coordination des travaux liés à l'amendement du Grand Conseil relatif au budget 2004;
- la coordination des travaux concernant le programme d'assainissement des finances;
- la mise au point et le lancement du projet concernant l'évaluation périodique des subventions;
- l'élaboration de propositions et le suivi du projet concernant les instruments institutionnels de maîtrise des finances;
- la reprise de la gestion du bordereau unique d'impôts pour la commune de La Chaux-de-Fonds ainsi que de la gestion de l'impôt à la source;
- le suivi de l'application de la TVA au sein des services de l'Etat;
- la mise à jour de l'évaluation des fonctions du service financier et l'élaboration du catalogue des prestations dans le cadre du projet GESPA.

3.1. Comptes, budget et politique financière

Les comptes 2003 ont clôturé avec un excédent de charges très préoccupant. Du point de vue technique, le bouclage s'est toutefois déroulé dans de bonnes conditions. Les difficultés rencontrées l'année précédente, suite à l'écart apparu entre les prévisions de clôture et le résultat effectif des comptes, particulièrement pour les recettes fiscales, ne se sont pas reproduites.

En début d'année, le Conseil d'Etat a donné suite à l'amendement du Grand Conseil relatif au budget 2004, par lequel il demandait une amélioration de l'insuffisance de financement de 15 millions de francs. Le service financier a d'abord préparé un arrêté du Conseil d'Etat visant à restreindre les possibilités de dépenses des services, cela afin de sauvegarder une marge de manœuvre suffisante. Il a ensuite élaboré les instructions nécessaires pour l'exécution du mandat du Grand Conseil et coordonné les travaux des départements. Dans son rapport, le Conseil d'Etat a proposé des améliorations à hauteur de 19,7 millions de francs, dont 10,4 millions de francs au budget de fonctionnement et 9,3 millions de francs au budget des investissements. Le Grand Conseil a adopté ces propositions en mai 2004.

Le service financier a également coordonné les travaux liés au programme d'assainissement que le Conseil d'Etat a présenté avec le budget 2005 (comité de pilotage, élaboration de propositions, coordination des travaux des départements). Parallèlement, le comité de pilotage a mené une réflexion sur l'amélioration des finances à long terme, plus particulièrement en ce qui concerne l'analyse des prestations et l'affinement des procédures de gestion financière. Au vu des chiffres préoccupants du budget 2005, le Conseil d'Etat a dû compléter les propositions des départements par des mesures transversales touchant la fonction publique. Il a finalement présenté des mesures d'amélioration pour un montant total de 25,3 millions de francs. Le service financier a préparé le rapport du Conseil d'Etat en étroite collaboration avec les départements et le service juridique.

Le Conseil d'Etat a adopté les directives budgétaires à fin mars. Afin de maîtriser les difficultés qui s'annonçaient, il a repris le principe des enveloppes budgétaires auquel il avait déjà eu recours précédemment. Il a décidé en outre de geler l'effectif du personnel de l'administration cantonale. En fonction des objectifs retenus par le Conseil d'Etat, le service financier a déterminé une enveloppe budgétaire pour chaque département, calculée en charges nettes sans tenir compte des re-

cettes fiscales ni des parts aux recettes fédérales. Cette solution a été retenue afin que l'élaboration du budget puisse se dérouler, du moins dans sa première phase, indépendamment du résultat de la votation populaire concernant la fiscalité et la politique familiale (28 mars 2004) et sans être affectée par les incertitudes quant à l'évolution des recettes fiscales. Les départements ont préparé leurs demandes budgétaires en examinant chaque rubrique en détail et en proposant le cas échéant des mesures d'améliorations dans le cadre du programme d'assainissement. Le Conseil d'Etat a dû procéder à de multiples arbitrages pour parvenir à réduire le déficit. Avant de préparer le rapport du Conseil d'Etat, le service financier a encore modifié le budget pour tenir compte des incidences financières du désenchevêtrement des tâches. Puis il a préparé la documentation destinée à l'information des communes.

Lors de la session de décembre, le Grand Conseil a refusé certaines mesures d'assainissement, ce qui a détérioré le résultat du budget 2005 de 46,5 à 48,7 millions de francs.

Durant le premier semestre, le service financier a par ailleurs mis en oeuvre le projet concernant l'évaluation périodique des subventions. Le Conseil d'Etat a approuvé la méthodologie et l'organisation proposées en juin, de même que le programme des évaluations pour 2004. Les travaux ont débuté par des séances d'information avec les secrétaires généraux et les chargés d'examen dans les départements. Ces derniers ont ensuite procédé à l'évaluation des subventions en étroite collaboration avec la coordinatrice du projet qui a par la suite élaboré une synthèse des travaux de même que le projet de rapport final. Ce rapport est entre les mains du comité de pilotage; il sera transmis au Conseil d'Etat au cours du premier trimestre 2005. L'année 2004 a constitué une phase test, au terme de laquelle diverses modifications seront apportées à la procédure en vue de renforcer la portée stratégique de l'évaluation des subventions.

Après la clôture du budget, le service financier a été chargé de reprendre la réflexion au sujet des instruments institutionnels de maîtrise des finances. Partant du projet qu'il avait élaboré en 2003, au terme d'un premier débat à la commission de gestion et des finances, il a proposé l'introduction de deux instruments: un frein aux dépenses et à la baisse des recettes fiscales (vote du Grand Conseil à la majorité qualifiée) et un frein à l'endettement visant à contenir les déficits budgétaires. Par la suite, il a appuyé le Conseil d'Etat lors des débats de la commission de gestion et des finances, puis préparé le rapport du Conseil d'Etat. Le Grand Conseil traitera ce rapport lors des sessions de février et mars 2005.

Le service financier a par ailleurs participé aux travaux de la commission en charge du désenchevêtrement des tâches (CODETA), de même qu'à d'autres groupes traitant de questions financières (scénarios financiers concernant l'émancipation du site de Cernier, commission cantonale des constructions scolaires, rachat des bâtiments de la formation professionnelle en lien avec le désenchevêtrement des tâches, élaboration du rapport concernant la mise en oeuvre d'instruments d'évaluation et de pilotage stratégiques).

3.2. Gestion financière

En 2004, les taux d'intérêt sont à nouveau restés très bas. Les taux des fonds à court terme ont évolué en dessous de ½%; sur le marché des capitaux, ils n'ont pas dépassé 3%.

Le rendement des fonds de trésorerie est demeuré faible, mais l'Etat a emprunté à des conditions très favorables. Les nouveaux emprunts ont atteint le montant record de 390 millions de francs, dont 208,5 millions de francs pour rembourser ou convertir les emprunts arrivés à échéance. L'Etat a notamment placé un nouvel emprunt public pour un montant de 150 millions de francs, au taux de 2 5/8% pour une durée de 8 ans. Les nouveaux emprunts étant assortis de taux inférieurs à ceux des emprunts remboursés, le coût moyen de la dette a encore diminué.

La dette consolidée de l'Etat a augmenté de 181,5 millions de francs, passant de 1624 à 1805,5 millions de francs entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2004. Les opérations effectuées apparaissent dans le tableau de la dette figurant dans le rapport à l'appui des comptes 2004.

La gestion de la fortune mobilière de la Caisse de pensions de l'Etat s'est déroulée de manière satisfaisante. L'évolution des principaux marchés financiers n'a cependant pas dégagé des plus-values aussi importantes que l'année précédente. Les fonds disponibles de la caisse ont été investis principalement en titres (obligations, actions, parts de fonds ou fondations de placement et de fonds immobiliers) ainsi que dans le secteur immobilier. De nouveaux placements ont été réalisés

dans le secteur alternatif et sous la forme de produits structurés. Pour tenir compte de cette nouvelle orientation, le service financier a procédé à une révision des directives de placement qui a été acceptée par le comité du conseil d'administration.

Le service financier gère le fonds de péréquation financière intercommunale. Les transferts entre communes sont effectués sous la forme d'un acompte au 30 avril et d'un versement final au 31 octobre. Un intérêt moratoire est facturé aux communes ayant versé leur contribution en retard. Dans l'ensemble, les communes ont toutefois effectué leur versement dans le délai fixé.

L'office de perception a repris en janvier 2004 la perception de l'impôt à la source - auparavant gérée par le service des contributions - ainsi que la gestion du bordereau unique de la Ville de La Chaux-de-Fonds. Seules deux communes (Neuchâtel et Colombier) gèrent encore elles-mêmes le bordereau unique. Suite au désenchevêtrement des tâches, l'office a en outre procédé pour 2005 à l'adaptation de l'ensemble des coefficients de l'impôt dû par les personnes physiques.

L'office du contentieux général avait déjà repris la gestion du contentieux de La Chaux-de-Fonds dès mai 2003. En 2003, ce transfert avait entraîné une forte progression des non-valeurs fiscales suite à l'enregistrement des actes de défaut de biens et non-valeurs fiscales qui n'étaient pas encore comptabilisés. En 2004, l'office a de nouveau enregistré d'importantes non-valeurs fiscales, dont une part relativement importante provient des actes de défaut de biens délivrés suite au traitement des dossiers qui étaient restés en suspens à La Chaux-de-Fonds. Les actes de défaut de biens et non-valeurs fiscales ont aussi augmenté sensiblement en raison de l'accélération de la procédure de taxation après les difficultés rencontrées lors de la première taxation postnumerando, du traitement plus suivi des dossiers par les offices des poursuites et de la détérioration de la conjoncture en 2002 et 2003. Durant l'exercice, l'office a participé au projet visant à introduire une nouvelle version de l'application informatique, laquelle améliorera notamment la compatibilité avec SAP.

Le service financier a publié de nouvelles directives concernant la gestion et le contrôle des valeurs pécuniaires par la caisse générale de l'Etat, la création et la gestion d'une caisse en euro et la conservation des documents comptables. Suite aux retards parfois importants constatés dans le recouvrement des factures adressées aux communes par les services de l'Etat, il a par ailleurs proposé une nouvelle procédure d'encaissement. Les montants restés impayés après les rappels d'usage sont dorénavant compensés dans le cadre du bordereau unique. Par ailleurs, la procédure de rappel des factures adressées par les services aux tiers a été centralisée au service financier.

3.3. Autres tâches

Le centre de compétence TVA (CC TVA) a suivi régulièrement les problèmes liés à l'application de la TVA dans l'administration cantonale. Il a en outre supervisé la rédaction de la réponse du Conseil d'Etat à la consultation fédérale concernant l'introduction d'un décompte annuel. Ses membres ont répondu directement à de nombreuses questions des services assujettis. Le responsable pour la formation SAP (et aussi membre du CC TVA) a assuré l'instruction des utilisateurs à la gestion de la TVA sur cette application. Un des temps forts a concerné les contrôles systématiques qu'a entrepris l'Administration fédérale des contributions au sein de l'administration cantonale durant le dernier trimestre écoulé. Le CC TVA a suivi de près le résultat des contrôles tout en appuyant étroitement les différents services.

Le CC TVA a participé activement au groupe intercantonal d'experts TVA de Suisse romande et du Tessin, nouvellement constitué à l'initiative du canton de Genève. Ce groupe de travail est composé de délégués des administrations cantonales, tous spécialistes en matière de TVA. En favorisant l'échange d'expériences et d'informations, il entend renforcer la capacité d'expertise des cantons, et subsidiairement mieux coordonner la défense des intérêts des collectivités publiques auprès de la Confédération.

Au 31 décembre 2004, 19 entités de l'Etat étaient inscrites comme contribuables TVA, dont deux ont fait l'objet d'une immatriculation en cours d'année (service cantonal des automobiles et de la navigation, service du traitement de l'information).

La plupart des services gèrent la TVA sur SAP; 17 services appliquent la méthode de décompte forfaitaire. Plus simple et rapide, cette méthode de décompte est favorisée, pour autant qu'elle ne soit pas désavantageuse. En 2004, deux services déjà assujettis (forêts et sports) ont - en plus des

deux entités nouvellement immatriculées - été autorisés par l'administration fédérale à passer à la méthode forfaitaire.

L'exercice écoulé a démontré clairement la nécessité pour le CC TVA de renforcer le soutien des services assujettis, en privilégiant à la fois les contacts directs et la formation. C'est dans cette optique qu'il poursuivra ses activités en 2005. Des cours internes sont d'ores et déjà annoncés dans la brochure de l'office de la formation continue.

Le développement des modules SAP s'est bien déroulé. Le groupe de projet a mis en œuvre la facturation (module SD) et la comptabilité débiteurs dans une dizaine de nouveaux services. La gestion des stocks (module MM) est opérationnelle au service de la viticulture et le sera au service de l'économat dès 2005. La mise en place de ces modules s'appuie sur une analyse détaillée du fonctionnement de l'entité et nécessite parfois une modification des pratiques de gestion. Le Lycée Jean-Piaget, devenu établissement cantonal, a également été intégré dans SAP. Les deux centres de formation professionnelle (CPLN, CIFOM) devraient être dans le courant de 2005, de même qu'une dizaine d'autres services de l'Etat.

Signalons enfin que tous les postes de travail du service financier ont fait l'objet d'une nouvelle évaluation de la fonction. Celle-ci était devenue indispensable en raison des tâches nouvelles qui ont été confiées au service au cours des dernières années. Dans le cadre du projet GESPA, le service financier a par ailleurs procédé à la définition de ses missions, des bases légales et des objectifs stratégiques, de même qu'à la description des prestations et des activités de toutes ses entités. Ces travaux sont un préalable indispensable à l'introduction d'une comptabilité analytique.

Finalement, le service financier a pris part de manière soutenue aux activités de formation continue. Il est notamment sollicité pour les cours aux apprentis de l'Etat et des communes, de même que dans le cadre des nouvelles filières certifiantes HEG-OFKO "manager en fonction publique" et "secrétaire spécialisé-e en fonction publique". Le domaine des finances publiques est ainsi rendu davantage accessible aux personnes concernées.

3.4. Office de perception

Impôt direct cantonal

	Personnes physiques	
	2003	2004
Contribuables	108.137	108.832
	Fr.	Fr.
Report du solde débiteur	130.855.898,65	161.419.839,32
Débit	488.288.684,13	495.988.242,90
Montant à encaisser	619.144.582,78	657.408.082,22
Plus-values	4.629,04	7.529,29
Intérêts moratoires	5.294.830,09	3.527.074,64
Intérêts compensatoires actifs	244,63	0.-
Frais de sommations	166.751,57	160.121,48
Dépens	7.009,44	8.972,27
Crédit	448.764.536,33	472.496.761,69
Intérêts rémunératoires	3.650,08	245,74
Intérêts compensatoires passifs	484.668,98	418.506,60

	Personnes physiques	
	2003	2004
Remises	380.391,69	294.559,52
Non-valeurs, abandons et ADB	13.564.961,15	15.815.905,24
Solde dû en fin d'exercice	161.419.839,32	172.085.801,11

La forte diminution des intérêts moratoires tient à l'enregistrement des actes de défaut de biens les plus récents, détenus par la Ville de La Chaux-de-Fonds jusqu'à la fin du mois de juin 2003.

L'augmentation des encaissements est due au solde en suspens en fin d'année 2003, pour des bordereaux non-échus à cette date. Elle s'explique également par l'augmentation de la facturation due à un rythme soutenu des travaux de taxation effectués par le service des contributions.

Pour des informations détaillées sur l'évolution des non-valeurs, abandons et actes de défaut de biens, il y a lieu de se référer aux explications présentées par l'office du contentieux général.

L'augmentation du solde dû en fin d'exercice correspond à l'accroissement du montant des taxations de l'année fiscale 2003.

	Personnes morales	
	2003	2004
Contribuables	5.297	5.343
	Fr.	Fr.
Report du solde débiteur	14.356.800,02	5.424.925,85
Débit	66.490.324,90	72.719.248,09
Montant à encaisser	80.847.124,92	78.144.173,94
Plus-values	638,93	3.262,53
Intérêts moratoires	64.294,37	71.663,70
Intérêts compensatoires actifs	209.274,87	217.653,75
Frais de sommations	4.342,48	3.981,99
Dépens	0.-	0--
Crédit	75.546.475,05	74.963.399,53
Intérêts rémunérateurs	565,55	1.440,17
Intérêts compensatoires passifs	50.416,97	248.599,49
Remises	0.-	0.-
Non-valeurs, abandons et ADB	937,87	6,94
Virements à l'office du contentieux	102.354,28	423.157,66
Solde dû en fin d'exercice	5.424.925,85	2.804.132,12

L'augmentation de facturation 2004, due à une légère embellie conjoncturelle, permet de maintenir l'état des encaissements au niveau des encaissements enregistrés en 2003.

L'accroissement du montant des intérêts compensatoires passifs met en évidence la difficulté pour les entreprises d'adapter leurs tranches d'impôt, en fonction des variations conjoncturelles.

L'important montant transféré à l'office du contentieux souligne les difficultés de trésorerie rencontrées par certaines entreprises, malgré l'amélioration de la situation conjoncturelle.

La diminution du solde en fin d'exercice provient essentiellement de la réduction du montant à encaisser pour 2004.

	Résumé personnes physiques et morales	
	2003	2004
Contribuables	113.434	114.175
	Fr.	Fr.
Report du solde débiteur	145.212.698,67	166.844.765,17
Débit	554.779.009,03	568.707.490,99
Montant à encaisser	699.991.707,70	735.552.256,16
Plus-values	5.267,97	10.791,82
Intérêts moratoires	5.359.124,46	3.598.738,34
Intérêts compensatoires actifs	209.519,50	217.653,75
Frais de sommations	171.094,05	164.103,47
Dépens	7.009,44	8.972,27
Crédit	524.311.011,38	547.460.161,22
Intérêts rémunératoires	4.215,63	1.685,91
Intérêts compensatoires passifs	535.085,95	667.106,09
Remises	380.391,69	294.559,52
Non-valeurs, abandons et ADB	13.565.899,02	15.815.912,18
Virements à l'office du contentieux	102.354,28	423.157,66
Solde dû en fin d'exercice	166.844.765,17	174.889.933,23

Impôt fédéral direct

	Situation de la taxation au 31 décembre 2003 Année fiscale 2002	Situation de la taxation au 31 décembre 2004 Année fiscale 2003	Différentiel
	Fr.	Fr.	Fr.
Personnes physiques (y.c. personnel diplomatique)	119.587.081,95	119.002.920,45	-584.161,50
Personnes morales	134.485.355,55	142.010.535,85	7.525.180,30
Bénéfice en capital	0.-	0.-	0.-
Total	254.072.437,50	261.013.456,30	6.941.018,80

Le produit de l'encaissement durant l'exercice 2004 a atteint la somme de 262.615.725 fr. 50. En 2003, le montant perçu s'élevait à 262.136.129 fr. 95.

- Nombre de contribuables (y.c. personnes morales et sourciers) 110.323
- Nombre de sommations 12.944

En 2004, la quote-part de 30% du produit de l'impôt fédéral direct attribuée au canton a atteint la somme de 78.784.717 fr. 70. Compte tenu de l'imputation forfaitaire d'impôt, des répartitions inter-cantoniales et du montant reçu de la Confédération au titre de la péréquation financière, le montant figurant dans les comptes de l'Etat s'élève à 111.078.239 fr. 05.

Impôt à la source

	Fr.
Report du solde débiteur	0.-
Débit	11.577.397,86
Commission de perception	366.025,44
Montant à encaisser	11.211.372,42
Plus-values	571,88
Intérêts moratoires	12.806,11
Frais de sommations	4.202,16
Dépens	0.-
Crédit	10.885.809,31
Intérêts rémunérateurs	25,09
Remises	0.-
Non-valeurs, abandons et ADB	637,70
Solde dû en fin d'exercice	342.480,47

Dès le 1^{er} janvier 2004, l'encaissement de l'impôt à la source a été transféré du service des contributions à l'office de perception. Ce transfert d'activité a été décidé dans le cadre du développement d'une nouvelle application informatique propre à la gestion de cet impôt.

Le quatrième trimestre 2003 a encore été géré par l'ancien support informatique. Ainsi, les chiffres présentés dans le tableau ci-dessus correspondent à la gestion des trois premiers trimestres 2004.

Impôt sur les gains immobiliers

Au cours de l'exercice 2004, 1.165 bordereaux (1.228 en 2003) ont été expédiés.

	Fr.
Report du solde débiteur de l'exercice 2003	2.146.519.-
IGI facturés en 2004	13.888.789.-
Intérêts moratoires	4.231.-
Montant à encaisser en 2004	16.039.539.-
Montant cédé à l'office du contentieux en 2004	121.795,70
Encaissement en 2004	15.287.795,25
Solde dû au 31 décembre 2004	629.948,05

Sur le montant impayé au 31.12.2004, la somme de 252.331 francs n'était pas encore exigible.

- 61 sommations ont été expédiées en 2004, pour un montant de 648.134 fr. 90.

Droits de mutations (lods)

	Fr.
Report du solde débiteur de l'exercice 2003	2.647.240,30
Lods facturés en 2004	19.994.406.-
Intérêts moratoires	26.534,65
./. Non-valeurs et restitutions en 2004	-188.462.-
Montant à encaisser en 2004	22.479.718,95
Montant cédé à l'office du contentieux en 2004	386.649,40
Encaissement en 2004	19.539.632,95
Solde dû au 31 décembre 2004	2.553.436,60

Sur le montant impayé au 31.12.2004, la somme de 157.251 francs n'était pas encore exigible.

- 226 sommations ont été expédiées en 2004, pour un montant de 2.496.558 fr. 25.

Émoluments de dévolution d'hérédité

Au cours de l'exercice 2004, 163 émoluments ont fait l'objet d'une facturation.

	Fr.
Report du solde débiteur de l'exercice 2003	2.023.737,10
Emoluments de successions facturés en 2004	2.222.732.-
Emoluments de donations facturés en 2004	111.982.-
Montant à encaisser en 2004	4.358.451,10
Encaissement en 2004	3.647.962,10
Solde dû au 31 décembre 2004	710.489.-

Sur le montant impayé au 31.12.2004, la somme de 64.352 francs n'était pas encore exigible.

- 19 sommations ont été expédiées en 2004, pour un montant de 62.039 francs.

Droits de successions

Au cours de l'exercice 2004, 4.095 droits ont fait l'objet d'une facturation.

	Fr.
Report du solde débiteur de l'exercice 2003	299.103,40
Droits de successions facturés en 2004	955.255.-
Droits donations facturés en 2004	28.519.-
Nouveau droit sur les successions 2004	12.249.226.-
Nouveau droit sur les donations 2004	1.455.413.-
Montant à encaisser en 2004	14.987.516,40
Encaissement en 2004	13.488.868,05
Solde dû au 31 décembre 2004	1.498.648,35

Sur le montant impayé au 31.12.2003, la somme de 1.209.168 francs n'était pas encore exigible.

- 173 sommations ont été expédiées en 2004, pour un montant de 1.166.456 fr. 65.

Comptes d'insuffisance et d'amendes

Au cours de l'exercice 2004, 180 dossiers (96 d'impôt cantonal, 82 d'impôt fédéral direct et 2 d'autres impôts) ont été transmis à l'office de perception pour encaissement.

	Fr.
Report du solde débiteur de l'exercice 2003	534.895,40
Montant total facturé en 2004	1.464.584,25
Intérêts moratoires	21.382,30
Montant à encaisser	2.020.861,95
Encaissement en 2004	1.454.747,05
Montant cédé à l'office du contentieux en 2004	151.975,50
Solde dû au 31 décembre 2004	414.139,40

- 33 sommations ont été expédiées en 2004, pour un montant de 383.461 fr. 50.

La répartition des montants d'amendes et d'insuffisance perçus se présente comme suit:

- Impôt direct cantonal et autres impôts 1.004.713 fr. 80
- Impôt fédéral direct 450.033 fr. 25

Amendes et frais judiciaires

L'office de perception a enregistré les quantités de documents suivantes:

	2003	2004
Ordonnances pénales et procès-verbaux	20.073	25.064
Extraits de jugements des tribunaux	2.899	2.912
Amendes d'ordre	25.081	31.539
Total	48.053	59.515

Les amendes d'ordre traitées par l'office de perception concernent la gendarmerie et les polices locales à l'exception de celles des villes de Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds.

Le tableau des encaissements se présente comme suit:

	2003 Fr.	2004 Fr.
Amendes et frais judiciaires	8.537.110,79	11.066.789,60
Frais de poursuites	8.395,85	2.625,95
Total	8.545.506,64	11.069.415,55

Les montants des amendes d'ordre encaissés par les villes de Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds ainsi que les sommes de 30.533 francs d'assistance judiciaire et 10.134 fr. 45 d'actes de défaut de biens, renvoyés acquittés aux administrés, sont compris dans le tableau ci-dessus.

3.5. Remises d'impôts et de la taxe d'exemption de l'obligation de servir

Le département a statué sur les demandes de remises suivantes:

1.021 (1.107 en 2003) concernant l'impôt direct cantonal (art. 242 de la loi sur les contributions directes, du 21 mars 2000).

218 (232 en 2003) concernant l'impôt fédéral direct (art. 167 de la loi fédérale du 14 décembre 1990 sur l'impôt fédéral direct).

3.6. Office du contentieux général

L'encaissement global, tout impôt confondu, représente plus de 47,3 millions de francs, sur un montant de créances cumulées de 164,4 millions de francs. Cela représente plus de 10 millions de francs de plus que l'année précédente. Le taux de récupération sur l'exercice 2004 est de 29%. Les nouvelles créances augmentent de 40% par rapport au solde à l'ouverture.

La cellule de relance a réalisé un encaissement global de plus de 885.000 francs (toutes créances confondues), dont la part revenant à l'Etat représente 352.000 francs environ.

Fiduciaire Etat

(autres services de l'Etat que l'impôt – nouveau système)

	Fr.
Ancien solde débiteurs (report de l'an passé)	2.410.033,10
Nouvelles créances transmises en 2004	13.854.487,56
Encaissement	1.629.884,18
Encaissement sur relances	24.142,30
Actes de défaut de biens et non-valeurs	1.232.180,70
Solde de débiteurs à nouveau	13.402.455,78

Le montant des nouvelles créances 2004 est alimenté par deux dossiers totalisant une créance de plus de 10,4 millions de francs, cédés par un tiers. La procédure est préventive et permet l'acte interruptif de prescription. Le tiers concerné nous informera de la suite à donner à cette affaire liée à une action en responsabilité dans le cadre d'un dossier de fondation de prévoyance en faveur du personnel d'une société en liquidation. Sans tenir compte de ces créances, l'encaissement représente plus de 28% du montant des créances ouvertes et les amortissements 21%.

Fiduciaire Etat**(amendes et frais judiciaires – nouveau système)**

	Fr.
Ancien solde débiteurs (report de l'an passé)	485.033,18
Nouvelles créances transmises en 2004	1.030.432,65
Encaissement	251.150,30
Encaissement sur relances	27.231,65
Actes de défaut de biens et non-valeurs	303.359,80
Solde de débiteurs à nouveau	960.955,73

L'encaissement représente plus de 16% des créances ouvertes. Les amortissements sont de l'ordre de 20%. La récupération sur relance par l'application de la procédure de conversion représente un montant de plus de 27.000 francs.

Le montant important des cessions est dû à un travail de récupération de dossiers commencé en automne 2004 et qui perdurera durant en tout cas le premier semestre de l'exercice 2005.

Le solde est composé de dossiers pour lesquels une demande de conversion est en cours pour près de 192.000 francs.

Fiduciaire bordereau unique**(impôt cantonal et communal personnes physiques - nouveau système)**

	Canton et communes	Canton
	Fr.	Fr.
Ancien solde débiteurs (report de l'an passé)	81.528.274,65	43.351.701,30
Nouvelles créances transmises en 2004	45.099.017,70	23.573.342,89
Encaissement	38.994.928.-	20.271.336,53
Encaissement sur relances	390.596,05	191.900,65
Actes de défaut de biens et non-valeurs	29.558.869,15	15.806.086,70
Solde de débiteurs à nouveau	58.073.495,20	30.847.620,96

L'encaissement de l'exercice est élevé et représente le 30% des créances ouvertes. Les amortissements représentent globalement le 23%. La gestion de l'exercice permet de diminuer les créances ouvertes de près de 54%.

Fiduciaire personnes morales

(impôt cantonal, communal et fédéral direct des personnes morales)

	Canton, communes et fédéral direct	Canton	IFD
	Fr.	Fr.	Fr.
Ancien solde débiteurs (report de l'an passé)	1.472.163,15	489.452,05	550.894,50
Nouvelles créances transmises en 2004	1.286.257,74	430.386,77	464.965,20
Encaissement	672.042,79	260.172,07	192.708,55
Actes de défaut de biens et non-valeurs	190.343,89	74.681,25	51.553,60
Solde de débiteurs à nouveau	1.896.034,21	584.985,50	771.597,55

L'encaissement global (ICD-IFD) représente le 24% des créances. Les créances diminuent de 31%. Les amortissement représentent le 7% des créances ouvertes.

Fiduciaire impôt fédéral

(impôt fédéral direct, personnes physiques - nouveau système)

	Fr.
Ancien solde débiteurs (report de l'an passé)	6.605.697,19
Nouvelles créances transmises en 2004	4.579.203,70
Encaissement	4.335.163,45
Encaissement sur relances	59.083,85
Actes de défaut de biens et non-valeurs	2.443.347,75
Solde de débiteurs à nouveau	4.406.389,69

Les nouvelles créances cédées au cours de l'exercice 2004 s'élèvent à plus de 4,5 millions de francs, soit une augmentation de 40% du solde à l'ouverture. L'encaissement représente plus du 38% du montant des créances ouvertes, les amortissements le 21%. Les créances diminuent de 60% durant l'exercice.

3.7. Office des assurances

Gestion du portefeuille

L'office des assurances a mené une nouvelle enquête auprès des compagnies d'assurances en vue de déterminer l'importance de leur activité et de leur présence pour l'économie et les finances publiques neuchâteloises. Les indications recueillies sont utiles lors de la négociation ou de la conclusion de nouveaux contrats.

Il a procédé à l'étude du portefeuille d'une vingtaine d'institutions afin de déterminer l'économie de prime réalisable, suite à la demande du service des établissements spécialisés. L'une d'entre elles a déjà demandé à être gérée par l'office des assurances dès le 1^{er} janvier 2005.

La fin de l'année a été marquée par l'intégration du CIFOM, du CPLN et du Lycée Jean-Piaget dans la gestion du portefeuille des assurances de l'Etat, avec effet au 1^{er} janvier 2005.

La tarification de l'assurance accidents LAA de la SUVA et de la Winterthur est en hausse pour les accidents non professionnels.

Sinistres

Les indemnités de sinistres versées par nos principaux assureurs sont toutes à la baisse, le nombre de cas également excepté le contrat RC des véhicules de l'Etat.

Le nombre de cas accidents LAA est en nette baisse au niveau des indemnités versées.

L'assurance casco des véhicules privés utilisés lors de courses professionnelles se distingue particulièrement avec la plus faible sinistralité depuis 15 ans.

3.8. Office cantonal des documents d'identité

La répartition des émoluments 2004 ressort du tableau ci-après:

	Compte 2004 Fr.	Budget 2004 Fr.	Compte 2003 Fr.
Part cantonale nouveau passeport + carte d'identité	651.273	515.000	438.640
Indemnisation de la Confédération (passeports provisoires 2003) et divers	26.465	0	86.497
Total	677.738	515.000	525.137

L'Office cantonal des documents d'identité a enregistré en 2004 le nombre de nouveaux documents d'identité suivant:

Année	Nouveaux passeports	Carte d'identité	Passeports provisoires	Prolongation des passeports 85
1999	4.434			6.661
2000	5.173			8.131
2001	5.170			7.201
2002	4.174			6.453
2003	11.753	14.143	1.228	3.080
2004	14.424	16.569	464	0

3.9. Contributions ecclésiastiques

Facturation

Durant les deux exercices écoulés, la facturation a évolué comme suit:

	2003	2004
	Fr.	Fr.
Personnes physiques	43.782.034,50	43.902.494,60
Personnes morales	7.976.791,65	8.722.036,95
Total	51.758.826,15	52.624.531,55

Perception

	Eglise réformée	Eglise catholique romaine	Eglise catholique chrétienne	Total
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Personnes physiques	5.792.584,21	1.971.377,22	78.202,25	7.842.163,68
Personnes morales	1.522.850,94	1.251.650,97	23.411,84	2.797.913,75
Total	7.315.435,15	3.223.028,19	101.614,09	10.640.077,43

Année	Eglise réformée	Eglise catholique romaine	Eglise catholique chrétienne	Total
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
2000	8.840.579,90	3.684.585,73	131.225,15	12.656.390,78
2001	9.848.760,65	4.025.776,49	156.238,90	14.030.776,04
2002	8.434.905,40	3.811.346,75	144.673,50	12.390.925,65
2003	7.434.806,10	3.273.437,75	115.837,75	10.824.081,60
2004	7.315.435,15	3.223.028,19	101.614,09	10.640.077,43
Différence 2003/2004	-119.370,95	-50.409,56	-14.223,66	-184.004,17

Le tableau suivant montre, en pour-cent, la part perçue par chaque église au total de la contribution ecclésiastique.

Eglise	Contribution ecclésiastique perçue par l'Etat et versée aux églises	Rapport entre le total de la contribution ecclésiastique perçue et la part revenant à chaque église	
		2003 %	2004 %
	2004 Fr.		
Eglise réformée	7.315.435,15	68,69	68,75
Eglise catholique romaine	3.223.028,19	30,24	30,30
Eglise catholique chrétienne	101.614,09	1,07	0,95
Total	10.640.077,43	100,00	100,00

Le produit de l'impôt direct pour l'exercice 2004 s'élève à 582.403.537 francs (en 2003: 569.648.393 francs). En pour-cent de ce montant d'impôt direct, la contribution ecclésiastique perçue par l'Etat en 2004 représente:

	2003 %	2004 %
pour l'Eglise réformée	1,305	1,256
pour l'Eglise catholique romaine	0,575	0,554
pour l'Eglise catholique chrétienne	0,020	0,018
Total	1,900	1,828

3.10. Subsidés constitutionnels en faveur des églises

Dès le 1^{er} janvier 2002, les subsidés de l'Etat en faveur des églises reconnues du canton, prévus par l'article 98 de la Constitution, d'un montant total de 1.500.000 francs, ont été répartis selon les normes fixées par le concordat du 3 mai 2001 comme suit:

	Fr.	%
Eglise réformée	814.300.-	54,3
Eglise catholique romaine	628.800.-	41,9
Eglise catholique chrétienne	56.900.-	3,8
Total	1.500.000.-	100,0

4. SERVICE DES CONTRIBUTIONS

4.1. Considérations générales et évolution de la taxation

Durant l'année 2004, marquée par le rejet en votation populaire de l'ensemble des initiatives et contre-projets visant une réduction de la fiscalité, outre les travaux usuels de taxation et d'expertises, le service des contributions a œuvré au développement et à la mise en place de différents projets dans le but d'améliorer la qualité de ses prestations envers la population et aussi de faciliter l'accomplissement de ses tâches.

Nous signalerons en particulier la mise en exploitation du nouvel outil informatique de gestion et de perception de l'impôt à la source, développé par le service du traitement de l'information, en étroite collaboration avec l'office de l'impôt à la source. Ce nouvel instrument apporte de sensibles améliorations notamment du point de vue de l'enregistrement des décomptes d'impôt, du contrôle de ceux-ci, du suivi de la perception, de la gestion comptable, etc.. A noter que depuis la mise en production de cette application, les opérations de taxation et de perception sont dorénavant réparties, comme pour les autres impôts, entre le service des contributions et l'office de perception de l'Etat.

Au chapitre des nouveautés, nous signalerons encore l'enrichissement du site Internet du service, ouvert au public en juillet 2003 et la poursuite des travaux relatifs aux premières prestations qui seront offertes à la population et aux entreprises au travers du "Guichet sécurisé unique" (GSU) dès le printemps 2005. Enfin, les premiers jalons ont été posés en vue du développement d'une nouvelle application informatique destinée à la taxation et à l'encaissement de l'impôt des personnes morales, venant ainsi remplacer le programme existant depuis 1995, désuet et ne répondant plus aux besoins actuels.

Au plan législatif une révision partielle de la loi sur les contributions directes (LCdir), du 21 mars 2000, a été proposée et adoptée par le Grand Conseil, comportant notamment une diminution sensible du taux d'imposition des fonds de placement propriétaires d'immeubles et l'adaptation de notre législation cantonale aux nouvelles règles du droit fédéral en matière de déduction des frais liés au handicap, prévue par la loi fédérale sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées (Lhand), du 13 décembre 2002.

Au niveau des dispositions d'exécution de la loi, relevant de la compétence du Conseil d'Etat, ce dernier a adopté une série de modifications, en matière de déduction des frais d'entretien d'immeubles et de dépenses en vue d'encourager les économies d'énergie. C'est ainsi que des règles plus souples, et harmonisées avec celles de l'impôt fédéral direct, ont été mises en place et prendront effet pour la première fois lors de la taxation 2004 en 2005.

L'année dernière, s'agissant des travaux de taxation des personnes physiques, nous relevons qu'une avance sensible avait été constatée dès les premières semaines de la période de taxation, grâce à l'apport de personnel supplémentaire. Ce rythme accru de la taxation a été maintenu durant l'année 2004, si bien qu'à la fin de l'exercice, excepté le lot habituel de déclarations d'impôt déposées tardivement, de dossiers complexes présentant des problèmes particuliers ou volontairement laissés en suspens en vue d'un contrôle ultérieur approfondi, la quasi totalité des taxations étaient enregistrées.

Impôt direct

Personnes physiques

Durant l'exercice 2004, les offices de taxations des personnes physiques ont examiné et traité les dossiers de taxation pour la période fiscale 2003 de 109.033 contribuables, dont 102.052 cas taxés ordinairement et 6981 soumis à l'impôt à la source, auxquels il faut encore ajouter près de 3500 taxations de prestations en capital imposées séparément.

En ce qui concerne l'évolution du produit de la taxation 2003, l'impôt sur la fortune progresse légèrement de 0,7 million de francs (1,75%), après avoir diminué sensiblement de 5,0% en 2002, conséquence de la chute des valeurs boursières cette année-là. L'impôt sur le revenu progresse lui aussi faiblement de 1,4% (plus 6,1 millions de francs).

Au niveau des comptes de l'Etat, établis non pas sur la taxation 2003, mais sur la facturation provisoire de l'impôt 2004, les bordereaux soldes se rapportant à la taxation 2003 et les rectifications de taxations plus anciennes, le résultat pour les personnes physiques est à la hausse de 7,4 millions de francs par rapport à 2003. Cette progression est un peu supérieure à celle constatée entre 2002 et 2003, qui n'était que de 4,1 millions de francs, essentiellement en raison de la diminution du produit de l'impôt sur la fortune.

L'année dernière nous qualifions le résultat de 2003 de satisfaisant par rapport au budget, mais inquiétant dans la perspective de l'exercice 2004. Nos craintes se sont hélas vérifiées puisque le produit est sensiblement en deçà du budget 2004 pour 14,6 millions de francs. Ce résultat nous laisse encore davantage perplexes en regard du budget 2005, dans la mesure où, pour atteindre celui-ci (indépendamment de la majoration du coefficient d'impôt cantonal de 30 points, des bordereaux soldes de la taxation 2004 et des révisions des taxations précédentes, ni du produit des amendes et frais de rappel non influencé par le nouveau coefficient) l'augmentation du produit de l'impôt courant devrait être de plus 7% par rapport à 2004, ce qui paraît hautement improbable eu égard à la situation économique de l'année dernière (pas de diminution du chômage, stagnation des salaires dans de nombreux secteurs d'activité, aucune amélioration des rendements de la fortune mobilière, etc.).

Il est, dans ce contexte, quasi certain que les effets de la très légère reprise de la croissance économique ne porte pas suffisamment de fruits au niveau de la matière imposable des personnes physiques.

Personnes morales

Au cours de l'année 2004, le service des contributions a procédé à la taxation pour 2003 de 5688 personnes morales (5290 en 2000, 5448 en 2001 et 5514 en 2002). Bien que le nombre de contribuables n'ait cessé d'augmenter ces dernières années, les résultats de la taxation, après une baisse sensible entre 2001 et 2002, affichent pour 2003 une très légère augmentation d'un peu moins de 1 million de francs par rapport à 2002.

Les statistiques que nous publions ci-après se rapportent précisément au résultat de la taxation 2003, qui reflète mieux l'évolution de la conjoncture économique que le produit de la perception, sur la base duquel sont bouclés les comptes de l'exercice en relation avec le système postnuméro.

Au niveau des comptes, l'embellie attendue, bien que sensible (5,5%), n'a de loin pas permis d'atteindre le résultat escompté au niveau du budget, le manque à gagner étant de près de 10 millions de francs. Contrairement aux personnes physiques, on peut néanmoins se montrer un peu plus optimiste pour l'exercice 2005, compte tenu des résultats de plusieurs entreprises meilleurs qu'une année auparavant.

Impôt des travailleurs frontaliers

Rappelons qu'il ne s'agit pas d'un véritable impôt, mais d'une compensation financière de 4,5%, calculée sur la masse salariale brute des travailleurs frontaliers et versée par l'Etat de domicile de ces derniers à celui où ils exercent leur activité lucrative. La contribution reçue en 2004, basée sur les salaires des frontaliers français en 2003, se monte au total à 15,9 millions de francs. Déduction faite de la part des communes (75%) et de la contribution versée à la France sur les salaires des rares frontaliers suisses travaillant en France, la part nette du canton atteint 3,8 millions de francs, comme en 2003.

Le décalage dans le temps (la contribution versée par la France en 2004 se rapporte aux salaires des frontaliers en 2003) laissait déjà augurer l'année dernière d'un résultat probablement inférieur au budget 2004. Les perspectives pour 2005 semblent en revanche plus favorables, avec l'ouverture des frontières à la libre circulation. Il semble que le nombre de frontaliers français ayant travaillé dans le canton en 2004 soit en progression par rapport à 2003.

Impôt foncier

Pour mémoire, l'impôt foncier dû par les personnes morales et les institutions de prévoyance sur leurs immeubles de placement est entré en vigueur en 2001. Cet impôt a remplacé l'impôt complémentaire sur les immeubles perçu en vertu de l'ancienne loi sur les contributions directes. Il correspond au 1,5 pour mille de l'estimation cadastrale des immeubles des personnes morales qui ne servent pas à l'exercice d'une activité commerciale ou industrielle, respectivement des immeubles non affectés au but des institutions de prévoyance.

Alors que le budget 2004 prévoyait un produit de 5,3 millions de francs (5,5 millions aux comptes 2003) le résultat obtenu de 5,1 millions de francs traduit une tendance au désinvestissement dans le domaine de l'immobilier des personnes morales et des institutions de prévoyance.

Impôt sur les gains immobiliers et lods

Au cours des quatre dernières années le produit de l'impôt sur les gains immobiliers a évolué comme suit: 9,0 millions en 2001, 14,7 millions en 2002, 16,2 millions en 2003 et 13,9 millions en 2004. Par rapport à 2003, où le nombre de transferts ayant donné lieu à une imposition était de 1100 sur un total de 1726, ces chiffres sont demeurés stables en 2004: 1116 transactions imposables sur un total de 1708. En revanche, le produit de l'impôt est en diminution assez sensible.

Le produit des lods est lui aussi en diminution: 19,8 millions de francs, contre 22,5 millions, alors que le nombre total de transferts immobiliers reste stable (1861 actes de transferts en 2004, contre 1885 en 2003). Le résultat de l'exercice est en revanche voisin de celui de 2001 (19,5 millions) et très proche du budget 2004, arrêté à 20,0 millions de francs.

Pour ces deux impôts, les fluctuations d'une année à l'autre restent difficilement prévisibles et dépendent pour beaucoup de quelques opérations, portant parfois sur des montants très élevés. Il est en conséquence hasardeux d'en dégager une tendance précise quant à la marche des affaires immobilières et à son évolution.

Émoluments de dévolution d'héritité et droit sur les successions

La nouvelle loi instituant un impôt sur les successions et sur les donations entre vifs, du 1^{er} octobre 2002 est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2003. Sachant que le laps de temps entre l'ouverture d'une succession et sa liquidation peut parfois durer plusieurs années pour divers motifs (difficultés d'établir l'inventaire, recherche des héritiers, litiges, etc.) et que, s'agissant des donations entre vifs, une durée plus ou moins longue peut aussi s'écouler entre le moment où elle survient et celui où le fisc en a connaissance, durant l'année 2004, l'office des impôts immobiliers et de succession a encore traité un assez grand nombre de cas de successions et de donations entre vifs antérieures à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi.

C'est une des raisons permettant d'expliquer un résultat sensiblement supérieur au budget, la seconde résulte de la nature même des impôts successoraux susceptibles de fluctuer fortement d'une année à l'autre, sans qu'il soit possible de dire quelle est la portée exacte de ces deux explications.

En raison de cette situation particulière, les comparaisons entre le produit de l'impôt avant et après le changement de loi ne peuvent se faire valablement que sur des moyennes portant sur plusieurs années, vu le caractère très volatil de la matière imposable d'un exercice à l'autre pour ce type d'impôt.

Evolution du produit des impôts par rapport à l'année précédente

	<u>2004</u> en mio	<u>2003</u> en mio	<u>Différence</u>	
			en mio	en %
Impôts directs				
Personnes physiques				
• perception provisoire année courante	466,3	456,9	9,4	2,1
• bordereaux soldes taxation année précédente	24,8	24,0	0,8	3,3
• corrections taxations antérieures, insuffisances, rappels, amendes, etc..	5,3	8,1	- 2,8	- 34,6
• impôt à la source	<u>15,9</u>	<u>14,2</u>	<u>1,7</u>	12,0
Total personnes physiques	512,3	503,2	9,1	1,8
Personnes morales (perception provisoire année courante, bordereaux soldes année précédente, révisions antérieures, imputation forfaitaire.)	<u>70,1</u>	<u>66,5</u>	<u>3,6</u>	5,4
Total impôts directs	582,4	569,7	12,7	2,2
Impôt des travailleurs frontaliers	3,8	3,8	0,0	0,0
Impôt foncier	5,1	5,5	- 0,4	- 7,3
Impôt sur les gains immobiliers	13,9	16,2	- 2,3	- 14,2
Droits de mutation (lods)	19,8	22,5	- 2,7	- 12,0
Emolument de dévolution d'hérédité	2,3	10,6	- 8,3	- 78,3
Droit sur les succ. et donations entre vifs	<u>14,8</u>	<u>11,5</u>	<u>3,3</u>	28,7
Total impôts	<u>642,1</u>	<u>639,8</u>	<u>2,3</u>	<u>0,4</u>

Les chiffres ci-dessus correspondent aux comptes de l'Etat. Pour un meilleur indicateur de tendance de l'évolution économique d'une année à l'autre, il est préférable de comparer le résultat de la taxation des périodes fiscales 2003 et 2002.

La taxation 2003 des personnes physiques par rapport à celle de 2002 a évolué comme suit:

	<u>Taxation 2003</u> en mio	<u>Taxation 2002</u> en mio.	<u>Différence</u>	
			en mio	en %
Impôt sur la fortune	41,0	40,3	0,7	1,7
Impôt sur le revenu (y c. impôt à la source)	<u>456,5</u>	<u>448,7</u>	<u>7,8</u>	1,7
Total	<u>497,5</u>	<u>489,0</u>	<u>8,5</u>	<u>1,7</u>

Les écarts entre la taxation 2003 des personnes morales et celle de 2002 sont les suivants:

	<u>Taxation 2003</u> en mio	<u>Taxation 2002</u> en mio	<u>Différence</u>	
			en mio	en %
Impôt sur le capital	17,6	16,9	0,7	4,1
Impôt sur le bénéfice	<u>54,9</u>	<u>54,6</u>	<u>0,3</u>	0,5
Total	<u>72,5</u>	<u>71,5</u>	<u>1,0</u>	<u>1,4</u>

Résultat de la taxation 2004 par rapport au budget

	<u>Comptes 2004</u>	<u>Budget 2004</u>	<u>Ecart</u>	
	<u>en mio</u>	<u>en mio</u>	<u>en mio</u>	<u>en %</u>
Impôt direct personnes physiques (perception)	496,4	511,0	- 14,6	- 2,9
Impôt à la source	15,9	14,5	1,4	9,6
Impôt travailleurs frontaliers	3,8	4,1	- 0,3	- 7,3
Impôt direct personnes morales (perception)	70,1	87,0	- 16,9	- 19,4
Impôt foncier (anc. impôt complémentaire)	5,1	5,3	- 0,2	- 3,8
Impôt s/les gains immobiliers	13,9	11,0	2,9	26,4
Lods	19,8	20,0	- 0,2	- 1,0
Impôt sur les successions (y compris émoluments)	<u>17,1</u>	<u>15,0</u>	<u>2,1</u>	14,0
Total	<u>642,1</u>	<u>667,9</u>	<u>- 25,8</u>	<u>- 3,9</u>

4.2. Impôt direct 2004

Le produit des impôts directs pour l'année 2004 se présente comme suit :

Taxation 2003, perception provisoire 2004, révisions antérieures

• personnes physiques		
– perception provisoire impôt 2004	Fr.	466.327.197.—
– taxation 2003, bordereaux soldes	Fr.	24.785.457.—
– amendes, frais de rappels, corrections des taxations antérieures, comptes d'insuffisances d'impôts et amendes, imputations forfaitaires, etc.	Fr.	<u>5.271.950.—</u>
	Fr.	496.384.604.—
• impôt à la source	Fr.	15.894.050.—
• frontaliers, versements compensatoires en application de l'accord franco-suisse	Fr.	3.772.832.—
• personnes morales (perception provisoire 2004, bordereaux soldes 2003, insuffisances, imputations forfaitaires, etc.)	Fr.	<u>70.124.883.—</u>
	Fr.	586.176.369.—

Budget 2004

• personnes physiques	Fr.	511.000.000.—	
• impôt à la source	Fr.	14.500.000.—	
• travailleurs frontaliers	Fr.	4.100.000.—	
• personnes morales	Fr.	<u>87.000.000.—</u>	Fr. 616.600.000.—
Moins-value par rapport au budget			<u>Fr. 30.423.631.—</u>

	MATIERE IMPOSABLE			PRODUIT DE LA TAXATION		
	<u>2001</u>	<u>2002</u>	<u>2003</u>	<u>2001</u>	<u>2002</u>	<u>2003</u>
1 Personnes physiques						
Fortune	14'684'197'430	14'092'652'445	14'296'380'731	42'446'841	40'324'281	41'029'963
Revenu ¹	4'938'155'700	4'967'758'300	5'040'799'100	428'190'145	434'537'512	440'610'063
Impôt à la source (2002)				14'260'076	14'163'887	15'894'050
Nombre de contribuables ²	107'502	108'263	109'033			
				484'897'062	489'025'680	497'534'076
2 Personnes morales						
Capital	27'737'074'400	26'103'068'000	26'357'995'000	17'453'945	16'904'685	17'582'475
Bénéfice	6'893'149'300	5'551'561'400	5'188'180'400	69'424'595	54'628'216	54'913'209
Nombre de contribuables	5'448	5'514	5'688			
				86'878'540	71'532'901	72'495'684
<u>RECAPITULATION</u>						
Fortune et capital	42'421'271'830	40'195'720'445	40'654'375'731	59'900'786	57'228'966	58'612'438
Revenu et bénéfice	11'831'305'000	10'519'319'700	10'228'979'500	511'874'816	503'329'615	511'417'322
Nombre de contribuables	112'950	113'777	114'721			
				571'775'602	560'558'581	570'029'760
+ Frontaliers, versement compensatoire français en application de l'accord franco-suisse du 11 avril 1983				3'550'324	3'776'605	3'772'832
				575'325'926	564'335'186	573'802'592

¹ y compris les taxations complémentaires des contribuables soumis à l'impôt à la source

² y compris 6'981 contribuables soumis à l'impôt à la source

Répartition de la matière imposable dans le canton □

Année de taxation 2003

COMMUNES	<u>PERSONNES PHYSIQUES</u>		<u>PERSONNES MORALES</u>		<u>TOTAL</u> <u>PERSONNES PHYSIQUES ET</u> <u>PERSONNES MORALES</u>	
	FORTUNE IMPOSABLE	REVENU IMPOSABLE	CAPITAL IMPOSABLE	BENEFICE IMPOSABLE	FORTUNE OU CAPITAL IMPOSABLE	REVENU OU BENEFICE IMPOSABLE
I. <u>DISTRICT DE NEUCHATEL</u>						
1 Neuchâtel	3'066'048'913	957'108'713	22'149'615'000	4'446'793'200	25'215'663'913	5'403'901'913
2 Hauterive	263'431'364	86'853'814	26'909'000	817'000	290'340'364	87'670'814
3 Saint-Blaise	450'835'145	110'859'336	57'697'000	9'831'200	508'532'145	120'690'536
4 Marin-Epagnier	294'982'837	128'026'384	989'173'000	74'984'000	1'284'155'837	203'010'384
5 Thielle-Wavre	69'215'007	21'133'525	20'217'000	2'839'200	89'432'007	23'972'725
6 Cornaux	105'544'354	45'361'045	81'474'000	5'246'700	187'018'354	50'607'745
7 Cressier	116'853'942	57'036'280	67'965'000	1'654'800	184'818'942	58'691'080
8 Enges	29'754'894	9'977'404	951'000	26'500	30'705'894	10'003'904
9 Le Landeron	474'395'278	143'350'255	168'751'000	28'334'100	643'146'278	171'684'355
10 Lignières	63'941'449	28'098'662	2'282'000	130'700	66'223'449	28'229'362
	4'935'003'183	1'587'805'418	23'565'034'000	4'570'657'400	28'500'037'183	6'158'462'818
II. <u>DISTRICT DE BOUDRY</u>						
11 Boudry	283'223'813	144'103'809	77'365'000	3'560'900	360'588'813	147'664'709
12 Cortaillod	446'552'969	147'234'497	389'739'000	9'580'400	836'291'969	156'814'897
13 Colombier	489'551'013	162'586'547	30'145'000	2'825'270	519'696'013	165'411'817
14 Auvonnier	437'752'639	70'845'194	32'271'000	4'034'100	470'023'639	74'879'294
15 Peseux	435'651'894	163'112'579	42'396'000	7'820'200	478'047'894	170'932'779
16 Corcelles-Cormondrèche	480'255'136	139'704'566	71'847'000	5'188'700	552'102'136	144'893'266
17 Bôle	203'247'460	68'500'681	12'791'000	2'438'030	216'038'460	70'938'711
18 Rochefort	110'054'179	34'104'861	7'224'000	80'800	117'278'179	34'185'661
19 Brot-Dessous	6'696'029	2'783'771	1'120'000	54'200	7'816'029	2'837'971
20 Bevaix	358'885'461	113'752'708	79'163'000	3'681'200	438'048'461	117'433'908
21 Gorgier	251'323'693	64'211'347	10'579'000	1'822'600	261'902'693	66'033'947
22 Saint-Aubin-Sauges	219'179'900	70'887'894	30'364'000	983'000	249'543'900	71'870'894
23 Fresens	21'452'374	4'708'963	834'000	90'600	22'286'374	4'799'563
24 Montalchez	17'219'093	4'552'243	599'000	4'700	17'818'093	4'556'943
25 Vaumarcus	32'792'883	8'381'908	32'424'000	240'204'400	65'216'883	248'586'308
	3'793'838'536	1'199'471'568	818'861'000	282'369'100	4'612'699'536	1'481'840'668

COMMUNES	<u>PERSONNES PHYSIQUES</u>		<u>PERSONNES MORALES</u>		TOTAL <u>PERSONNES PHYSIQUES ET</u> <u>PERSONNES MORALES</u>	
	FORTUNE IMPOSABLE	REVENU IMPOSABLE	CAPITAL IMPOSABLE	BENEFICE IMPOSABLE	FORTUNE OU CAPITAL IMPOSABLE	REVENU OU BENEFICE IMPOSABLE
III. <u>DISTRICT DU VAL-DE-TRAVERS</u>						
26 Môtiers	53'133'139	21'966'708	14'321'000	166'000	67'454'139	22'132'708
27 Couvet	188'237'727	71'736'898	49'972'000	6'456'000	238'209'727	78'192'898
28 Travers	90'131'306	29'290'885	4'769'000	622'500	94'900'306	29'913'385
29 Noiraigue	23'060'486	12'657'840	2'911'000	141'500	25'971'486	12'799'340
30 Boveresse	29'480'521	9'035'230	756'000	48'000	30'236'521	9'083'230
31 Fleurier	247'613'452	97'070'990	105'907'000	16'201'300	353'520'452	113'272'290
32 Buttes	39'548'115	17'264'115	3'609'000	216'900	43'157'115	17'481'015
33 La Côte-aux-Fées	59'326'001	13'193'312	24'285'000	2'114'200	83'611'001	15'307'512
34 Saint-Sulpice	29'406'032	14'855'426	11'203'000	507'600	40'609'032	15'363'026
35 Les Verrières	52'896'931	16'879'854	6'514'000	213'300	59'410'931	17'093'154
36 Les Bayards	22'124'837	8'321'162	1'479'000	59'900	23'603'837	8'381'062
	834'958'547	312'272'420	225'726'000	26'747'200	1'060'684'547	339'019'620
IV. <u>DISTRICT DU VAL-DE-RUZ</u>						
37 Cernier	135'040'979	61'311'141	12'603'000	644'300	147'643'979	61'955'441
38 Chézard-Saint-Martin	114'912'021	45'624'536	3'009'000	400'900	117'921'021	46'025'436
39 Dombresson	103'568'937	43'314'875	7'161'000	1'900'500	110'729'937	45'215'375
40 Villiers	33'825'671	10'442'139	933'000	531'500	34'758'671	10'973'639
41 Le Pâquier	20'182'054	5'807'532	1'878'000	128'100	22'060'054	5'935'632
42 Savagnier	68'420'964	29'840'799	2'990'000	135'300	71'410'964	29'976'099
43 Fenin-Vilars-Saules	63'533'411	26'030'860	1'236'000	166'300	64'769'411	26'197'160
44 Fontaines	65'624'242	29'839'960	34'924'000	950'200	100'548'242	30'790'160
45 Engollon	11'133'211	2'955'780	180'000	9'900	11'313'211	2'965'680
46 Fontainemelon	111'624'418	49'574'399	19'559'000	3'188'800	131'183'418	52'763'199
47 Les Hauts-Genèveys	57'431'240	25'509'306	3'621'000	167'900	61'052'240	25'677'206
48 Boudevilliers	53'457'726	20'323'470	2'625'000	158'800	56'082'726	20'482'270
49 Valangin	36'039'891	11'126'614	3'272'000	131'800	39'311'891	11'258'414
50 Coffrane	52'145'852	18'988'975	4'410'400	686'600	56'556'252	19'675'575
51 Les Genèveys-sur-Coffrane	86'127'437	40'676'601	66'887'600	6'112'400	153'015'037	46'789'001
52 Montmollin	49'125'244	16'868'619	1'289'000	97'000	50'414'244	16'965'619
	1'062'193'298	438'235'606	166'578'000	15'410'300	1'228'771'298	453'645'906

COMMUNES	<u>PERSONNES PHYSIQUES</u>		<u>PERSONNES MORALES</u>		TOTAL <u>PERSONNES PHYSIQUES ET</u> <u>PERSONNES MORALES</u>	
	FORTUNE IMPOSABLE	REVENU IMPOSABLE	CAPITAL IMPOSABLE	BENEFICE IMPOSABLE	FORTUNE OU CAPITAL IMPOSABLE	REVENU OU BENEFICE IMPOSABLE
V. <u>DISTRICT DU LOCLE</u>						
53 Le Locle	597'347'368	284'856'530	372'789'000	177'966'800	970'136'368	462'823'330
54 Les Brenets	147'129'661	36'673'247	48'771'000	5'462'200	195'900'661	42'135'447
55 Le Cerneux-Péquignot	24'351'180	7'979'983	1'659'000	107'300	26'010'180	8'087'283
56 La Brévine	61'879'646	16'579'366	2'657'000	182'800	64'536'646	16'762'166
57 La Chaux-du-Milieu	31'400'371	11'372'003	951'000	61'700	32'351'371	11'433'703
58 Les Ponts-de-Martel	94'931'754	30'784'613	12'006'000	966'700	106'937'754	31'751'313
59 Brot-Plamboz	23'970'137	6'657'822	6'185'000	180'400	30'155'137	6'838'222
	981'010'117	394'903'564	445'018'000	184'927'900	1'426'028'117	579'831'464
VI. <u>DISTRICT DE LA CHAUX- DE-FONDS</u>						
60 La Chaux-de-Fonds	2'605'679'479	1'077'189'316	1'123'383'000	107'630'700	3'729'062'479	1'184'820'016
61 Les Planchettes	11'290'677	5'361'435	9'629'000	173'800	20'919'677	5'535'235
62 La Sagne	72'406'894	25'559'773	3'766'000	264'000	76'172'894	25'823'773
	2'689'377'050	1'108'110'524	1'136'778'000	108'068'500	3'826'155'050	1'216'179'024
TOTAL DU CANTON	14'296'380'731	5'040'799'100	26'357'995'000	5'188'180'400	40'654'375'731	10'228'979'500

Répartition du produit de l'impôt direct dans le canton de Neuchâtel

Année de taxation 2003

COMMUNES	NBRE DE CONTRIBUABLES			IMPOT DIRECT DU SUR FORTUNE ET REVENU (CAPITAL ET BENEFICE)					
	PERSONNES PHYSIQUES	PERSONNES MORALES	TOTAL	PERSONNES PHYSIQUES	%	PERSONNES MORALES	%	TOTAL	%
I. DISTRICT DE NEUCHATEL									
1 Neuchâtel	20'471	1826	22'297	98'511'019	20.45	39'737'217	54.81	138'248'236	24.95
2 Hauterive	1'593	52	1'645	8'960'943	1.86	98'520	0.14	9'059'463	1.63
3 Saint-Blaise	1'860	162	2'022	11'764'463	2.44	772'018	1.06	12'536'481	2.26
4 Marin-Epagnier	2'346	198	2'544	12'077'737	2.51	6'328'341	8.73	18'406'078	3.32
5 Thielle-Wavre	309	22	331	1'978'456	0.41	42'557	0.06	2'021'013	0.36
6 Cornaux	901	43	944	4'130'200	0.86	719'002	0.99	4'849'202	0.88
7 Cressier	1'072	29	1'101	4'595'144	0.95	305'467	0.42	4'900'611	0.88
8 Enges	186	6	192	989'391	0.21	4'439	0.01	993'830	0.18
9 Le Landeron	2'739	97	2'836	13'801'508	2.87	980'366	1.35	14'781'874	2.67
10 Lignières	570	27	597	2'516'333	0.52	17'640	0.02	2'533'973	0.46
	32'047	2'462	34'509	159'325'194	33.08	49'005'567	67.60	208'330'761	37.60
II. DISTRICT DE BOUDRY									
11 Boudry	3'025	118	3'143	12'469'749	2.59	437'069	0.60	12'906'818	2.33
12 Cortaillod	2'572	108	2'680	13'669'100	2.84	527'069	0.73	14'196'169	2.56
13 Colombier	2'884	118	3'002	18'111'146	3.76	241'537	0.33	18'352'683	3.31
14 Auvener	1'017	43	1'060	8'842'902	1.84	447'686	0.62	9'290'588	1.68
15 Peseux	3'369	143	3'512	16'512'572	3.43	699'847	0.97	17'212'419	3.11
16 Corcelles-Cormondrèche	2'411	92	2'503	14'212'487	2.95	685'146	0.95	14'897'633	2.69
17 Bôle	1'064	37	1'101	6'685'293	1.39	131'361	0.18	6'816'654	1.23
18 Rochefort	627	16	643	3'197'250	0.66	25'641	0.04	3'222'891	0.58
19 Brot-Dessous	70	4	74	243'747	0.05	8'200	0.01	251'947	0.05
20 Bevaix	2'097	89	2'186	10'979'603	2.28	359'800	0.50	11'339'403	2.05
21 Gorgier	1'083	41	1'124	6'122'433	1.27	207'073	0.29	6'329'506	1.14
22 Saint-Aubin-Sauges	1'456	60	1'516	6'892'797	1.43	156'716	0.22	7'049'513	1.27
23 Fresens	112	5	117	500'313	0.10	10'979	0.02	511'292	0.09
24 Montalchez	165	4	169	428'353	0.09	1'662	0.00	430'015	0.08
25 Vaumarcus	142	40	182	874'437	0.18	1'597'892	2.20	2'472'329	0.45
	22'094	918	23'012	119'742'182	24.86	5'537'678	7.64	125'279'860	22.61

COMMUNES	NBRE DE CONTRIBUABLES			IMPOT DIRECT DU SUR FORTUNE ET REVENU (CAPITAL ET BENEFICE)					
	PERSONNES PHYSIQUES	PERSONNES MORALES	TOTAL	PERSONNES PHYSIQUES	%	PERSONNES MORALES	%	TOTAL	%
III. <u>DISTRICT DU VAL-DE-TRAVERS</u>									
26 Môtiers	499	21	520	1'794'066	0.37	50'627	0.07	1'844'693	0.33
27 Couvet	1'695	89	1'784	5'713'684	1.19	247'368	0.34	5'961'052	1.08
28 Travers	725	26	751	2'311'646	0.48	72'283	0.10	2'383'929	0.43
29 Noiraigue	300	20	320	887'719	0.18	20'786	0.03	908'505	0.16
30 Boveresse	217	3	220	699'037	0.15	6'647	0.01	705'684	0.13
31 Fleurier	2'235	98	2'333	8'237'301	1.71	1'166'889	1.61	9'404'190	1.70
32 Buttes	400	23	423	1'189'021	0.25	28'347	0.04	1'217'368	0.22
33 La Côte-aux-Fées	362	16	378	1'267'421	0.26	194'860	0.27	1'462'281	0.26
34 Saint-Sulpice	369	18	387	1'135'316	0.24	75'613	0.10	1'210'929	0.22
35 Les Verrières	465	31	496	1'478'980	0.31	34'971	0.05	1'513'951	0.27
36 Les Bayards	229	8	237	674'937	0.14	9'352	0.01	684'289	0.12
	7'496	353	7'849	25'389'128	5.27	1'907'743	2.63	27'296'871	4.93
IV. <u>DISTRICT DU VAL-DE-RUZ</u>									
37 Cernier	1'203	59	1'262	5'269'674	1.09	93'048	0.13	5'362'722	0.97
38 Chézard-Saint-Martin	892	29	921	4'307'990	0.89	46'473	0.06	4'354'463	0.79
39 Dombresson	851	16	867	3'855'584	0.80	206'373	0.28	4'061'957	0.73
40 Villiers	206	5	211	955'064	0.20	55'461	0.08	1'010'525	0.18
41 Le Pâquier	133	8	141	525'111	0.11	16'653	0.02	541'764	0.10
42 Savagnier	554	12	566	2'470'709	0.51	19'411	0.03	2'490'120	0.45
43 Fenin-Vilars-Saules	434	11	445	2'451'391	0.51	19'049	0.03	2'470'440	0.45
44 Fontaines	522	15	537	2'559'595	0.53	143'306	0.20	2'702'901	0.49
45 Engollon	52	2	54	319'190	0.07	1'253	0.00	320'443	0.06
46 Fontainemelon	951	12	963	4'881'445	1.01	391'326	0.54	5'272'771	0.95
47 Les Hauts-Geneveys	510	16	526	2'564'630	0.53	25'402	0.04	2'590'032	0.47
48 Boudevilliers	397	27	424	1'833'415	0.38	20'909	0.03	1'854'324	0.33
49 Valangin	243	10	253	1'043'349	0.22	20'324	0.03	1'063'673	0.19
50 Coffrane	361	13	374	1'560'061	0.32	58'173	0.08	1'618'234	0.29
51 Les Geneveys-s/Coffr.	801	28	829	3'845'581	0.80	527'015	0.73	4'372'596	0.79
52 Montmollin	313	9	322	1'681'369	0.35	10'921	0.02	1'692'290	0.31
	8'423	272	8'695	40'124'158	8.33	1'655'097	2.28	41'779'255	7.54

COMMUNES	NBRE DE CONTRIBUABLES			IMPOT DIRECT DU SUR FORTUNE ET REVENU (CAPITAL ET BENEFICE)					
	PERSONNES PHYSIQUES	PERSONNES MORALES	TOTAL	PERSONNES PHYSIQUES	%	PERSONNES MORALES	%	TOTAL	%
V. <u>DISTRICT DU LOCLE</u>									
53 Le Locle	6'123	271	6'394	24'377'014	5.06	4'596'879	6.34	28'973'893	5.23
54 Les Brenets	684	32	716	3'470'498	0.72	530'502	0.73	4'001'000	0.72
55 Le Cerneux-Péquignot	192	6	198	655'481	0.14	14'257	0.02	669'738	0.12
56 La Brévine	437	13	450	1'040'684	0.22	23'818	0.03	1'064'502	0.19
57 La Chaux-du-Milieu	246	6	252	1'037'061	0.22	8'224	0.01	1'045'285	0.19
58 Les Ponts-de-Martel	701	24	725	2'428'141	0.50	124'449	0.17	2'552'590	0.46
59 Brot-Plamboz	157	8	165	369'101	0.08	33'154	0.05	402'255	0.07
	8'540	360	8'900	33'377'980	6.93	5'331'283	7.35	38'709'263	6.99
VI. <u>CHAUX- DE-FONDS</u>									
60 La Chaux-de-Fonds	22'756	1299	24'055	100'866'963	20.94	8'982'021	12.39	109'848'984	19.82
61 Les Planchettes	132	1	133	419'739	0.09	41'452	0.06	461'191	0.08
62 La Sagne	564	23	587	2'394'682	0.50	34'843	0.05	2'429'525	0.44
	23'452	1'323	24'775	103'681'384	21.53	9'058'316	12.49	112'739'700	20.35
TOTAL DU CANTON	102'052	5'688	107'740	** 481'640'026	100.00	72'495'684	100.00	554'135'710	100.00

** y compris le produit des taxations complémentaires des personnes soumises à l'impôt à la source.

Cette statistique cantonale est établie compte tenu des répartitions intercommunales. En revanche, les contribuables figurent dans leur commune de domicile pour les personnes physiques et à leur siège pour les personnes morales.

Personnes morales - Taxation 2003

Résultat par genres de sociétés

Résultat de la taxation par catégorie

Personnes morales							
	Nombre de contribuables	Eléments imposables		Montant de l'impôt		Total	Total réductions s/bénéfice
		Capital	Bénéfice	Capital	Bénéfice		
Sociétés Anonymes	3'318	24'103'581'000	4'821'791'200	14'420'159	51'043'626	65'463'785	3'094'874
Sociétés Immobilières Anonymes	338	121'660'000	22'584'000	299'641	1'459'082	1'758'723	252'946
Sociétés à resp. limitée	1'149	1'814'563'000	323'015'100	2'099'277	489'936	2'589'213	46
Sociétés coopératives	211	186'910'000	16'641'500	468'091	1'531'042	1'999'133	123'586
Associations	493	42'703'000	1'117'100	104'155	91'488	195'643	0
Fondations	158	80'449'000	1'940'600	170'829	189'132	359'961	0
Divers	21	8'129'000	1'090'900	20'323	108'903	129'226	0
Total	5'688	26'357'995'000	5'188'180'400	17'582'475	54'913'209	72'495'684	3'471'452

Personnes morales - Taxation 2003

Résultat par catégorie d'impôts dus

Récapitulation par tranches d'impôt dus

Impôt direct dû sur capital et bénéfice	Nombre de contribuables	Capital imposable	Bénéfice imposable	Impôt sur capital	Impôt sur bénéfice	Impôt direct total
de 10'000 à 20'000	168	452'296'000	29'926'000	808'851	1'574'193	2'383'044
de 20'000 à 30'000	74	530'243'000	83'551'800	637'153	1'186'069	1'823'222
de 30'000 à 50'000	71	877'160'000	59'049'200	881'178	1'969'237	2'850'415
de 50'000 à 100'000	54	682'911'000	227'532'100	1'213'126	2'518'469	3'731'595
de 100'000 et plus	80	12'193'331'000	4'680'211'200	11'965'045	45'701'528	57'666'573
Sous-total	447	14'735'941'000	5'080'270'300	15'505'353	52'949'496	68'454'849
de 0 à 10'000	5'241	11'622'054'000	107'910'100	2'077'122	1'963'713	4'040'835
Total final	5'688	26'357'995'000	5'188'180'400	17'582'475	54'913'209	72'495'684

dont 1'956 exonérées totalement

Personnes morales - Taxation 2003

Résultat par branches économiques

Répartition de l'impôt direct dû par les personnes morales d'après les différentes branches de l'économie du canton

Branches	Nombre de personnes morales	Capital imposable	Bénéfice imposable	Impôt direct s/capital et bénéfice	%	Impôt dû en % moy. et grandes entr. Période fiscale 2003	Impôt dû en % moy. et grandes entr. Période fiscale 2002
A. Moyennes et grandes entreprises							
1 Economie énergétique, extraction de minéraux	4	62'416'000	2'500'200	383'657		0.56%	0.54%
2 Arts et métiers, industrie	72	919'504'000	159'836'600	6'949'807		10.15%	10.62%
3 Industrie des produits alimentaires, des boissons, du tabac	5	36'206'000	786'881'500	22'021'963		32.18%	36.95%
4 Horlogerie, bijouterie	53	765'772'000	137'536'500	10'347'377		15.12%	17.40%
5 Bâtiment et génie civil	16	22'242'000	3'350'600	390'557		0.57%	0.66%
6 Commerce, restauration et hébergement, réparations	106	2'479'926'000	669'832'700	11'331'609		16.55%	14.26%
7 Transports et communications	7	64'953'000	9'271'800	1'089'563		1.59%	1.53%
8 Banques, assurances, agences-conseil	100	10'177'066'000	3'283'379'900	13'322'143		19.46%	15.13%
9 Affaires immobilières	65	143'839'000	24'352'800	2'179'260		3.18%	2.36%
10 Divers	19	64'017'000	3'327'700	438'912		0.64%	0.55%
	447	14'735'941'000	5'080'270'300	68'454'848	94.43%	100.00%	100.00%
B. Petites Entreprises							
Impôt direct total dû inférieur à Fr. 10.000.-	5'241	11'622'054'000	107'910'100	4'040'836	5.57%		
	5'688	26'357'995'000	5'188'180'400	72'495'684	100.00%		

4.3. Impôt sur les gains immobiliers

Détail de la taxation

Durée de propriété		Gain imposable Fr.	Produit de la taxation Fr.
Moins de	1 an	31.900.—	7.792.—
"	2 ans	256.300.—	93.909.—
"	3 ans	809.000.—	280.800.—
"	4 ans	445.700.—	95.303.—
"	5 ans	613.100.—	111.168.—
Plus de	5 ans	586.300.—	135.668.—
"	6 ans	980.000.—	199.534.—
"	7 ans	1.418.200.—	319.576.—
"	8 ans	266.500.—	41.311.—
"	9 ans	269.800.—	49.666.—
"	10 ans	289.700.—	40.285.—
"	11 ans	509.800.—	79.028.—
"	12 ans	619.900.—	80.982.—
"	13 ans	390.700.—	48.981.—
	14 ans et plus	107.067.300.—	12.305.746.—
Total		114.554.200.—	13.889.749.—

Taxation 2004	13.889.749.—
+ Frais de rappel	<u>5.300.—</u>
Facturation 2004	13.895.049.—
./ Cas antérieurs rectifiés	<u>226.839.—</u>
Impôt sur les gains immobiliers 2004	13.668.210.—
+ Virements avis de crédit et paiements postaux par le service financier	<u>220.579.—</u>
Etat du compte 403300	13.888.789.—
Plus-value par rapport au budget 2004 (11 millions de francs)	<u>2.888.789.—</u>

Nombre de relations reçues en 2004

Nombre de transferts avec impôt	1116
Nombre de transferts sans gain	456
Nombre de transferts avec impôt différé	87
Nombre de transferts avec impôt inférieur à 100 francs	49

4.4. Impôt foncier sur les immeubles de placement des personnes morales et sur les immeubles des institutions de prévoyance

Compte 2004	Fr.
Impôt payé par les personnes morales propriétaires d'un ou plusieurs immeubles en début d'année 2004	3.783.758.—
Impôt payé par les institutions de prévoyance propriétaires d'un ou plusieurs immeubles en début d'année 2004	1.359.162.—
	<hr/>
	5.142.920.—
./. Restitutions s/compte réserve IC (240 320)	0.—
	<hr/>
Total	<u>5.142.920.—</u>

4.5. Estimation cadastrale

Evaluation de la propriété neuchâteloise et évolution

Sur 14.500 mutations enregistrées dans le fichier immobilier de l'office des impôts immobiliers et de succession, environ 6.800 estimations cadastrales ont été communiquées durant l'année 2004 aux propriétaires. Ce chiffre comprend les EC établies à la suite de constructions, de transformations, ventes, réunions ou divisions de biens-fonds et les EC notifiées sans changement en cas de réalisation à une valeur qui s'écarte de moins de 20% de l'estimation cadastrale.

Plus de 1.800 visites ont été nécessaires pour établir de nouvelles EC, répartir les frais immobiliers en frais d'entretien ou d'amélioration et pour liquider les réclamations concernant aussi bien la valeur fiscale de l'immeuble que la valeur locative.

Les constructions nouvelles, transformations et les achats ou ventes d'immeubles ont provoqué des révisions intermédiaires pour un montant de 275.210.000 francs.

Par genre de contribuables, les estimations cadastrales se répartissent ainsi :

Contribuables	Etat du fichier immobilier		
	au 1er janvier 2004 en 1.000 francs	au 31 décembre 2004 en 1.000 francs	Evolution en 1.000 francs
Personnes physiques domiciliées dans le canton	11.102.167	11.328.505	226.338
Personnes physiques domiciliées hors du canton	1.167.062	1.150.239	-16.823
Personnes morales, fondations, associations	6.381.237	6.436.473	55.236
Corporations publiques et divers	2.166.223	2.176.682	10.459
Total	20.816.689	21.091.899	275.210

La délivrance d'extraits immobiliers ainsi que la révision payante d'estimations cadastrales ont généré des recettes pour un montant de 60.819 francs alors que le budget prévoyait un montant de 80.000 francs.

Impôt fédéral direct - Personnes morales - Période 2003

Résultat de la taxation par district

Personnes morales					
Districts	Nombre de contribuables	Bénéfice imposable	Impôt sur le bénéfice	Réductions sur bénéfice	Impôt direct total
Neuchâtel	2'132	5'024'355'700	385'584'543	277'914'672	107'669'871
Boudry	865	281'857'100	23'739'498	1'027'598	22'711'900
Val-de-Travers	346	25'136'900	2'132'157	310'760	1'821'397
Val-de-Ruz	266	10'422'400	780'329	54'982	725'347
Le Locle	340	203'971'000	6'075'825	2'543'565	3'532'260
La Chaux-de-Fonds	1'216	77'737'100	6'285'346	740'295	5'545'051
Total	5'165	5'623'480'200	424'597'698	282'591'872	142'005'826

Impôt fédéral direct - Période 2003

Résultat de la taxation par nature juridique

Personnes morales					
	Nombre de contribuables	Bénéfice Imposable	Impôt sur le Bénéfice	Réduction sur Bénéfice	Impôt direct Total
Sociétés Anonymes	2'844	5'219'531'200	420'416'843	281'701'082	138'715'761
Sociétés Immobilières Anonymes	315	19'492'500	1'195'329	49'523	1'145'806
Sociétés à resp. limitée	1'192	365'921'900	1'550'843	841'266	709'577
Sociétés coopératives	194	15'467'500	1'314'738	0	1'314'738
Associations	471	1'191'400	42'060	0	42'060
Fondations	138	1'760'800	73'002	0	73'002
Divers	11	114'900	4'883	0	4'883
Total	5'165	5'623'480'200	424'597'698	282'591'871	142'005'827

4.6. Impôt anticipé

Evolution de l'impôt anticipé au cours des années 2001 à 2003.

Année de taxation	<u>2001</u>	<u>2002</u>	<u>2003</u>
Nombre de requêtes	61.608.—	60.295.—	57.297.—
Montant d'impôt anticipé imputé ou remboursé	65.346.953.—	48.563.854.—	40.396.498.—
Rendement soumis à l'impôt anticipé	186.705.580.—	138.753.869.—	115.418.567.—

La répartition de l'impôt anticipé dans les districts et dans les villes ressort du tableau en page suivante.

Estimations fiscales des titres non cotés en bourse

En vue de l'imposition en fortune des titres non cotés en bourse, émis par des sociétés ayant leur siège dans notre canton, nous avons déterminé le cours fiscal au 31 décembre 2003, sur la base du bilan 2002, pour environ 2300 sociétés (actions, parts sociales et bons de jouissance).

Conventions en vue d'éviter les doubles impositions conclues entre la Suisse et divers pays :

Retenue supplémentaire d'impôt U.S.A.

Formules R-US 164 / Ladite retenue est imputée sur les impôts dans lesquels elle est comprise. Lors de l'exercice 2003, nous avons restitué celle correspondant aux prestations échues en 2003, soit 149.469 francs pour 376 demandes contre 168.024 francs pour 394 demandes en 2002, lesquelles concernaient les revenus échus en 2002.

Imputation forfaitaire d'impôt

Conformément à l'ordonnance (du Conseil fédéral) relative à l'imputation forfaitaire d'impôt, du 22 août 1967 / 7 décembre 1981, notre canton a remboursé en 2004 (taxation 2003) aux contribuables neuchâtelois, personnes physiques et morales, l'imputation forfaitaire d'impôt pour un montant total de 35.992.645 francs représentant 843 demandes sur formules DA-1, DA-2 et DA-3 (contre 465 demandes en 2003 pour un montant de 34.105.536 francs).

L'office de l'impôt anticipé a déterminé la prise en charge de cette restitution de la manière suivante :

	Fr.
Part de la Confédération	: 29.843.908.—
Part du canton de Neuchâtel	: 3.074.387.—
Part des communes neuchâteloises	: 3.074.351.—

Répartition de l'impôt anticipé par districts et dans les villes

Districts	Nombre de requérants	Impôt anticipé	Rendements soumis à l'impôt anticipé
		Fr.	Fr.
Demandes d'imputations			
Neuchâtel	18083	13'842'565	39'550'186
<i>(dont ville de Neuchâtel)</i>	<i>11069</i>	<i>8'870'053</i>	<i>25'343'009</i>
Boudry	13203	11'017'899	31'479'711
Val-de-Travers	4252	1'623'407	4'638'306
Val-de-Ruz	5372	2'652'826	7'579'503
Le Locle	4743	2'333'558	6'667'309
<i>(dont ville du Locle)</i>	<i>3274</i>	<i>1'706'626</i>	<i>4'876'074</i>
La Chaux-de-Fonds	11545	8'653'842	24'725'263
<i>(dont ville de La Chaux-de-Fonds)</i>	<i>11086</i>	<i>8'422'079</i>	<i>24'063'083</i>
Demandes de remboursements	99	272'401	778'289
Total des imputations et des remboursements	57'297	40'396'498	115'418'567

4.7. Droits de mutation et impôts de successions

Lods

Taxation lods 2004

Taux d'imposition	Nb cas	Nb d'acquéreurs	Masse imposable Fr.	Montant dû Fr.
1.65 % liquidations sociétés immobilières	4	7	5.749.818.—	94.872.—
2.2 % 1ères acquisitions	609	1052	248.634.090.—	5.469.950.—
2.2 % nouvelles constructions	44	69	32.633.875.—	717.945.—
2.2 % échanges	10	17	495.136.—	10.893.—
3.3 %	929	1400	415.174.121.—	13.700.746.—
Total	1596	2545	702.687.040.—	19.994.406.—

Comptes établis en 2004	Fr. 19.994.406.—
./ non-valeurs	Fr. 142.117.—
./ restitutions	Fr. 46.346.—
Boucllement du compte lods 2004	Fr. 19.805.943.—

Le budget 2004 mentionne le chiffre de 20.000.000 francs.
 En 2003, le compte lods bouclait par 22.527.325 francs.
 En 2004, il a été enregistré 1861 actes de transferts immobiliers dont 133 non taxés.

- 1596 transferts ont été soumis aux lods
- 132 transferts ont été visés en franchise de lods

Impôt sur les successions et sur les donations entre vifs

L'impôt sur les successions et sur les donations entre vifs a produit des recettes pour un montant total de 13.805.818 francs, réparti de la manière suivante :

	Fr.
Successions	12.271.130.—
Impôt minimum	75.500.—
Donations	1.455.413.—
Rappels	3.775.—
	13.805.818.—

Répartition de l'impôt sur les successions

Taux d'imposition	Nombre d'héritiers	Impôts facturés Fr.
0%	569	0.—
3%	2009	2.547.218.—
15%	233	1.799.645.—
18%	382	2.396.673.—
20%	9	189.025.—
21%	72	205.711.—
23%	29	358.289.—
24%	2	0.—
26%	53	944.561.—
31%	72	1.458.244.—
45%	180	2.371.764.—
Total	3610	12.271.130.—

Répartition de l'impôt sur les donations entre vifs

Taux d'imposition	Nombre d'héritiers	Impôts facturés Fr.
0%	1	0.—
3%	335	943.795.—
15%	15	93.528.—
18%	17	213.906.—
20%	1	19.200.—
21%	0	0.—
23%	0	0.—
24%	0	0.—
26%	1	8.056.—
31%	1	12.656.—
45%	5	164.272.—
Total	376	1.455.413.—

La taxation des décès ou des donations intervenus avant l'entrée en vigueur de la loi instituant un impôt sur les successions et sur les donations entre vifs du 1^{er} octobre 2002 a produit des recettes pour un montant total de 3.318.489 francs, réparti de la manière suivante :

	Fr.
Emolument de dévolution d'hérédité sur les successions	2.222.732.—
Emolument de dévolution d'hérédité sur les donations entre vifs	111.982.—
Droits sur les successions	955.255.—
Droits sur les donations entre vifs	<u>28.520.—</u>
	3.318.489.—

Récapitulatif :

Impôt sur les successions et sur les donations entre vifs	13.805.818.—
Emolument de dévolution d'hérédité (ancien droit)	2.334.714.—
Droits sur les successions et sur les donations entre vifs (ancien droit)	<u>983.775.—</u>
	17.124.307.—

Le budget mentionne le chiffre de 15 millions de francs.

4.8. Statistique - Personnes physiques - Impôt direct cantonal - Taxation 2003

La fortune effective correspond à la fortune nette totale que possède un contribuable (actif brut diminué du passif).

La fortune imposable s'obtient en retranchant de la fortune effective la part non imposable des actions neuchâteloises et les actifs situés hors du canton.

Par revenu effectif, il faut entendre le revenu brut réalisé par le contribuable, déductions faites des intérêts passifs et des frais d'acquisition du revenu (dépenses professionnelles).

Le revenu imposable correspond au revenu effectif diminué des déductions sociales, des frais médicaux et des primes pour assurances diverses et sommes consacrées à l'épargne.

Nombre de contribuables classés par état-civil et par catégories de revenu effectif

Revenu imposable	Externes et hoiries	Célibataires sans enfant	Veufs sans enfants	Divorcés, séparés sans enfant	Mariés						Célibataires, veufs, séparés, divorcés					TOTAL GENERAL
					sans enfant	avec 1 enfant	avec 2 enfants	avec 3 enfants	avec 4 enfants	avec 5 enfants	avec 1 enfant	avec 2 enfants	avec 3 enfants	avec 4 enfants	avec 5 enfants	
0 - 100	1'858	5'251	1'216	1'144	502	213	179	62	22	16	479	277	77	20	2	11'318
110 - 2.000	597	1'083	114	83	54	24	19	7		1	83	45	12	3		2'125
2.100 - 4.000	326	1'065	128	114	66	10	15	4			83	28	9	1	2	1'851
4.100 - 6.000	248	1'008	119	117	57	12	8	3	1		80	35	14	3	2	1'707
6.100 - 8.000	176	777	123	144	49	16	12	5	2	1	71	36	7	1		1'420
8.100 - 10.000	176	714	129	175	51	14	9	3	3	1	74	40	6	3	1	1'399
10.100 - 12.000	106	634	136	249	60	13	6	5			74	46	10	2		1'341
12.100 - 14.000	84	635	189	302	63	19	8	4	3		75	41	16			1'439
14.100 - 16.000	76	851	240	402	77	17	11	4	4	1	82	47	16	5		1'833
16.100 - 18.000	56	694	341	518	85	20	15	8			79	41	8	2		1'867
18.100 - 20.000	43	679	576	572	119	25	16	10	1		93	46	10	1		2'191
20.100 - 22.000	37	645	917	591	111	35	22	10	3		95	53	8			2'527
22.100 - 24.000	28	668	956	540	172	24	25	14	5		109	52	11	5	1	2'610
24.100 - 26.000	31	663	547	441	242	31	42	11	2		113	79	14	2		2'218
26.100 - 28.000	29	614	484	463	264	41	39	9	5		118	84	10	2		2'162
28.100 - 30.000	25	737	418	469	389	37	53	11	2	2	132	74	5	2	1	2'357
30.100 - 35.000	54	1'963	939	1'143	1'370	141	151	55	6	7	283	170	49	6	1	6'338
35.100 - 40.000	51	2'015	743	1'102	1'173	174	221	68	13	6	257	147	26	4		6'000
40.100 - 45.000	35	2'022	623	1'088	1'072	235	327	123	15	4	206	119	29	4	1	5'903
45.100 - 50.000	32	1'853	457	971	1'133	249	364	126	19	5	184	97	26	4	1	5'521
50.100 - 55.000	18	1'501	358	809	1'124	287	405	115	28	1	103	76	17	5	1	4'848
55.100 - 60.000	23	1'103	289	578	1'162	319	437	130	17	2	93	46	12	3		4'214
60.100 - 65.000	21	752	222	491	1'180	368	443	112	23	4	68	34	17	2	1	3'738
65.100 - 70.000	22	568	145	347	1'204	399	485	109	20	1	43	37	8		1	3'389
70.100 - 75.000	8	397	135	259	1'064	348	464	124	24	5	34	12	6			2'880
75.100 - 80.000	13	300	103	227	1'078	379	470	107	19		30	26	7	1		2'760
80.100 - 100.000	29	519	213	464	3'325	1'158	1'345	291	43	9	44	34	13	2		7'489
100.100 - 120.000	22	200	102	183	1'714	583	621	192	33	5	16	15	7	1		3'694
120.100 - 140.000	15	88	40	82	955	265	301	90	11	2	11	7	2			1'869
140.100 - 160.000	11	46	35	53	476	155	172	63	9	1	10	7	1			1'039
160.100 - 180.000	10	17	12	32	305	83	89	33	9		3	1				594
180.100 - 200.000	5	15	14	23	173	39	57	22	5	1	2		1			357
200.100 et plus	17	45	42	61	521	106	170	64	17	4	7					1'054
TOTAUX	4'282	30'122	11'105	14'237	21'390	5'839	7'001	1'994	364	79	3'234	1'852	454	84	15	102'052

Nombre de contribuables et rendement fiscal total répartis selon les catégories d'impôts dus

Catégories d'impôts dus	Nombre de contribuables			Montants dus		
	par catégorie	cumulés	cumulés en %	par catégorie	cumulés	cumulés en %
0 - 10	13'593	13'593	13.32	367	367	0.00
11 - 20	423	14'016	13.73	6'654	7'021	0.00
21 - 30	395	14'411	14.12	10'255	17'277	0.00
31 - 50	764	15'175	14.87	32'117	49'393	0.01
51 - 75	816	15'991	15.67	53'294	102'687	0.02
76 - 100	861	16'852	16.51	78'928	181'615	0.04
101 - 150	975	17'827	17.47	141'327	322'942	0.07
151 - 200	1'079	18'906	18.53	210'478	533'420	0.11
201 - 300	2'151	21'057	20.63	596'592	1'130'013	0.23
301 - 400	1'399	22'456	22.00	556'489	1'686'501	0.35
401 - 500	1522	23'978	23.50	786'209	2'472'710	0.51
501 - 600	1'516	25'494	24.98	918'525	3'391'236	0.70
601 - 800	2'972	28'466	27.89	2'284'727	5'675'963	1.18
801 - 1.000	2'963	31'429	30.80	2'873'929	8'549'892	1.78
1.001 - 1.500	6100	37'529	36.77	8'013'484	16'563'377	3.44
1.501 - 2.000	5'111	42'640	41.78	9'339'889	25'903'266	5.38
2.001 - 3.000	9'954	52'594	51.54	25'516'875	51'420'141	10.68
3.001 - 4.000	9'031	61'625	60.39	32'295'329	83'715'469	17.38
4.001 - 5.000	8186	69'811	68.41	37'165'842	120'881'312	25.10
5.001 - 6.000	6'660	76'471	74.93	36'901'420	157'782'732	32.76
6.001 - 8.000	9'199	85'670	83.95	64'520'730	222'303'461	46.16
8.001 - 10.000	5'865	91'535	89.69	52'841'806	275'145'267	57.13
10.001 - 20.000	8073	99'608	97.61	108'524'980	383'670'247	79.66
20.001 - 30.000	1'382	100'990	98.96	33'579'283	417'249'530	86.63
30.001 - 40.000	448	101'438	99.40	15'546'971	432'796'501	89.86
40.001 - 50.000	223	101'661	99.62	10'030'051	442'826'552	91.94
50.001 - 100.000	289	101'950	99.90	19'113'695	461'940'247	95.91
100.000 et plus	102	102'052	100.00	19'699'780	481'640'026	100.00
TOTAUX	102'052			481'640'026		

Contribuables classés selon l'âge et produit des impôts correspondants

Classe d'âge	Nombre de contribuables	Revenu imposable	Impôt sur le revenu	Fortune imposable	Impôt sur la fortune	Impôt total dû
14 - 19	3'653	18'221'400	557'719	19'942'886	26'607	584'326
20 - 24	8'508	154'595'100	10'313'866	68'635'325	50'398	10'364'264
25 - 29	8'252	298'170'900	24'577'813	138'975'547	131'818	24'709'631
30 - 34	8'480	419'820'800	36'502'709	277'066'042	395'616	36'898'325
35 - 39	8'969	523'459'300	46'046'418	486'973'750	951'890	46'998'308
40 - 44	8'504	541'136'000	49'326'511	764'571'475	1'893'322	51'219'833
45 - 49	7'806	534'865'800	50'719'497	922'030'275	2'434'953	53'154'450
50 - 54	7'261	540'360'900	52'963'524	1'105'316'389	3'065'341	56'028'865
55 - 59	7'314	533'454'900	50'798'183	1'490'936'100	4'301'192	55'099'375
60 - 64	5'984	441'872'900	37'886'921	1'588'067'653	4'712'800	42'599'721
65 - 69	5'100	309'582'900	23'178'648	1'677'720'575	5'119'943	28'298'591
70 - 74	5'022	223'736'500	17'337'197	1'387'583'658	4'188'925	21'526'122
75 - 79	4'735	191'581'200	14'638'375	1'380'508'911	4'254'246	18'892'621
80 - 84	4'252	156'600'500	12'105'861	1'240'529'856	3'885'913	15'991'774
85 - 89	2'346	71'022'000	5'608'986	710'167'314	2'292'273	7'901'259
90 - 94	1'214	26'900'900	2'053'408	352'419'839	1'147'268	3'200'676
95 et plus	370	4'602'500	293'198	49'802'997	149'996	443'194
Externes et hoiries	4'282	50'814'600	5'701'229	635'132'139	2'027'462	7'728'691
TOTAUX	102'052	5'040'799'100	440'610'063	14'296'380'731	41'029'963	481'640'026

Nombre de contribuables, matière imposable et impôts dus classés □
par catégories de revenus imposables

Catégories	Nombre	Matière imposable	Impôts dus
moins de 100	☆ 11'068	0	0
100 - 2.000	2'071	2'315'200	61'061
2.100 - 4.000	1'805	5'745'200	109'032
4.100 - 6.000	1'664	9'287'700	170'853
6.100 - 8.000	1'385	10'867'300	231'642
8.100 - 10.000	1'365	13'572'900	333'010
10.100 - 12.000	1'309	15'987'600	355'740
12.100 - 14.000	1'405	19'994'100	502'400
14.100 - 16.000	1'789	29'047'700	773'652
16.100 - 18.000	1'823	33'319'400	995'695
18.100 - 20.000	2'141	44'292'400	1'494'644
20.100 - 22.000	2'468	54'885'200	2'155'120
22.100 - 24.000	2'553	61'955'000	2'768'615
24.100 - 26.000	2'180	58'127'000	2'764'595
26.100 - 28.000	2'128	59'989'000	3'153'689
28.100 - 30.000	2'328	71'270'800	3'880'449
30.100 - 35.000	6'293	211'014'600	12'455'477
35.100 - 40.000	5'959	230'268'600	15'452'894
40.100 - 45.000	5'875	255'682'700	18'879'464
45.100 - 50.000	5'514	269'068'100	21'001'123
50.100 - 55.000	4'866	259'571'500	21'181'925
55.100 - 60.000	4'259	249'133'600	20'678'200
60.100 - 65.000	3'802	238'091'300	20'313'703
65.100 - 70.000	3'470	233'723'000	20'314'631
70.100 - 75.000	2'961	213'962'700	19'056'533
75.100 - 80.000	2'846	218'979'900	20'024'977
80.100 - 100.000	7'772	687'496'400	65'633'245
100.100 - 120.000	3'842	416'469'600	42'846'044
120.100 - 140.000	1'946	255'146'100	27'576'566
140.100 - 160.000	1'080	165'065'200	18'684'362
160.100 - 180.000	619	110'378'400	12'722'075
180.100 - 200.000	371	76'635'400	8'992'092
200.100 - 250.000	439	113'937'700	13'542'747
250.100 - 300.000	225	72'005'200	8'744'879
300.100 - 400.000	227	90'817'400	11'151'380
400.100 - 500.000	71	37'603'000	4'475'088
500.100 - 600.000	44	29'067'200	3'088'540
600.100 - 700.000	17	12'336'100	1'504'397
plus de 700.000	70	103'688'900	12'539'524
TOTAUX	102'052	5'040'799'100	440'610'063

☆

Dans ce nombre figurent notamment tous les apprentis et étudiants âgés de 18 ans révolus au 31 décembre 2003 sans revenu imposable.

Nombre de contribuables mariés (splitting 55%), matière imposable et impôts dus classés par catégories de revenus imposables

Catégories	Nombre	Matière imposable	Impôts dus
moins de 100	1'046	0	0
100 - 2.000	110	408'900	26'033
2.100 - 4.000	100	846'300	46'987
4.100 - 6.000	85	1'455'900	70'003
6.100 - 8.000	89	1'655'800	65'822
8.100 - 10.000	85	1'939'300	81'191
10.100 - 12.000	88	2'276'300	84'149
12.100 - 14.000	102	2'551'700	84'820
14.100 - 16.000	120	3'258'300	124'324
16.100 - 18.000	135	3'601'200	106'523
18.100 - 20.000	180	5'307'100	138'373
20.100 - 22.000	190	5'126'900	139'045
22.100 - 24.000	253	7'021'800	175'481
24.100 - 26.000	345	10'546'400	262'687
26.100 - 28.000	377	11'008'300	284'338
28.100 - 30.000	520	16'677'600	432'908
30.100 - 35.000	1'820	60'035'100	1'875'167
35.100 - 40.000	1'741	66'522'000	2'616'189
40.100 - 45.000	1'869	79'419'600	3'795'252
45.100 - 50.000	1'995	95'713'700	5'248'306
50.100 - 55.000	2'062	106'988'100	6'631'319
55.100 - 60.000	2'175	124'235'000	8'344'479
60.100 - 65.000	2'241	136'889'700	9'955'928
65.100 - 70.000	2'334	154'003'400	11'897'277
70.100 - 75.000	2'135	150'711'400	12'255'734
75.100 - 80.000	2'160	163'588'000	13'881'729
80.100 - 100.000	6'493	565'616'400	51'867'948
100.100 - 120.000	3'312	353'559'600	35'380'094
120.100 - 140.000	1'709	220'409'900	23'430'072
140.100 - 160.000	922	139'702'100	15'404'090
160.100 - 180.000	546	95'974'300	11'010'903
180.100 - 200.000	312	63'343'600	7'348'335
200.100 - 250.000	385	96'782'700	11'639'563
250.100 - 300.000	191	59'299'900	7'314'305
300.100 - 400.000	190	73'283'300	9'242'734
400.100 - 500.000	56	28'069'600	3'439'222
500.100 - 600.000	35	22'009'200	2'349'098
600.100 - 700.000	14	9'784'100	1'134'357
plus de 700.000	57	80'058'500	9'718'266
TOTAUX	38'578	3'019'681'000	267'903'051

Nombre de contribuables célibataires, veufs, séparés, divorcés, matière imposable et impôts dus classés par catégories de revenus imposables

Catégories	Nombre	Matière imposable	Impôts dus
moins de 100	10'022	0	0
100 - 2.000	1'961	1'906'300	35'028
2.100 - 4.000	1'705	4'898'900	62'045
4.100 - 6.000	1'578	7'831'800	100'849
6.100 - 8.000	1'296	9'211'500	165'820
8.100 - 10.000	1'279	11'633'600	251'819
10.100 - 12.000	1'220	13'711'300	271'591
12.100 - 14.000	1'303	17'442'400	417'579
14.100 - 16.000	1'669	25'789'400	649'328
16.100 - 18.000	1'688	29'718'200	889'172
18.100 - 20.000	1'961	38'985'300	1'356'271
20.100 - 22.000	2'277	49'758'300	2'016'075
22.100 - 24.000	2'301	54'933'200	2'593'134
24.100 - 26.000	1'835	47'580'600	2'501'909
26.100 - 28.000	1'751	48'980'700	2'869'351
28.100 - 30.000	1'809	54'593'200	3'447'541
30.100 - 35.000	4'473	150'979'500	10'580'310
35.100 - 40.000	4'218	163'746'600	12'836'704
40.100 - 45.000	4'006	176'263'100	15'084'212
45.100 - 50.000	3'519	173'354'400	15'752'818
50.100 - 55.000	2'804	152'583'400	14'550'605
55.100 - 60.000	2'084	124'898'600	12'333'721
60.100 - 65.000	1'561	101'201'600	10'357'776
65.100 - 70.000	1'137	79'719'600	8'417'355
70.100 - 75.000	826	63'251'300	6'800'799
75.100 - 80.000	686	55'391'900	6'143'248
80.100 - 100.000	1'279	121'880'000	13'765'297
100.100 - 120.000	530	62'910'000	7'465'951
120.100 - 140.000	238	34'736'200	4'146'494
140.100 - 160.000	158	25'363'100	3'280'272
160.100 - 180.000	73	14'404'100	1'711'172
180.100 - 200.000	58	13'291'800	1'643'757
200.100 - 250.000	54	17'155'000	1'903'183
250.100 - 300.000	34	12'705'300	1'430'574
300.100 - 400.000	37	17'534'100	1'908'646
400.100 - 500.000	16	9'533'400	1'035'866
500.100 - 600.000	10	7'058'000	739'442
600.100 - 700.000	3	2'552'000	370'040
plus de 700.000	14	23'630'400	2'821'258
TOTAUX	63'474	2'021'118'100	172'707'012

Nombre de contribuables, matière et impôts dus par catégories de fortune effective et de fortune imposable

CATEGORIES	FORTUNE EFFECTIVE		FORTUNE IMPOSABLE		IMPOTS DUS
	Nombre	Matière	Nombre	Matière	
moins de 1.000	33'626	55'464	34'265	61'589	2
1.000 - 20.000	20'901	176'306'117	21'709	182'809'294	12'091
21.000 - 40.000	8'452	249'547'381	8'673	256'271'108	30'184
41.000 - 60.000	5'337	265'921'961	5'415	269'629'350	65'947
61.000 - 80.000	3'835	269'332'153	3'846	270'270'942	164'404
81.000 - 100.000	3'050	275'572'150	3'023	272'791'369	233'732
101.000 - 150.000	5'477	677'842'083	5'478	678'042'314	939'144
151.000 - 200.000	3'909	680'099'094	3'887	675'990'767	1'255'678
201.000 - 250.000	2'867	643'106'519	2'872	643'214'114	1'393'847
251.000 - 300.000	2'244	617'300'058	2'176	598'495'244	1'441'836
301.000 - 350.000	1'782	578'862'125	1'723	558'930'522	1'423'284
351.000 - 400.000	1'399	524'512'294	1'350	505'998'028	1'373'366
401.000 - 450.000	1'103	468'116'292	991	420'673'892	1'217'713
451.000 - 500.000	976	464'000'728	874	415'305'433	1'255'081
501.000 - 600.000	1'351	741'491'878	1'236	677'538'653	2'146'850
601.000 - 700.000	1'019	661'253'017	908	588'291'972	1'947'135
701.000 - 800.000	720	538'926'364	617	460'987'064	1'590'790
801.000 - 900.000	523	443'947'311	441	373'861'500	1'328'943
901.000 - 1.000.000	436	414'612'303	365	346'287'264	1'246'588
1.001.000 - 1.500.000	1'225	1'488'369'311	962	1'168'243'089	4'205'675
1.501.000 - 2.000.000	568	980'853'917	422	722'930'611	2'602'550
2.001.000 - 2.500.000	288	644'695'911	229	510'165'717	1'836'597
2.501.000 - 3.000.000	206	559'935'133	147	399'768'422	1'439'166
3.001.000 - 4.000.000	250	858'762'519	176	604'375'842	2'175'753
4.001.000 - 5.000.000	147	655'892'969	74	331'669'464	1'194'010
plus de 5.000.000	361	4'919'402'842	193	2'363'777'167	8'509'597
TOTAUX	102'052	18'798'717'894	102'052	14'296'380'731	41'029'963

Nombre de contribuables mariés (splitting 55%), matière et impôts □
 dus par catégories de fortune effective et de fortune imposable

CATEGORIES	FORTUNE EFFECTIVE		FORTUNE IMPOSABLE		IMPOTS DUS
	Nombre	Matière	Nombre	Matière	
moins de 1.000	8'718	12'981	8'914	14'019	0
1.000 - 20.000	5'554	50'529'450	6'066	54'891'458	4'881
21.000 - 40.000	3'013	90'326'653	3'163	94'848'967	11'019
41.000 - 60.000	2'302	115'377'047	2'356	117'941'081	16'365
61.000 - 80.000	1'825	128'606'231	1'855	130'695'856	22'634
81.000 - 100.000	1'521	137'268'319	1'514	136'614'772	35'921
101.000 - 150.000	2'910	360'269'003	2930	362'819'825	340'069
151.000 - 200.000	2'187	380'524'283	2'192	381'324'119	592'797
201.000 - 250.000	1'660	372'300'306	1'679	375'900'742	713'039
251.000 - 300.000	1'250	343'600'953	1'230	337'820'694	712'182
301.000 - 350.000	1'058	343'550'142	1'031	334'547'311	753'516
351.000 - 400.000	828	310'629'694	827	310'308'044	752'688
401.000 - 450.000	688	291'968'489	615	261'092'117	677'708
451.000 - 500.000	614	291'167'083	565	268'141'275	736'049
501.000 - 600.000	845	463'788'417	793	434'583'303	1'273'859
601.000 - 700.000	638	414'714'311	577	374'363'400	1'178'408
701.000 - 800.000	459	343'194'300	394	294'421'531	991'771
801.000 - 900.000	334	283'515'306	282	239'084'306	843'890
901.000 - 1.000.000	260	247'667'092	211	200'476'389	721'669
1.001.000 - 1.500.000	756	918'140'797	590	717'860'378	2'584'297
1.501.000 - 2.000.000	357	616'799'289	267	455'518'658	1'639'867
2.001.000 - 2.500.000	193	431'936'708	152	338'180'133	1'217'448
2.501.000 - 3.000.000	134	363'551'200	99	268'418'200	966'306
3.001.000 - 4.000.000	149	512'203'122	102	352'463'544	1'268'869
4.001.000 - 5.000.000	91	405'715'867	46	206'352'733	742'870
plus de 5.000.000	234	3'199'836'514	128	1'593'381'167	5'736'172
TOTAUX	38'578	11'417'193'557	38'578	8'642'064'022	24'534'294

Nombre de contribuables, célibataires, veufs, séparés, divorcés,
 matière et impôts dus par catégories de fortune effective et de fortune
 imposable

CATEGORIES	FORTUNE EFFECTIVE		FORTUNE IMPOSABLE		IMPOTS DUS
	Nombre	Matière	Nombre	Matière	
moins de 1.000	24'908	42'483	25'351	47'569	2
1.000 - 20.000	15'347	125'776'667	15'643	127'917'836	7'210
21.000 - 40.000	5'439	159'220'728	5'510	161'422'142	19'165
41.000 - 60.000	3'035	150'544'914	3'059	151'688'269	49'582
61.000 - 80.000	2'010	140'725'922	1'991	139'575'086	141'771
81.000 - 100.000	1'529	138'303'831	1'509	136'176'597	197'811
101.000 - 150.000	2'567	317'573'081	2'548	315'222'489	599'075
151.000 - 200.000	1'722	299'574'811	1'695	294'666'647	662'881
201.000 - 250.000	1'207	270'806'214	1'193	267'313'372	680'808
251.000 - 300.000	994	273'699'106	946	260'674'550	729'653
301.000 - 350.000	724	235'311'983	692	224'383'211	669'768
351.000 - 400.000	571	213'882'600	523	195'689'983	620'678
401.000 - 450.000	415	176'147'803	376	159'581'775	540'005
451.000 - 500.000	362	172'833'644	309	147'164'158	519'032
501.000 - 600.000	506	277'703'461	443	242'955'350	872'991
601.000 - 700.000	381	246'538'706	331	213'928'572	768'727
701.000 - 800.000	261	195'732'064	223	166'565'533	599'019
801.000 - 900.000	189	160'432'006	159	134'777'194	485'053
901.000 - 1.000.000	176	166'945'211	154	145'810'875	524'919
1.001.000 - 1.500.000	469	570'228'514	372	450'382'711	1'621'378
1.501.000 - 2.000.000	211	364'054'628	155	267'411'953	962'683
2.001.000 - 2.500.000	95	212'759'203	77	171'985'583	619'148
2.501.000 - 3.000.000	72	196'383'933	48	131'350'222	472'861
3.001.000 - 4.000.000	101	346'559'397	74	251'912'297	906'884
4.001.000 - 5.000.000	56	250'177'103	28	125'316'731	451'140
plus de 5.000.000	127	1'719'566'328	65	770'396'000	2'773'425
TOTAUX	63'474	7'381'524'341	63'474	5'654'316'705	16'495'669

5. SERVICE DE L'INSPECTION DES FINANCES

Le service de l'inspection des finances rédige depuis 1998 un rapport d'activité semestriel à l'attention du Conseil d'Etat ainsi que du Président et des membres de la commission de gestion et des finances.

5.1. Rapports de révisions

Au cours de l'année 2004, le service de l'inspection des finances a déposé 105 rapports qui peuvent être répartis en plusieurs catégories, soit:

Rapports relatifs à des révisions annuelles de comptes

- | | |
|---|-----------|
| • Services de l'Etat, écoles, hôpital et autres entités incluses dans les comptes de fonctionnement (y compris l'analyse de comptes d'investissements gérés par certaines de ces entités) | 22 |
| • Mandats de révisions annuelles des comptes (fonds appartenant et gérés de l'Etat, entités subventionnées, mandats divers) | 51 |
| • Contrôles en relation avec la route nationale 5 (délégation de la Confédération) | 3 |
| | 76 |

Rapports ponctuels

- | | |
|---|------------|
| • Rapports en relation avec l'administration judiciaire (greffes et offices de poursuites et faillites) | 3 |
| • Rapports relatifs au contrôle à l'improviste des existants de trésorerie | 1 |
| • Rapports sur des analyses particulières | 25 |
| Au total: | 105 |

Les rapports relatifs aux mandats de révisions annuelles comprennent notamment les contrôles opérés dans le cadre de notre mandat d'organe de contrôle de la Caisse de pensions de l'Etat de Neuchâtel. La révision de notre institution de prévoyance a donné lieu, en 2004, à l'établissement de cinq rapports, soit:

- contrôle et analyse des comptes 2003 tenus par
 - l'administration de la Caisse de pensions proprement dite
 - le service financier, relatifs aux placements mobiliers
 - le service de la gérance des immeubles, relatifs aux placements immobiliers
- contrôle du décompte annuel 2003 du fonds de garantie
- contrôle et attestation des comptes consolidés

Les dossiers suivants ont fait l'objet de contrôles et d'analyses particulièrement approfondis:

Analyse et contrôle des comptes de fonctionnement, de bilan, d'investissement, et des fonds appartenant, examen du contrôle interne, de la gestion budgétaire et de l'application des bases légales pour les entités suivantes:

- Service de la jeunesse

- Service de l'asile et des réfugiés
- Service de probation
- Service de la santé publique (administration, aide hospitalière, établissements pour personnes âgées)
- Office de la petite enfance
- Office des assurances
- Service vétérinaire
- Service de la consommation
- Observatoire cantonal
- Service du commerce et des patentes
- Centre de bilan de compétences et de préparation à la validation des acquis (CBVA)

Analyses particulières:

- Service des poursuites et faillites et du registre du commerce, office des poursuites du Littoral et du Val-de-Travers, analyse par sondage des flux financiers
- Service des poursuites et faillites et du registre du commerce, office des poursuites des Montagnes et du Val-de-Ruz, analyse par sondage des flux financiers
- Greffe du tribunal du district de Neuchâtel, rapport relatif au mandat confié le 3 mars 2003 par Madame la Conseillère d'Etat Monika Dusong, cheffe du Département de la justice, de la santé et de la sécurité
- Service de l'emploi, direction de la formation, contrôle des comptes de bilan relatifs au projet "jeunes-emploi" selon les exigences du SECO (Secrétariat à l'économie)
- Office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle (OCOSP), analyse des comptes 2003 relatifs au cours fenêtre emploi selon les exigences du SECO
- Université de Neuchâtel, institut de microtechnique, contrôle d'un projet selon exigences de la Direction du développement et de la coopération (DDC)
- Service financier, office de perception, suivi du rapport de juillet 2003 relatif à l'analyse des procédures en place à l'office de perception dans le domaine de l'impôt direct des personnes morales
- Service des contributions, office de taxation des personnes morales et de révision, suivi du rapport d'août 2003 relatif à l'analyse des procédures en place à l'office de taxation des personnes morales
- Service financier, office de perception, comptabilité, analyse des procédures en place dans le domaine du bouclage annuel de l'impôt cantonal direct des personnes physiques et morales
- Service des contributions, office de taxation des personnes physiques, analyse des procédures à l'Office de taxation des personnes physiques dans le domaine de l'impôt cantonal direct
- Service financier, office de perception, analyse des procédures à l'office de perception dans le domaine de l'impôt direct des personnes physiques
- Service des ressources humaines, audit transversal des traitements 2004 versés par le service

Dans le domaine de l'audit informatique, trois rapports ont été émis en 2004, soit:

- Révision informatique de l'application des personnes morales (PMGEN)
- Révision informatique de la sécurité du réseau et des systèmes de l'Etat de Neuchâtel

- Révision informatique, rapport relatif au suivi du rapport sur l'audit de la sécurité du réseau et des systèmes de l'Etat de Neuchâtel et des réponses subséquentes communiquées par le service du traitement de l'information

Nous avons également émis dans le cadre de l'audit métier du domaine de la construction, deux rapports en 2004, soit:

- Construction du Centre sportif régional et Centre cantonal de protection civile à Couvet, vérification des opérations de l'exercice 2002 et celles du 1^{er} janvier au 15 juillet 2003 du compte d'investissement ainsi que du décompte final de construction
- Contrôle de certains aspects de la gestion du crédit relatif à la construction des nouveaux bâtiments de la faculté des sciences sur les terrains du Mail (UNIMAIL) et du jardin botanique

Dans la seconde partie de l'année 2004, les analyses approfondies suivantes, dont les rapports seront délivrés début 2005, ont été effectuées ou sont en voie d'être terminées:

- Service des contributions, office de l'impôt immobilier et de succession ainsi que le service financier, office de perception, analyse de la taxation et de la perception des impôts sur les successions, sur les donations, sur les gains immobiliers et sur les lods (2 rapports)
- Service des contributions, service financier, analyse des procédures en place dans le domaine de l'impôt fédéral direct
- Service de la formation universitaire, Lycées Denis-de-Rougement et Blaise-Cendrars, analyse des procédures en place dans le domaine des traitements des enseignants des lycées cantonaux
- Service des forêts, office de la conservation de la nature, analyse des comptes y compris les fonds gérés
- Service financier, office du contentieux général
- Service financier, office de perception, bureau des amendes et frais judiciaires
- Service et Musée d'archéologie (2 rapports)
- Service de la santé publique, établissements pour personnes âgées
- Office des transports
- Service de l'action sociale, office de l'aide sociale
- Service des étrangers

Dans le domaine de l'audit informatique, deux rapports étaient en cours de rédaction à la fin de l'année 2004, soit:

- Révision informatique de l'application des personnes physiques (SIPP)
- Révision informatique de la base de données entreprise (BDEE)

De plus, notre service examine régulièrement sur demande du service des établissements spécialisés toutes les demandes et projets de décomptes de subventions en faveur des établissements spécialisés pour enfants, adolescents, adultes handicapés et toxicomanes.

L'administration cantonale neuchâteloise a fait l'objet dans la seconde partie de l'année 2004 d'une révision de sa gestion de la TVA par des experts de l'administration fédérale des contributions. Un inspecteur des finances confirmé, membre du centre de compétence de l'administration cantonale en matière de TVA a été régulièrement sollicité durant cette période de contrôle.

5.2. Autres activités

Le service de l'inspection des finances joue un rôle important de consultant et de conseiller auprès des services de l'administration cantonale et des institutions ou entités subventionnées par l'Etat.

De plus, il participe régulièrement à des groupes utilisateurs ou de pilotage dans le cadre de la mise en place de nouvelles applications informatiques.

Notre service a notamment pris part aux groupes de travail suivants:

- Groupe de pilotage SAP - finances Etat
- Comité de pilotage "évaluation des subventions"
- Gestion des prestations (GESPA)
- Centre de compétence en matière de TVA
- Gestion des paiements des routes nationales (APS)

Le service entretient des relations soutenues avec les organes similaires de contrôle des cantons latins et le Contrôle fédéral des finances.

Le chef de service a assuré également, conjointement avec les deux adjoints respectifs, l'intérim de la direction du Contrôle cantonal des finances de l'Etat de Vaud, suite au licenciement du chef dudit service le 12 mai 2003. Cette décision a fait l'objet d'une convention signée entre les deux gouvernements en mai 2003. Un avenant a été signé en décembre de la même année prolongeant la mission jusqu'à fin mai 2004.

5.3. Facturation des prestations du service de l'inspection des finances

Conformément à l'énoncé de l'article 15 du règlement du 13 janvier 1993 concernant le service de l'inspection des finances, nous avons facturé nos prestations de révisions annuelles des comptes des institutions paraétatiques créées par l'Etat ou bénéficiant d'une aide financière de celui-ci.

Le tarif est de 80 francs l'heure selon arrêté du Conseil d'Etat du 30 juin 1999.

Le total des recettes du service se décompose comme suit:

	2003 Fr.	2004 Fr.
Prestations facturées à la Confédération concernant les contrôles exécutés pour la RN5 (compte 438400)	56.983,90	61.205,50
Prestations facturées pour les révisions annuelles des comptes (compte 439850)	167.193,35	107.948,65
Prestations facturées pour la révision des comptes de la Caisse de pensions de l'Etat (compte 490020)	<u>45.240,50</u>	<u>63.202,80</u>
	<u>269.417,75</u>	<u>232.356,95</u>

De plus, la mission effectuée par le chef de service auprès du Contrôle cantonal des finances de l'Etat de Vaud selon convention signée entre les deux gouvernements a permis d'encaisser 10.093 fr. 50 en 2004.

6. SERVICE JURIDIQUE

6.1. Considérations générales

L'année 2004 a fait ressortir la nécessité et les avantages de disposer d'un service juridique central au sein de l'administration cantonale. De par sa conception en tant qu'élément d'état-major regroupant les ressources juridiques de l'Etat, le service juridique offre la souplesse nécessaire pour faire face aux fluctuations ordinaires des besoins d'intervention et permettre une utilisation optimale des ressources à disposition. Cette structure a aussi cet avantage qu'elle permet de garantir les suppléances en cas d'absence. L'année 2004 a permis au service de confirmer son rôle de service général gérant avec compétence les dossiers transversaux importants et toujours plus nombreux, non seulement entre les départements, mais également entre les pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire.

Les collaborateurs du service juridique ont fait preuve d'un engagement qu'il convient de relever. Ils ont permis au service juridique d'assumer ses missions avec constance et efficacité. Traitement des recours, conseils et avis de droit, activité législative et réglementaire ont été menés avec compétence.

La visite, le 24 juin 2004, de la sous-commission DFAS de la Commission de gestion et des finances a permis aux commissaires de mieux connaître les activités du service, de rencontrer ses collaborateurs et de visiter ses locaux. Elle a offert l'occasion pour le service juridique de se présenter et de présenter ses missions.

6.2. Organisation et vie du service

Personnel

Au 31 décembre 2004, l'effectif du service juridique se composait de vingt-quatre personnes (17 femmes et 7 hommes) représentant au total un équivalent plein temps (EPT) de 17,5 postes. La possibilité du temps partiel est appréciée puisque 14 personnes (12 femmes, 2 hommes) travaillaient à des taux d'occupation variant entre 40 à 80 %, seules 10 personnes travaillant à plein temps (5 femmes, 5 hommes). Sur cet effectif, le secrétariat occupait 5 personnes (4,7 EPT). Les juristes représentaient 19 personnes (12,8 EPT), dont 12 femmes (6,9 EPT) et 7 hommes (5,9 EPT). Tous les juristes sont porteurs d'une licence en droit et 15 sont en outre titulaires du brevet d'avocat.

2004 a connu plusieurs mutations au sein de l'effectif du service. Une personne a été engagée au secrétariat au printemps 2004, en remplacement d'un départ survenu en automne 2003. Parmi les juristes, il y a eu deux départs; ces postes ont été repourvus après un délai de carence de trois mois.

Le service juridique occupait aussi à fin décembre 2004 une stagiaire au secrétariat, un collaborateur scientifique engagé dans le cadre du projet Marguerite et deux juristes placés en emploi temporaire. Le service a en outre bénéficié pendant une période limitée au cours de l'année de la force de travail d'une autre juriste en emploi temporaire. L'avocate-stagiaire engagée en 2003 a quitté le service à la fin de son stage.

Réorganisation du service

Une nouvelle organisation du service juridique a été mise en place dans le courant de l'année. Elle vise à assurer une meilleure prise en charge de toutes les sollicitations juridiques que les interlocu-

teurs du service lui adressent, avec la désignation de répondants pour chaque unité administrative de l'Etat.

Locaux

Au début de l'année, le service juridique occupait des locaux répartis en différents endroits du Château, ainsi qu'à la rue du Château 12. Le départ de l'intendance des bâtiments a fourni l'occasion d'un regroupement. Ainsi, après quelques travaux de rafraîchissement, les juristes dispersés ont pu déménager dès le 1^{er} juillet dans leurs nouveaux locaux. L'ensemble du service juridique est maintenant centralisé au Château.

Site Internet

A la fin de l'année, le service juridique a ouvert son site Internet (<http://www.ne.ch/neat/site/jsp/rubrique/rubrique.jsp?StyleType=marron&CatId=5328>). Actuellement, ce site offre aux lecteurs quelques pages de présentation du service. Il est appelé à se développer et à élargir les informations offertes aux lecteurs.

6.3. Missions et activités du service juridique

Missions

Le service juridique a pour missions d'étudier et de traiter l'ensemble des problèmes de droit qui se posent à l'Etat et à ses établissements. Enoncées dans le règlement d'organisation du département des finances et des affaires sociales, du 13 décembre 2000 (RSN 152.100.02), ainsi que dans l'arrêté concernant le service juridique de l'Etat, du 13 mai 1981 (RSN 152.107.10), ces missions n'ont pas été modifiées.

Le service s'acquitte de ces missions en particulier par les activités qu'il déploie en matière de contentieux, en matière de conseils et en matière de législation.

Activités en matière de contentieux

Parmi les missions qui lui sont confiées, le service juridique se charge de l'instruction des recours administratifs, et des plaintes LP, adressés aux départements et au Conseil d'Etat. Il prépare des projets de décision prêts à la signature du Conseil d'Etat, des chefs de départements ou des chefs de service.

S'agissant de l'instruction des recours, l'année 2004 a été marquée par l'introduction des avances de frais. Selon la modification de l'article 47, alinéa 5, de la loi sur la procédure et la juridiction administratives (LPJA), adoptée par le Grand Conseil le 2 décembre 2003 et entrée en vigueur le 1^{er} février 2004, l'autorité de recours invite le recourant à verser une avance de frais, sous peine d'irrecevabilité de son recours. Le service juridique – en collaboration avec l'office de perception – a élaboré pour la perception de ces avances une procédure simple qui s'intègre dans les structures et processus existants. Dans le cadre de l'instruction des recours, le service juridique a procédé à plus de 40 visions locales.

En 2004, le service juridique a préparé **plus de 850 décisions** à la signature du Conseil d'Etat, des chefs de départements ou des chefs de service.

Les domaines principaux dans lesquels ces décisions ont été prises ressortent du tableau suivant:

<i>Département</i>	<i>Domaine</i>	<i>Nombre de dossiers entrés</i>	<i>Nombre de décisions signées</i>	<i>Nombre de dossiers en suspens au 31 décembre</i>
DJSS	Plaintes LP	57	58	17
	Circulation routière	72	173	42
DFAS	Aide aux victimes d'infractions	33	33	26
	Assurance-maladie	39	47	34
DGT	Aménagement du territoire et constructions	59	78	96
DEP	Séjour des étrangers	96	124	67
	Assurance-chômage	73	84	25

Le service juridique intervient également dans le cadre de la défense des intérêts de l'Etat, en rédigeant différents mémoires (demandes, réponses, répliques, duplicques, actions, recours, observations) et en assurant le suivi de la procédure chaque fois que l'Etat est appelé à intervenir comme partie à une procédure civile, pénale ou administrative. C'est ainsi qu'en 2004, le service juridique a préparé 140 mémoires à l'intention du Tribunal administratif, du Tribunal cantonal, du Tribunal fédéral, du Conseil fédéral ou d'autres instances.

Activités en matière de conseils

Le service juridique a assisté par ses conseils et ses avis de droit le Grand Conseil, sa présidence, son bureau et ses commissions ainsi que le Conseil d'Etat, les départements, la chancellerie d'Etat et les unités administratives qui leur sont subordonnées, de même que d'autres collectivités publiques ou para-étatiques. Au total, plus de 1050 avis de droit touchant l'ensemble des activités de l'Etat ont été donnés, tant par écrit qu'oralement.

Activités en matière de législation

A la demande du Grand Conseil, de son bureau, de sa présidence et de ses commissions, et aussi du Conseil d'Etat et des départements, de la Chancellerie d'Etat et des unités administratives qui leur sont subordonnées ainsi que des établissements de l'Etat, le service juridique participe à la conception et à la rédaction de textes législatifs et réglementaires.

En matière de législation, le service juridique a été particulièrement sollicité en 2004. Il convient de mettre en exergue notamment la mise sous toit du projet de loi sur le partenariat enregistré, le projet de loi sur l'établissement hospitalier multisite cantonal (LEHM), le projet de loi sur le guichet sécurisé unique (LGSU), le projet de loi sur la protection des données personnelles ainsi que le projet de loi sur l'information et la transparence. Le désenchevêtrement des tâches (CODETA) et le programme d'amélioration de la situation financière de l'Etat ont aussi nécessité une mobilisation importante du service juridique.

Le service juridique a notamment participé à la conception et à la rédaction des textes législatifs et réglementaires suivants:

Commissions du Grand Conseil

- loi portant révision:
 - de la loi d'organisation du Grand Conseil (OGC)
 - de la loi sur les droits politiques (LDP) (suppléance)
- loi sur la haute surveillance de la gestion du Tribunal cantonal et l'exercice des autres compétences du Grand Conseil en matière judiciaire (loi sur la haute surveillance, LHS)

- loi portant révision de la loi d'organisation judiciaire neuchâteloise (OJN) et de la loi d'organisation du Grand Conseil (OGC) (assermentation des magistrats de l'ordre judiciaire)
- loi sur le partenariat enregistré
- loi sur l'approvisionnement en énergie électrique (LAEE)

Présidence du Conseil d'Etat

- décret concernant la recevabilité matérielle de l'initiative législative populaire cantonale "Pour la construction et la rénovation de logements"
- décret concernant la recevabilité matérielle de l'initiative constitutionnelle populaire "Pas de démocratie au rabais – Initiative pour le droit d'éligibilité des immigré-e-s"
- règlement d'exécution de la loi sur le partenariat enregistré

Département de la justice, de la santé et de la sécurité

- loi sur l'établissement hospitalier multisite cantonal (LEHM)
- loi d'application de la législation fédérale sur la protection de la population et sur la protection civile
- loi portant modification du code de procédure pénale neuchâtelois (CPPN) (mandats de répression)
- loi modifiant la loi d'organisation judiciaire neuchâteloise (OJN)
- loi sur la lutte contre la violence dans les relations de couple (LVCouple)
- loi portant révision de la loi de santé
- loi portant modification de la loi concernant le tarif des émoluments du registre foncier
- décret portant modification du décret concernant la participation de l'Etat à la création d'un institut neuchâtelois d'anatomie pathologique
- décret portant modification du décret concernant la création et le financement du Centre psycho-social neuchâtelois
- loi portant modification de la loi sur les établissements spécialisés pour personnes âgées (LESPA)
- loi portant modification de la loi sur l'aide aux institutions de santé (LAIS)
- arrêté portant modification du règlement concernant le service de ramonage (RSR)
- arrêté concernant l'annexe du règlement d'application de la loi sur la police du feu (RALPF), du 24 juin 1996
- arrêté approuvant l'adhésion de l'INAP au contrat sur la valeur du point TARMED
- arrêté portant révision du règlement général de l'Hôpital psychiatrique cantonal de Perreux sur Boudry
- arrêté approuvant le contrat sur la valeur du point des prestations non médicales de conseils et de soins en milieu hospitalier ainsi que la convention tarifaire sur la rémunération des prestations non médicales de conseils et de soins en milieu hospitalier
- arrêté désignant le service de l'administration cantonale compétent pour décerner les mandats de répression
- arrêté abrogeant certaines dispositions du Recueil systématique neuchâtelois, suite à l'entrée en vigueur du Tarmed au 1^{er} janvier 2004
- arrêté approuvant le contrat sur la valeur du point TARMED

- arrêté approuvant l'annexe 2 (convention relative à la neutralité des coûts) des conventions-cadres TARMED
- arrêté approuvant la convention sur la facturation des forfaits entre santésuisse et la Clinique de la Tour SA
- arrêté approuvant la convention sur la facturation des forfaits entre santésuisse et la Clinique Montbrillant SA
- arrêté approuvant l'avenant à la convention neuchâteloise sur les transports ambulanciers
- arrêté approuvant la convention neuchâteloise d'hospitalisation en soins physiques
- arrêté approuvant l'annexe 1 (tarifs) à la convention neuchâteloise d'hospitalisation en soins physiques
- arrêté approuvant l'annexe 1 (tarifs) à la convention neuchâteloise d'hospitalisation dans un hôpital de transition
- arrêté approuvant l'annexe 1 (tarifs) à la convention neuchâteloise d'hospitalisation en soins psychiatriques
- arrêté portant modification:
 - du règlement d'exécution de la loi sur la police cantonale
 - du règlement relatif aux obligations attachées à certaines fonctions de l'administration cantonale
- arrêté approuvant l'accord entre la Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé et santésuisse
- arrêté nommant les membres de la commission cantonale de contrôle psychiatrique
- règlement concernant la protection des patients hospitalisés en milieu psychiatrique (RPP)
- arrêté concernant la formation des avocates et avocats stagiaires
- arrêté approuvant l'avenant No 4 – avenant tarifaire – à la convention neuchâteloise des soins à domicile
- arrêté approuvant la modification de la convention neuchâteloise des soins à domicile
- arrêté instituant un groupe de coordination en matière de mesures de contrainte (GC LMC)
- arrêté approuvant l'annexe 2 (convention relative à la neutralité des coûts) de la convention-cadre TARMED
- arrêté approuvant la convention neuchâteloise d'adhésion à la convention-cadre TARMED et ses annexes A, D et E
- arrêté approuvant les annexes B et C (avenants tarifaires) à la convention neuchâteloise d'adhésion à la convention-cadre TARMED
- arrêté concernant l'organisation des offices des poursuites et de l'office des faillites
- arrêté portant modification du règlement d'application de la loi fédérale sur les stupéfiants
- normes d'insaisissabilité en vigueur dès le 1^{er} janvier 2004
- arrêté approuvant la convention collective de travail de droit public du secteur de la santé du canton de Neuchâtel (CCT Santé 21)

Département des finances et des affaires sociales

- loi portant modification temporaire de la loi concernant la répartition de la part du canton au produit de l'impôt fédéral direct
- loi portant modification de la loi concernant la Caisse de pensions de l'Etat de Neuchâtel
- loi portant révision de la loi sur les contributions directes (LCdir)

- loi sur le guichet sécurisé unique (LGSU)
- loi portant modification de la loi sur les mesures en faveur des invalides
- loi portant modification de la loi sur l'aide financière aux établissements spécialisés pour enfants et adolescents du canton (LESEA)
- règlement d'exécution de la loi sur le guichet sécurisé unique du 28 septembre 2004 (RELGSU)
- arrêté portant modification de l'arrêté d'exécution de la loi du 10 novembre 1920 concernant les émoluments
- arrêté portant modification du règlement des fonctionnaires
- arrêté fixant la procédure en matière de contestations relatives à l'assurance-maladie sociale et aux assurances complémentaires
- arrêté portant modification du règlement d'application de la loi d'introduction de la loi fédérale sur l'assurance-maladie
- arrêté fixant les normes de classification et le montant des subsides en matière d'assurance-maladie obligatoire des soins pour l'année 2005
- arrêté fixant les normes de classification et le montant des subsides en matière d'assurance-maladie obligatoire des soins pour l'année 2004

Département de la gestion du territoire

- loi portant modification de la loi sur les transports publics (LTP)
- décret portant modification du décret portant octroi d'un crédit de 359.500 francs pour le rachat de 719 actions de la Compagnie des Tramways de Neuchâtel
- règlement d'exécution de l'ordonnance fédérale sur la qualité écologique (OQE)
- règlement du 6 mai 2004 modifiant celui du 19 mai 2003 sur l'exercice de la pêche dans le lac de Neuchâtel en 2004, 2005 et 2006
- règlement du 6 mai 2004 modifiant celui du 19 mai 2003 d'exécution du concordat du 19 mai 2003 sur la pêche dans le lac de Neuchâtel
- arrêté portant dérogation à l'autorisation de pêcher dans la nouvelle Thielle
- arrêté portant modification du règlement d'exécution de la loi cantonale sur les marchés publics (RELCMP)

Département de l'économie publique

- décret portant octroi d'un crédit de 5.970.000 francs pour réhabiliter les viabilités du Site de Cernier
- décret accordant une subvention de 8.500.000 francs pour la construction et les équipements de Neode – Parc scientifique et technologique Neuchâtel
- loi sur l'emploi et l'assurance-chômage
- loi portant modification de la loi sur la taxe et la police des chiens
- loi portant modification de la loi d'application de la loi fédérale sur les denrées alimentaires et les objets usuels
- loi portant révision de la loi sur les améliorations structurelles dans l'agriculture
- loi portant révision de la loi sur la promotion de l'agriculture
- arrêté fixant les montants des allocations familiales
- arrêté concernant les animaux trouvés

- règlement d'organisation de la commission tripartite chargée de l'observation du marché du travail
- arrêté portant modification du règlement d'exécution de la loi d'introduction de la loi fédérale sur les prestations complémentaires à l'assurance-vieillesse, survivants et invalidité
- règlement concernant l'assurance-chômage
- arrêté abrogeant certaines dispositions réglementaires suite à l'entrée en vigueur de la loi sur l'emploi et l'assurance-chômage
- règlement d'exécution de la législation fédérale et cantonale en matière de licenciements collectifs, de placement public et privé et de location de services
- arrêté concernant les conditions d'engagement ainsi que la fixation du nombre par établissement des danseuses de cabaret
- règlement sur les piscines, les plages et les lieux de baignade publics

Département de l'instruction publique et des affaires culturelles

- décret portant octroi d'un crédit de 38.400.000 francs pour la construction et l'équipement d'un bâtiment destiné au Conservatoire de musique de Neuchâtel et à la Haute école de gestion, sur le site Crêt-Taconnet Est / Ecoparc, à Neuchâtel
- loi portant modification de la loi sur l'organisation scolaire
- décret concernant la prise en charge financière des constructions scolaires et sportives communales destinées à l'enseignement secondaire supérieur et à la formation professionnelle
- décret portant modification du décret concernant la réorganisation de l'enseignement secondaire supérieur
- loi portant modification de la loi sur l'enseignement secondaire supérieur
- loi portant modification de la loi sur la formation professionnelle (LFP)
- loi portant modification de la loi sur l'organisation scolaire (LOS)

Tous ces textes législatifs ou réglementaires ont été adoptés par le Grand Conseil ou le Conseil d'Etat en 2004.

Projets en cours

Le service juridique a également participé en 2004 à la conception et à la rédaction de textes législatifs ou réglementaires actuellement en voie d'élaboration. Il s'agit notamment des textes suivants:

- projet de loi sur la protection des données personnelles
- projet de loi sur l'information et la transparence
- projet de loi sur le droit de pétition
- projet de loi portant modification du code de procédure pénale neuchâtelois (investigation secrète)
- projet de loi portant modification de la loi sur les droits politiques (fusion de communes et siège garanti)
- projet de loi portant modification de la loi sur l'assistance judiciaire et administrative (LAJA)
- projet d'arrêté portant modification du règlement d'exécution de la loi sur l'assistance judiciaire et administrative (RELAJA)

- projet de loi portant révision de la loi d'organisation judiciaire neuchâteloise (OJN) (éligibilité des étrangers aux charges judiciaires)
- projet de loi portant révision de la loi d'introduction des titres huitième et huitième bis du code des obligations (bail à loyer et bail à ferme)
- projet de loi portant révision:
 - de la loi sur les droits politiques (LDP)
 - de la loi d'organisation du Grand Conseil (OGC)
 - de la loi sur le statut de la fonction publique (LSt) (incompatibilités de fonction)
- projet de loi portant révision de la loi sur l'organisation du Conseil d'Etat et de l'administration cantonale (restructuration de l'administration cantonale)
- projet de loi portant révision de la loi de santé (LS)
- projet de loi vétérinaire (Lvét)
- projet de loi sur le droit de pétition (LDPé)
- projet de décret portant modification de la Constitution de la République et canton de Neuchâtel (Cst. NE) (frein aux dépenses et à la baisse des recettes fiscales)
- projet de loi portant modification de la loi d'organisation du Grand Conseil (OGC) et de la loi sur les finances (frein à l'endettement)
- projet de loi sur la prostitution et la pornographie (LProst)
- projet de loi sur l'harmonisation et la coordination des prestations sociales (LHaCoPS)
- projet de règlement interne de la commission des affaires extérieures
- projet de loi portant modification de la loi sur les droits politiques (LDP) et de la loi d'organisation du Grand Conseil (OGC) (motions populaires)

Consultations fédérales

Le service juridique intervient aussi dans la rédaction de réponses à des consultations législatives émanant du Conseil fédéral, des départements fédéraux ou de l'administration fédérale.

Pendant l'année sous revue, le service juridique a rédigé ou participé à la rédaction des réponses aux consultations fédérales suivantes:

- révision partielle de la loi sur l'organisation du gouvernement et de l'administration (LOGA): Approbation du droit cantonal, information à propos des conventions passées par des cantons entre eux ou avec l'étranger
- accords bilatéraux II
- unification de la procédure civile (Loi fédérale de procédure civile)
- modification du Code des obligations (Transparence des indemnités versées aux membres du conseil d'administration et de la direction)
- 00.421 Initiative parlementaire de Dardel; Time-sharing en matière immobilière. Protection des consommateurs
- révision partielle du Code civil (droits réels immobiliers et droit du registre foncier)
- révision de la loi sur les brevets
- rapport et avant-projet du Code pénal suisse dans sa teneur du 13.12.2002 concernant la mise en œuvre de l'article 123a Cst. sur l'internement à vie pour les délinquants jugés très dangereux (initiative sur l'internement)
- ordonnance sur les maisons de jeu
- "surveillance intégrée des marchés financiers", le 1^{er} rapport partiel de la commission d'experts instituée par le Conseil fédéral

- loi sur les bourses: révision des dispositions concernant l'assistance administrative
- révision de la loi fédérale sur le marché intérieur
- loi fédérale sur la politique régionale

Projet Marguerite

Le service juridique a été un élément moteur tout au long de l'année dans l'évolution du projet "Marguerite", qui vise la réalisation, dès 2008, d'une nouvelle organisation judiciaire cantonale apte à répondre aux défis des grandes réformes institutionnelles qui se profilent, tant sur le plan fédéral que cantonal. Les juristes du service sont présents dans chacun des vingt groupes de projet, ou "pétales", et ils en dirigent onze. Le service juridique est aussi représenté dans le Comité de pilotage du projet. L'importance et l'ampleur des travaux menés de front par les différents pétales ont fortement sollicité le service juridique. La préparation de séances, la présence aux séances de travail, la réflexion et l'élaboration de projets de loi et de rapports ont permis aux juristes de mettre en œuvre l'ensemble de leurs compétences techniques et humaines. L'aventure n'est du reste pas terminée.

Liste des subventions

Selon le règlement d'exécution de la loi sur les subventions (RELSUB), du 5 février 2003 (RSN 601.80), le service juridique est chargé de dresser l'inventaire des subventions par département. En 2004, poursuivant la démarche initiée en 2003, le service juridique a fourni un travail important de recherche et de compilation des différentes subventions cantonales. Ces recherches se sont traduites par l'établissement du premier inventaire des subventions cantonales. Il a été publié dans la Feuille officielle n° 88 du vendredi 12 novembre 2004. Il est aussi à disposition des lecteurs sur le site Internet du service.

Autres activités du service

Les juristes du service ont assisté à près de 800 séances de commissions, groupes de travail ou à des colloques organisés par des départements, des services ou des offices.

Plusieurs juristes ont donné des cours ou des conférences aux membres de l'administration ou à des tiers, notamment dans le cadre de la formation continue organisée par l'office de la formation continue.

Plusieurs juristes ont été nommés, ad personam, membres de différentes commissions ou conseils de fondation. Plusieurs d'entre eux ont aussi fonctionné comme experts dans le cadre d'exams.

L'ensemble des activités du service juridique a généré plus de 7500 notes, courriers et avis divers.

7. SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

7.1. Introduction

Comme en 2003 déjà, l'année qui vient de s'écouler a été marquée par une forte sollicitation du SRH (service des ressources humaines) par les départements et services de l'Etat, ainsi que par plusieurs entités paraétatiques. Ce rôle de soutien ou d'expertise fait partie des missions les plus importantes et sensibles du SRH.

Une énergie importante a ainsi été investie dans différentes réformes décidées par le Grand Conseil ou le Conseil d'Etat. Même si les réformes du domaine de la santé, des établissements du domaine social et de la magistrature ont suscité de nombreuses actions ou consultations, le secteur de l'enseignement a pris une part très importante dans les préoccupations du SRH. Rappelons que le désenchevêtrement des tâches entre communes et canton a prévu le transfert de trois grandes écoles du degré secondaire 2 vers l'Etat. Au vu des délais très courts octroyés pour le transfert de plusieurs centaines de personnes d'un statut communal ou intercommunal vers le statut cantonal, les démarches de sensibilisation, d'explication et les formalités administratives complexes liées à ce type de transfert ont demandé un investissement tout particulier à différents secteurs du SRH.

Alors que l'office de la formation continue saisisait déjà ses temps d'activité auparavant, c'est en 2004 que l'intégralité du service a adopté le système GESPA. Ce n'est toutefois qu'en 2005 qu'une exploitation des données sera possible puisque 2004 aura constitué une période d'essai et de test en la matière.

La direction du service a également poursuivi son implication dans les activités du Groupe de confiance, ainsi que dans la réforme en cours du CBVA (Centre de Bilans et de préparation à la Validation des Acquis). De plus, elle a été sollicitée en tant qu'expert dans le cadre de plusieurs recrutements de cadres et de cas de problèmes internes à plusieurs services de l'Etat. Le SRH a également été mandaté pour d'importantes missions liées à la réforme des systèmes de rémunération d'entités telles que l'ANMEA (Association neuchâteloise des maisons pour enfants, adolescents et adultes) ou les TN (Transports publics du Littoral neuchâtelois).

Des discussions et des négociations continuent d'être organisées avec les associations et syndicats de la fonction publique au sujet des conditions de travail. L'année 2004 aura été particulièrement marquée par la réforme de nombreux règlements d'application de la loi sur le statut de la fonction publique. Ces modifications devraient être adoptées dans le courant du mois de février 2005 par le Conseil d'Etat. Il est également à relever que pour certains syndicats, la fin d'année 2004 a été marquée par des mouvements de protestation visant les mesures d'économie prévues dans le cadre du budget 2005.

Les nouvelles filières de formation menant à l'obtention des certificats en gestion publique ont rencontré un succès encourageant auprès des titulaires de l'administration, et l'office de la formation continue relève également que le nombre de certifications dans le domaine informatique est en évolution. Ces deux constats démontrent l'intérêt croissant des formations certifiantes.

Afin de respecter les directives fédérales en la matière, la mise en place d'un concept "santé et sécurité" dans l'administration cantonale est nécessaire; au vu des faibles moyens mis à disposition pour ce projet, c'est par une collaboration intensive et un partage de compétences et de ressources avec les autres cantons romands que le projet est en mesure de progresser.

Le bureau de la mobilité professionnelle interne a bouclé l'année sur un bilan très encourageant puisque, malgré une diminution d'un tiers des postes vacants mis au concours au sein de notre administration, le nombre de placements réussis est resté stable en 2004. La fiabilité des dossiers défendus par la responsable de cette prestation a été améliorée grâce à l'introduction de tests en bureautique et en maîtrise de la langue française.

En conclusion, avec la fin progressive de la réforme de la politique de gestion des ressources humaines, décidée en 1995 par le Grand Conseil, le SRH s'est transformé peu à peu en service ex-

est chargé d'épauler et d'accompagner ses partenaires internes et externes dans toutes les démarches et dans tous les processus en relation avec la gestion des ressources humaines. Le haut niveau d'expertise acquis au cours de ces dix dernières années dans la gestion de projets importants et dans la gestion administrative, ainsi que par un effort soutenu d'implication au niveau régional, romand et suisse, permet de mettre à disposition de clients internes et externes des compétences reconnues et efficaces. Cette transformation répond à un réel besoin au vu de l'évolution du contexte social, économique et technique de notre société et du monde du travail; tous les milieux intéressés relèvent d'ailleurs la complexification importante à laquelle les administrations, les entreprises publiques et privées sont soumises dans le domaine de la gestion de leurs ressources humaines.

7.2. Effectif du personnel

C'est la dernière année que l'examen de l'effectif s'articule en deux axes:

- Effectif selon dotation
- Effectif hors dotation

En effet, dès le 1er janvier 2005, les effectifs hors dotation seront intégrés dans l'effectif selon dotation, ceci afin de rendre plus transparent le budget des effectifs, conformément à la procédure déjà appliquée dans le cadre de l'examen du budget des effectifs 2005.

Pour mémoire, voici les définitions des deux catégories d'effectifs citées dans les deux tableaux des pages suivantes:

Définition de l'effectif selon dotation

Les postes mentionnés dans les colonnes intitulées "effectif selon dotation" répondent aux critères suivants:

- Ils sont inscrits au tableau des fonctions de l'administration cantonale et débattus lors de l'examen du budget annuel par le Grand Conseil.
- Ils sont acceptés dans le cadre de la définition de la dotation en personnel des services ou offices et sont à charge de l'Etat pour tout ou partie.
- Ils rapportent directement au Conseil d'Etat ou à un de ses départements.

Le détail du nombre de postes complets et partiels correspond à l'état de la situation à fin décembre 2004.

Définition de l'effectif hors dotation

Les valeurs mentionnées dans les colonnes intitulées "effectif hors dotation" correspondent aux postes qui ne sont pas à charge de l'Etat, tout comme les postes conjoncturels ou d'appoint à charge de l'Etat.

Ces postes ne sont examinés dans le cadre du budget annuel que sous l'angle financier.

Effectif exact de la statistique

Le tableau ne comprend pas les enseignants et les personnes engagées dans des programmes d'occupation organisés dans le cadre de l'assurance-chômage.

Les valeurs indiquées correspondent à l'état constaté en décembre 2004.

Effectifs	Effectifs selon dotation						Effectifs hors dotation			
	Postes complets	Postes partiels	Nombre postes	Effectif 2004	Budget 2004	Ecart 2004	Postes complets	Postes partiels	Nombre postes	Equiv. 100%
2004										
SRH 25/01/2005										
	Décembre 2004									
AUTORITES ET CHANCELLERIE										
Conseil d'Etat	1100	5	5	5.00	5.00					
Secrétariat de la Chancellerie	1150	9	6	12.00	12.00					
Service du Grand Conseil	1200	2	5	4.90	4.90			3	3	1.08
Economat et matériel scolaire	1250**	11	11	11.00	10.00	1.00				
2004	27	11	38	32.90	31.90	1.00		3	3	1.08
2003	27	10	37	32.70	29.10			4	4	1.48
Ecart 2003 -> 2004		1	1	0.20	2.80			-1	-1	-0.40
JUSTICE, SANTE ET SECURITE										
Secrétariat général	2010	3	2	5	4.00	4.00				
Politique familiale et égalité	2011	1	2	3	2.10	2.10				
Service de la justice	2050	4	4	8	6.70	6.00	0.70			
Tribunal cantonal	2051	17	13	30	24.70	25.20	-0.50	2	1	3
Tribunaux de districts	2052	32	21	53	45.89	46.25	-0.36			
Autorités de conciliation	2053	1	5	6	4.50	4.50				
Ministère public	2054	7	2	9	8.00	8.50	-0.50			
Juges d'instruction	2055	14	3	17	15.50	14.50	1.00			
Tribunal fiscal	2056	1	2	3	2.60	2.80	-0.20			
Service des poursuites et faillites	2100**	53	5	58	56.00	57.00	-1.00			
Office du registre du commerce	2102	3	2	5	4.00	4.50	-0.50			
Service et offices du registre foncier	2150	22	11	33	28.50	31.00	-2.50			
Service pénitentiaire	2200	4	11	15	10.80	8.00	2.80			
Prison préventive de La Chaux-de-Fonds	2201	23	3	26	24.55	24.50	0.05			
EEP Bellevue	2203**	34	3	37	35.18	35.50	-0.32			
EEP La Ronde	2204	7	7	7	7.00	6.50	0.50			
Service de probation	2220**	8	5	13	10.95	11.05	-0.10			
Service de la santé publique	2250	11	15	26	20.70	21.70	-1.00		2	2
Police cantonale	2350	304	25	329	318.95	321.41	-2.46	31	2	33
Service des automobiles et de la navigation	2500**	53	19	72	64.60	65.00	-0.40			
Etabl. Militaire de Colombier	2551**	37	3	40	38.93	39.90	-0.97			
Service de la sécurité civile et militaire	2600	15	10	25	20.54	21.50	-0.96			
2004	654	166	820	754.63	761.41	-6.72	33	5	38	35.44
2003	649	161	810	739.54	747.08		29	5	34	31.69
Ecart 2003 -> 2004	5	5	10	15.15	14.33		4	5	4	3.75
FINANCES ET AFFAIRES SOCIALES										
Secrétariat général	3010**	8	1	9	8.30	6.00	2.30			
Service financier	3050	44	9	53	50.40	51.00	-0.60			
Service des contributions	3100	93	13	106	100.50	101.70	-1.20	6	6	6.00
Service de l'inspection des finances	3150**	7	1	8	7.50	8.00	-0.50			
Service juridique	3200	9	14	23	16.50	15.50	1.00			
Service des ressources humaines	3250**	8	13	21	14.80	17.60	-2.80		1	1
Apprentis de l'ACN	3250**							90	90	90.00
Stagiaires de l'ACN	3250**							26	9	35
Service du traitement de l'information	3350**	45	13	58	50.45	50.45		17	2	19
Service intendance bâtiments (adm.)	3400	10	2	12	11.00	12.00	-1.00			
Service intendance bâtiments (entr.)	3401	68	37	105	82.69	85.86	-3.17		2	2
Service de la gérance des immeubles	3450	8	8	8	8.00	8.00		3	3	3.00
Administration de la caisse de pensions	3500**	4	5	9	6.60	6.60		1	1	2
Service de l'action sociale	3550**	13	14	27	20.60	19.10	1.50	1	2	3
Service de l'assurance-maladie	3600**	13	10	23	18.00	18.00				
Service des mineurs et des tutelles	3650	26	45	71	54.30	53.60	0.70			
Service des établissements spécialisés	3651	3	1	4	3.50	4.50	-1.00			
Service des communes	3700	3	3	3	3.00	3.00				
2004	362	178	540	456.14	460.91	-4.77	144	17	161	151.53
2003	351	176	527	444.04	447.69		135	16	151	142.30
Ecart 2003 -> 2004	11	2	13	12.10	13.22		9	1	10	9.23
GESTION DU TERRITOIRE										
Secrétariat général	4010	2	2	4	3.00	3.00				
Office des transports	4011	2	2	4	3.00	3.00				
Service des ponts et chaussées (adm.)	4050	71	5	76	73.90	81.30	-7.40			
Service des ponts et chaussées (entr.)	4051	120	4	124	122.20	125.00	-2.80			
Service des ponts et chaussées (eaux)	4052	1	1	1	1.00	1.00				
Service de la protection de l'environnement	4100**	23	7	30	26.55	26.50	0.05			
Service de l'énergie	4150**	5	5	5	5.00	5.00			1	1
Service de l'aménagement du territoire	4200**	9	10	19	14.30	16.30	-2.00	1	1	2
Service des mensurations cadastrales	4250**	22	6	28	25.90	27.30	-1.40			
Service des forêts	4300	18	7	25	21.20	18.25	2.95			
Exploitation des bois	4301	9	1	10	9.75	10.75	-1.00			
Office de la conservation de la nature	4302	1	4	5	3.20	3.60	-0.40			
Service de la faune	4350	9	2	11	10.10	10.50	-0.40			
A définir					1.00	-1.00				
2004	292	50	342	319.10	332.50	-13.40	1	2	3	1.80
2003	290	51	341	317.70	329.64			4	4	1.90
Ecart 2003 -> 2004	2	-1	1	1.40	2.86		1	-2	-1	-0.10

Effectifs		Effectifs selon dotation					Effectifs hors dotation				
		Postes complets	Postes partiels	Nombre postes	Effectif 2004	Budget 2004	Ecart 2004	Postes complets	Postes partiels	Nombre postes	Equiv. 100%
2004											
SRH 25/01/2005											
		Décembre 2004									
ECONOMIE PUBLIQUE											
Secrétariat général	5010	5	2	7	6.20	4.50	1.70				
Service des étrangers	5014	16	5	21	19.25	19.25					
Service de l'asile et des réfugiés	501500	5	4	9	7.70	6.90	0.80	4	2	6	5.60
OFAR	501510										
OPRA	501520	4	3	7	6.10	6.15	-0.05	1	6	7	3.41
OARA	50153*	13	6	19	16.90	30.00	-13.10	16	10	26	22.88
Bureau du délégué aux étrangers	5017	7	6	13	11.35	9.45	1.90				
Service de l'emploi	5050	13	1	14	13.50	19.50	-6.00	59	22	81	74.73
Service économique et statistique	5100**	7	2	9	7.60	9.60	-2.00				
Service de la consommation	5150**	18	9	27	24.25	24.15	0.10				
Service de l'inspection et de la santé au travail	5200**	9	1	10	9.80	9.80					
Service de l'économie agricole	525000	9	10	19	16.78	16.20	0.58	2		2	2.00
Service de la viticulture et station d'essais viticoles	5300	5	1	6	5.50	5.50					
Service vétérinaire	5350	9	2	11	10.40	11.20	-0.80		1	1	0.80
Service du commerce et des patentes	5370	4	5	9	7.15	7.95	-0.80				
Site de Cernier	5400	4	4	4	4.00	4.50	-0.50	8		8	8.00
Observatoire cantonal	5450**	26	5	31	12.80	12.80		15	2	17	16.35
CNIP Fleurier	6305	7	3	10	9.25	10.70	-1.45	6		6	6.00
Caisse cantonale Nteloise de compensation	111510							35	16	51	44.70
Office de l'assurance invalidité	111500							28	22	50	42.40
CTJ (Communauté de travail Jura)	206300							1	2	3	2.30
Caisse cantonale Nteloise d'assurance-chômage	206850							14	9	23	20.00
CFCLC	206855							8	1	9	8.90
2004		161	65	226	188.53	208.15	-19.62	197	93	290	258.07
2003		140	56	196	184.25	186.95		197	99	296	256.77
Ecart 2003 -> 2004		21	9	30	4.28	21.20		-6	-6	-6	1.30
INSTRUCTION PUBLIQUE ET AFFAIRES CULTURELLES											
Secrétariat général	6010	5	7	12	8.90	7.50	1.40		1	1	0.50
Office des bourses	6011	2		2	2.00	2.00					
Service de l'enseignement obligatoire	6200	12	11	23	18.88	16.88	2.00	1	1	2	1.50
OSIS	6013**	8	7	15	13.15	13.05	0.10	1	6	7	2.16
Lycée Denis-de-Rougemont	6252	6	5	11	8.30	8.30					
Lycée Blaise-Cendrars	6253	1	8	9	6.85	6.85					
Service de la formation professionnelle	6300	18	5	23	21.00	19.00	2.00	1		1	1.00
Haute Ecole Neuchâteloise (HE ARC)	6301										
Administration		2		2	2.00	2.00		8	2	11	9.40
EICN		8	4	12	10.50	10.40	0.10				
HEG		2	3	5	3.60	3.60					
HESI		2	3	5	4.05	3.40	0.65				
HEAA		1	1	2	1.80	0.80	1.00				
Centre Pierre Coullery	6307**	1	5	6	5.05	4.70	0.35	3	1	4	3.40
Centre prof. des métiers du bâtiment (CPMB)	630205	2	7	9	5.00	5.00					
Réfectoire (compte 301 600)	630206		6	6	3.36	3.00	0.36				
Service de l'enseignement universitaire (SFU)	6370	5	1	6	5.85	4.85	1.00				
Service de la jeunesse, direction	6500	1	6	7	3.40	3.50	-0.10		2	2	0.70
OCOSP + OROSP + CBVA	6502**	14	78	92	45.41	43.50	1.91				
Office médico-pédagogique	6503	3	59	62	35.42	35.95	-0.53				
Centre de psychomotricité	6504		15	15	7.80	7.82	-0.02				
Office de la petite enfance	6505		2	2	1.40	1.90	-0.50				
Service des affaires culturelles	6550	1	3	4	2.50	2.50					
Conservatoire de musique de Neuchâtel	6551	1	4	5	3.75	3.75					
Conservatoire de musique de Chx-Fds	6552	1	3	4	3.00	3.00					
Service protection monuments et sites	6600	2	7	9	6.60	6.60			2	2	0.70
Service et musée d'archéologie	6650	3	3	3	3.00	3.10	-0.10	4	3	7	6.10
Parc et musée d'archéologie	6651	7	6	13	10.25	10.92	-0.67	17	29	46	28.11
Service des archives	6670	4	4	8	6.10	5.80	0.30				
Service des sports	6700	5	4	9	7.30	6.30	1.00				
Camp de sport	6701		1	1	0.19		0.19				
Panespo	6703		2	2	1.00	1.00					
Le personnel de l'Université ne fait plus partie de cette statistique											
2004		117	267	384	257.41	246.97	10.44	35	47	83	53.57
2003		120	233	353	243.51	232.92		53	114	167	95.72
Ecart 2003 -> 2004		-3	34	31	13.90	14.05		-18	-67	-84	-42.15
ADMINISTRATION CANTONALE											
Autorité et chancellerie		27	11	38	32.90	31.90	1.00		3	3	1.08
Justice, santé et sécurité		654	166	820	754.69	761.41	-6.72	33	5	38	35.44
Finances et affaires sociales		362	178	540	456.14	460.91	-4.77	144	17	161	151.53
Gestion du territoire		292	50	342	319.10	332.50	-13.40		2	3	1.80
Economie publique		161	65	226	188.53	208.15	-19.62	197	93	290	258.07
Instruction publique et affaires culturelles		117	267	384	257.41	246.97	10.44	35	47	83	53.57
2004		1613	737	2350	2'008.77	2'041.84	-33.07	409	167	578	501.49
2003		1577	687	2264	1'961.74	1'973.38		414	242	656	529.86
Ecart 2003 -> 2004		36	50	86	47.03	68.46		-5	-75	-78	-28.37

Analyse des effectifs

La situation est différente en fonction des différents départements. Alors qu'on constate un sensible sureffectif dans le Département de l'instruction publique et des affaires culturelles, les autres départements ont pour leur part occupé moins de titulaires que prévu au budget 2004.

L'analyse de détail ci-dessous identifie les écarts constatés par départements, services et catégories d'effectifs.

Analyse des effectifs selon dotation

Globalement, l'effectif correspond aux dotations prévues au budget puisque 2008.77 équivalents plein-temps sur 2041.84 étaient occupés en fin d'année.

On constate une progression de 47.03 postes par rapport à l'année précédente, alors que le budget a augmenté de 68.46 unités de 2003 à 2004.

Les variations budgétaires enregistrées par département, ainsi que leurs principales raisons, sont détaillées dans le rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil à l'appui du budget de l'Etat pour l'exercice 2005 du 27 septembre 2004.

Analyse des effectifs hors dotation

Par rapport à l'année précédente, on constate que l'effectif hors dotation a diminué de 28.37 postes, puisque de 529.86 équivalents plein-temps, il est passé à 501.49 unités.

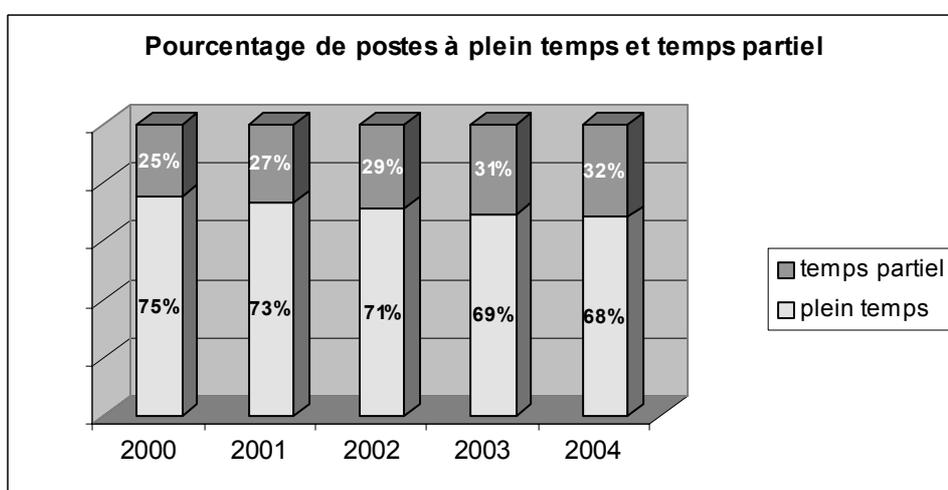
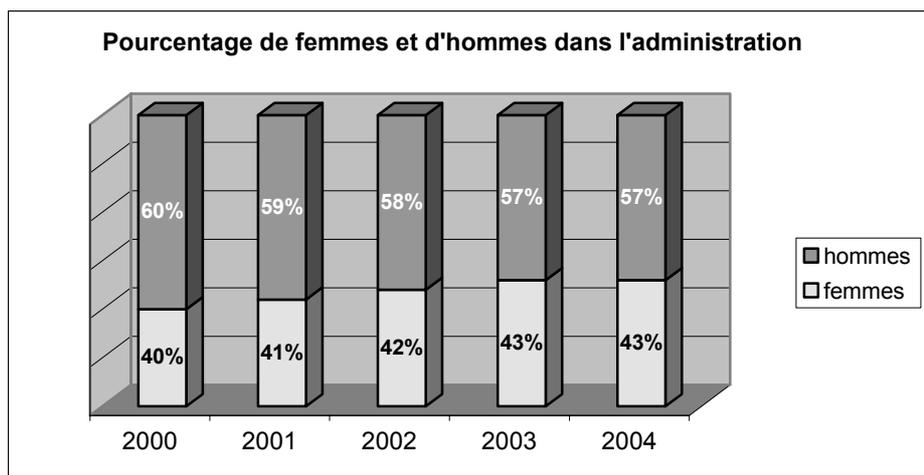
Le Département de la justice, de la santé et de la sécurité compte 35.4 postes hors dotation en 2004. Comme l'année précédente, il s'agit principalement du personnel en cours de formation de la police cantonale (32 postes).

L'essentiel des postes hors dotation du Département des finances et des affaires sociales correspond aux 30 contrats de stagiaires et aux 90 apprenti-e-s en formation dans les services de l'administration.

Le Département de l'économie publique est le département le plus concerné par ce type d'engagements, mais cette année l'augmentation n'est que de 1.3 unités, puisque de 256.77 équivalents plein-temps, l'effectif est passé à 258.07 unités.

Temps partiel

Les illustrations ci-dessous détaillent l'évolution du partage femmes/hommes et les rapports entre temps complet et temps partiel depuis l'an 2000. Il est possible de constater à leur lecture que la proportion de femmes est restée stable en 2004, et que notre administration accueille toujours aussi favorablement les demandes de travail à temps partiel.



7.3. Description, évaluation, classification des fonctions

Administration centrale

En 2004, ce sont quelque 100 fonctions qui ont été décrites, dont près de la moitié dans le cadre du réexamen complet du service financier suite à plusieurs réorganisations successives. Ces chiffres n'incluent pas les créations/suppressions de postes correspondants à des fonctions-types existantes.

L'ampleur de ces processus reflète la rapidité avec laquelle les services de l'Etat doivent adapter leurs missions, ressources et organisations aux contextes évolutifs de notre environnement.

Entités paraétatiques

Certaines communes ou institutions paraétatiques souhaitent adopter le système de classification des fonctions de l'Etat (ou l'exploiter, pour celles qui l'ont déjà adopté). Le service des ressources humaines met à disposition ses compétences pour les y aider, ou pour prendre en charge de manière globale l'ensemble du processus en question.

ANMEA

Le projet touche à sa fin et toutes les fonctions ont été décrites. La "*commission description des fonctions*" a entamé en 2004 l'analyse des résultats sous l'angle de l'équité inter-institutions ainsi que l'élaboration du nouveau système de rémunération propre à l'ANMEA. Ces activités ont été mises en phase avec l'élaboration d'une nouvelle convention collective de travail puisque certains aspects communs doivent être coordonnés. L'entrée en vigueur de ces modifications est prévue pour le 1^{er} janvier 2006.

TN

Dans le cadre de leur projet interne PROGRESS (modernisation de la gestion du personnel et des conditions de travail), les TN ont décidé d'adopter la même approche que l'Etat pour décrire, évaluer et classer les fonctions. Ces travaux ont été réalisés et terminés en 2004. La décision d'adopter ou non le même système de rémunération sera prise par les instances dirigeantes des TN au vu d'une évaluation des conséquences financières d'une telle application qui devrait entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2006.

Autres

La FAS (Fondation neuchâteloise pour la coordination de l'action sociale), qui a elle aussi adopté le système de l'Etat, a fait appel au SRH pour décrire, évaluer et classer toutes les fonctions du CSHV (Centre spécialisé pour handicapés de la vue) qui a rejoint cette fondation.

7.4. Office de la formation continue**Formation**

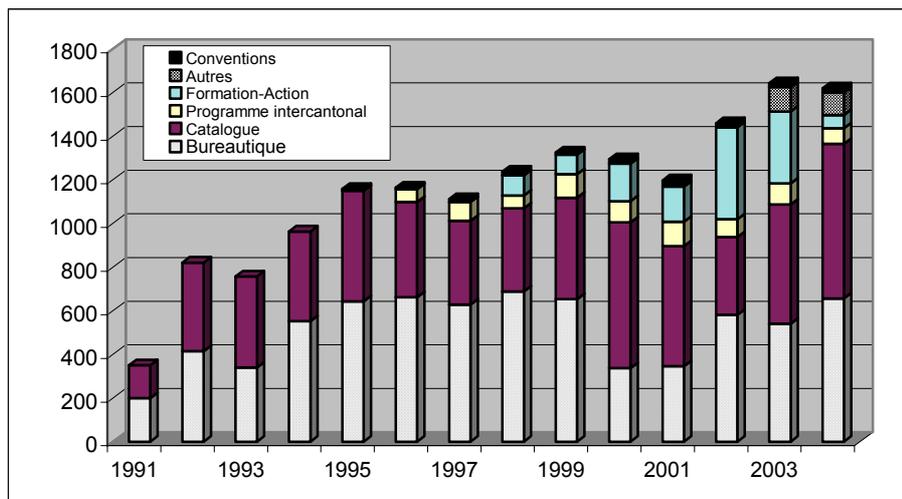
L'année 2004 est marquée par les premières vagues de participant-e-s aux Certificats en gestion publique. Ces filières plus ambitieuses et proposées par notre office ont attiré un grand nombre de personnes désireuses de faire un pas de plus, professionnellement parlant, et prêtes à prendre sur elles la charge d'un important travail personnel supplémentaire.

L'augmentation du nombre de participants aux cours « Catalogue » est également due à une utilisation active du volet « formation » intégré dans les Entretiens de développement. En effet, la discussion prévue entre le collaborateur et son responsable avait également pour objectif d'évaluer les besoins et les désirs en matière de développement personnel et professionnel.

La volonté de soutenir différentes formes de certification a également porté ses fruits en matière bureautique. Les examens ECDL (permis de conduire informatique européen) sont en hausse. Ils font partie d'une stratégie globale d'élévation du niveau moyen des connaissances.

<u>Prestations de l'OFC</u>	<u>Heures de travail</u>
Cours catalogue	9%
Préparation à la retraite	1%
Cours de formation action	1%
Cours cadres supérieurs	2%
Formation bureautique	18%
Certification ECDL	2%
Gestion des apprentissages	12%
Secrétariat ORF-NE	6%
Cours interentreprises	6%
Filiale Administration publique	5%
Projets intercantonaux	1%
Antenne santé et sécurité	11%
Autres prestations	2%
Direction et gestion	24%
Total	100%

Évolution du nombre de participants



* S'ajoutent à ce chiffre 77 personnes qui ont passé un total de 222 tests en vue de la certification ECDL

** Les cadres évaluateurs ont suivi une formation aux entretiens de développement

Apprentissage

Le secteur de l'apprentissage se divise en deux groupes d'activités : a) La partie interne à l'Etat avec les engagements, le suivi des apprenants et le coaching des formateurs, et b) la Branche Administration publique (secrétariat romand) et les cours interentreprises destinés à tous les employés de commerce des communes et du canton sous l'égide de l'Organisation régionale (ORF-NE).

Secteur « Etat » : Le nombre d'apprentis a encore progressé cette année de manière satisfaisante. Le suivi assuré par la responsable des apprentis est très bien accueilli par les services et porte ses fruits. Alors que les statistiques suisses et cantonales en matière d'employés de commerce sont en baisse, Neuchâtel les fait progresser.

Parmi les faits marquants, l'Université gère maintenant de façon indépendante tout son personnel et reprend à son compte tous les contrats d'apprentissage qui la concerne. L'Université assurera désormais le suivi pédagogique de tous les laborantins alors que l'OFC garde la haute-main de l'accompagnement de tous les employés de commerce.

Année	Employés de commerce		Autres professions	
	Etat	Communes	Etat	Université
1 ^{ère} année	15	25	6	12
2 ^{ème} année	18	22	5	10
3 ^{ème} année	12	32	5	13
4 ^{ème} année			3	
Total	45	79	19	35

Secteur « Administration publique » : La Branche Administration publique est une des plus importantes de Suisse et assure des prestations de qualité. Au niveau cantonal, l'Organisation régionale de formation a introduit avec succès une professionnalisation des cours à un prix défiant toute concurrence. L'office de la formation continue en assure le secrétariat et l'organisation des cours.

Projet "Santé et sécurité" du personnel

Avec un responsable "santé et sécurité" à 50%, l'Etat répond aux normes minimales fixées par la législation fédérale. Parmi les principales étapes du projet, il s'agit de mettre en oeuvre un concept cantonal, prévoyant un organe cantonal de coordination, l'organisation de formations de base, et la fixation de priorités sur la base d'un règlement à créer.

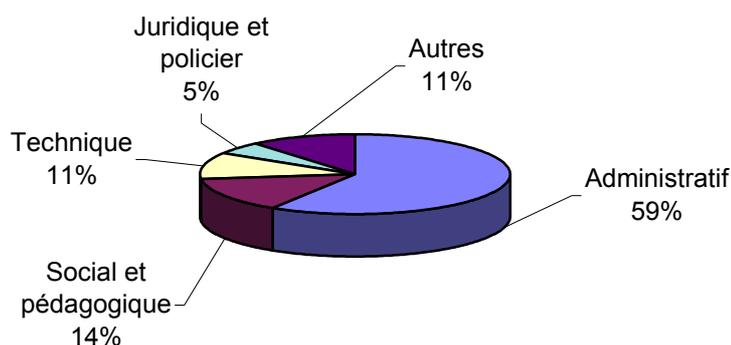
En 2004, le responsable a participé à l'élaboration d'un manuel de sécurité intercantonal, d'un projet de règlement cantonal. Il a participé à la mise en place de comités d'hygiène et de sécurité dans différents services, a élaboré des plans d'évacuation incendie et terminé sa formation de chargé de sécurité.

Prestations sociales

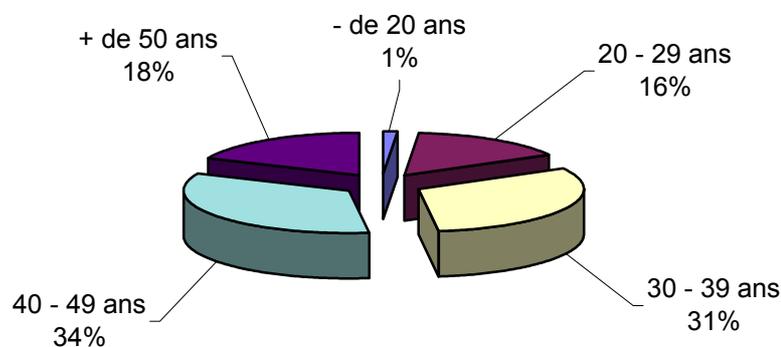
Ouvert à tout le personnel de l'Etat, le secteur social est un organe d'écoute et de conseil. Il peut octroyer des aménagements financiers pour des personnes rencontrant des difficultés passagères.

7.5. Bureau de la mobilité interne / statistiques 2004

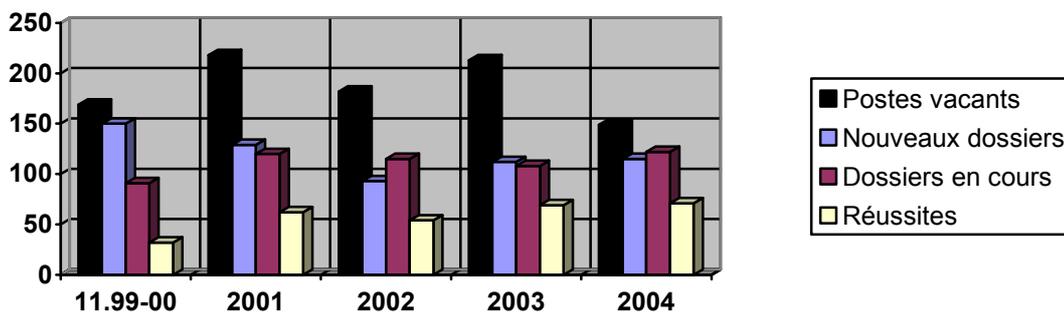
Pourcentage de dossiers ouverts par secteur



Classement des candidat-e-s par catégorie d'âge



Traitement global des dossiers depuis 1999



Les résultats obtenus durant cette année sont satisfaisants car le même nombre de placements qu'en 2003 a pu être réalisé malgré une baisse de 30 % du nombre de postes devenus vacants en cours d'année.

Des tests en informatique (Word et Excel) et en français ont été mis en place pour les employé-e-s du secteur administratif. Ces informations permettent de mieux cerner les compétences actuelles des candidat-e-s par rapport aux postes vacants.

7.6. Divers

Motifs	2003	2004	Variation
Démission	92	81	-11
Retraites	15	27	12
Retraites anticipées	28	23	-5
Suppressions de postes et renvois	38	39	1
Raisons médicales	3	7	4
Total	176	177	1

Motifs de départs et taux de rotation du personnel

Le taux de rotation a légèrement diminué puisqu'il est passé de 7.7% en 2003 à 7.5% en 2004. Il est possible de constater 11 démissions de moins et 12 retraites de plus par rapport à l'année précédente.

Frais de recrutement

Les frais d'annonces et de recherche de personnel se sont élevés à 210.526 francs en 2004 alors qu'en 2003 la somme investie pour le même poste était de 321.124 francs. Cette diminution s'explique par la diminution du nombre de postes devenus vacants en cours d'année, ainsi que par les bons résultats obtenus par le bureau de la mobilité professionnelle interne.

8. SERVICE DU TRAITEMENT DE L'INFORMATION

L'année 2004 a été marquée par la concrétisation, au niveau politique, des grands travaux d'informatisation lancés au sein de l'Etat depuis 2001, par le développement de l'informatique scolaire, par la mise en œuvre de l'infrastructure de base du Guichet unique, par l'installation des premiers téléphones sur IP, par l'assujettissement à la TVA du STI, par la certification ISO du centre d'impression et par la mise en œuvre des nouvelles applications ISIS et Musica.

8.1. Concrétisation politique

Deux rapports d'envergure ont été présentés au Grand Conseil neuchâtelois ponctuant ainsi des travaux de planification relativement lourds au sein du service du traitement de l'information.

Tout d'abord, en mars 2004, le schéma directeur informatique 2004-2009 a été acceptée par le Grand Conseil par 88 voix contre 15. Cette planification repose sur 4 axes de développement, soit le renouvellement des plates-forme bureautique et téléphonique, la sécurisation des infrastructures existantes, le développement ou le renouvellement de huit applications et finalement la mise en œuvre et le développement du Guichet unique.

Ensuite, en septembre 2004, la loi sur le guichet sécurisé unique donnant un cadre légal au projet du même nom et correspondant à la première pierre d'une nouvelle forme de collaboration entre les collectivités publiques neuchâteloises et leurs usagers et clients. Cette loi a été acceptée par le Grand Conseil par 90 voix contre 2. Il est intéressant de noter que la loi neuchâteloise est une première en Suisse en la matière.

La politique informatique est ainsi définie pour les 5 prochaines années aussi bien dans sa vision politique que financière.

8.2. Informatique scolaire

A la fin des 4 années du projet ICT01-04, nous pouvons dresser un bilan fort réjouissant des infrastructures mises en œuvre pour le développement de l'informatique scolaire. Ce ne sont pas moins de 100 écoles qui ont déjà été connectées au réseau pédagogique neuchâtelois dont 46 à haute vitesse (par fibre optique). Ce sont 2850 PC et 790 imprimantes qui ont été installés pour desservir plus de 22'000 élèves et près de 4'000 enseignants. Au niveau technique, nous devons encore relier, début 2005, 20 écoles et intégrer quelques 1700 élèves pour terminer le projet.

Les aspects pédagogiques seront affinés et réalisés dans la continuité par le Département de l'instruction publique et des affaires culturelles. Le STI n'ayant pas de mandat, ni de responsabilité en la matière.

8.3. Guichet unique

En plus des éléments législatifs évoqués ci-dessus, 2004 nous a permis de mettre en œuvre l'infrastructure de base du futur Guichet unique des collectivités publiques neuchâteloises. Plus de 30 serveurs ont été installés et des concepts de sécurité totalement nouveaux ont dû être développés afin de garantir un haut niveau d'authentification des utilisateurs et un contrôle particulier des données transmises.

Il est intéressant, dans cette période charnière, de devoir concilier deux visions informatiques totalement différentes et qui devront, à l'avenir, cohabiter, voire même se fondre en une seule. La première vision concerne la gestion courante des applications métiers utilisées tous les jours par les employés des collectivités publiques neuchâteloises et caractérisées par une ouverture limitée des

accès de 6h30 à 19h00, par de nombreux travaux de production (sauvegarde, lancement de programmes de mises à jour différées de données, paiements à intégrer, factures ou documents à produire, etc.), mais avec des impératifs de disponibilité et de qualité des services informatiques offerts. La seconde vision qui sera celle du Guichet unique consiste à pouvoir traiter ses affaires publiques 24h sur 24, 7 jours sur 7, depuis n'importe où dans le monde et sans contrainte technique importante. Par contre, il est admis une qualité de service un peu moins bonne (temps de réponse plus long, fiabilité du réseau moins bonne, etc.).

Nous avons déjà pu mesurer en 2004 grâce à une population de plus de 300 testeurs, les avantages et les limites actuelles de cette seconde vision. Nous pouvons déjà noter qu'une fois les problèmes de configuration du poste de travail client réglés, les avantages attendus par ce nouveau mode de collaboration vont très rapidement prendre le dessus par rapport aux quelques inconvénients associés à l'utilisation du réseau Internet.

Nous rappelons également que cette infrastructure est installée dans la nouvelle salle machines créée pour l'occasion en 2004 et qui servira également comme salle de secours, dès 2007, en cas d'accident majeur sur la salle machines principale.

8.4. Voix sur IP

La fin des centraux téléphoniques traditionnels est programmée. L'informatique a également envahi ce secteur des télécommunications en proposant l'intégration des réseaux voix et données et en produisant des appareils téléphoniques qui sont de véritables ordinateurs. Cette nouvelle technologie, appelée voix sur IP, permettra de plus un plus un mariage entre les ces deux mondes qui étaient encore, à la fin du siècle dernier, bien séparés.

Le service du traitement de l'information a mis en œuvre, en 2004, sur le Nœud cantonal les nouveaux centraux téléphoniques qui permettront d'installer progressivement cette nouvelle technologie au sein des services de l'Etat. Plus de 100 appareils sont déjà opérationnels à satisfaction des services pilotes. Nous prévoyons d'installer d'ici à 2009, près de 3000 appareils téléphoniques, ce qui correspond au renouvellement de plus de 50% du parc installé à l'Etat de Neuchâtel.

8.5. Assujettissement à la TVA

Même si le STI ne travaille, au sens général du terme, que pour des entités publiques et parapubliques, l'office fédéral des contributions a effectué une analyse plus fine des prestations offertes par le service informatique et décidé que la plupart des prestations devait être assujettie à la TVA.

Cette décision qui augmente bien sûr les coûts des prestations du service informatique pour l'ensemble des partenaires neuchâtelois est également une conséquence de l'évolution des services publics qui créent, de plus en plus, des entités paraétatiques à statut privé (CIGES SA, Transports publics, Tourisme neuchâtelois, CBVA SA, etc.) engendrant, par là-même, une augmentation importante des prestations à des tiers, donc soumis à la TVA.

8.6. Certification ISO du centre d'impression

Le Centre d'impression effectue plus d'un tiers de ses prestations pour des partenaires externes à l'Etat de Neuchâtel. Les travaux effectués nécessitant un haut degré de précision et de qualité, nous avons jugé utile, pour ne pas dire indispensable pour le développement du centre, de satisfaire les normes ISO en la matière.

Grâce à l'engagement de tous les collaborateurs, le centre d'impression a obtenu, fin 2004, une triple certification ISO 9001, 14001 et 18001.

8.7. Nouvelles applications ISIS et MUSICA

Même si de très nombreux développements ont été réalisés, voir plan informatique, nous souhaiterions mettre l'accent sur la mise en œuvre de deux applications démontrant la vision du service du traitement de l'information en la matière.

Tout d'abord, ISIS, la nouvelle application de gestion de l'impôt à la source développée par le STI et qui intègre déjà les prestations du Guichet unique. C'est la première application qui, dès sa conception, prévoit une communication ouverte aux clients concernés du service des contributions. C'est également une application qui s'est mise en place, sans difficulté, avec une excellente collaboration entre les utilisateurs et les informaticiens à tel point, qu'on a failli ne pas en parler.

Ensuite, Musica, une application de gestion d'un conservatoire de musique, intégré à l'outil standard de gestion financière à l'Etat (SAP) et exemple concret et réussi d'une collaboration intercantonale, en l'occurrence avec le canton de Fribourg. Ce type de collaboration, sur un produit fini, n'engendrant aucun risque et répondant en tout point aux besoins des utilisateurs est une voie de plus en plus explorée par le service du traitement de l'information. Même s'il n'existe pas toujours de bonnes solutions, dans d'autres cantons, nous arrivons toujours plus à partager nos expériences, à collaborer à la réussite de projets communs et, par la-même, à diminuer sensiblement nos coûts de développement.

8.8. Plan informatique

Environnement SAP:

- Migration du système de paiement des salaires par Télékurs vers le télébanking;
- Intégration de deux nouvelles sociétés (CIGES SA et HE ARC);
- Prise en compte des premières mesures d'intégration du personnel des écoles secondaires II au budget et comptes de l'Etat;
- Paramétrage du module d'organisation (OM) des ressources humaines;
- Intégration sous SAP de 8 services utilisant le progiciel comptable SAI.

Développements internes – applications métiers :

- Mise en œuvre de la nouvelle application de gestion de l'impôt à la source;
- Mise en œuvre d'une nouvelle application de gestion des brûleurs;
- Mise en œuvre d'une nouvelle application de gestion des citernes;
- Développement d'une application de reprise des anciens cas d'actes de défaut de biens pour le contentieux;
- Migration de l'application InfoPol (Police cantonale) sous Uniface 8;
- Mise en œuvre d'une nouvelle application de gestion des permis de conduire et installation d'une salle ad hoc permettant dorénavant d'effectuer les examens théoriques sur ordinateur;
- Intégration des votations et élections communales pour la saisie et la publication sur Internet des résultats;
- Lancement du projet BaCeDoS de création d'une base de données sociales utile à l'ensemble des partenaires sociaux du canton de Neuchâtel;
- Lancement de l'appel d'offres pour l'acquisition d'un progiciel de gestion des archives de l'Etat.

Projets web et Guichet sécurisé unique (GSU) :

- Réalisation et tests d'une dizaine de prestations du Guichet unique dans les domaines de l'impôt, de la mobilité et de l'assurance-incendie;
- Mise en œuvre des prestations de gestion des droits d'accès et des comptes utilisateurs du Guichet unique;
- Mise en œuvre d'un nouveau moteur de recherche sur le site Internet de l'Etat.

Acquisition et gestion de produits externes :

- Généralisation à tous les secteurs concernés de l'application LORA de gestion des requérants d'asile, collaboration avec le canton du Valais;
- Mise en œuvre de la nouvelle application de gestion des conservatoires de musique, collaboration avec le canton de Fribourg.

Projets techniques :

- Nœud cantonal : mise en œuvre d'une liaison gigabit entre Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds;
- Mise en place d'une autorité locale de certification pour le déploiement de clés (PKI) permettant le contrôle d'accès aux applications de la Confédération;
- Sécurisation des accès publics à la police cantonale (CTA);
- Intégration au Nœud cantonal du nouveau bâtiment de police et de secours (SISPOL) à la Chaux-de-Fonds;
- Mise en réseau des sites jurassiens (BEJUNE) de Pro Senectute;
- Mise en place d'un annuaire central de gestion des comptes des utilisateurs.

8.9. Divers

Le STI a installé, en 2004, 373 PC, 83 portables, 71 imprimantes et 42 périphériques pour l'administration cantonale et 714 PC, 256 imprimantes et 30 périphériques pour l'informatique scolaire. De plus, nous avons repris la gestion du parc informatique du Lycée Jean Piaget, soit 265 PC, 25 imprimantes et périphériques.

Nous avons traité plus de 5'300 appels au help desk du STI dont 2000 demandes d'assistance technique, 1800 de support bureautique, 700 de maintenance matériel, 400 de demandes d'installation de logiciels, 200 de support applicatif et 200 divers.

Nous avons pu définitivement arrêter, fin mars 2004, le dernier système propriétaire Bull DPS7000 qui pendant plus de 15 ans a rythmé l'informatique neuchâteloise. C'est une page qui se tourne, sans regret.

8.10. Statistiques

Nous vous présentons, ci-dessous, une statistique sur les prestations fournies par le STI en 2004:

Prestations	Chanc.	DJSS	DFAS	DGT	DEP	DIPAC	Adm Cantonale	Externes	Total	en %
Système central	0	0	225'000	0	0		225'000		225'000	1.16%
Système départemental	14'200	928'800	877'700	77'900	174'900	123'900	2'197'400	1'233'092	3'430'492	17.65%
Système individuel	20'349	439'079	363'570	115'990	288'278	205'526	1'432'791	1'707'178	3'139'969	16.16%
Noeud cantonal	22'698	634'557	406'140	213'806	321'557	229'251	1'828'009	1'013'899	2'841'908	14.63%
Support bureautique	7'500	132'750	134'000	42'750	106'250	75'750	499'000		499'000	2.57%
Installation	8'000	49'800	74'500	16'500	49'400	30'500	228'700		228'700	1.18%
Centre d'impression	21'397	58'011	1'250'861	3'292	17'331	11'611	1'362'503	483'698	1'846'201	9.50%
Développement	195'605	158'382	1'420'276	168'342	64'067	320'446	2'327'118	150'371	2'477'489	12.75%
Matériel et amortissements	37'236	861'982	1'913'722	110'926	218'526	481'058	3'623'451		3'623'451	18.65%
Maintenance	24'210	225'892	746'771	108'971	0	13'036	1'118'881		1'118'881	5.76%
Total en Fr.	351'195	3'489'253	7'412'541	858'477	1'240'309	1'491'078	14'842'853	4'588'238	19'431'091	
En %	1.81%	17.96%	38.15%	4.42%	6.38%	7.67%	76.39%	23.61%		

Les plus importantes applications ou domaines gérés, en 2004, par le STI concernent:

Applications	Total en francs	Applications	Total en francs
Bordereau unique des personnes physiques	1'690'809.00	Observatoire	195'352.00
Pouvoir judiciaire	960'111.00	Ressources humaines	173'565.00
Police Cantonale	794'319.00	Archives	168'614.00
Comptabilité centrale	751'163.00	Registre foncier	136'976.00
Borereau unique des personnes morales	646'596.00	Mensurations cadastrales	135'647.00
Poursuites et faillites	477'435.00	Action sociale	133'045.00
Conducteurs et véhicules	431'045.00	Archéologie	108'698.00
Assurance maladie	424'760.00	Santé publique	107'224.00
Contentieux général	410'818.00	Impôt fédéral direct	105'959.00
Mineurs et tutelles	335'558.00	Aménagement du territoire	103'940.00
Emploi	319'316.00	Sécurité civile et militaire	100'224.00
Chancellerie	283'916.00	Orientation scolaire et professionnelle	97'406.00
Protection de l'environnement	238'217.00	Lycée D. de Rougemont	91'716.00
Impôt à la source	234'881.00	Monuments et sites	89'248.00
Office de perception	234'803.00	Office d'organisation	87'811.00
Ponts et Chaussées	205'847.00	Autres projets (108)	4'567'834.00

9. SERVICE DE L'INTENDANCE DES BÂTIMENTS

9.1. BUREAU TECHNIQUE

Entretien et aménagements des bâtiments (rubrique budgétaire no 3401/314000)

District de Neuchâtel

- Rue de la Collégiale 12 – Château – Neuchâtel : assainissement de la muraille Nord - Est
- Rue J.-de-Hochberg 5 – Laboratoire cantonal – Neuchâtel : suppression de la fosse pour eaux usées; remplacement du contrôle d'accès
- Jardin du Prince – Neuchâtel : abattage des arbres malades
- Château 16 – Service de la faune – Neuchâtel : réfection complète des locaux du 1^{er} étage
- Rte des Gorges 1 – Garage de l'Etat – Neuchâtel : fin de l'assainissement des fenêtres; remplacement de l'éclairage des ateliers; travaux d'étanchéité en toiture
- Fbg de l'Hôpital 59 – Lycée Denis-de-Rougemont (nouveau bâtiment) – Neuchâtel : remplacement des candélabres suite aux actes de vandalisme; remplacement du tableau électrique principal et contrôle officiel subséquent
- Fbg de l'Hôpital 61-63 – ILCF – Neuchâtel : révision complète de la toiture; assainissement des massifs de cheminées extérieures; nettoyage complet des jardins extérieurs
- Fbg de l'Hôpital 68 – CIIP – Neuchâtel : assainissement de l'étanchéité et des ferblanteries des terrasses
- Av. du 1^{er} Mars 26 – Université – Neuchâtel : réfection des salles du 1^{er} étage; assainissement des installations électriques
- Rue L.-A. Breguet 1 – Institut de physique – Neuchâtel : suppression des cloisons parefeu en amiante
- Rue L.-A. Breguet 2 – Institut de microtechnique – Neuchâtel : aménagement de la réception au 1^{er} étage; suite du remplacement des fenêtres et stores
- Rue L.-A. Breguet 3 – Lycée Denis-de-Rougemont (ancien bâtiment) – Neuchâtel : transformation du sas d'entrée principal
- Espace L.-Agassiz 1 – Faculté des lettres – Neuchâtel : remplacement des moteurs des stores de la cafétéria
- Rue Pierre-à-Mazel 7 – Institut de sociologie – Neuchâtel : assainissement des installations électriques (courant fort); révision de la ventilation
- Rue du Clos-Brochet 10 – Cité universitaire – Neuchâtel : réfection de l'appartement de service du 1^{er} étage
- Rue du Clos-Brochet 30-32 – Conservatoire de musique – Neuchâtel : édification d'un nouveau mur en béton (partie jardin Sud-Ouest / NHP)
- E.-Argand 11-13-18 – UNIMAIL – Faculté des sciences – Neuchâtel : création d'un nouveau sas à la porte d'entrée principale Nord
- Av. de Bellevaux 51 – Institut de chimie – Neuchâtel : solde des aménagements verts extérieurs (en collaboration avec la Ville de Neuchâtel); réaménagement du local pour professeurs boursiers au rez-de-chaussée inférieur

- Pertuis-du-Sault 56 – Jardin botanique (serres) – Neuchâtel : remplacement des stores solaires (1^{ère} étape); réfection de l'installation de chauffage
- Tivoli 16 – Service de l'énergie – Neuchâtel : installation de rayonnages mobiles
- Laténium – Hauterive : amélioration de la signalisation extérieure; travaux d'étanchéité
- Baraque de l'Eter (annexe) – Cressier : réfection de l'appartement suite au changement de locataire

District de Boudry

- Château – Boudry : renforcement de la poutraison du Cellier; pose de grilles sur les sauts-de-loup; amélioration de l'éclairage du Musée de la Vigne et du Vin
- La Brena – Centre d'entretien routier – Colombier : réfections des fonds et du laboratoire
- Longschamps - CPMB – Colombier : réfection des locaux froids du réfectoire; remplacement vitrage du couvert de l'entrée du bâtiment administratif; adaptation de l'échangeur de chaleur suite à une sollicitation de CADBAR SA
- Fontenettes 31-37 – Stations d'essais viticoles – Auvernier : remplacement des portes sectionnelles de l'atelier
- Les Grattes – Immeuble des cantonniers – Rochefort : réfection de l'appartement de service
- Les Grattes – Dépôt à sel – Rochefort : nouvelle introduction pour réseau de chauffage à distance au bois
- Maison Rousseau – Champ-du-Moulin : remplacement des fenêtres du 1^{er} étage
- Le Devens – Rural – St-Aubin : remise en état du réseau d'eau et de la citerne incendie

District du Val-de-Travers

- Château – Bâtiment principal – Môtiers : rééquipement du logement pour la réoccupation par un gardien-concierge

District du Val-de-Ruz

- La Vue-des-Alpes – Locatif – Fontaines : rafraîchissement d'un appartement suite au départ d'un cantonnier; peinture des façades
- CTB – Dépôt signalisation – Boudevilliers : remplacement de la porte sectionnelle du local de lavage
- Centre collecteur de déchets carnés – Montmollin : adaptation de la rampe d'accès pour camions et semi-remorques

District du Locle

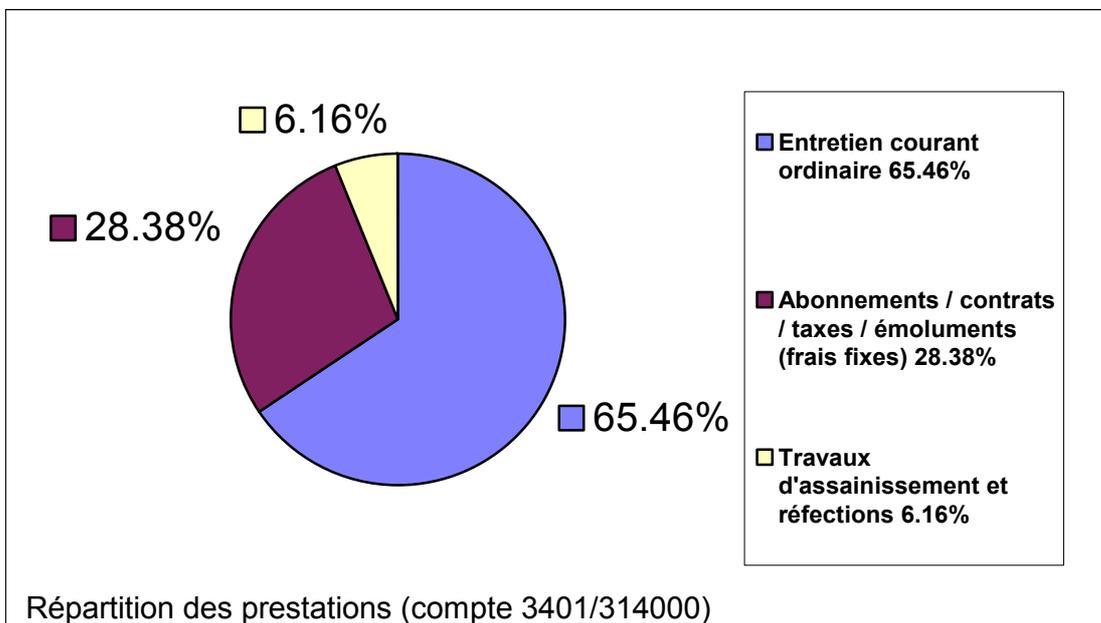
- Av. du Technicum 26 – Ecole technique – Le Locle : sécurisation des systèmes d'entrées

District de La Chaux-de-Fonds

- Av. L.-Robert 10 – Greffe et Tribunal administratif – La Chaux-de-Fonds : réfection des salles d'audience du 1^{er} étage
- Rue du Succès 41-45 – Lycée Blaise Cendrars – La Chaux-de-Fonds : réfection du chemin public Sud y compris escaliers
- Chevrolet 55 – Service des automobiles – La Chaux-de-Fonds : réfection des façades pré-fabriquées du bâtiment administratif
- Beauregard – IPN – Neuchâtel : révision de la toiture y compris nouvelles tabatières velux; climatisation du local téléphone
- Beauregard – ODRP – Neuchâtel : motorisation de la porte d'entrée
- Biaufond – Maison Monsieur – La Chaux-de-Fonds : fin de l'assainissement des captages de sources

- Prévoyance 80-82 – Centre Pierre Coullery – La Chaux-de-Fonds : réaménagement de l'ancien abri en local pour le repassage

Outre les travaux spécifiques énumérés ci-dessus, les habituels travaux d'entretien et de réfections mineures (peinture, couverture, ferblanterie, revêtement de sols, installations électriques, sanitaire, etc) ont été réalisés dans plus de 80 immeubles durant l'exercice écoulé.



Travaux réalisés dans des bâtiments financés par des crédits d'investissement

DJSS

- Fbg de l'Hôpital 65 – Service des automobiles – Neuchâtel : réaménagement des locaux du rez-de-chaussée et du 3^{ème} étage
- Arsenal 3 – Château – Colombier : fin de l'aménagement des locaux du centre d'instruction de la Police cantonale neuchâteloise (inauguration mi-février 2004)
- Hôpital psychiatrique de Perreux :
 - Pavillon Les Buis : fin des travaux d'aménagements extérieurs
 - Pavillon Les Cèdres : modification des fonds des locaux sanitaires du rez-de-chaussée et du 1^{er} étage
 - Pavillon Les Acacias : réadaptation des locaux de séjour de thérapie; séparation des locaux en 4 sous-unités (travaux requis par l'OFAS)
 - Réseau d'eau : poursuite des travaux de réfection des réservoirs de la Métairie de Boudry
- Banneret 10 – Prisons – La Chaux-de-Fonds : renforcement de la sécurité (accès des détenus)
- Passage Bonne Fontaine – PCN / JI – La Chaux-de-Fonds : aménagements intérieurs et déménagements

DFAS

- Pommier 3/3a – Ministère public – Neuchâtel : assainissement complet des façades et de la toiture y compris paratonnerre
- Beaux-Arts 13 – BDET - Neuchâtel : nouvelle implantation (financement par Crédit-cadre Tivoli 5)

- Tivoli 5 – Bâtiment administratif - Neuchâtel : fin des travaux de réaménagement des locaux y compris local informatique STI; déménagement SAT / OP Littoral + Val-de-Travers / IBEN / OCT (avril – mai 2004)
- Tivoli 22 – Bâtiment administratif – Neuchâtel : réaménagement des locaux (financement par Crédit-cadre Tivoli 5)
- Château de Colombier : étude relative aux stratégies d'intervention pour la restructuration des locaux (Musée – établissement public – aménagements extérieurs)
- Tombet 24 – SCPE - Peseux : fin des travaux d'assainissement de l'installation de ventilation des laboratoires
- Le Devens – Home – St-Aubin : remplacement du central d'appel malades, de la recherche de personnes et de la détection feu

DEP

- Observatoire de Neuchâtel : fin des travaux d'installation d'un groupe froid

DIPAC

- Fbg de l'Hôpital 61-63 – ILCF – Neuchâtel : réaménagement des locaux; rapport au Grand Conseil refusé (nouveau rapport au Conseil d'Etat)
- Fbg de l'Hôpital 68 – CIIP – Neuchâtel : travaux de restauration en vue de l'implantation du secrétariat général (inauguration septembre 2004)
- Av. DuPeyrou 6 – Dialectologie - Neuchâtel : aménagement des locaux (crédit universitaire)
- L.-A. Breguet 1- Institut de physique – Neuchâtel : 1^{ère} étape du remplacement des fenêtres et stores
- L.-A. Breguet 2 – Institut de microtechnique – Neuchâtel : mise en soumission des travaux pour le remplacement de l'installation de chauffage
- L.-A. Breguet 3 – Lycée Denis-de-Rougemont – Neuchâtel : mise en soumission des travaux pour le remplacement de l'ascenseur
- Maladière 5 – HESI – Neuchâtel : 2^{ème} étape des travaux de réaménagement des locaux
- Clos-Brochet 10 – Cité universitaire – Neuchâtel : assainissement de l'installation de protection feu (1^{ère} étape); assainissement de la fosse du séparateur de graisses et des revêtements de sols de la cuisine
- Bellevaux 51 – Institut de chimie – Neuchâtel : cloisonnement coupe-feu dans local des gaz
- Longchamps - CPMB – Colombier : réfection complète du couvert pour constructeurs de voies de communications
- Site Dubied 12 - CNIP – Couvet : implantation des archives industrielles dans les combles
- Technicum 26 – Ecole technique – Le Locle : 1^{ère} étape des travaux liés à la protection feu
- Succès 41-45 – Lycée Blaise Cendrars – La Chaux-de-Fonds : installation d'un paratonnerre; remplacement de la détection feu; aménagement d'un dépôt pour locaux de chimie

Planification

Elaboration et mise au point de projets pour divers départements (plans, devis, rapports écrits, demandes de permis de construire, etc.) :

- Rue de la Collégiale 12 – Château – Neuchâtel : équipement informatique de la salle du Grand Conseil et aménagement de la salle des Chartes (reporté)

- Rue J.-de-Hochberg 3 – Prisons – Neuchâtel : assainissement du mur extérieur de la cour de promenade
- Jardin du Prince – Neuchâtel: en collaboration avec la Ville de Neuchâtel, réaménagement complet du parc
- Rue du Château 16 – Service de la faune – Neuchâtel : nouvelle installation de chauffage; réfection de la cage d'escalier et du rez-de-chaussée
- Rue du Pommier 1/3 – Tribunal cantonal et Ministère public – Neuchâtel : réaménagement des locaux dans les combles
- Rue du Clos-Brochet 10 – Cité universitaire – Neuchâtel : mise au concours des prestations de gérance et d'exploitation
- UNIMAIL – Faculté de sciences – Neuchâtel : étude de remplacement et expertise des façades en pierres naturelles
- Observatoire – Pavillon Hirsch – Neuchâtel : en collaboration avec le service de la protection des monuments et sites, restauration partielle du Pavillon
- Espace Agassiz 1 – Faculté des lettres – Neuchâtel : amélioration des accès pour handicapés et implantation d'une boucle inductive pour malentendants
- Tivoli 1 - SPMS – Neuchâtel : réaménagement complet des combles: réfection des étages
- Tivoli 22 – Bâtiment administratif – Neuchâtel : réaménagement de la cafétéria
- Laténium – Musée d'archéologie – Hauterive : amélioration de la signalisation des chemins de fuite suite à l'inspection du service d'intervention de Marin
- La Brena – Dépôt TP – Auvonnier : crédit cadre pour l'assainissement de couverts à véhicules et aménagement de dépôts (La Bréna, La Brévine et Chobert)
- Château de Boudry : nouvel éclairage extérieur (en collaboration avec les SI)
- Hôpital psychiatrique de Perreux :
 - Pavillon Les Pins : transformation complète
 - Pavillon Les Marronniers : réfection du locatif pour le personnel
- Longchamps – CPMB – Colombier : crédit cadre pour l'assainissement des ateliers, de la cafétéria et de la salle de gymnastique
- Planeyse – Bergerie - Colombier : reconstruction du bâtiment
- Abbaye de Bevaix : réfection de plusieurs murs de vignes
- Le Devens – Home – St-Aubin : réaménagement des cuisines
- Le Devens – Rural – St-Aubin : adaptation de l'étable pour bétail d'engraissement
- Château de Valangin : réévaluation des accès aux locaux souterrains dans les murs d'enceinte; étude générale de réorganisation du Château (en collaboration avec la SHAN)
- Av. du Technicum 26 – Ecole technique – Le Locle : relevés complets du bâtiment (mandat tiers)
- Dépôt TP - La Brévine : installation d'un mini chauffage à distance au bois (Poste – Commune – Etat)
- Rue du Succès 41-45 – Lycée Blaise Cendrars – La Chaux-de-Fonds : restructuration complète de la cafétéria
- Beauregard – HEP BEJUNE – La Chaux-de-Fonds : assainissement de l'installation de chauffage (éventuellement chauffage au bois)
- Coullery 5 – Contributions – La Chaux-de-Fonds : renforcement de la sécurité des locaux du rez-de-chaussée et du 1^{er} étage
- Banneret 10 – Ex-PCN – La Chaux-de-Fonds : étude de réorganisation globale du bâtiment

- Biaufond – Maison Monsieur – La Chaux-de-Fonds : construction d'un couvert pour déchets ménagers
- Centre Pierre Coullery – La Chaux-de-Fonds : assainissement de l'étanchéité et rafraîchissement des locaux de l'ancien bâtiment
- Service de la Santé publique : dans le cadre d'un appui technique spécifique, analyse et conseils pour les établissements suivants :
 - Hôpital du Locle : restructuration complète et agrandissement selon planification cantonale (fin des travaux en 2005)
 - Hôpital de Landeyeux : restructuration complète et agrandissement selon planification hospitalière cantonale
 - Home de Clos-Brochet – Neuchâtel : réaménagement de chambres à 1 lit
 - Home St-Joseph – Cressier : réaménagement des locaux sanitaires

Vente d'immeubles

- Vente de l'immeuble forestier du Saut-du-Doubs
- Vente de l'appartement de service à Gorgier

Commission du logement de l'administration – CLA (rubrique budgétaire no 3401/314020)

Déménagements / extensions locaux réalisés en 2004

- Collégiale 12 – Château – Neuchâtel : diverses restructurations de locaux (Service juridique, SG - DFAS, Office d'organisation, Chargé de communication, Service du Grand Conseil)
- Château 12 – Neuchâtel : aménagement provisoire des locaux pour 3 juges du Tribunal cantonal
- Pommier 1 – Neuchâtel : aménagement d'un poste de travail pour une Juge du Tribunal cantonal
- Musée 1 – Neuchâtel : suite au départ de l'Office d'organisation, réorganisation de l'Office du contentieux
- Ecluse 65-67 : suite au déménagement du Service des sports; réorganisation des locaux du SEO et de l'OMP
- Tunnels 1 – Neuchâtel : reddition des locaux occupés par le local de vente OP + OF
- Beaux-Arts 13 – Neuchâtel : suite au départ de l'OP du Littoral et du Val-de-Travers, aménagement des locaux pour le BDET (financement par Crédit-cadre Tivoli 5)
- Espace de l'Europe 2-4 – Neuchâtel : amélioration de l'isolation phonique des locaux du SAS
- Tivoli 22 – Neuchâtel : regroupement du SMC Montagnes neuchâteloises et RF Val-de-Travers; implantation OCL; réorganisation du parking extérieur et installation d'un couvert pour véhicules à 2 roues
- Arsenal 4 – Colombier : installation et déménagement du service des sports (inauguration juin 2004)
- 1^{er} Mars 11 – CPVT – Couvet : aménagement des locaux pour les archives des Offices des poursuites et de l'Office des faillites; déménagement du dépôt du Musée Léon Perrin
- Collège des Jeanneret – Le Locle : réaménagement des locaux de la psychomotricité
- Léopold-Robert 90 – La Chaux-de-Fonds : implantation du BDET au 1^{er} étage suite au départ du SMC Montagnes neuchâteloises

Etude et déménagements en préparation

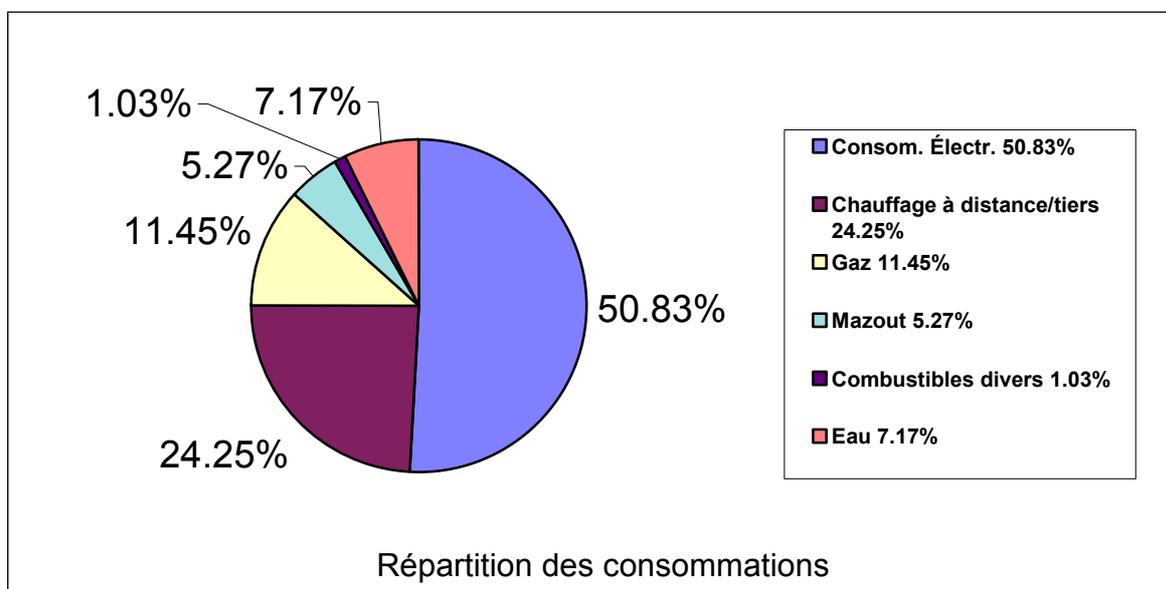
- Château 12 – Neuchâtel : réorganisation des locaux de l'ARC au rez-de-chaussée et au 1^{er} étage
- Site de Tivoli : implantation du STI (étude de faisabilité)
- Elaboration du plan directeur CLA 2004-2007 et études y relatives (SMT – SES NE / SCAN / ACN)

9.2. Section administrative

Traitement de plus de 6728 factures relatives à l'entretien général du patrimoine administratif et financier, aux achats et réparations du mobilier, aux achats d'appareils et de produits de nettoyage, à l'entretien des installations, aux achats d'huile de chauffage, à la consommation d'eau, de gaz et d'électricité et à la gestion des crédits spéciaux

Etablissement des ordonnances de dépenses et de virement; scannage des factures sur SAP et contrôle continu des budgets

Compte no 3401/312000 – eau, gaz, chauffage, électricité : dépenses totales de Fr. 3'050'098.35



Etablissement des statistiques cantonales annuelles des travaux d'entretien (compte no 3401/314000) par groupe de bâtiments spécifiques (écoles – bâtiments administratifs – bâtiments locatifs – restaurants, etc) ainsi que les valeurs des travaux annuels de construction pour l'ensemble des bâtiments cantonaux pour l'Office fédéral de la statistique

Correspondance générale du service y compris procès-verbaux des séances de commissions, de chantiers, textes de soumissions, etc.

Rédaction des rapports en vue des demandes de crédits – préparation des arrêtés

Dans le cadre des demandes de permis de construire et/ou de mise au point de plans d'aménagement ou de quartier, rédaction de 758 préavis émis par l'architecte cantonal

Gestion du registre neuchâtelois des architectes, des ingénieurs civils, des urbanistes et des aménagistes

Gestion du service de conciergerie y compris du matériel de nettoyage (centralisation des commandes au Château)

Effectif du personnel de conciergerie (au 31.12.2004):

1 agent de maintenance (Faculté des Sciences / Le Mail)

1 huissier (Université – Av. du 1^{er} Mars 26)

1 jardinier-paysagiste (Château)

2 concierges itinérants

30 concierges et concierges-responsables

38 aides-concierges

35 auxiliaires de conciergerie

Durant l'année, nous avons eu recours à plusieurs personnes externes et entreprises de nettoyage pour effectuer des remplacements temporaires (vacances / maladies / accidents / service militaire, etc).

Etablissement des décomptes annuels concernant la Fondation du Château de Môtiers, le BPV à Corcelles, Av. DuPeyrou 6 à Neuchâtel, les centres d'entretiens RN5 à Cressiers et Boudry, HEP BEJUNE à La Chaux-de-Fonds, les différents locaux occupés par le service de l'emploi et les offices régionaux de placement et diverses autres institutions (centres de frais spécifiques)

Contrôle ponctuel du travail des trois guides conduisant les visite commentées au Château de Neuchâtel

Décret cantonal du 18 juin 1963 (démolition, transformation et changement d'affectation de locaux d'habitation)

Transfert de compétence (analyse – préparation dossiers pour décisions et signatures de la cheffe du DFAS) à l'OCL à fin juillet 2004

Pour mémoire, seules 2 communes sont encore soumises aux dispositions du décret du 17 juin 1963, à savoir : Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds (ACE du 16 août 1995)

Jusqu'en juillet 2004, deux demandes de démolition, de transformation de maisons d'habitation et de changement d'affectation ont été présentées. Les deux ont été acceptées

9.3. Commissions et groupes de travail

- Conférence suisse des architectes cantonaux (présidence depuis mai 2001):
 - représentant de la Conférence auprès du Conseil de Fondation des registres suisses (REG)
 - Représentant du canton auprès du Bureau des construction universitaires (BCU)
- Conférence romande des Travaux publics
- Groupe de travail de la Conférence romande des marchés publics (CROMP) et révision du guide relatif aux marchés publics (GIMAP)– Nouvelles directives pour critères d'adjudication disponibles en janvier 2005 – Promotion du site Internet SIMAP.CH
- Organe de référence (cf. art. 7 RELCMP)
- Participation aux séances de la Communauté de travail pour l'aménagement du territoire (CTAT)
- Commission cantonale des biens culturels
- Commission cantonale de l'énergie
- Commission pour le logement des services de l'administration (CLA)

- Comité directeur de la Fondation du Château de Môtiers
- Conseil de Fondation Léon Perrin
- Commission de gestion du Château de Boudry (présidence)
- Commission de gestion du Laténium – Hauterive
- Commission de construction UNIMAIL – Neuchâtel: nouveaux bâtiments universitaires au Mail
- Commission de construction La Riveraine – Neuchâtel / construction d'une halle sportive triple en partenariat avec la ville de Neuchâtel
- Commission de construction SISPOL – La Chaux-de-Fonds (vice-présidence) / nouveau bâtiment pour la police cantonale + Juges d'instruction + SIS Montagnes neuchâteloises (inauguration novembre 2004)
- Commission de construction CIFOM autos – Le Locle / transformation et construction d'un nouveau bâtiment (inauguration octobre 2004)
- Commission de construction Centre Pierre-Coullery à La Chaux-de-Fonds (inauguration mars 2004)
- Commission de construction Extension hôtelière au Château de Môtiers (rapport final déposé en mars 2004) – Procédure juridique / litige avec ancien gérant du Château
- Commission de construction NEODE – la Chaux-de-Fonds
- Commission de construction CMN – HEG / Ecoparc - Neuchâtel (présidence)
- Participation au jury du concours d'architecture pour l'extension du Musée d'Ethnographie et de l'Institut d'Ethnologie (concours à 2 degrés – 2^{ème} tour)
- Groupe de travail pour la rénovation de l'Hôpital psychiatrique de Perreux (décompte final global présenté à l'OFAS)
- Groupe de travail "Auditorium – Maison de la Mémoire" à La Chaux-de-Fonds / réaménagement des abattoirs destinés à accueillir diverses entités cantonales, communales et/ou tiers intéressés
- Groupe de travail Développement durable / élaboration de directives techniques pour l'ensemble des cantons romands (traduction des éco-devis achevée)
- Groupe de travail pour l'acquisition d'un logiciel de gestion du patrimoine immobilier
- Groupe de travail restructuration locaux universitaires (immeuble ex-SBS / Av. du 1^{er} Mars 26)
- Comité directeur et commission de gestion de la Cité universitaire
- Comité de la société du Musée de la vigne et du vin au Château de Boudry
- Comité de l'association de la Maison de la nature neuchâteloise à Champ-du-Moulin
- Statut d'observateur au comité de la Communauté Lignum Neuchâtel
- Chauffage à distance du Mail Sàrl à Neuchâtel: comité de gérance, en qualité de représentant de l'Etat
- Chauffage à distance de la Maladière SA (CUM) à Neuchâtel et chauffage à distance Basse-Areuse SA (CADBAR): conseil d'administration en qualité de représentant de l'Etat.

10. SERVICE DE LA GÉRANCE DES IMMEUBLES

Les comptes et le résumé des activités de la gérance des immeubles font l'objet d'un rapport spécifique intitulé « rapport du conseil d'administration de la Caisse de pensions de l'Etat de Neuchâtel ».

Durant l'exercice 2004, le comité de placement de la Caisse de pensions s'est penché sur plusieurs propositions de nouveaux investissements immobiliers notamment dans le canton de Vaud.

Dans le canton de Neuchâtel, les nouvelles constructions, dans les villages de Marin, de Colombier, de Saint-Aubin et des Geneveys-sur-Coffrane, avancent rapidement.

En parallèle, le service de la gérance des immeubles a entrepris d'importants travaux de rénovations et de transformations dans plusieurs bâtiments d'habitation et administratifs.

Le service gère également certains immeubles appartenant au patrimoine financier de l'Etat, les logements de fonction du patrimoine administratif, les immeubles loués de la RN5 ou des routes cantonales.

En ce qui concerne les dossiers de vente de bâtiments appartenant à l'Etat (patrimoine financier ou administratif), trois objets ont été vendus à Villiers, La Vue-des-Alpes et au Saut-du-Doubs. D'autre part, l'office d'aide aux requérants d'asile a repris possession du centre d'accueil de Couvet après avoir quitté celui de Corcelles.

Le produit des locations (patrimoine financier) pour 2004 s'est élevé à **177.020 francs** (budget 2004 : 178.000 francs).

Quant aux charges d'entretien, elles se montent à **102.797 fr. 55** (budget 2004 : 97.500 francs).

Les loyers des appartements de fonction du patrimoine administratif (loués à des concierges principalement) sont encaissés auprès du service de la gérance des immeubles. Pour l'exercice 2004, ils se sont élevés à **662.043 fr. 85** et sont versés au service de l'intendance des bâtiments. Ce service prend en charge les coûts d'entretien de ces appartements.

11. SERVICE DE L'ACTION SOCIALE

11.1. Considérations générales

2004 n'a pas apporté les améliorations prévues (et souhaitées) de la situation économique, si bien que les activités sur le plan social ont une fois encore augmenté en nombre de dossiers à traiter, en complexité de ceux-ci et, partant, en dépenses nettes effectuées. Pour faire face à cet accroissement, des structures de coordination et des outils d'harmonisation permettant de travailler le plus rationnellement et efficacement possible ont été mis en place ou le seront tout prochainement. Ainsi, les travaux du groupe de travail "Coordination interdépartementale de la politique sociale" de même que ceux menés dans le cadre de la collaboration interinstitutionnelle (voir ci-après) sont devenus indispensables à une meilleure maîtrise et organisation du secteur social. Le projet de loi sur l'harmonisation et la coordination des prestations sociales qui a été l'objet principal traité par le groupe de travail de la coordination s'inscrit totalement et fondamentalement dans cette volonté et cette nécessité de réforme des structures et de mise en place de nouveaux instruments sans toucher aux prestations sociales elles-mêmes.

Outre les tâches non négligeables résultant habituellement de la gestion d'un service, la direction du service de l'action sociale s'est donc attachée à développer les activités et projets de coordination mentionnés ci-avant, en particulier ceux de la collaboration interinstitutionnelle regroupant les mesures d'insertion (secteurs de l'aide sociale, du chômage, de l'assurance-invalidité et de l'asile), ainsi que les activités et projets du financement des prestations délivrées dans le cadre de la loi fédérale sur l'aide aux victimes d'infractions (LAVI), du Fonds de désendettement, de la coordination entre institutions sociales publiques et privées et des subventions versées aux institutions privées du secteur social ambulatoire, de la répartition de la dîme de l'alcool, etc. Les nombreuses et toujours plus volumineuses autres activités du SAS ont été accomplies par l'intermédiaire de ses deux offices, à savoir: l'office de l'aide sociale (ODAS) et l'office de recouvrement et d'avances des contributions d'entretien (ORACE).

11.2. Coordination interdépartementale de la politique sociale

Le groupe de travail "Coordination interdépartementale de la politique sociale" (GT CIPOS) est composé de cinq personnes qui représentent les différents départements concernés par les prestations versées sous condition de ressources. Il est chargé d'évaluer les effets des mesures sociales propres à chaque secteur sur la politique sociale de l'Etat et de proposer les adaptations nécessaires pour atteindre les buts de la coordination interdépartementale. Il a également pour mandat de faire des propositions d'amélioration de la politique sociale dans le sens d'une plus grande cohérence et coordination des prestations versées. Au cours de l'année 2004, il a tenu neuf séances. Il a notamment participé à la réponse à la consultation fédérale sur les prestations complémentaires pour les familles, traité de la question de l'imposition des allocations maternité, du chèque-emploi service, de la 5^{ème} révision AI, etc.

Mais sa principale tâche fut celle relative au projet de loi d'harmonisation et de coordination des prestations sociales (LHaCoPS). Le GT CIPOS a présenté au Conseil d'Etat un document sur le filet de la sécurité sociale dans notre canton, ainsi qu'un rapport sur le revenu déterminant unifié et un autre sur la base centralisée de données sociales. Suite à ces présentations, à la demande du Conseil d'Etat, il a, avec l'appui de différents groupes de travail et du service juridique, élaboré le projet de loi mentionné ci-avant. Il a tout particulièrement défini le processus d'accès aux prestations sociales versées sous condition de ressources et examiné la question de la définition de l'unité économique de référence. Il a ensuite préparé la consultation auprès des services concernés et des communes au sujet du projet de loi, pris acte du résultat de la consultation et validé le projet de rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil à l'appui du projet de loi sur l'harmonisation et la

coordination des prestations sociales. Ce rapport a été porté à l'ordre du jour de la session de février 2005 du Grand Conseil.

11.3. Collaboration interinstitutionnelle

Les activités des secteurs de l'action sociale, de l'emploi, de l'assurance-chômage et de l'asile ont considérablement évolué au cours des dernières années. Les réformes ont conduit à un développement des mesures de réinsertion, celles-ci venant compléter les aides financières versées aux personnes. Sur le terrain, ces innovations ont conduit à un développement important des mesures dites "actives", tels que les programmes d'emploi, de réinsertion sociale, de réadaptation professionnelle et de formation.

Ainsi, de nouvelles impulsions furent données dans le sens d'une plus grande coordination entre les programmes développés dans le cadre de l'action sociale et ceux placés sous la responsabilité du service de l'emploi. Si en 2004, contrairement aux trois années précédentes, il ne s'est pas tenu des Etats généraux de la réinsertion sociale et professionnelle, les travaux de coordination ont néanmoins été poursuivis avec intensité. Outre les éléments déjà mis en place (harmonisation des conditions de rémunération et d'indemnisation des participants aux programmes d'insertion, harmonisation des normes de financement des programmes, catégorisation des programmes en fonction de leurs spécificités, etc.), deux éléments ont été particulièrement développés. Il s'agit de la coordination et de la gestion des places à disposition dans les différents programmes, en relation directe avec le coût de celles-ci (le groupe permanent de coordination a notamment élaboré un tableau de bord à cet effet), et de la coordination des mesures d'insertion sociale et professionnelle en faveur des jeunes (un groupe permanent a été chargé de coordonner et d'améliorer ce secteur).

Le développement d'un partenariat avec les communes fut également l'une des priorités de l'année 2004. Il en a été particulièrement question dans le cadre de la loi sur l'harmonisation et la coordination des prestations sociales (voir ci-avant), notamment dans le projet de réorganisation de certains services sociaux intercommunaux et la mise en place de guichets sociaux régionaux sous la forme de regroupement de l'accès aux prestations sociales versées sous condition de ressources. Dans ce contexte, un projet-pilote a été élaboré et deviendra opérationnel début 2005 en Ville de La Chaux-de-Fonds. A noter que cette réorganisation nécessite une définition du rôle de chaque secteur et partenaire: Etat, communes, services publics, institutions privées.

Enfin, une autre priorité fut le développement de la collaboration avec les milieux économiques en général, avec certaines entreprises en particulier. Il est en effet indispensable de pouvoir bénéficier de places de stage et autres formations pour des bénéficiaires des mesures d'insertion. Un inventaire de toutes les collaborations déjà existantes entre les programmes d'insertion et les entreprises a été établi. Un document de synthèse et de pistes d'action pour améliorer cette collaboration est en voie de rédaction.

L'ensemble de ces travaux est plus particulièrement placé sous la responsabilité d'un groupe de pilotage. Celui-ci a tenu onze séances en 2004, au cours desquelles il a notamment rencontré les groupes de travail venus commenter leur rapport. Il a également veillé et œuvré à l'atteinte des objectifs fixés par les chefs du DEP et du DFAS.

11.4. Application de la loi fédérale sur l'aide aux victimes d'infractions (LAVI)

Le financement de l'application de la LAVI se fait par le service de l'action sociale en raison du caractère ambulatoire des centres de consultation. Ceux-ci, situés à La Chaux-de-Fonds et à Neuchâtel, sont rattachés à la Fondation neuchâteloise pour la coordination de l'action sociale (FAS), le service de l'action sociale ne fonctionnant qu'en qualité d'autorité de subventionnement et de contrôle. Pour 2004, la subvention versée pour l'exploitation des centres de consultation s'est élevée à 700.000 francs.

Les renseignements statistiques relatifs à l'activité des centres de consultation figurent dans le rapport de ladite fondation. Par contre, la dépense relative à la procédure d'examen des demandes d'indemnisation et de réparation morale figure dans les comptes du service de l'action sociale. En

2004, elle fut de 208.797 fr. 35 (193.152 francs en 2003, 188.077 fr. 30 en 2002). S'agissant du montant versé au titre d'aide immédiate et juridique et comptabilisé dans la rubrique correspondante du service de l'action sociale, il est de 122.968 fr. 55 (109.575 fr. 55 en 2003 et 83.248 fr. 55 en 2002). Ces différentes augmentations reflètent l'accroissement du nombre de dossiers traités dans ce secteur.

11.5. Fondation de la Maison du Dr Leuba

La Fondation du Levant ayant résilié le bail à loyer, l'immeuble situé à Fleurier n'était plus occupé depuis le 1er février 2001. La fondation a alors décidé de vendre ce bâtiment. Elle a finalement trouvé un acquéreur (entreprise horlogère de la place). Le prix de la vente intervenue en juillet 2004 a permis de couvrir la dette hypothécaire, mais pas les autres dettes, notamment celle envers l'OFAS. Le Conseil de fondation a décidé de requérir la mise en faillite de la fondation.

11.6. Fondation de la Maison des jeunes

Le chef du service de l'action sociale assume la présidence de cette fondation depuis le début de la législature 2001-2005. Pour tous renseignements au sujet de cette fondation, nous renvoyons à son rapport annuel.

11.7. Fonds de désendettement et de prévention à l'endettement

Sous la présidence du chef du service de l'action sociale, le comité de direction du fonds a tenu cinq séances. Par ailleurs, le Conseil de Fondation présidé par la cheffe du DFAS s'est réuni tout début juillet pour sa séance annuelle. A cette occasion, il a pris note de la réduction de 500.000 francs du capital de dotation et de celle du taux d'intérêt de 3 à 2%. Ces diminutions ont été opérées conformément à la décision de la séance de l'année 2003 prise suite à la remarque du service de l'inspection des finances qui indiquait que, suite à la baisse des taux d'intérêt sur le marché des capitaux, le rendement de la fortune du fonds ne permettait plus de couvrir les frais, dont l'intérêt du prêt de l'Etat.

Le comité de direction a examiné cinq nouvelles demandes de prêt. Trois ont été acceptées, alors qu'une était refusée et qu'une autre faisait l'objet d'une demande de renseignements complémentaires.

Le comité de direction a également examiné le suivi des dossiers en cours. Il s'est prononcé sur plusieurs demandes de modification du montant mensuel de remboursement (suspension de quelques mois, augmentation ou abaissement du montant) entraînées par des changements importants de la situation économique et/ou familiale des débiteurs. La situation économique peu favorable et les difficultés liées au chômage sont souvent à l'origine des demandes de suspension momentanée des versements ou de la diminution du montant. Il a également examiné la question des remises d'impôts depuis l'introduction du système postnumerando.

Enfin, le comité de direction a affiné et complété ses critères et principes d'attribution en fonction des nouvelles situations qui lui ont été présentées et des décisions qu'il a prises.

11.8. Commission cantonale addictions

La commission présidée par M. François Hainard, professeur de sociologie à l'Université de Neuchâtel, a changé de nom (arrêté du Conseil d'Etat du 29 mars 2004)). De commission cantonale de lutte contre la drogue, elle est devenue commission cantonale addictions, appellation qui correspond véritablement aux thèmes et travaux qu'elle mène, à savoir ceux qui concernent toutes les formes de dépendances, dans tous les secteurs des addictions.

Elle a tenu quatre séances, alors que le bureau a siégé six fois. En raison d'un congé sabbatique d'une année accordée par l'Université de Neuchâtel à M. Hainard et du séjour à l'étranger de celui-ci, c'est M. Christian Fellrath, chef du service des mineurs et des tutelles, qui assume la présidence de la commission de mi-2004 à mi-2005 (arrêté du Conseil d'Etat du 25 août 2004).

Indépendamment de la mission prioritaire de coordination générale des secteurs liés aux addictions, les travaux ont été consacrés notamment:

- à la recherche demandée à la commission par la cheffe du DJSS dans le cadre de la réponse à la motion B. Matthey acceptée par le Grand Conseil "Pour une information ferme et rigoureuse sur les dangers du cannabis", recherche confiée à l'Institut de sociologie de l'Université de Neuchâtel,
- à la nouvelle rédaction du concept pour une politique cantonale neuchâteloise relative aux problèmes liés à la toxicomanie des jeunes,
- au projet de transformation du site de Pontareuse de la Fondation Goéland,
- à la question des restrictions budgétaires en matière de financement par l'assurance-invalidité des institutions résidentielles pour toxicomanes,
- lors de chaque séance, aux nouvelles et autres éléments relatifs aux quatre piliers de la politique en matière d'addictions, à savoir: la prévention, la thérapie, la réduction des risques et l'aide à la survie, la répression.

Les dépenses liées au secteur de la lutte contre les addictions, qui sont représentées en très grande partie par la couverture du déficit d'exploitation des quatre centres de traitement ambulatoire, soit le Drop-In à Neuchâtel, le Centre de prévention et de traitement de la toxicomanie des Montagnes neuchâteloises à La Chaux-de-Fonds, le Centre d'aide et de prévention de la toxicomanie du Val-de-Travers et le Centre neuchâtelois d'alcoologie (anciennement service médico-social), et qui sont entièrement à charge de l'Etat, ont atteint le montant de 4.489.440 fr. 45.

11.9. Dîme de l'alcool

Institutions	Subsides
Association du Centre de Loisirs, Neuchâtel	6.000.–
Association romande CIAO, Lausanne	4.362.–
Association suisse pour la prévention du tabagisme (AT), Berne	8.400.–
Centre neuchâtelois d'alcoologie, journée OH	5.000.–
Centre neuchâtelois d'alcoologie, prévention.....	99.949,40
Croix-Bleue neuchâteloise	21.000.–
Département de la justice, de la santé et de la sécurité	58.728.–
Drop-In, centre d'information, de prévention et de traitement, Neuchâtel	95.000.–
Espace des Solidarités, Neuchâtel.....	70.000.–
Espoir romand, mouvement de jeunesse pour la prévention des dépendances	10.000.–
ESRN, Centre des Terreaux, Neuchâtel, journées santé	10.000.–
ESRN, Centre du Bas-Lac, Marin, journées santé.....	3.750.–
Fédération romande des organismes de formation, domaine des dépendances	4.000.–
Fourchette verte, Neuchâtel	15.000.–
GIS, journées de santé dans les écoles.....	48.960.–
Groupe information sexuelle et éducation à la santé (GIS)	50.000.–
Groupe Sida, Neuchâtel	20.000.–
Groupement romand d'études sur l'alcoolisme et les toxicomanies (GREAT)	27.500.–
Institut suisse de prévention de l'alcoolisme et autres toxicomanies (ISPA)	12.000.–
Vivre sans fumer, centre neuchâtelois pour la prévention du tabagisme	50.000.–
Total 2004.....	619.649,40

Solde du compte "Dîme de l'alcool" au 1 ^{er} janvier 2004	653.546,59
Total subsides versés en 2004 selon liste ci-dessus	- 619.649,40
Etat du compte "Dîme de l'alcool" avant réception du versement	33.897,19
Part du canton au bénéfice net 2003 de la Régie fédérale des alcools (RFA)	+ 571.045.-

Solde du compte "Dîme de l'alcool" au 31 décembre 2004 604.942,19

Selon les directives de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), l'octroi d'aides financières de la dîme de l'alcool doit obéir, dans la mesure du possible, à deux types de clés de répartition, à savoir:

a) selon la nature des aides, pour soutenir les efforts en matière:

de prévention	45%
de dépistage précoce.....	5%
d'aide aux établissements.....	40%
de postcure	5%
de recherche et de formation	5%

b) selon les domaines d'aide, pour la lutte contre les abus:

d'alcool	50%
de drogue	30%
de tabac et de médicaments.....	20%

11.10. Subventions aux institutions

Institutions diverses	Montants payés
Association neuchâteloise pour handicapés de la vue (ANBA)	150.000.-
Caritas Neuchâtel	110.000.-
Caritas, indemnisation pour la gérance des dossiers des réfugiés statutaires	95.533.-
Centre oecuménique de rencontre et d'animation (CORA), Fleurier	65.000.-
Centre social protestant.....	200.000.-
Centre social protestant, indemnisation pour gérance des dossiers réfugiés statutaires	191.152.-
Centre social protestant, service de consultations conjugales.....	70.000.-
Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS), Berne	5.570.-
FAS, redevances informatiques pour les institutions privées.....	75.000.-
Fédération suisse pour l'intégration des handicapés, Zurich	1.464.-
Fédération suisse des sourds, Lausanne.....	3.843.-
Forum Ecoute, Lausanne	4.000.-
La Main tendue.....	27.000.-
La Main tendue - contrat de prestations LAVI	13.000.-
Maison de Champréveyres, Neuchâtel	38.000.-
Parents informations, Neuchâtel	30.000.-
Service de consultation conjugale, Neuchâtel.....	70.000.-
Service des Suisses de l'étranger	500.-
Service social international, Genève	19.500.-
Total institutions diverses	1.169.562.-

Autres institutions

Fondation neuchâteloise pour la coordination de l'action sociale (FAS)	349.000.–
Pro Infirmis	270.000.–
Pro Senectute.....	240.000.–
Centre de consultation LAVI/SAVAS	700.000.–

Total des subventions versées aux institutions..... 2.728.562.–

11.11. Office de l'aide sociale**Considérations générales**

Les dépenses d'aide sociale 2004 (aide matérielle versée en 2003) de la communauté neuchâteloise s'élèvent à 47.456.785 fr. 24. Elles sont supérieures de 8.311.799 fr. 83 par rapport aux dépenses de l'année précédente (soit +21,23%). Elles sont réparties en deux parts entre l'Etat et les communes, à raison de 40% à charge de l'Etat et 60% à charge de l'ensemble des communes. La répartition entre communes est faite au prorata de la population.

Après une augmentation substantielle l'année dernière (+15,10%), les charges d'aide matérielle enregistrent en 2004 une augmentation encore plus importante, comme le laissait présager le précédent rapport.

La principale cause de cet accroissement des charges d'aide matérielle reste la précarité de la situation économique de notre canton qui peine à montrer des signes tangibles de reprise. Les emplois précaires, mal rémunérés, de durée limitée ou à temps très partiel sont toujours d'actualité. Dans ces situations, l'aide sociale est appelée à intervenir en complément au revenu réalisé, afin de garantir le minimum vital (phénomène des working poor).

En outre, il convient de relever que l'introduction de la nouvelle loi sur l'assurance-chômage (LACI), entrée en vigueur au 1^{er} juillet 2003, a réduit le nombre maximum d'indemnités de 520 à 400 pour chaque chômeur. Cette restriction a entraîné un inévitable report de charges sur l'aide sociale, puisque l'arrivée de chômeurs en fin de droits s'est faite de manière beaucoup plus massive durant la deuxième moitié de l'année 2003.

Enfin, si l'augmentation des dépenses n'est guère étonnante en soi, son ampleur est cependant surprenante. Il est intéressant de constater que la hausse enregistrée n'est pas l'apanage des grandes villes du canton, comme cela se produit généralement (il est démontré de longue date que la précarité tend à se focaliser dans les agglomérations urbaines), mais qu'elle touche cette fois-ci un très grand nombre d'autres communes également, voire même des communes peu peuplées.

S'agissant de la **statistique des nouveaux dossiers d'aide sociale** ouverts au cours de l'année 2004, celle-ci laisse apparaître une nouvelle augmentation: nous comptons 1029 nouveaux dossiers en 2002, soit +8,8% par rapport à l'année précédente, 1231 en 2003, soit +19,6%, et 1360 en 2004, soit +10,50% (voir tableau ci-après). Il est important de relever que parmi les causes d'indigence, les causes économiques sont toujours et de loin les plus conséquentes et spécialement la rubrique chômage (36,3% des nouveaux dossiers en 2002, 45,2% en 2003 et 45,1% en 2004), confirmant ainsi le rôle primordial que la morosité économique produit sur le recours à l'aide sociale. Les causes liées à l'éclatement des familles, spécialement la rubrique séparation ou divorce, bien qu'en légère diminution, continuent de figurer parmi les principales (11,7% des nouveaux dossiers en 2002, 9,7% en 2003 et 8,5% en 2004). Relevons encore le nombre important de dossiers ouverts pour des raisons de demandes AI en cours. Ce constat témoigne soit d'un plus grand nombre de requêtes de rente AI auprès de l'institution compétente, soit d'un allongement des délais d'attente avant l'octroi de ladite rente.

Concernant les nouveaux dossiers ouverts en 2004, **par groupe d'âge**, nous constatons que la situation reste assez semblable à celle de l'exercice précédent. Les jeunes sont toujours les plus touchés, puisque les 18-29 ans représentent 38,2% des nouveaux dossiers, et que les 30-39 ans pas moins de 24,3%. Relevons que 62,5% des nouveaux dossiers concernent des personnes en-

tre 18 et 39 ans (62,2% en 2002 et 65,1% en 2003). A noter enfin la progression sensible de la catégorie des 40-49 ans qui passe de 17,1% en 2002, à 17,9% en 2003 et à 20,3% en 2004.

Une analyse plus détaillée des comptes (voir tableau 5) permet de montrer que le montant moyen dépensé en 2003 est de 8930 francs par dossier (8051 francs en 2002) et de 273 fr. 85 par habitant (225 fr. 70 en 2002). Les normes n'ayant pas été modifiées, cette augmentation est due en grande partie à l'allongement de la durée moyenne d'intervention. Le nombre total de dossiers gérés par les communes et ayant donné lieu au versement d'une aide matérielle est de 5151 en 2003 (4691 en 2002). Le nombre moyen de dossiers par 1000 habitants, en 2003, est de 30,7 (28,1 en 2002). Comme les années précédentes, il est à relever que le nombre de dossiers par 1000 habitants dépasse la moyenne cantonale dans les agglomérations urbaines. Ainsi, le nombre de dossiers pour 1000 habitants est de 49,1 à La Chaux-de-Fonds, de 41,1 à Neuchâtel-Ville et de 37,6 à Peseux, alors qu'il est, par exemple, de 17,7 au Landeron, de 9,8 à Bevaix, de 8,3 à Savagnier et de 7,5 à Môtiers.

Par ailleurs, **les statistiques détaillées relatives aux dossiers d'aide sociale** (voir tableau 6) établissent que le nombre de personnes ayant reçu une aide matérielle en 2003 continue de s'accroître de manière drastique avec 8979 personnes en 2003, soit 5,34% de la population neuchâteloise (7883 en 2001, soit 4,73% de la population et 8257 en 2002, soit 4,93% de la population). Ces personnes sont pour 30,6% des hommes, pour 30,7% des femmes et pour 38,7% des enfants. La répartition par type de ménage nous apprend que 53,8% des dossiers concernent des personnes seules, 29,6% des personnes seules avec enfants et 16,6% des couples avec ou sans enfants. Enfin, la répartition selon l'état civil nous permet de constater que 41,0% des dossiers concernent des personnes célibataires, 16,6% des personnes mariées, 40,1% des personnes séparées ou divorcées et 2,4% des personnes veuves.

Programmes d'insertion

En acceptant de participer à un programme d'insertion, les bénéficiaires de l'aide sociale ont la possibilité de fournir une contre-prestation à l'aide matérielle qu'ils perçoivent. Ils ont ainsi l'opportunité de côtoyer la vie professionnelle d'une part, et de tenir un rôle actif et dynamique dans leur rapport avec l'autorité d'aide sociale, d'autre part.

Durant l'année 2004, tous les programmes collectifs déjà existants l'année précédente ont continué de fonctionner et de se développer. Au total, l'office de l'aide sociale a collaboré avec treize programmes d'insertion, à savoir: le programme Ressources-ISP, le seul placé entièrement sous la responsabilité de l'office, Feu-Vert Entreprise, les Ateliers Phénix (ancien Atelier-Buanderie), La Joliette, le journal "*Objectif-Réussir*", l'association Teen-Services, l'Espace des Solidarités, Les Habits du Cœur, l'Unité de réinsertion sociale et professionnelle (URSP) du Site de Cernier, Tricoutti, Job-Eco, le programme d'occupation du Val-de-Travers et enfin l'Espace des Montagnes.

Au total, ces programmes offrent en permanence un peu plus de 180 places disponibles (à mi-temps). Les activités qui y sont déployées sont surtout des tâches manuelles, mais très diverses et variées, et s'apparentent dans la mesure du possible à celles que l'on peut rencontrer dans le secteur économique. On y trouve notamment les activités suivantes: maintenance immobilière, déménagement, débarras, recyclage, restauration de jouets, lavage et repassage de linge, nettoyage d'appartements, entretien de jardins et autres travaux liés à la terre, menuiserie, artisanat, confection et vente de vêtements, brocante, entretien de sites, locaux et bâtiments communaux, vente d'habits de seconde main, restauration, etc.

Quelques activités s'adressent plutôt aux personnes possédant une formation de type commercial ou de secrétariat (correspondance, traitement de textes, rédaction d'articles, traductions, archi-vage, photographie, etc.). Enfin, les programmes de Ressources et de l'Espace des Montagnes proposent aux participants une démarche intellectuelle sur eux-mêmes et les aident à mettre sur pied et à concrétiser un projet individuel d'insertion sociale ou professionnelle. Une des particularités supplémentaires de l'Espace des Montagnes est de préparer en groupe, plusieurs fois par semaine, le repas de midi.

Par ailleurs, l'autorité d'aide sociale et le bénéficiaire peuvent convenir d'un projet d'insertion individuel qui se réalise en dehors d'une structure de groupe, s'il apparaît comme une solution préférable pour l'intéressé(e).

Durant l'année 2004, pas moins de 285 personnes (238 en 2003) ont signé un premier contrat d'insertion de trois mois. Parmi celles-ci, 66 personnes l'ont renouvelé une fois, 39 personnes l'ont renouvelé deux fois, 21 personnes l'ont renouvelé trois fois et 4 personnes l'ont renouvelé quatre fois. A noter que 126 personnes (94 en 2003) ont préféré choisir un projet d'insertion individuel.

Autres chiffres importants à souligner: en 2004, 522 contrats (459 en 2003) ont été signés au moins une fois (premier contrat ou renouvellements), représentant 506 personnes (408 en 2003). Enfin, depuis 1997, année d'entrée en vigueur du dispositif d'insertion, ce ne sont pas moins de 1180 personnes qui ont bénéficié des structures mises en place.

Un examen approfondi a permis de constater, qu'en 2004, quelques 43 participants à une mesure d'insertion (47 en 2003) ont connu un débouché positif, soit en trouvant un emploi, soit en reprenant des études ou une formation.

Il est également à relever que 9 personnes (10 en 2003) ont bénéficié de la passerelle qui permet aux personnes dépendant de l'aide sociale, à des conditions bien particulières et définies, de bénéficier des mesures d'intégration professionnelle.

Par ailleurs, en 2004 le forfait incitatif destiné aux personnes en insertion a été remplacé par un montant incitatif progressif. Celui-ci tient compte du taux d'activité exercé dans le cadre de la mesure d'insertion. Dans ce même élan, les contrats d'insertion et d'engagement ont été abandonnés au profit d'un contrat d'insertion unifié et tripartite.

En outre, plusieurs groupes de travail, mandatés par le groupe de pilotage pour une collaboration interinstitutionnelle dans le domaine de l'insertion, ont été actifs et ont œuvré dans le but d'optimiser les prestations fournies.

**STATISTIQUE DES NOUVEAUX DOSSIERS
OUVERTS AU COURS DE L'ANNEE 2004**

(chiffres entre parenthèses = année 2003, 2002)

1. Par cause d'indigence

Code		Nombre	Pourcent %
	Handicap physique ou mental	185 (151 ; 160)	13.6 (12.2 ; 15.6)
10	Maladie physique	49 (39 ; 47)	3.6 (3.2 ; 4.6)
12	Accident	4 (8 ; 4)	0.3 (0.6 ; 0.4)
16	Maladie psychique	29 (28 ; 27)	2.1 (2.2 ; 2.6)
18	Demande AI en cours	103 (76 ; 82)	7.6 (6.2 ; 8.0)
	Défaut de soutien	182 (178 ; 177)	13.4 (14.6 ; 17.2)
20	Abandon	28 (19 ; 25)	2.1 (1.5 ; 2.4)
22	Carence de la parenté	38 (41 ; 32)	2.8 (3.3 ; 3.1)
24	Séparation ou divorce	116 (118 ; 120)	8.5 (9.7 ; 11.7)
	Infirmité de l'âge	50 (30 ; 35)	3.6 (2.4 ; 3.4)
30	Placement dans un home pour personnes âgées	6 (1 ; 4)	0.4 (-0.0 ; 0.4)
32	Décès	44 (29 ; 31)	3.2 (2.4 ; 3.0)
	Inadaptation sociale	39 (38 ; 37)	2.9 (3.1 ; 3.7)
40	Délinquance	13 (10 ; 5)	1.0 (0.7 ; 0.5)
42	Alcoolisme	5 (6 ; 9)	0.4 (0.5 ; 0.9)
44	Toxicomanie	9 (11 ; 7)	0.7 (0.9 ; 0.7)
46	Troubles caractériels	1 (1 ; 8)	0.1 (0.1 ; 0.8)
48	Troubles de l'enfance	11 (10 ; 8)	0.7 (0.8 ; 0.8)
	Causes économiques	904 (834 ; 620)	66.5 (67.7 ; 60.2)
50	Défaut de gain	259 (248 ; 216)	19.0 (20.1 ; 21.0)
52	Chômage	614 (557 ; 374)	45.1 (45.2 ; 36.3)
54	Rapatriement	31 (29 ; 30)	2.3 (2.4 ; 2.9)
	Total :	1'360 (1'231 ; 1'029)	100 (100 ; 100)

Par rapport à 2003, le nombre de nouveaux dossiers ouverts en 2004 à augmenté de 10.50

2. Par groupe d'âge

Moins de 18 ans	41 (47 ; 42)	3.1 (3.8 ; 4.1)
De 18 à 24 ans	325 (312 ; 249)	23.9 (25.3 ; 24.2)
De 25 à 29 ans	195 (164 ; 124)	14.3 (13.3 ; 12.1)
De 30 à 39 ans	331 (326 ; 267)	24.3 (26.5 ; 25.9)
De 40 à 49 ans	276 (220 ; 176)	20.3 (17.9 ; 17.1)
De 50 à 59 ans	122 (107 ; 107)	9.0 (8.7 ; 10.4)
60 ans et plus	70 (55 ; 64)	5.1 (4.5 ; 6.2)
Total :	1'360 (1'231 ; 1'029)	100 (100 ; 100)

Evolution des charges d'aide matérielle et du nombre de nouveaux dossiers ouverts entre 1984 et 2003

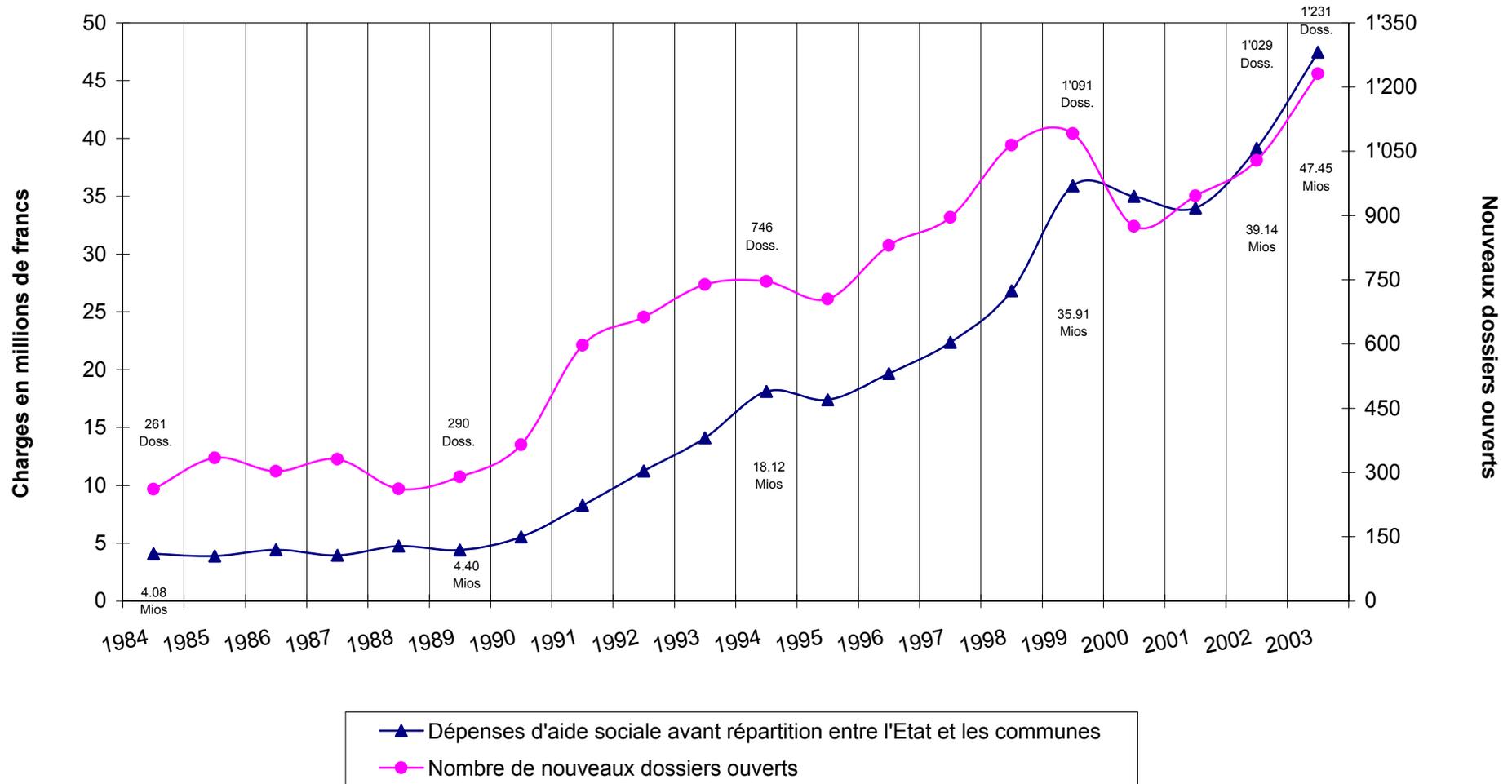


Tableau 1a. Récapitulation des charges d'aide matérielle

I. Bénéficiaires dans le canton	2002	2003	Différence
a) Dépenses supportées par les communes			
Neuchâtelois	7'120'034.28	8'228'664.85	1'108'630.57
Confédérés + 2 ans	11'101'206.63	13'687'096.45	2'585'889.82
Etrangers	12'879'524.65	15'841'054.75	2'961'530.10
Sous contrat d'insertion	4'052'001.73	5'120'805.90	1'068'804.17
Cas d'urgence	74'610.40	173'055.00	98'444.60
Mesures pénales	740'759.85	852'252.75	111'492.90
b) Dépenses supportées par l'Etat			
Neuchâtelois	-5'224.20	12'867.70	18'091.90
Confédérés + 2 ans	-13'419.05	52'318.65	65'737.70
Etrangers	1'898'740.75	2'221'939.77	323'199.02
Sous contrat d'insertion	270'329.10	256'760.55	-13'568.55
Cas d'urgence	77'269.05	10'058.05	-67'211.00
Mesures pénales	255'984.60	166'407.05	-89'577.55
Total	38'451'817.79	46'623'281.47	8'171'463.68
II. Neuchâtelois hors canton			
Neuchâtelois			
- en Suisse	693'167.62	828'979.54	135'811.92
- à l'étranger	0.00	4'524.23	4'524.23
Total	693'167.62	833'503.77	140'336.15
Récapitulation	2002	2003	Différence
Total général I et II	39'144'985.41	47'456'785.24	8'311'799.83
Répartition			
- Etat	40% 15'657'994.16	18'982'714.10	3'324'719.94
- Communes	60% 23'486'991.25	28'474'071.14	4'987'079.89
Habitants	167'323	167'990	

Tableau 1b**REPARTITION COMMUNAUTAIRE****CHARGES EFFECTIVES****Aide matérielle versée en 2003 et prise en charge en 2004**

		Différence par rapport à l'année précédente	
		en francs	en %
	Dépenses effectives des communes	43'902'929.70	7'934'792.16 22.06
	Dépenses effectives de l'Etat	2'720'351.77	236'671.52 9.53
A.	Bénéficiaires dans le canton	46'623'281.47	8'171'463.68 21.25
B.	Neuchâtelois hors du canton	833'503.77	140'336.15 20.25
	Total des charges nettes incombant à la communauté	47'456'785.24	8'311'799.83 21.23
	Part de l'Etat	40% 18'982'714.10	3'324'719.94 21.23
	Part des communes	60% 28'474'071.14	4'987'079.89 21.23

Répartition des charges selon le tableau "Recensement au 31 décembre 2003" de l'Office cantonal de la statistique

Nombre d'habitants du canton 167'990

Coefficient de la répartition entre les communes

Francs:	<u>28'474'071.14</u>		
Points-habitants :	167'990	169.498608	29.13 20.75

Tableau 2. Charges d'aide matérielle pour les communes neuchâteloises durant l'exercice 2003

No.	Communes	Nombre d'habitants pour la répartition des charges au 31.12.2003	A charge des communes Coefficient 169.498607	Dépenses effectives des communes	A recevoir des communes	A verser aux communes
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)
1	Neuchâtel	31'571	5'351'240.50	12'245'727.66		-6'894'487.16
2	Hauterive	2'539	430'356.95	488'808.65		-58'451.70
3	Saint-Blaise	3'114	527'818.65	435'626.55	92'192.10	
4	Marin-Epagnier	3'925	665'282.05	607'703.90	57'578.15	
5	Thielle-Wavre	636	107'801.10	23'596.50	84'204.60	
6	Cornaux	1'502	254'586.90	163'779.90	90'807.00	
7	Cressier	1'928	326'793.30	185'899.70	140'893.60	
8	Enges	300	50'849.60	0.00	50'849.60	
9	Le Landeron	4'363	739'522.40	586'475.03	153'047.37	
10	Lignières	921	156'108.20	17'200.00	138'908.20	
11	Boudry	5'056	856'984.95	1'087'405.30		-230'420.35
12	Cortaillod	4'376	741'725.90	482'453.00	259'272.90	
13	Colombier	5'027	852'069.50	449'189.25	402'880.25	
14	Auvernier	1'552	263'061.85	132'450.70	130'611.15	
15	Peseux	5'594	948'175.20	1'368'696.40		-420'521.20
16	Corcelles-Cormondrèche	4'074	690'537.30	449'168.05	241'369.25	
17	Bôle	1'792	303'741.50	174'828.75	128'912.75	
18	Rochefort	1'006	170'515.60	39'250.65	131'264.95	
19	Brot-Dessous	98	16'610.85	25'065.90		-8'455.05
20	Bevaix	3'683	624'263.35	177'099.35	447'164.00	
21	Gorgier	1'774	300'690.55	168'040.15	132'650.40	
22	St-Aubin-Sauges	2'407	407'983.15	266'468.00	141'515.15	
23	Fresens	191	32'374.25	-559.65	32'933.90	
24	Montalchez	195	33'052.25	0.00	33'052.25	
25	Vaumarcus	217	36'781.20	0.00	36'781.20	
26	Môtiers	802	135'937.90	24'236.95	111'700.95	
27	Couvet	2'808	475'952.10	466'251.85	9'700.25	
28	Travers	1'206	204'415.30	213'606.76		-9'191.46
29	Noiraigue	482	81'698.35	65'907.65	15'790.70	
30	Boveresse	388	65'765.45	73'196.65		-7'431.20
31	Fleurier	3'665	621'212.40	1'018'060.60		-396'848.20
32	Buttes	647	109'665.60	99'314.70	10'350.90	
33	La Côte-aux-Fées	517	87'630.80	49'214.90	38'415.90	
34	Saint-Sulpice	628	106'445.15	135'097.70		-28'652.55
35	Les Verrières	726	123'056.00	193'339.45		-70'283.45
36	Les Bayards	358	60'680.50	61'079.80		-399.30
37	Cernier	2'002	339'336.20	515'073.70		-175'737.50
38	Chézard-St-Martin	1'670	283'062.65	176'677.25	106'385.40	
39	Dombresson	1'591	269'672.30	204'499.55	65'172.75	
40	Villiers	398	67'460.45	6'078.90	61'381.55	
41	Le Pâquier	213	36'103.20	20'552.10	15'551.10	
42	Savagnier	968	164'074.65	26'915.60	137'159.05	
43	Fenin-Vilars-Saules	754	127'801.95	33'211.80	94'590.15	
44	Fontaines	1'002	169'837.60	86'175.25	83'662.35	
45	Engollon	86	14'576.90	0.00	14'576.90	
46	Fontainemelon	1'666	282'384.70	169'734.30	112'650.40	
47	Les Hauts-Geneveys	836	141'700.85	86'025.65	55'675.20	
48	Boudevilliers	688	116'615.05	155'633.65		-39'018.60
49	Valangin	416	70'511.40	67'496.85	3'014.55	
50	Coffrane	624	105'767.15	61'647.95	44'119.20	
51	Les Geneveys-s/Coffrane	1'413	239'501.55	328'386.10		-88'884.55
52	Montmolin	531	90'003.75	401.90	89'601.85	
53	Le Locle	10'415	1'765'328.00	2'729'189.15		-963'861.15
54	Les Brenets	1'129	191'363.95	117'584.70	73'779.25	
55	Le Cerneux-Péquignot	338	57'290.55	25'239.40	32'051.15	
56	La Brévine	695	117'801.55	22'470.50	95'331.05	
57	La Chaux-du-Millieu	431	73'053.90	6'739.00	66'314.90	
58	Les Ponts-de-Martel	1'266	214'585.25	101'771.65	112'813.60	
59	Brot-Plamboz	262	44'408.65	0.00	44'408.65	
60	La Chaux-de-Fonds	37'374	6'334'840.95	16'901'061.35		-10'566'220.40
61	Les Planchettes	217	36'781.20	0.00	36'781.20	
62	La Sagne	937	158'820.20	86'682.65	72'137.55	
Total		167'990	28'474'071.15	43'902'929.70	4'530'005.27	-19'958'863.82

Tableau 3. Part des autorités neuchâtelaises pour les bénéficiaires dans le canton, exercice 2003

No	Communes	Neuchâtelois	Confédérés +2 ans	Etrangers	Sous contrat d'insertion	Cas d'urgence	Mesures pénales	Total général
		fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.
1	Neuchâtel	2'117'426.26	3'322'883.80	4'664'865.95	1'884'097.10	6'803.60	249'650.95	12'245'727.66
2	Hauterive	157'996.95	110'000.45	169'583.10	46'728.05	0.00	4'500.10	488'808.65
3	Saint-Blaise	72'599.35	155'263.25	166'185.50	41'578.45	0.00	0.00	435'626.55
4	Marin-Epagnier	130'063.15	243'550.00	174'095.75	50'970.70	0.00	9'024.30	607'703.90
5	Thielle-Wavre	437.80	0.00	23'158.70	0.00	0.00	0.00	23'596.50
6	Cornaux	103'612.60	29'196.50	30'970.80	0.00	0.00	0.00	163'779.90
7	Cressier	44'293.80	-445.35	53'185.75	0.00	0.00	88'865.50	185'899.70
8	Enges	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
9	Le Landeron	78'477.58	352'862.50	133'125.35	22'009.60	0.00	0.00	586'475.03
10	Lignièrès	-55'197.90	8'400.00	7'140.00	56'857.90	0.00	0.00	17'200.00
11	Boudry	114'672.70	478'873.30	438'243.80	55'615.50	0.00	0.00	1'087'405.30
12	Cortaillod	103'366.45	184'881.65	152'612.75	41'408.95	0.00	183.20	482'453.00
13	Colombier	74'875.30	-12'075.85	178'538.65	166'786.40	0.00	41'064.75	449'189.25
14	Auvernier	20'471.55	16'151.85	80'245.90	15'581.40	0.00	0.00	132'450.70
15	Peseux	265'850.75	425'123.30	540'698.80	135'183.55	0.00	1'840.00	1'368'696.40
16	Corcelles-Cormondrèche	153'272.05	191'737.20	98'248.80	5'910.00	0.00	0.00	449'168.05
17	Bôle	49'451.05	96'798.00	22'056.85	0.00	0.00	6'522.85	174'828.75
18	Rochefort	19'119.20	20'381.45	-250.00	0.00	0.00	0.00	39'250.65
19	Brot-Dessous	2'261.00	22'804.90	0.00	0.00	0.00	0.00	25'065.90
20	Bevaix	36'361.00	32'013.80	67'493.30	41'231.25	0.00	0.00	177'099.35
21	Gorgier	60'532.15	71'312.20	35'180.80	0.00	0.00	1'015.00	168'040.15
22	Saint-Aubin-Sauges	26'109.00	44'433.10	120'983.70	74'942.20	0.00	0.00	266'468.00
23	Fresens	-559.65	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	-559.65
24	Montalchez	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
25	Vaumarcus	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
26	Môtiers	3'342.40	20'894.55	0.00	0.00	0.00	0.00	24'236.95
27	Couvet	50'695.55	94'845.40	210'426.90	110'284.00	0.00	0.00	466'251.85
28	Travers	11'887.86	148'421.00	20'586.95	32'710.95	0.00	0.00	213'606.76
29	Noiraigue	-2'991.40	45'466.15	23'432.90	0.00	0.00	0.00	65'907.65
30	Boveresse	0.00	42'213.65	30'983.00	0.00	0.00	0.00	73'196.65
31	Fleurier	268'188.20	452'513.05	202'698.20	94'661.15	0.00	0.00	1'018'060.60
32	Buttes	18'795.25	59'523.60	13'976.90	7'018.95	0.00	0.00	99'314.70
33	La Côte-aux-Fées	5'089.00	18'285.70	172.20	25'668.00	0.00	0.00	49'214.90
34	Saint-Sulpice	39'577.90	11'006.50	80'131.65	4'381.65	0.00	0.00	135'097.70
35	Les Verrières	73'597.05	96'570.85	10'450.15	12'721.40	0.00	0.00	193'339.45
36	Les Bayards	42'530.20	18'308.85	240.75	0.00	0.00	0.00	61'079.80
37	Cernier	67'366.85	146'899.95	271'750.40	29'056.50	0.00	0.00	515'073.70
38	Chézard-Saint-Martin	38'865.40	101'499.90	36'411.95	0.00	-100.00	0.00	176'677.25
39	Dombresson	57'760.90	136'126.65	10'612.00	0.00	0.00	0.00	204'499.55
40	Villiers	0.00	6'078.90	0.00	0.00	0.00	0.00	6'078.90
41	Le Pâquier	2'960.00	17'592.10	0.00	0.00	0.00	0.00	20'552.10
42	Savagnier	3'320.80	23'594.80	0.00	0.00	0.00	0.00	26'915.60
43	Fenin-Vilars-Saules	2'204.50	30'633.80	373.50	0.00	0.00	0.00	33'211.80
44	Fontaines	26'537.75	22'185.15	10'171.35	27'281.00	0.00	0.00	86'175.25
45	Engollon	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
46	Fontainemelon	74'204.95	56'159.60	34'407.10	4'962.65	0.00	0.00	169'734.30
47	Les Hauts-Geneveys	23'750.80	52'154.00	10'120.85	0.00	0.00	0.00	86'025.65
48	Boudévilliers	39'017.95	36'637.65	36'736.55	43'241.50	0.00	0.00	155'633.65
49	Valangin	3'676.25	43'113.35	8'677.35	12'029.90	0.00	0.00	67'496.85
50	Coffrane	1'658.65	-6'199.20	26'867.10	39'321.40	0.00	0.00	61'647.95
51	Les Geneveys-sur-Coffrane	49'225.05	164'250.85	53'776.00	61'134.20	0.00	0.00	328'386.10
52	Montmolin	0.00	-1'949.00	2'350.90	0.00	0.00	0.00	401.90
53	Le Locle	483'211.50	903'639.00	1'032'475.30	172'445.60	0.00	137'417.75	2'729'189.15
54	Les Brenets	-1'535.65	75'343.65	11'199.00	32'577.70	0.00	0.00	117'584.70
55	Le Cerneux-Péquinot	0.00	23'022.90	2'216.50	0.00	0.00	0.00	25'239.40
56	La Brévine	721.00	21'749.50	0.00	0.00	0.00	0.00	22'470.50
57	La Chaux-du-Millieu	617.15	6'121.85	0.00	0.00	0.00	0.00	6'739.00
58	Les Ponts-de-Martel	10'989.15	16'836.80	51'468.00	22'477.70	0.00	0.00	101'771.65
59	Brot-Plamboz	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
60	La Chaux-de-Fonds	3'253'139.60	4'972'742.80	6'485'689.40	1'710'969.80	166'351.40	312'168.35	16'901'061.35
61	Les Planchettes	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
62	La Sagne	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		4'768.10	36'666.10	6'287.65	38'960.80	0.00	0.00	86'682.65
Total des dépenses effectives des communes (art. 20, 22 LASoc)		8'228'664.85	13'687'096.45	15'841'054.75	5'120'805.90	173'055.00	852'252.75	43'902'929.70
Total des dépenses effectives de l'Etat (art. 21, 23 LASoc)		834'343.57	52'318.65	2'221'939.77	256'760.55	22'085.95	166'407.05	3'553'855.54
Total général		9'063'008.42	13'739'415.10	18'062'994.52	5'377'566.45	195'140.95	1'018'659.80	47'456'785.24

Tableau 4. Part des autorités non neuchâteloises pour les bénéficiaires dans le canton, exercice 2003

Communes	Confédérés -2 ans	Cas d'urgence	Etrangers	Sous contrat d'insertion	Total en Fr.
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)
1 Neuchâtel	408'229.75	9'331.55	20'881.55	38'459.55	476'902.40
2 Hauterive	54'278.15			11'347.50	65'625.65
3 Saint-Blaise	22'498.45				22'498.45
4 Marin-Epagnier	3'982.75				3'982.75
5 Thielle-Wavre	0.00				0.00
6 Cornaux	11'584.05				11'584.05
7 Cressier	0.00				0.00
8 Enges	0.00				0.00
9 Le Landeron	79'500.75		18'693.40		98'194.15
10 Lignières	2'641.25				2'641.25
11 Boudry	38'097.30		23'683.75	-4'130.70	57'650.35
12 Cortaillod	5'761.20				5'761.20
13 Colombier	66'336.00				66'336.00
14 Auvernier	2'835.20				2'835.20
15 Peseux	13'990.05		16'938.60		30'928.65
16 Corcelles-Cormondrèche	617.15				617.15
17 Bôle	14'828.45				14'828.45
18 Rochefort	0.00				0.00
19 Brot-Dessous	0.00				0.00
20 Bevaix	12'049.30			38'349.15	50'398.45
21 Gorgier	0.00				0.00
22 Saint-Aubin-Sauges	6'576.10				6'576.10
23 Fresens	0.00				0.00
24 Montalchez	0.00				0.00
25 Vaumarcus	0.00				0.00
26 Môtiers	0.00				0.00
27 Couvet	11'195.85			-618.00	10'577.85
28 Travers	9'468.90				9'468.90
29 Noiraigue	0.00				0.00
30 Boveresse	0.00				0.00
31 Fleurier	37'071.05				37'071.05
32 Buttes	0.00				0.00
33 La Côte-aux-Fées	3'399.85				3'399.85
34 Saint-Sulpice	0.00				0.00
35 Les Verrières	15'745.60		-3'963.20		11'782.40
36 Les Bayards	0.00				0.00
37 Cernier	0.00				0.00
38 Chézard-Saint-Martin	0.00				0.00
39 Dombresson	15'541.45				15'541.45
40 Villiers	0.00				0.00
41 Le Pâquier	0.00				0.00
42 Savagnier	2'968.00				2'968.00
43 Fenin-Vilars-Saules	0.00				0.00
44 Fontaines	0.00				0.00
45 Engollon	0.00				0.00
46 Fontainemelon	0.00				0.00
47 Les Hauts-Geneveys	4'667.70				4'667.70
48 Boudevilliers	0.00				0.00
49 Valangin	0.00				0.00
50 Coffrane	0.00				0.00
51 Les Geneveys-sur-Coffrane	7'605.30				7'605.30
52 Montmolin	11'643.00				11'643.00
53 Le Locle	110'436.10		55'731.15	27'893.85	194'061.10
54 Les Brenets	-19'860.20				-19'860.20
55 Le Cerneux-Péquignot	0.00				0.00
56 La Brévine	0.00				0.00
57 La Chaux-du-Millieu	0.00				0.00
58 Les Ponts-de-Martel	6'157.35				6'157.35
59 Brot-Plamboz	0.00				0.00
60 La Chaux-de-Fonds	753'139.55		100'527.10	31'234.55	884'901.20
61 Les Planchettes	0.00				0.00
62 La Sagne	0.00				0.00
Total des avances faites par les communes, (art.20, 22 LASoc) et par l'Etat (art. 21 LASoc)	1'712'985.40	9'331.55	232'492.35	142'535.90	2'097'345.20
	21'129.40	0.00	-4'574.50	24'178.50	40'733.40
Total	1'734'114.80	9'331.55	227'917.85	166'714.40	2'138'078.60

Tableau 5. DEPENSES D'AIDE MATERIELLE DES COMMUNES EN 2003

(secours versés y compris prestations à récupérer auprès d'autres autorités)

<u>Commune</u>	<u>Montant en Fr.</u>	<u>% du total</u>	<u>Nombre d'habi- tants</u>	<u>Fr. par habitant</u>	<u>Nombre de dossiers</u>	<u>Fr. par dossier</u>	<u>Dossier Par 1'000 habitants</u>
Neuchâtel	12'722'630.06	27.66	31'571	403.00	1'298	9'802	41.1
Hauterive	554'434.30	1.21	2'539	218.35	54	10'267	21.3
Saint-Blaise	458'125.00	1.00	3'114	147.10	47	9'747	15.1
Marin-Epagnier	611'686.65	1.33	3'925	155.85	72	8'496	18.4
Thielle-Wavre	23'596.50	0.05	636	37.10	3	7'866	4.7
Cornaux	175'363.95	0.38	1'502	116.75	28	6'263	18.7
Cressier	185'899.70	0.40	1'928	96.40	37	5'024	19.2
Enges	0.00	0.00	300	0.00	0	0	0.0
Le Landeron	684'669.18	1.49	4'363	156.95	77	8'892	17.7
Lignières	19'841.25	0.04	921	21.55	5	3'968	5.5
Boudry	1'145'055.65	2.49	5'056	226.45	195	5'872	38.6
Cortailod	488'214.20	1.06	4'376	111.55	80	6'103	18.3
Colombier	515'525.25	1.12	5'027	102.55	100	5'155	19.9
Auvernier	135'285.90	0.29	1'552	87.15	18	7'516	11.6
Peseux	1'399'625.05	3.04	5'594	250.20	210	6'665	37.6
Corcelles-Cormondèche	449'785.20	0.98	4'074	110.40	59	7'624	14.5
Bôle	189'657.20	0.41	1'792	105.85	18	10'537	10.1
Rochefort	39'250.65	0.09	1'006	39.00	5	7'850	5.0
Brot-Dessous	25'065.90	0.05	98	255.75	2	12'533	20.4
Bevaix	227'497.80	0.49	3'683	61.75	36	6'319	9.8
Gorgier	168'040.15	0.37	1'774	94.70	25	6'722	14.1
Saint-Aubin-Sauges	273'044.10	0.59	2'407	113.45	45	6'068	18.7
Fresens	-559.65	0.00	191	-2.95	1	-560	5.3
Montalchez	0.00	0.00	195	0.00	0	0	0.0
Vaumarcus	0.00	0.00	217	0.00	0	0	0.0
Môtiers	24'236.95	0.05	802	30.20	6	4'040	7.5
Couvet	476'829.70	1.04	2'808	169.80	56	8'515	20.0
Travers	223'075.66	0.48	1'206	184.95	31	7'196	25.7
Noiraigue	65'907.65	0.14	482	136.75	11	5'992	22.8
Boveresse	73'196.65	0.16	388	188.65	7	10'457	18.1
Fleurier	1'055'131.65	2.29	3'665	287.90	94	11'225	25.7
Buttes	99'314.70	0.22	647	153.50	9	11'035	13.9
La Côte-aux-fées	52'614.75	0.11	517	101.75	6	8'769	11.6
Saint-Sulpice	135'097.70	0.29	628	215.10	20	6'755	31.9
Les Verrières	205'121.85	0.45	726	282.55	15	13'675	20.7
Les Bayards	61'079.80	0.13	358	170.60	8	7'635	22.4

<u>Commune</u>	<u>Montant en Fr.</u>	<u>% du total</u>	<u>Nombre d'habitants</u>	<u>Fr. par habitant</u>	<u>Nombre de dossiers</u>	<u>Fr. par dossier</u>	<u>Dossier Par 1'000 habitants</u>
Cernier	515'073.70	1.12	2'002	257.30	56	9'198	28.0
Chézard-Saint-Martin	176'677.25	0.38	1'670	105.80	35	5'048	21.0
Dombresson	220'041.00	0.48	1'591	138.30	24	9'168	15.1
Villiers	6'078.90	0.01	398	15.25	2	3'039	5.1
Le Pâquier	20'552.10	0.04	213	96.50	2	10'276	9.4
Savagnier	29'883.60	0.06	968	30.85	8	3'735	8.3
Fenin-Vilars-Saules	33'211.80	0.07	754	44.05	9	3'690	12.0
Fontaines	86'175.25	0.19	1'002	86.00	11	7'834	11.0
Engollon	0.00	0.00	86	0.00	0	0	0.0
Fontainemelon	169'734.30	0.37	1'666	101.90	23	7'380	13.8
Les Hauts-Geneveys	90'693.35	0.20	836	108.50	17	5'335	20.4
Boudevilliers	155'633.65	0.34	688	226.20	13	11'972	18.9
Valangin	67'496.85	0.15	416	162.25	9	7'500	21.7
Coffrane	61'647.95	0.13	624	98.80	10	6'165	16.1
Les Geneveys s/Coffrane	335'991.40	0.73	1'413	237.80	35	9'600	24.8
Montmollin	12'044.90	0.03	531	22.70	3	4'015	5.7
Le Locle	2'923'250.25	6.35	10'415	280.70	343	8'523	33.0
Les Brenets	97'724.50	0.21	1'129	86.55	10	9'772	8.9
Le Cerneux-Péquignot	25'239.40	0.05	338	74.65	3	8'413	8.9
La Brévine	22'470.50	0.05	695	32.35	2	11'235	2.9
La Chaux-du-Milieu	6'739.00	0.01	431	15.65	3	2'246	7.0
Les Ponts-de-Martel	107'929.00	0.23	1'266	85.25	15	7'195	11.9
Brot-Plamboz	0.00	0.00	262	0.00	0	0	0.0
La Chaux-de-Fonds	17'785'962.55	38.66	37'374	475.90	1'833	9'703	49.1
Les Planchettes	0.00	0.00	217	0.00	0	0	0.0
La Sagne	<u>86'682.65</u>	<u>0.19</u>	<u>937</u>	<u>92.50</u>	<u>7</u>	<u>12'383</u>	<u>7.5</u>
<u>TOTAL :</u>	46'000'274.90	100.00	167'990	273.85	5'151	8'930	30.7

Tableau 6. DOSSIERS D'AIDE SOCIALE ACTIFS ^{1 et 2}

(Comparaison entre les années 2000, 2001, 2002 et 2003)

1. REPARTITION DES DOSSIERS PAR ETAT CIVIL

Etat-civil	NB dossiers actifs								Variation en %					
	2000	%	2001	%	2002	%	2003	%	00/01	00/02	00/03	01/02	01/03	02/03
Célibataire	1'586	38.9	1'652	39.4	1'800	40.8	1'934	41.0	4.2	13.5	22.0	9.0	17.1	7.5
Marié (e)	757	18.6	722	17.2	707	16.0	784	16.6	-4.6	-6.6	3.6	-2.1	8.6	10.9
Séparé (e)	860	21.1	941	22.4	997	22.6	1'065	22.6	9.4	16.0	23.9	6.0	13.2	6.8
Divorcé (e)	753	18.5	760	18.1	798	18.1	825	17.5	1.0	6.0	9.6	5.0	8.6	3.4
Veuf (ve)	120	2.9	117	2.8	109	2.5	112	2.4	-2.5	-9.2	-6.7	-6.9	-4.3	2.8
Total :	4'076	100	4'192	100	4'411	100	4'720	100	2.9	8.2	15.8	5.2	12.6	7.0

2. REPARTITION DES DOSSIERS PAR TYPE DE MENAGE

Type de ménage	NB dossiers actifs								Variation en %					
	2000	%	2001	%	2002	%	2003	%	00/01	00/02	00/03	01/02	01/03	02/03
Personne seule	2'219	54.4	2'277	54.3	2'421	54.9	2'539	53.8	2.6	9.1	14.4	6.3	11.5	4.9
Personne seule avec 1 enfant	542	13.3	612	14.6	646	14.6	726	15.4	12.9	19.2	34.0	5.6	18.7	12.4
Personne seule avec 2 enfants	396	9.7	416	9.9	448	10.2	466	9.9	5.1	13.2	17.7	7.7	12.0	4.0
Personne seule 3 enfants et plus	162	4.0	165	3.9	189	4.3	205	4.3	1.9	16.7	26.6	14.6	24.3	8.5
Sous-total :	3'319	81.4	3'470	82.8	3'704	84.0	3'936	83.4	4.6	11.6	18.6	6.8	13.5	6.3
Couple sans enfant	262	6.3	265	6.3	246	5.6	249	5.3	1.2	-6.1	-5.0	-7.2	-6.1	1.2
Couple avec 1 enfant	176	4.3	148	3.5	170	3.9	190	4.0	-15.9	-3.4	8.0	14.9	28.4	11.8
Couple avec 2 enf.	193	4.7	188	4.5	169	3.8	199	4.2	-2.6	-12.5	3.1	-10.1	5.9	17.8
Couple 3 enf. et plus	126	3.1	121	2.9	122	2.8	146	3.1	-4.0	-3.2	15.9	0.9	20.7	19.7
Total :	4'076	100	4'192	100	4'411	100	4'720	100	2.9	8.2	15.8	5.2	12.6	7.0

3. PERSONNES DEPENDANTES DE L'AIDE SOCIALE

	NB personnes								Variation en %					
	2000	%	2001	%	2002	%	2003	%	00/01	00/02	00/03	01/02	01/03	02/03
Hommes	2'469	31.9	2'447	31.0	2'564	31.1	2'746	30.6	-0.9	3.9	11.2	4.8	12.2	7.1
Femmes	2'364	30.6	2'467	31.3	2'554	30.9	2'758	30.7	4.4	8.1	16.7	3.6	11.8	8.0
Enfants	2'904	37.5	2'969	37.7	3'139	37.9	3'475	38.7	2.3	8.1	19.7	5.8	17.1	10.7
Total :	7'737	100	7'883	100	8'257	100	8'979	100	1.9	6.7	16.1	4.8	13.9	8.8

4. RAPPORT ENTRE LE NB DE DOSSIERS ACTIFS ET LES PERSONNES DEPENDANTES DE L'AIDE SOCIALE

	Années				Variation en %					
	2000	2001	2002	2003	00/01	00/02	00/03	01/02	01/03	02/03
NB de personne par dossier	1.898	1.880	1.872	1.902	-0.93	-1.38	0.22	-0.46	1.16	1.63

5. RAPPORT ENTRE LA POPULATION RESIDANTE ET LES PERSONNES DEPENDANTES DE L'AIDE SOCIALE

	Années (en %)				Variation en %					
	2000	2001	2002	2003	00/01	00/02	00/03	01/02	01/03	02/03
Personnes dépendantes de l'aide sociale	4.647	4.730	4.934	5.344	1.79	6.18	7.60	4.31	5.71	1.34
Population résidente au 31 décembre	166'476	166'642	167'323	167'990						

Commentaires

¹ Sont considérés comme dossiers actifs, tous les dossiers ayant enregistré un mouvement financier entre le 1er janvier et le 31 décembre de leur année de référence (dépenses et/ou recettes). Précisons qu'un dossier peut contenir plusieurs personnes. Dans le cas d'une famille composée du mari, de l'épouse et d'un enfant, un seul dossier sera ouvert soit au nom du mari.

² La présente statistique ne tient pas compte des dossiers actifs portant les catégories Nos 07 - Réfugiés statutaires, 70 - Neuchâtelois hors canton -2 ans. Ce qui représente en tout 210 dossiers, soit respectivement 123 et 87 dossiers.

11.12. Office de recouvrement et d'avances des contributions d'entretien (ORACE)

Généralités

De par la nature de sa mission, l'ORACE est très sensible à l'évolution de la situation socio-économique. En particulier, la dégradation de la conjoncture économique, comme nous la connaissons depuis quelques années et sur laquelle nous n'avons évidemment aucune prise, se répercute doublement sur l'activité de l'office. En effet, non seulement le nombre de demandes d'aide augmente (et, en parallèle, le montant des avances octroyées), mais il devient aussi plus ardu de recouvrer les créances alimentaires (ainsi que les avances) auprès de débiteurs qui connaissent eux-mêmes des problèmes financiers.

Ainsi, en 2004, tous les indicateurs de l'office font apparaître une hausse, parfois relativement importante (nombre de nouveaux dossiers, nombre total de dossiers traités, nombre de procédures judiciaires engagées, montant des avances octroyées, etc.).

S'agissant du résultat comptable, il n'est - et cela est parfaitement conforme aux prévisions - pas aussi réjouissant que celui obtenu en 2003. L'année 2003 avait en effet été exceptionnelle, dans la mesure où elle avait été marquée par l'aboutissement d'un énorme travail de relance et de réalisation d'un grand nombre d'anciennes créances, d'où un excellent résultat comptable. Les effets de ce travail s'étant estompés, le résultat 2004 s'inscrit dans la continuité des années précédentes.

En ce qui concerne le fonctionnement, il est à relever que l'office a dû, une nouvelle fois, faire face à l'absence prolongée (pour cause d'accident et de maladie) de deux de ses gestionnaires à plein temps. Au sein d'une petite équipe, de telles absences entraînent inévitablement des retards importants, tant dans la gestion des dossiers courants que dans les délais d'attente pour les nouvelles demandes. L'effort fourni par les collaborateurs des deux offices a cependant permis de restreindre au minimum les désagréments pour les usagers.

Statistiques

Contrairement à l'année 2003, qui avait connu une certaine stabilité dans le nombre de nouvelles demandes, l'année 2004 enregistre une hausse relativement importante de 12%, avec 224 nouveaux dossiers.

D'autre part, à la fin de l'année 2004, le nombre total des dossiers se montait à 1975, contre 1882 à fin 2003, ce qui représente une augmentation de 5%. Ces dossiers sont répartis de la façon suivante: 533 à l'office de La Chaux-de-Fonds, 804 à l'office de Neuchâtel et 638 dossiers contentieux.

En 2004, l'office a octroyé des avances pour un montant total de 1.897.930 francs, soit une augmentation de 5,3% par rapport à l'année 2003. La dépense effective, à savoir la différence entre le montant des avances accordées et celui des avances récupérées, s'élève à 644.402 francs. Bien qu'il soit largement inférieur à celui de l'année 2003 (pour les raisons évoquées ci-dessus), le taux de recouvrement, de 66%, demeure très réjouissant et correspond au taux moyen enregistré ces dernières années.

Enfin, il est à noter que l'ORACE a engagé, au cours de l'année 2004, un total de 346 procédures judiciaires (civiles, pénales et LP), contre 280 en 2003.

12. SERVICE DE L'ASSURANCE MALADIE

12.1. Introduction

L'année 2004 n'a pas apporté, au niveau de l'évolution des primes, des nouvelles susceptibles de réjouir les assurés. Force est de constater que celle-ci se situe, comme d'habitude, largement au-delà de l'évolution de l'IPC (+ 0,6 % de décembre 2002 à décembre 2003). Le différentiel entraîne ainsi un financement encore accru des assurés pour leur couverture d'assurance-maladie, au détriment de leur pouvoir d'achat.

Selon l'Office fédéral de la santé publique, division « assurance-maladie » (OFSP), les primes moyennes du canton ont varié comme suit, par rapport à 2003 :

enfants jusqu'à 18 ans révolus :	+ 2,6 %	(2004 : fr. 84.-)
jeunes adultes de 19 à 25 ans révolus :	+ 6,3 %	(2004 : fr. 274.-)
adultes dès 26 ans	+ 3,9 %	(2004 : fr. 332.-)

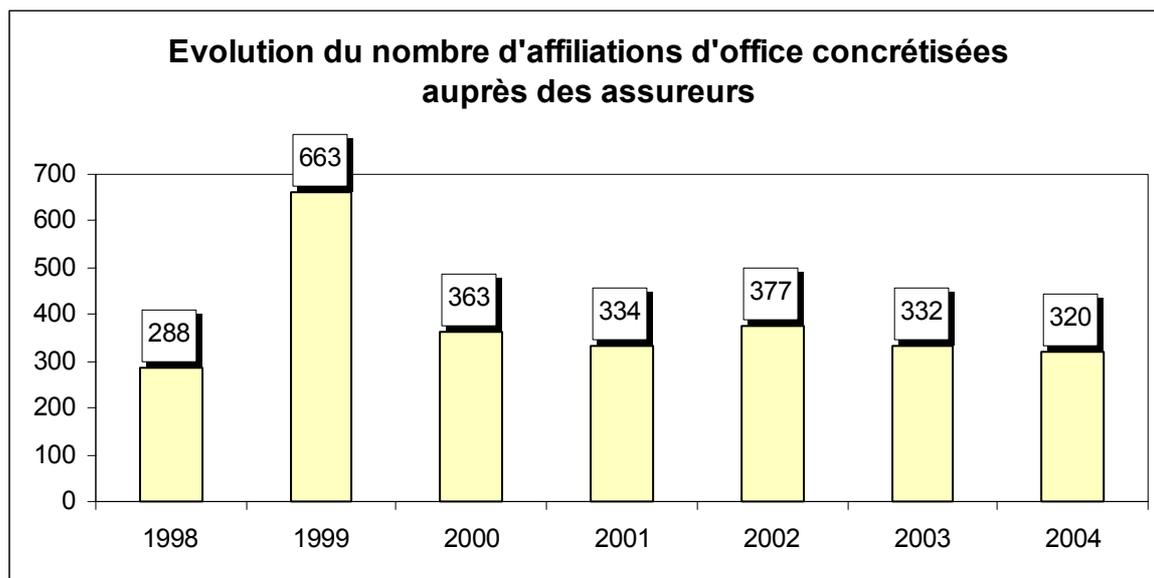
Comme cela a déjà été rappelé plusieurs fois (rapports de gestion précédents), les subsides fédéraux, complétés par les cantons, ne s'accroissent depuis l'année 2000 qu'à raison de 1,5 %, avec même, pour notre canton, un réajustement réducteur dès 2002, suite à l'abandon du critères du poids des primes dans la répartition des subsides fédéraux¹. Il n'est ainsi pas insignifiant de rappeler que le budget consacré à la réduction des primes 2004 est inférieur de fr. 400.000 à ce qu'il était en ... 2001.

Cette réalité, développée plus longuement dans le chapitre consacré à la réduction des primes dans le canton de Neuchâtel, a entraîné – et c'est en cela que l'année 2004 est particulière – la nécessité de réduire à la fois les normes de revenus pour l'accès aux subsides et les montants accordés. Sans cette mesure, le seul budget cantonal aurait dû assumer un surcoût de quelques 5 millions de francs et malgré elle, l'inquiétude demeurera pour les années à venir. En effet, rien ne permet d'espérer une médication remédiant à la grangrène qui menace le système de réduction des primes (insuffisance des moyens par rapport à l'évolution des primes) de sorte qu'après des diminutions, année par année, du montant des subsides, on parviendra, d'ici 8 à 10 ans, à une situation où la totalité du budget de la rubrique ne sera consacrée plus qu'à la prise en charge des primes des bénéficiaires de prestations complémentaires AVS-AI (PC), de l'aide sociale matérielle (AS) et du contentieux (actes de défaut de biens pour primes impayées).

12.2. Contrôle de l'obligation d'assurance

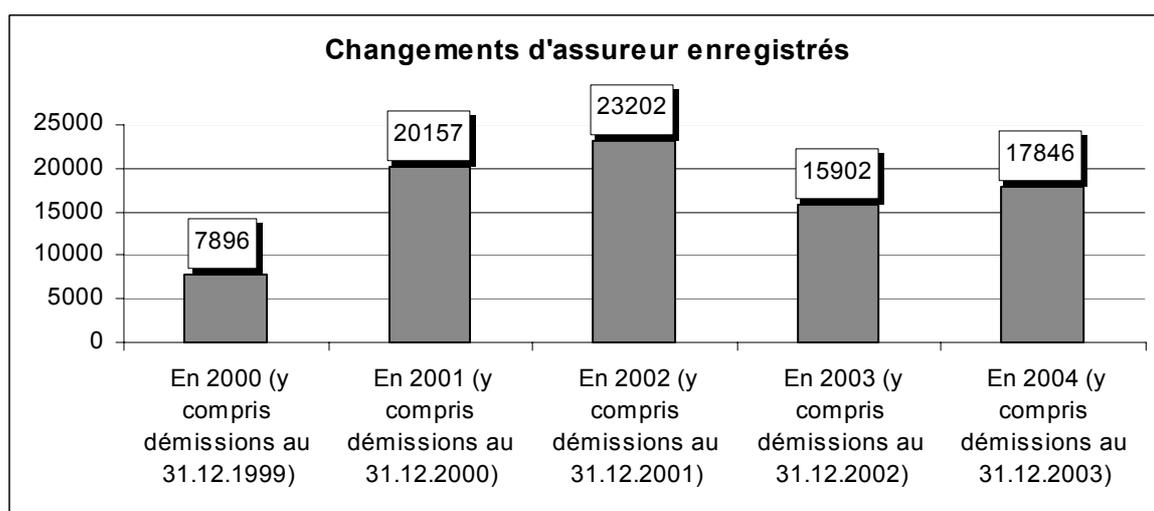
Le service procède au contrôle de l'affiliation de toute personne prenant domicile sur le territoire cantonal, conformément aux dispositions de la LAMal. Le cas échéant, il prononce l'affiliation d'office de toute personne ne donnant pas suite à son obligation d'assurance. En 2004, le service a concrétisé finalement 320 affiliations d'office. Ce nombre reflète l'effectif n'ayant pas justifié à temps d'une affiliation conforme (et non pas le nombre de personnes dont l'affiliation a été contrôlée en 2004 qui s'élève, lui à 4748 personnes). Le tableau ci-dessous montre l'évolution des affiliations d'office de 1998 à 2004 :

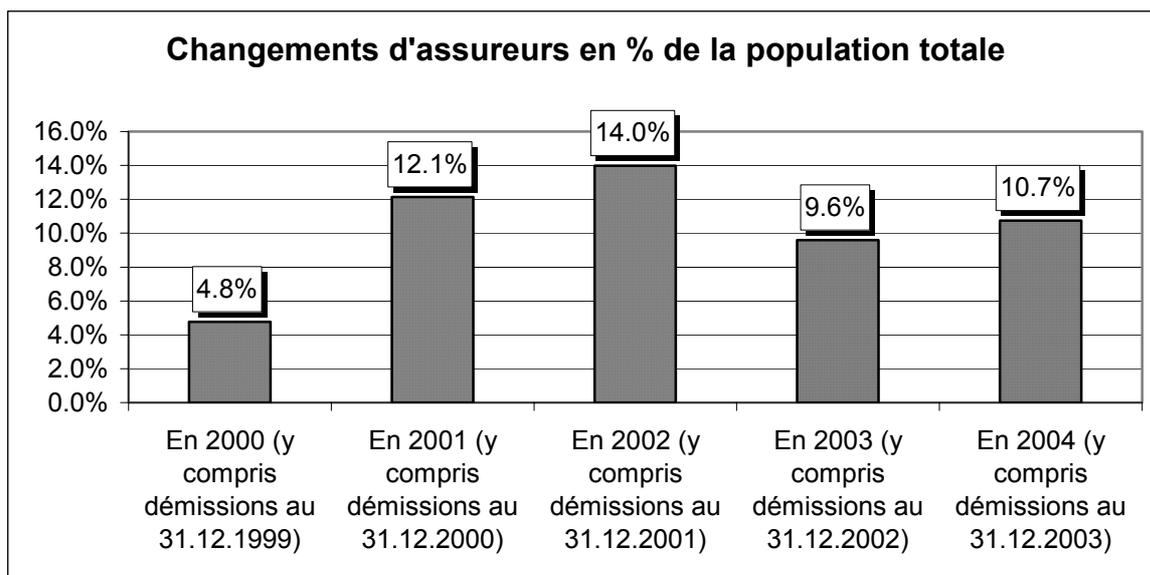
¹ Abandon consécutif à l'initiative de plusieurs canton alémaniques



Note à propos de l'année 1999 : le nombre anormalement élevé d'affiliations d'office concrétisées fait suite au retrait de la caisse-maladie Visana à fin 1998

L'activité de contrôle de l'affiliation comporte, en outre, le traitement des demandes d'exemption de l'obligation d'assurance en Suisse (dispense). Au 31.12.2004, 1066 personnes domiciliées dans le canton formaient l'effectif dispensé d'une affiliation auprès d'un assureur LAMal. Il s'agit de personnes en provenance de l'étranger, prenant domicile temporairement dans notre canton, à des fins d'études, de formation ou d'activité professionnelle et qui sont au bénéfice d'une couverture d'assurance étrangère. Une exemption est possible lorsque l'étendue de la couverture étrangère est équivalente à celle de la LAMal. Le service procède également au contrôle qui découle de l'application de l'Accord sur la libre circulation des personnes (ALCP), activité qui fait l'objet d'un chapitre spécifique plus loin dans le présent rapport. Par ailleurs, le service vérifie l'absence de toute interruption d'affiliation à l'occasion des changements de caisse décidés par les assurés. Il met à disposition du secteur socio-sanitaire neuchâtelois des données fiables quant à la relation de chaque assuré avec un assureur. A ce sujet, et au regard des constats du service, il faut relever que nombreux seraient les cas où des assureurs mettraient, à tort, un terme à une affiliation, soit en raison d'un comportement administratif défaillant de certains assurés, soit en raison de l'insolvabilité d'autres assurés. Il est à cet égard précieux que le fichier cantonal tenu continuellement à jour fasse foi, car il garantit de ce fait une pérennité officielle de l'affiliation. La statistique des transferts de caisse se présente comme suit :





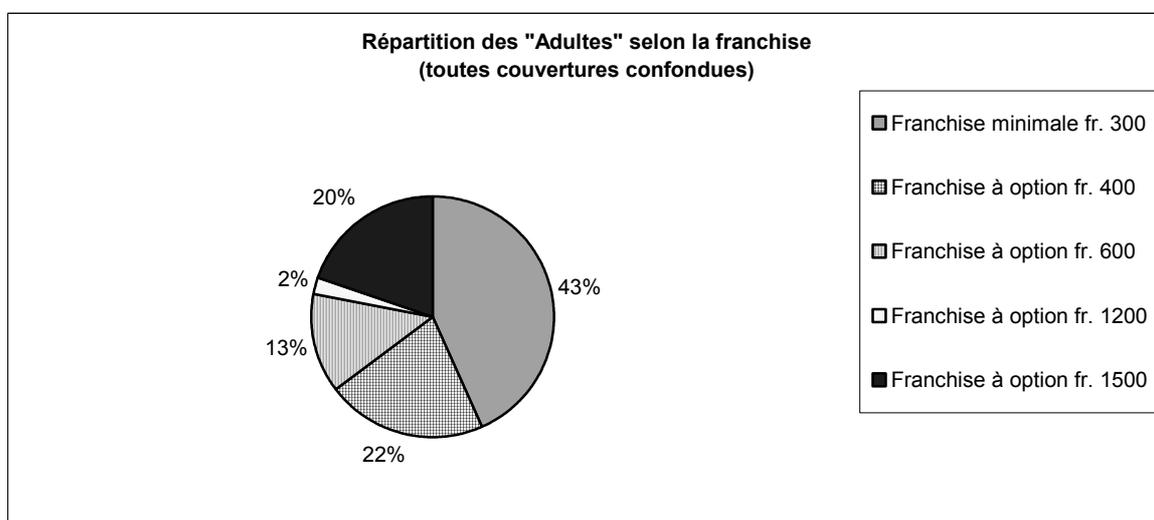
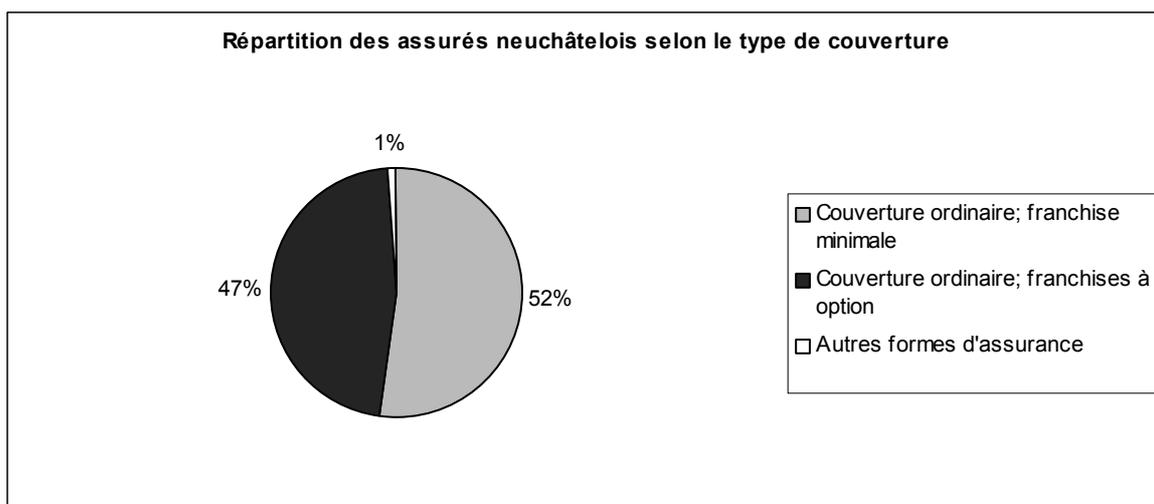
Le nombre de changements d'assureur reste relativement faible et semble se stabiliser autour de 10 % de la population.. Faut-il interpréter cette stagnation comme une forme de lassitude de certains assurés ? Il est vrai qu'un changement d'assureur, outre la procédure proprement dite à l'égard de l'ancien et du nouvel assureur, implique ensuite une adaptation administrative individuelle. Ceux qui sont en traitement au 31 décembre doivent, par exemple, obtenir une facturation de leur fournisseur de prestations pour les soins jusqu'au 31.12 (à adresser au précédent assureur), puis une autre facturation dès le 1^{er} janvier (à adresser au nouvel assureur). Ces complications relatives jouent sans doute un certain rôle dans la détermination des assurés, sans compter que ceux qui changent d'assureur le font généralement au profit d'un assureur nettement meilleur marché que celui qu'ils quittent et dont l'attractivité demeurera, en principe, à moyen terme. Tant que les primes futures du nouvel assureur restent relativement proches des plus basses, les assurés renoncent souvent à répéter la procédure de changement s'il n'en résulterait qu'un "gain de quelques francs par mois". La statistique ne permet actuellement pas d'apprécier quels assurés changent de caisse. Il serait intéressant de savoir combien d'assurés ont demandé un transfert de leur affiliation à une ou plusieurs reprises ces cinq dernières années et quelles sont les tranches d'âge concernées. L'extraction de ces données a été demandée au service informatique, mais à l'heure où nous clôturons le présent rapport, elle n'est pas encore à notre disposition.

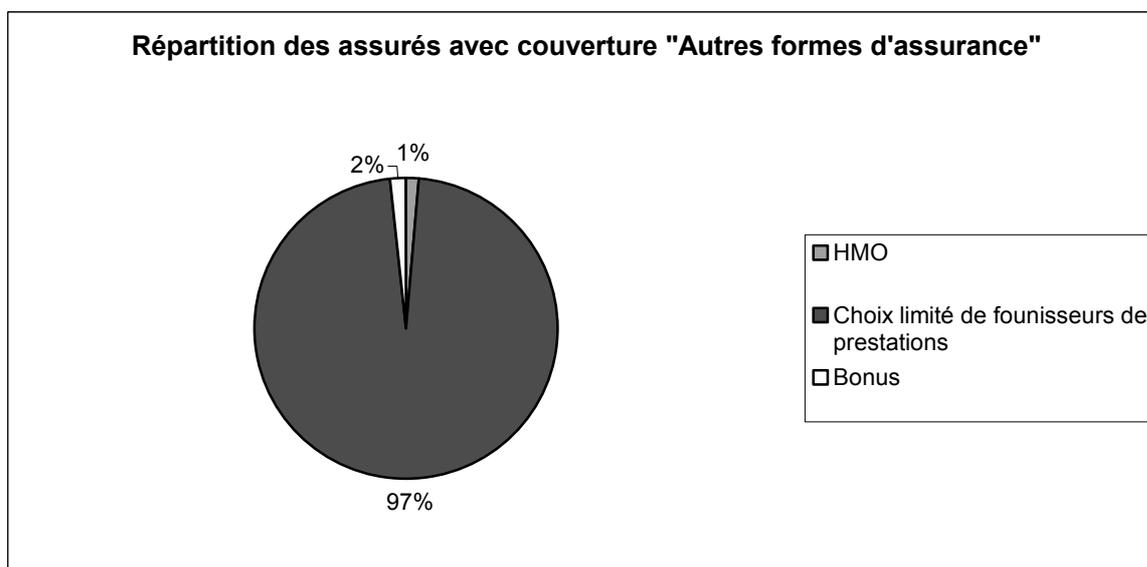
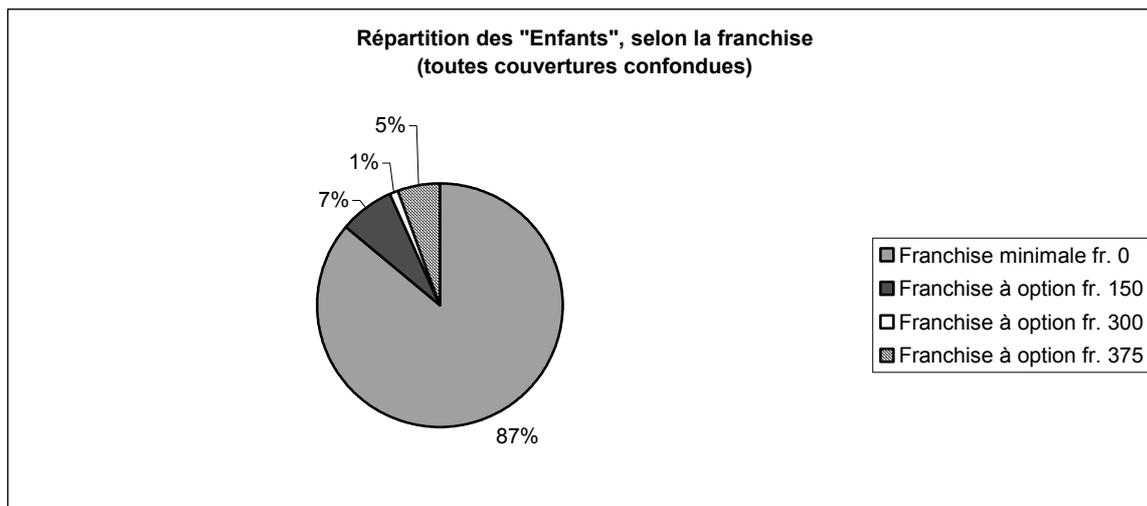
Comme chaque année, le service a procédé à des incitations personnelles à l'égard de bénéficiaires de prestations complémentaires AVS-AI (PC/AVS-AI). Les primes de cette catégorie sont obligatoirement prises en charge à concurrence de la prime moyenne cantonale établie par l'OFSP. L'incitation intervient au moment où le service constate – à mi-octobre - que la prime réelle de l'année suivante est supérieure à la prime moyenne cantonale OFSP. A défaut de changement d'assureur, la différence de prime est intégralement à la charge des intéressés. L'information aux bénéficiaires PC/AVS-AI comprend un tableau des primes, la liste d'adresse des assureurs ainsi que des modèles de lettres de démission et d'admission. S'agissant des personnes émargeant à l'aide sociale matérielle et dont les primes sont prises en charge intégralement, l'expérimentation d'une procédure centralisée de transferts à fin 2003 par l'intermédiaire du service s'est révélée problématique. Il s'agissait pourtant d'éviter que le budget consacré à la réduction des primes ne soit contraint d'assumer des primes supérieures aux primes moyennes cantonales. Destinée à soulager les services sociaux des opérations administratives de changement de caisse, la procédure menée à fin 2003 a débouché sur un bilan négatif, en raison du manque de collaboration et de rigueur de certains services sociaux communaux ou intercommunaux. Il n'est cependant pas admissible que le budget de la réduction des primes prenne en charge des montants supérieurs à la prime moyenne cantonale parce que des motifs généralement subjectifs fondent une réticence au changement de la part de certains assurés à charge de l'aide sociale matérielle. Durant l'année 2004, le service a donc proposé aux services sociaux communaux et intercommunaux une convention de collaboration fixant clairement l'étendue des travaux respectifs nécessaire à garantir une procédure sans accroc pour les changements de caisse 2004-2005. Seule la moitié des services a concrétisé son intérêt par la signature de la convention de collaboration. Pour les bénéfi-

ciaires de l'aide sociale matérielle de ces services, moyennant une procuration en sa faveur, le service de l'assurance-maladie a procédé à fin 2004 aux changements d'assureurs nécessaires. Un nouveau bilan d'évaluation pratique sera établi dans le courant de l'année 2005. Les services sociaux communaux ou intercommunaux non signataires avaient à assumer la procédure des transferts d'affiliation eux-mêmes. L'arrêté annuel du Conseil d'Etat, fixant les normes de classification et le montant des subsides, ancre, en son article 6, le subside maximal applicable pour les groupes d'âge des enfants (jusqu'à 18 ans), des jeunes adultes (de 19 à 25 ans) et des adultes (dès 26 ans). Ces montants correspondent au maximum à la prime moyenne cantonale de chaque groupe d'âge. Cette limitation sera scrupuleusement observée en 2005. Lorsqu'une différence de prime résulte d'une réticence de l'assuré au changement d'assureur, elle devra être financée par un prélèvement sur l'aide sociale matérielle. Lorsque la différence résulte d'une négligence d'un service social, elle devra être prise en charge par ce dernier de manière à ce qu'il n'en découle aucun surcoût ni pour le budget de la réduction des primes, ni pour le budget cantonal de l'action sociale.

12.3. Population assurée, répartition des assurés selon le type de couverture

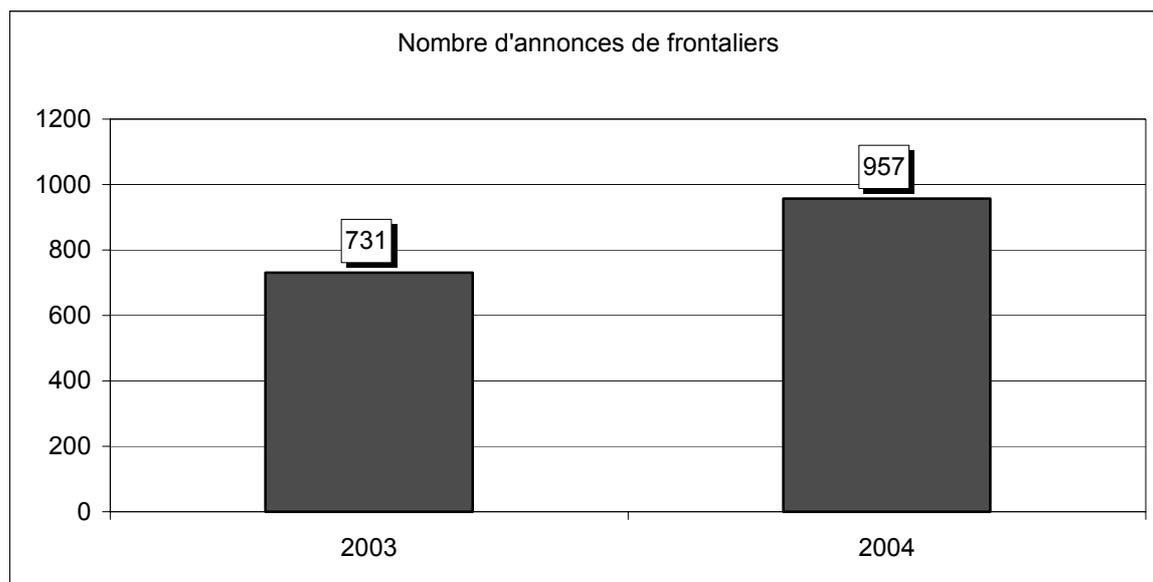
Le fichier du service comprend la totalité de la population, la relation de chaque personne avec un assureur-maladie et, dans la mesure où les assureurs en ont effectivement annoncé l'éventuelle mutation, le type de couverture de chaque assuré. Cela permet de dresser les répartitions suivantes:





12.4. Accord sur la libre circulation des personnes

Nous rappelons que l'Accord sur la libre circulation des personnes (ci après : ACLP), entré en vigueur le 1^{er} juin 2002, est l'un des sept accords sectoriels passés entre la Suisse et les Etats membres de la Communauté européenne, puis étendus aux pays membres de l'Association européenne de libre échange (AELE). Dans ce contexte, le service est appelé à contrôler la soumission à l'assurance-maladie selon la LAMal, en tenant compte de nombreuses exceptions quant au pays d'assujettissement à l'obligation d'assurance, par le fait que les Etats européens ont tantôt imposé l'assujettissement selon le lieu de résidence, tantôt selon le lieu de travail, tantôt laissé un choix à leurs ressortissants (droit d'option). Si le contrôle de l'obligation d'assurance et la réduction des primes concernant les rentiers ont été dévolus à l'Institution commune LAMal, à Soleure, les cantons ont hérité des mêmes tâches à l'égard des frontaliers, des permis temporaires de séjour, des séjours sans activité lucrative, des membres de la famille sans activité lucrative résidant dans la Communauté de ressortissants européens établis en Suisse. Pour la catégorie la plus concernée, celle des frontaliers, composée quasi exclusivement de ressortissants français, ce sont 8140 situations qui ont été examinées depuis l'entrée en vigueur de l'ALCP. 35 affiliations d'office ont été prononcées en 2004. Dans tous les autres cas, les intéressés ont opté pour l'assurance de leur pays de résidence. Une seule famille, ayant opté pour l'assurance selon la LAMal, était bénéficiaire d'une réduction de prime pour un montant 2004 de ... fr. 780.



Depuis le 1er juin 2004, les ressortissants d'un Etat de la CE ou de l'AELE qui n'exercent pas une activité lucrative en Suisse de plus de trois mois par an, n'ont plus besoin d'une autorisation de séjour de courte durée. Ces personnes doivent simplement s'annoncer, avant le début de leur activité, et remettre le formulaire ad hoc aux autorités cantonales compétentes pour le lieu de travail ou d'engagement.

Rappelant ces principes dans un courrier adressé le 13.10.2004 aux Gouvernements cantonaux et aux services cantonaux chargés de vérifier l'obligation de s'assurer, l'OFSP précise en outre qu'aux "termes de l'Accord sur la libre circulation (...), les personnes en provenance d'un Etat de la CE ou de l'AELE qui exercent en Suisse une activité lucrative de courte durée sont **soumises à l'obligation de s'affilier à une caisse-maladie suisse**. En effet, au moment où commence cette activité, elles ne relèvent plus de l'assurance-maladie sociale de l'Etat où elles résident habituellement. L'ordonnance sur l'assurance-maladie (OAMal) sera adaptée en conséquence pour le 1er janvier 2005. Une nouvelle lettre doit être ajoutée à l'art. 1, al. 2 OAMal, en ce sens que les personnes exerçant une activité lucrative en Suisse pour une durée de trois mois au maximum et que les Accords libèrent d'une autorisation de séjour, sont tenues de s'assurer en Suisse, **si elles ne disposent pas d'une couverture d'assurance équivalente pour les traitements dans ce pays (assurance privée)**. (...) Selon l'article 6 LAMal, il revient aux cantons de vérifier que l'obligation de s'assurer est bien respectée. Jusqu'ici, ceux-ci pouvaient procéder à cette vérification en remettant les permis de séjour. Depuis le 1^{er} juin 2004, les formulaires d'annonce leur permettent de connaître le nom de l'employeur, mais pas celui du lieu où séjournent pour une courte durée les ressortissants de la CE ou de l'AELE. De ce fait, **les cantons ne sont plus tenus, vis-à-vis de ces groupes de personnes, de faire un contrôle individuel exhaustif**. Néanmoins, s'ils apprennent que des personnes ne se conforment pas à temps à leur obligation, **ils sont tenus de les affilier d'office**. Il est toutefois indispensable que les personnes séjournant en Suisse pour une courte durée reçoivent une information complète sur leur obligation de s'assurer dans ce pays. Non seulement l'assurance-maladie de leur pays de résidence ne les couvre pas durant la période où elles exercent une activité lucrative en Suisse, mais elles courent le risque, à leur retour dans le pays de résidence, que l'assurance-maladie sociale ne les accepte plus, si elles ne peuvent pas prouver une couverture sans lacune. Il faut également éviter que des ressortissants de la CE ou de l'AELE ne concluent l'assurance-maladie obligatoire qu'au moment où ils ont besoin de prestations. Au risque de nous répéter, **nous estimons que les cantons doivent veiller à fournir aux salariés concernés ainsi qu'à leurs employeurs toutes les informations nécessaires sur l'obligation de s'assurer en Suisse**".

L'ambiguïté de ces "instructions" n'échappera sans doute pas au lecteur. Nous rappelons qu'il s'agit, ici, de personnes susceptibles de résider dans le canton au maximum 90 jours. Sans l'ombre d'un doute, la concrétisation d'une éventuelle affiliation d'office auprès d'un assureur suisse (par exemple en raison d'une couverture étrangère privée insuffisante) interviendra, dans la majorité, voire la totalité, des cas alors que l'intéressé(e) aura déjà quitté la Suisse et l'assureur d'office sera dans l'impossibilité d'encaisser des primes. Toute autre aurait été la situation où l'ALCP aurait im-

posé une affiliation obligatoire selon le droit suisse, sans possibilité de libération. Il reste que la nécessité d'identifier clairement cet effectif n'a pas d'intérêt que pour le seul domaine de l'assurance-maladie, mais également pour les services fiscaux, des étrangers, de l'emploi et de la statistique. Une première approche administrative transversale a conclu qu'une solution évitant d'imposer de nouvelles obligations administratives aux employeurs devait être explorée. Dans ce but, le Conseil d'Etat devrait prochainement valider la création d'un groupe de travail interdépartemental chargé de présenter une solution globale. En attendant ses conclusions, le service de l'assurance-maladie reçoit, depuis janvier 2005, copie des annonces recensées par le Service des étrangers (section de la main d'oeuvre étrangère) et s'efforcera d'informer à temps. Sur le plan purement administratif, cette nouvelle tâche ne peut être assujettie qu'à un traitement manuel, cas par cas, sans que des ressources humaines supplémentaires ne soient envisagées pour l'instant.

12.5. Réduction des primes

Les systèmes cantonaux de réduction des primes sont sans doute les « voitures-balais » de l'assurance-maladie. Ils ferment la marche du cortège que forment successivement la libre pratique médicale, les coûts ou économies des planifications sanitaires, la fixation des tarifs médicaux, les négociations tarifaires qui en découlent, la consommation médicale et pharmaceutique, donc la formation des coûts puis la fixation des primes (approuvées par l'autorité fédérale). Alors que consommation médicale et primes connaissent une évolution soutenue, les moyens consacrés à la réduction des primes sont plafonnés à une moyenne fédérale de 1,5 % depuis l'année 2000. Dès lors, l'écart entre le financement des moyens consacrés à la réduction des primes et ces dernières, écart grandissant depuis l'année 2000, dirige inmanquablement les systèmes cantonaux de réduction des primes vers des problèmes financiers. A l'instar des cantons du Jura (en 2003), Genève, Vaud (en 2004) et dans une moindre mesure du Valais (en 2004), le canton de Neuchâtel devait également prendre des mesures afin d'éviter que le coût de la réduction des primes n'obère ses finances. C'est ainsi que le Conseil d'Etat, tout en maintenant l'effort cantonal maximal prévu par le droit fédéral (100 %) et malgré l'évolution des primes pour 2004, a dû décréter une diminution, à la fois des montants de subsides des catégories 1 à 5 et des limites de revenus applicables.

L'évolution du budget depuis 1996 est la suivante :

Année	Part fédérale (en mio)	Part cantonale (en mio)	Total (en mio)	Indice capacité financière	Rapport	Evolution réelle en %
1996	49.6	8.4	58	55	5.9	
1997	54.1	9.7	63.8	53	5.6	10.0
1998	59.3	11.4	70.7	53	5.2	10.8
1999	65	13.4	78.4	53	4.8	10.9
2000	64.3	15.4	79.7	58	4.2	1.7
2001	65.8	15.6	81.4	58	4.2	2.1
2002*	64.3	14.9	79.2	55	4.3	-2.7
2003	65.1	15	80.1	55	4.3	1.1
2004	65.4	15.6	81	56	4.2	1.1

* A l'initiative de 11 cantons alémaniques, abandon du poids des primes dans les critères de répartition des subsides fédéraux avec, pour conséquence, une diminution des subsides fédéraux pour les cantons avec primes élevées.

Quant à elle, l'évolution des primes depuis l'année 2000 est reflétée par le tableau ci-dessous, qui permet notamment de constater que le budget 2004 est inférieur à celui 2001.

Année	2000	2001	2002	2003	2004
Adultes, prime moyenne (en francs)	255	264 (+3,7%)	294 (+11,5%)	320 (+8,6%)	332 (+3,9%)
Jeunes Adultes (19-25), prime moyenne (en francs)	166	187 (+12,1%)	217 (+16,2%)	258 (+19%)	274 (+6,3%)
Enfants (0-18 ans), prime moyenne (en francs)	68	69 (+0,7%)	76 (+9,8%)	82 (+8,4%)	84 (+2,6%)
Budget (en mio)	79.7	81.4 (+2.1%)	79.2 (-2,7%)	80.1 (+1,1%)	81.0 (+1,1%)

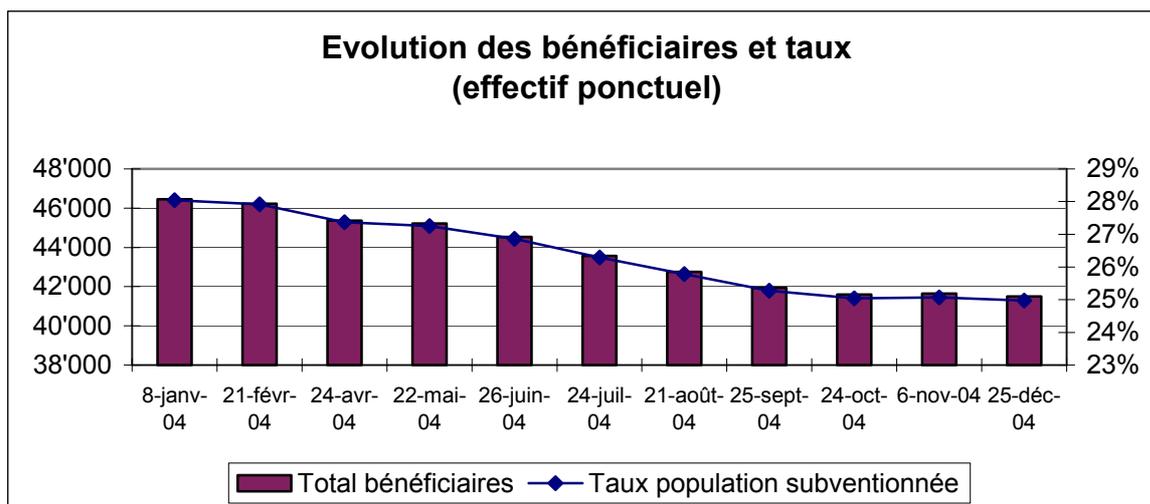
En outre, plus de la moitié des budgets 2003 et 2004 est affectée à la prise en charge des primes des bénéficiaires de prestations complémentaires à l'AVS-AI et des bénéficiaires de l'aide sociale matérielle, comme le démontre le tableau suivant. Rappelons, à ce propos, que la législation fédérale en matière de prestations complémentaires AVS-AI impose une prise en charge des primes des bénéficiaires jusqu'au niveau de la prime moyenne cantonale.

Années	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Effectif concerné	11389	12219	12124	12124	12774	13443
Budget	78.4	79.7	81.4	79.3	80.08	81
Total PC/Aide sociale (en mio)	29.8	31.3	33.9	35.8	40.4	44.3
Emprise	38.01%	39.02%	41.65%	45.15%	50.45%	54,7 %

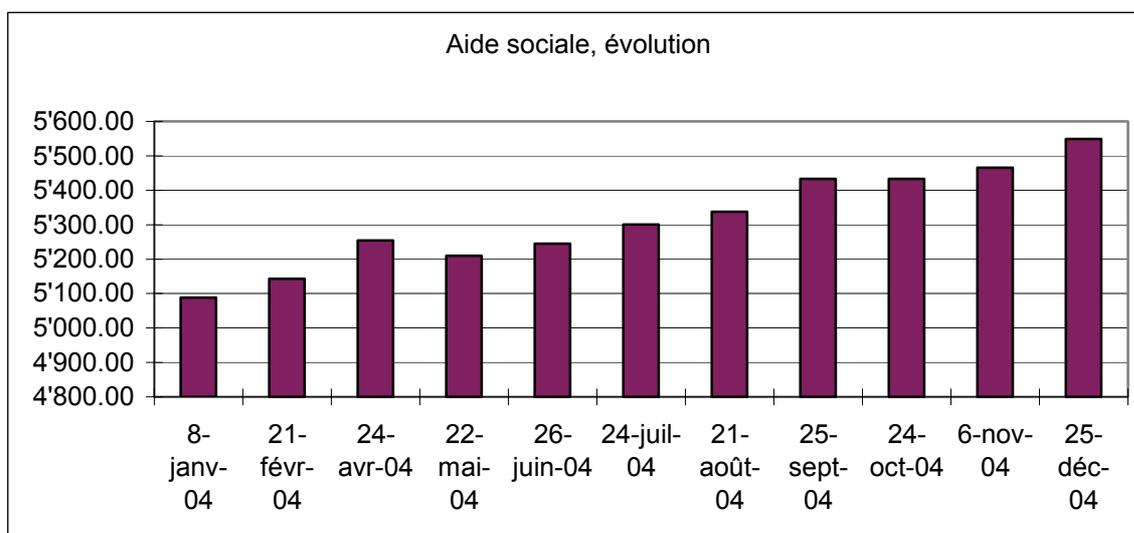
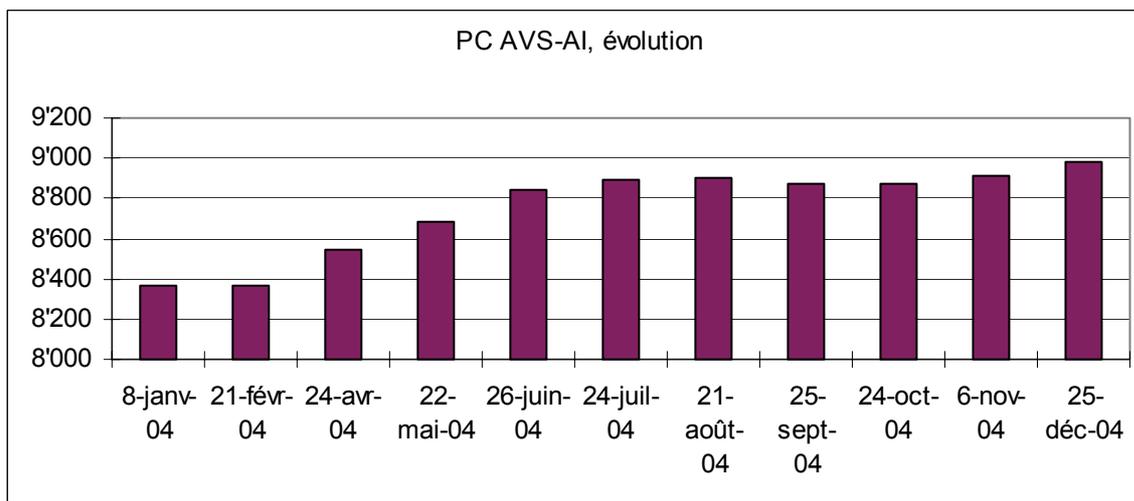
Il en découle inévitablement une compression accrue des moyens à consacrer aux catégories ordinaires de bénéficiaires. D'année en année, on observe une élévation de l'emprise de l'ordre de 4 à 5 points de pour-cent. A ce rythme et toutes choses égales par ailleurs, d'ici une dizaine d'années, la totalité du budget devra n'être consacrée qu'à ces deux seules catégories !

Le budget prend, enfin, en charge le contentieux (remboursement de primes arriérées constatées par acte de défaut de biens), dont l'évolution est constante et fait l'objet, plus loin, d'une rubrique spécifique.

En conséquence, le Conseil d'Etat a dû se résoudre à prendre des mesures pour l'année 2004, mesures qui ont consisté en une baisse linéaire de 10 % des normes de classification et une réduction des montants des subsides de 15 % en moyenne. Afin d'atténuer quelque peu ce choc, le supplément par enfant, qui s'ajoute aux limites de revenu, a passé de fr. 9'000 à fr. 10'000. L'effectif global des bénéficiaires de réduction de primes a donc évolué de la manière suivante :

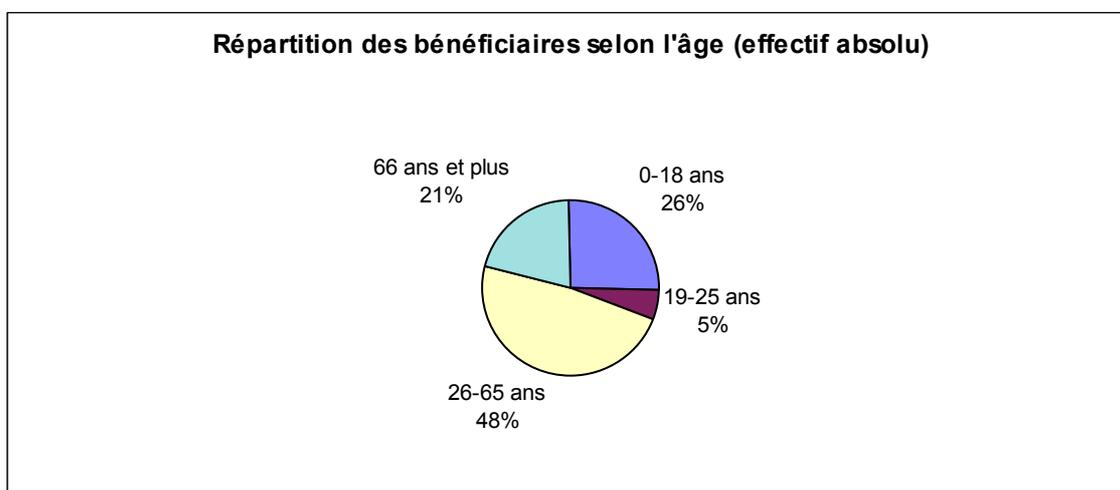
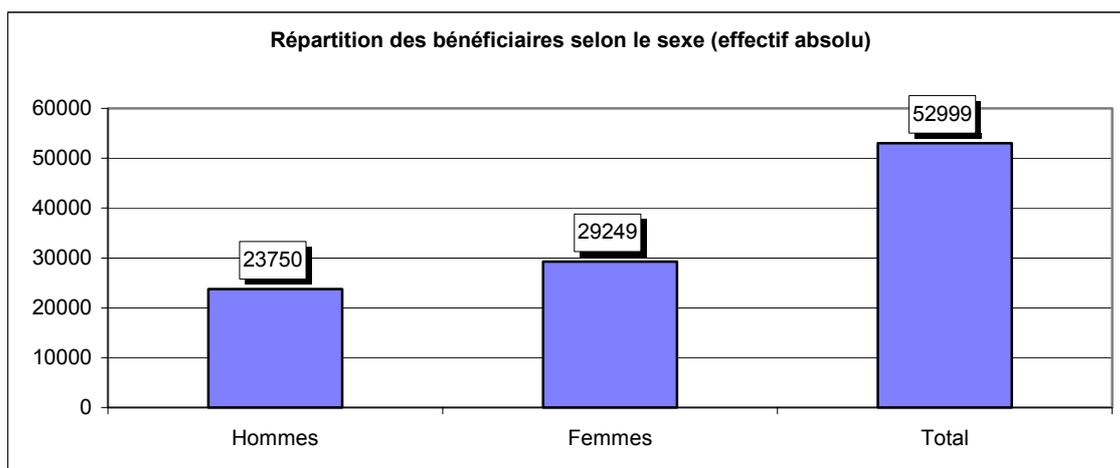


Ce sont exclusivement les bénéficiaires des catégories ordinaires 1 à 5 qui ont été touchés, puisque les catégories spéciales "PC/AVS-AI" et "aide sociale" ont vu leurs subsides évoluer comme la prime moyenne. Mais en plus, leurs effectifs ont encore progressé comme en témoignent les tableaux ci-dessous :



Non compte tenu des requérants d'asile autonomes bénéficiaires d'une réduction des primes (effectif géré par le Service de l'asile et des réfugiés dont la statistique n'est pas disponible au mo-

ment de la rédaction du présent rapport - environ 470 personnes), la statistique des bénéficiaires d'une réduction des primes est la suivante :



Cet effectif absolu correspond à un taux de population subventionnée de 31,8 % (2003 : 33,6 %).

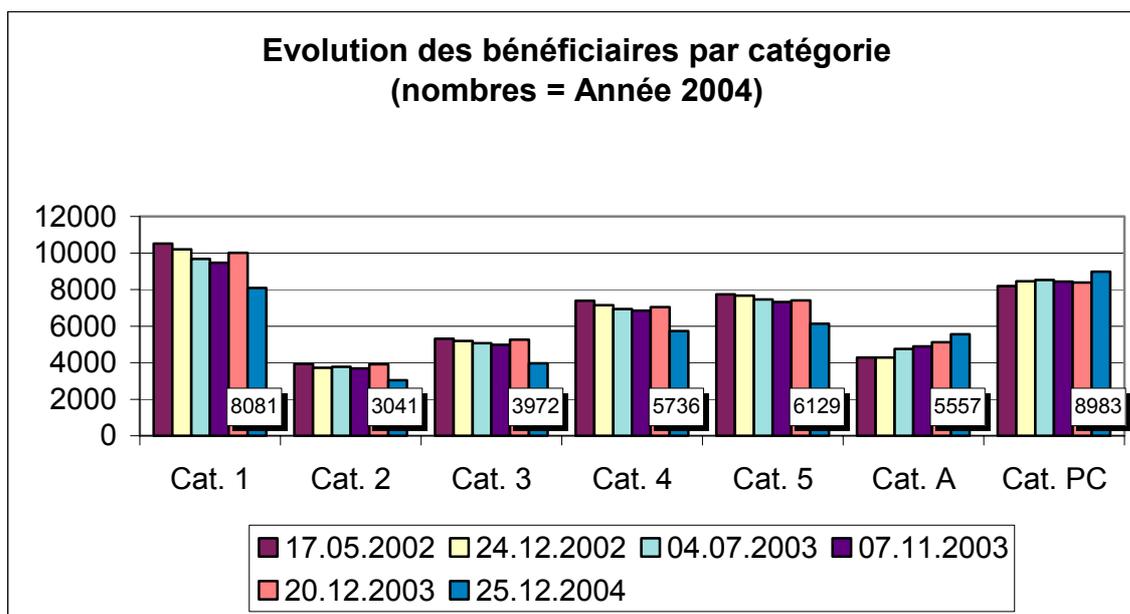
Selon le nombre des ménages, leur composition et le montant de l'aide au paiement des primes, les bénéficiaires se répartissent de la manière suivante :

Nombre de ménages subventionné	Selon la grandeur du ménage (nombre de personnes par ménage)						Total des ménages	dont ménages monoparentaux
	1	2	3	4	5	>=6		
Montant annuel en francs								
1 à 600	4731	981	343	335	82	15	6487	377
601 à 1200	2411	897	337	376	95	12	4128	298
1201 à 2400	3124	912	375	448	127	31	5017	381
2401 à 3600	2620	582	334	289	77	10	3912	367
3601 à 4800	6126	571	343	307	64	21	7432	525
4801 à 6000	2	316	391	289	108	23	1129	384
6001 à 12000	0	895	196	523	377	159	2150	88
> 12000	0	0	0	0	0	16	16	0
Total	19014	5154	2319	2567	930	287	30271	2420

Note : selon type de ménages à teneur du fichier du SCAM (avec réintégrations familiales)

On distingue l'effectif "absolu" (nombre de personnes ayant perçu une aide pour toute ou partie de l'année) et l'effectif "ponctuel" (qui donne une image à une date fixe). Les effectifs ponctuels ci-

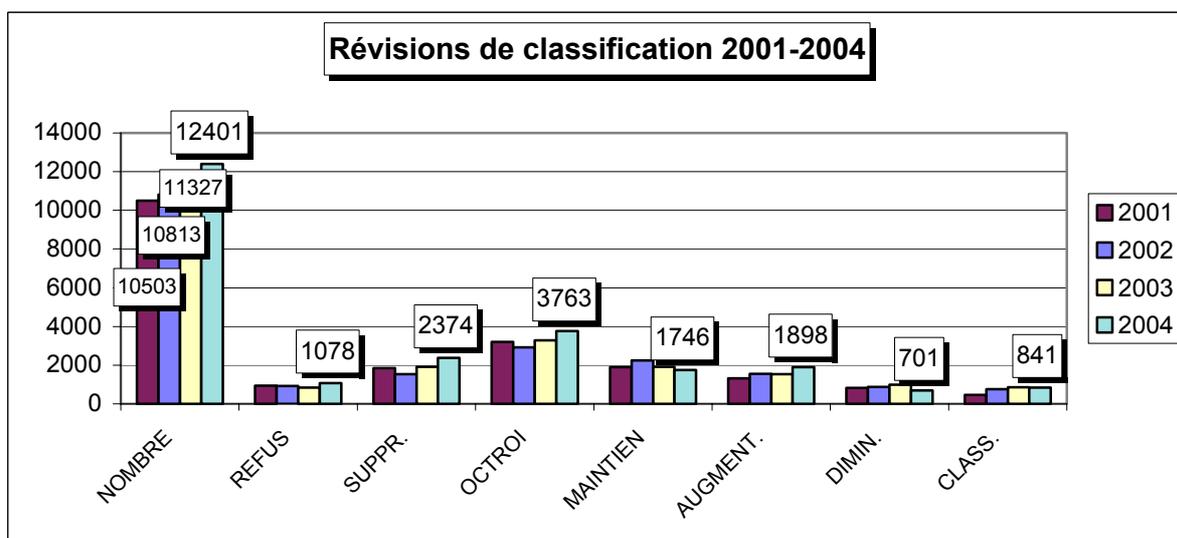
dessous permettent d'apprécier la répartition des bénéficiaires selon les catégories, ainsi que l'évolution de mai 2002 à décembre 2004:

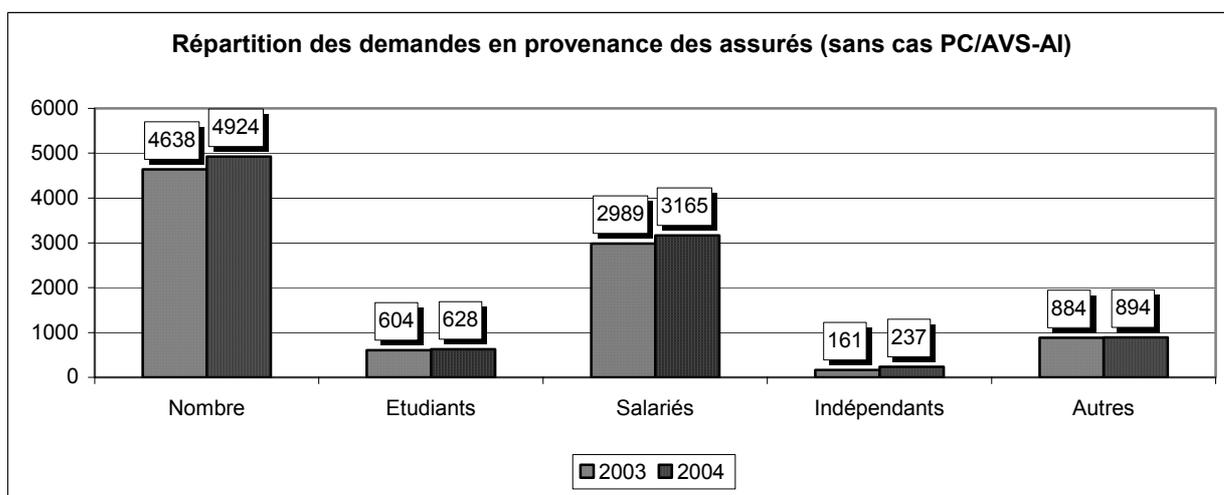
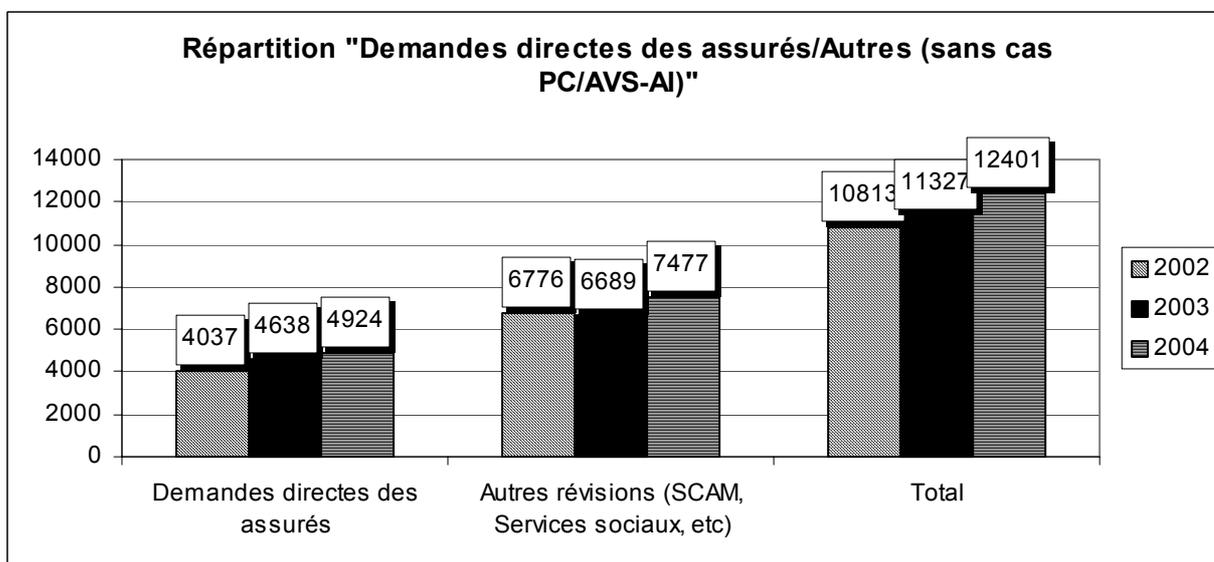
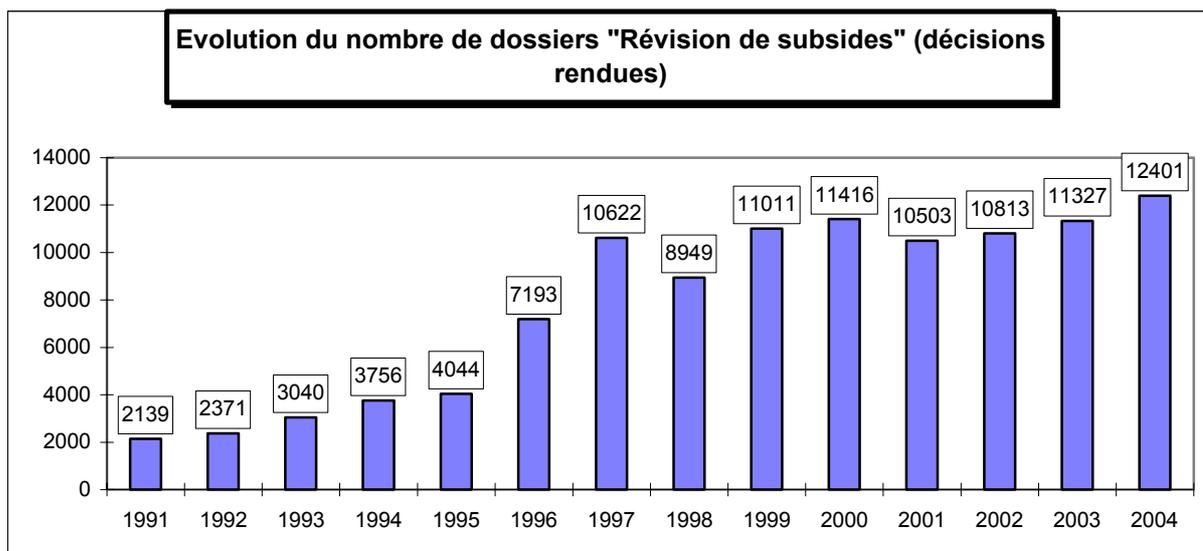


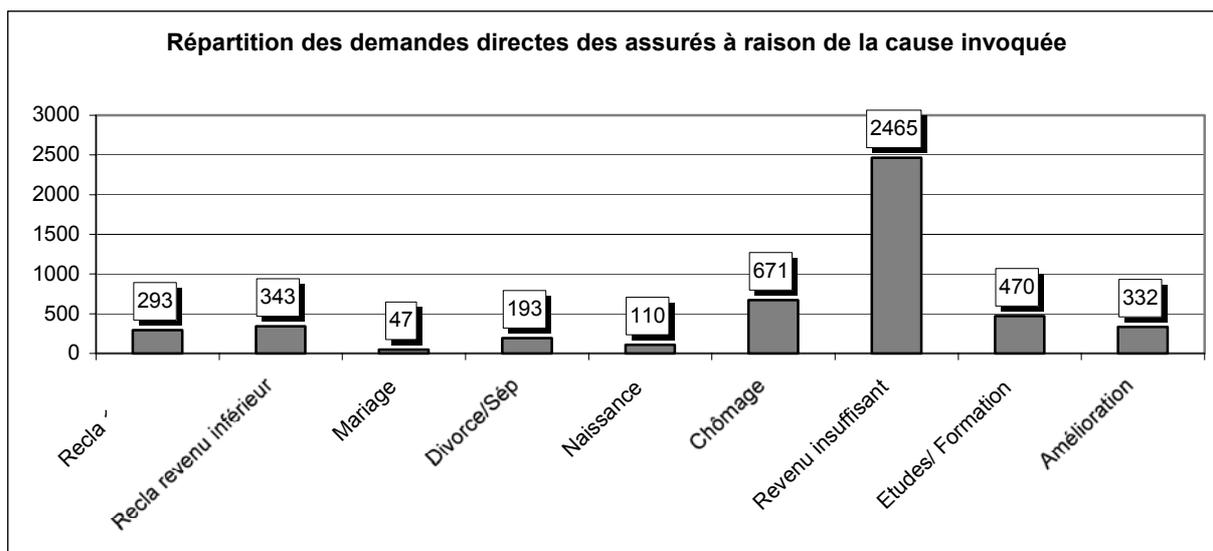
12.6. Classification et révisions de classification

Selon le système en vigueur de la classification permanente, les réductions de primes sont attribuées, modifiées ou supprimées aux assurés d'office en fonction des données déterminantes de leur déclaration fiscale de l'année en cours, au fur et à mesure que les taxations sont rendues. Les assurés ont, cependant, la possibilité de demander la révision de leur classification, soit en raison d'un décalage par rapport aux données de leur déclaration fiscale déterminante, soit en raison de modification de leur situation personnelle ou financière. En outre, le service induit lui-même de nombreuses révisions suite à des modifications de situations diverses (mariage, séparation, divorce, veuvage, naissance ou arrivée d'un enfant, fin de chômage, octroi ou suppression de prestations complémentaires à l'AVS-AI, etc.)

La statistique 2001-2003 relative aux décisions rendues par le service est la suivante :







12.7. Législation cantonale

Le Conseil d'Etat a pris, en 2004, les arrêtés suivants :

- Arrêtés portant modification du règlement d'application de la loi d'instruction de la loi fédérale sur l'assurance-maladie, des 21 janvier 2004 et 26 avril 2004;
- Arrêté fixant les normes de classification et le montant des subsides en matière d'assurance-maladie obligatoire des soins pour l'année 2005, du 1^{er} décembre 2004.

12.8. Budget 2004

Le montant inscrit au budget 2004 est de 81'181'000 francs. En raison d'une communication tardive de la Confédération comprenant une modification de la capacité financière cantonale (l'un des paramètres dans la répartition des subsides fédéraux destinés à la réduction des primes), le chiffre n'a pu être corrigé à temps : il aurait dû être de 81'016'700. Le budget de la réduction des primes a été utilisé de la manière suivante :

Report de l'année 2003	-	fr.	432'735.60
Versements directs de subsides aux assureurs		fr.	76'676'505.35
Récupération de subsides des assureurs	-	fr.	95'630.85
Versements directs aux assurés		fr.	298'147.80
Récupération auprès des assurés	-	fr.	376'983.45
Versement du contentieux aux assureurs, y compris avances		fr.	5'180'018.75
Récupération de contentieux	-	fr.	74'738.00
Remboursement de participations à charge du Service de l'action sociale	-	fr.	190'127.85
Report sur l'année 2005		fr.	<u>32'243.85</u>
Total, montant figurant dans les comptes 2004		fr.	81'016'700.00

=====

12.9. Contentieux

Les primes et participations aux coûts impayées, constatées par actes de défaut de biens sont remboursées aux assureurs. L'évolution statistique 2003-2004 est la suivante :

Rubriques	2003	2004
Dossier reçus	7635	11406
Dossiers acceptés et remboursés	2626	2879
Dossiers refusés/renvoyés	470	2102
Dossiers en suspens	6232	12657
Primes remboursées sur actes de défauts de biens et sur abandons	1'708'792.50	2'021'904.90
Participations remboursées sur actes de défauts de biens et abandons	153'952.30	204'759.85
Frais de poursuite et intérêts moratoires remboursés sur actes de défaut de biens		36'587.05
Montants bruts remboursés aux assureurs (total)	1'862'744.80	2'263'251.80
Montants bruts non remboursés aux assureurs suite aux contrôles	472'111.40	542'733.60

L'évolution du nombre de dossiers transmis est particulièrement inquiétante. Les mesures prises en 2004 (réaffectation partielle interne de ressources humaines au profit du secteur du contentieux, création d'un poste dès le 1.7.2004) n'ont pas encore permis de déployer pleinement leurs effets, compte tenu de la formation préalable nécessaire et d'absences dans le service (maladie, service militaire). L'année 2005 doit connaître une importante croissance dans le traitement et le volume de remboursement.

12.10. Recours

La révision de la LILAMal, adoptée par le Grand Conseil le 2.9.2003, a introduit, avec effet au 1.7.2003, la voie de l'opposition contre toutes les décisions rendues par le service. Cette mesure a eu une influence directe sur le nombre de dossiers transmis à l'autorité de recours (Département des finances et des affaires sociales) et s'est traduite par la diminution du nombre de recours (2002 : 93 / 2003 : 60 / 2004 : 37). L'introduction de la procédure d'opposition s'est ainsi révélée judicieuse : elle permet au demandeur, confronté à une première décision dont il conteste la pertinence, le calcul ou la prise en compte de divers éléments, de faire valoir son point de vue directement auprès du service, de manière plus simple et moins dissuasive. Cas échéant, l'assuré peut également compléter son dossier utilement. Précédemment, la seule voie était celle du recours auprès du Département. Très souvent, des motifs et/ou des preuves non invoquées en première instance, étaient présentées seulement au stade du recours. Cela amenait le service à annuler et remplacer de nombreuses décisions pour tenir compte des nouveaux éléments. Les recours concernés devenaient alors caducs.

Recours en suspens au 1.1.2004	50	
Recours enregistrés en 2004	37	
Admission		2
Admission partielle		3
Rejet		38
Caducité		6
En suspens au 31.12.2004		38
Total	87	87

12.11. Secrétariat de la Commission de l'assurance-maladie

La commission, placée sous la présidence de la cheffe du département, a siégé le 29 novembre 2004. Elle a examiné le rapport du service à l'appui d'un projet d'arrêté fixant les normes de classification et le montant des subsides pour l'année 2005 et a préavisé, conformément à son mandat,

13. SERVICE DES MINEURS ET DES TUTELLES

13.1. Généralités

Le volume des affaires traitées par le service des mineurs et des tutelles durant l'année 2004 est stable comparativement à celui de 2003. Une augmentation de 56 dossiers est globalement mise en évidence pour le service. Cette stabilisation, si elle se confirme les prochaines années, devrait nous permettre petit à petit de gérer, au niveau des offices des mineurs notamment, la masse de travail des assistants sociaux. Ces derniers ont géré une moyenne de 133 dossiers par assistant social plein temps durant l'année 2004 (134 en 2003).

Par secteur, la situation se présente de la manière suivante.

Tableau No 1

	2004	2003
Office des mineurs	3011	2960
Equipe MNA	91	53
Office des tutelles	824	803
Surveillance des placements	526	520
Totaux	4392	4336

Par l'entremise de son directeur ou de ses adjoints, le service a continué en 2004 à être impliqué dans divers domaines ne relevant pas exclusivement de son champ d'action spécifique. Nous pensons notamment:

- à la présidence et aux travaux de la commission cantonale de prévention des délits sexuels;
- à la présidence du groupe romand des directeurs d'offices des mineurs;
- à la présidence de la conférence latine des autorités centrales en matière d'adoption;
- à la présidence du groupe permanent des mesures d'insertion en faveur de la jeunesse;
- à la présidence du groupe de travail écoles secondaires-réseaux;
- à la commission technique de l'AEMO;
- au comité de gestion LAVI-SAVAS;
- à la commission technique des éducateurs de rue;
- à la plate-forme romande pour l'accueil familial de jour;
- à la coordination romande des conseillères éducatives;
- à la commission cantonale de lutte contre la drogue et à son bureau exécutif;
- à la commission consultative cantonale d'intégration des enfants handicapés mentaux;
- au groupe de travail de coordination interdépartementale de la politique sociale (CIPOS);
- à la commission cantonale des utilisateurs du domaine santé-social;
- à la commission de l'action sociale;
- à la conférence suisse des directeurs d'offices cantonaux des mineurs;
- au Groupe de travail institué par le Département des finances et des affaires sociales pour examiner les demandes de participation à la répartition du produit de la dîme de l'alcool;

- au conseil de fondation du Fonds de désendettement et de prévention à l'endettement;
- au comité du groupement romand de l'association des tuteurs officiels (GRASTO);
- à la conférence neuchâteloise des directeurs d'institutions;
- au groupe de travail cantonal "missions et planification OFAS";
- au groupe de travail "citoyens à risques";
- au groupe de travail de coordination des prestations complémentaires;
- au groupe de travail HES "diplôme unique";
- au conseil neuchâtelois de la HES.

13.2. Office des mineurs

L'engagement des collaboratrices et des collaborateurs des offices de Neuchâtel et de La Chaux-de-Fonds a été optimum cette année 2004. Un demi-poste nouveau est venu renforcer chacune des équipes d'assistants sociaux en juillet et en octobre 2004.

La collaboration avec les institutions de placements s'est poursuivie sans faille.

Le renouveau de la Maison d'enfants de Belmont à Boudry, y compris la réouverture d'un groupe d'accueil d'urgence, lui a permis de rejoindre dans un fonctionnement efficace les autres institutions du canton. Nous relevons, comme nous l'avons déjà fait précédemment, que ces institutions sont souvent totalement occupées causant des problèmes insolubles lorsque des placements sont nécessaires en cours d'année.

La situation est la même avec l'Action éducative en milieu ouvert dont le succès se traduit par une liste d'attente de plusieurs mois, péjorant le fonctionnement d'autres institutions comme l'orthophonie ou l'office médico-pédagogique. La prévention secondaire ambulatoire, de laquelle relève ces différentes structures, voudrait, au contraire, que les problèmes de dysfonctionnement éducatif ou du comportement puissent trouver une réponse rapide. Dans le cas contraire, bien des situations ont ainsi le temps de se péjorer et nécessitent alors un placement et l'amorce d'un cercle vicieux peu mobilisateur pour les compétences des parents et de la famille.

L'année 2004 a vu la publication de la brochure relative à la prise en charge des enfants victimes de maltraitances et d'abus sexuels. Ce document confirme les offices des mineurs dans leur rôle de centre de compétences de prise en charge des enfants victimes de maltraitances quelles qu'elles soient. Elle attribue également aux offices des mineurs un nouveau rôle d'information et d'accompagnement des personnes témoins ou dépositaires d'informations en lien avec la maltraitance des enfants.

Si les offices des mineurs sont surtout connus pour leur fonction au service de la justice (Autorités tutélaires civiles et pénales ainsi que les juges matrimoniaux), il est également utile de rappeler que les offices des mineurs sont à disposition de toute personne intéressée (parents, enfants, adolescents et professionnels) dans le cadre d'une permanence organisée pendant les heures d'ouverture. L'assistant social de permanence sera au service de son interlocuteur pour l'informer, lui donner un conseil, prévoir une intervention, voire organiser un accompagnement souvent à moyen ou à long terme dans le cadre de son domaine spécifique. L'intervention dans le champ de la prévention prévaut souvent alors sur celui de la protection. Dans le cadre des consultations, la confidentialité est garantie, condition nécessaire pour permettre aux personnes intéressées de s'adresser à l'office des mineurs en toute confiance, sous réserve d'une mise en danger imminente concernant l'enfant. Dans les situations de conflit parental, l'assistant social ne peut cependant intervenir qu'à la demande de toutes les parties et aussi longtemps que cette demande commune se prolonge.

Equipe MNA

Les faits marquants de l'année 2004 dans le secteur des requérants d'asile mineurs non accompagnés relèvent, d'une part de la baisse générale relative aux arrivées de requérants d'asile en

Suisse (le nombre de mineurs non-accompagnés suit cette tendance en restant dans les mêmes proportions), d'autre part les requérants d'asile mineurs non-accompagnés sont également soumis aux nouvelles dispositions de la loi sur l'asile relative aux décisions de non-entrée en matière (NEM), entrée en vigueur le 1^{er} avril 2004.

Outre la précarité engendrée par le statut de NEM, ces nouvelles dispositions entraînent des tensions non négligeables dans le suivi quotidien, un sentiment d'impuissance quant à la réponse à donner ou à l'attitude à adopter vis-à-vis de certains mineurs qui ont de la peine à comprendre l'injustice et l'impression de partialité qui accompagne ce statut.

Malgré la baisse du nombre d'arrivées de requérants d'asile mineurs non-accompagnés durant l'année 2004, les deux collaborateurs de ce secteur (1,5 postes) ont géré globalement 91 mandats sur l'année, soit 76 mandats tutélaires, 5 enquêtes sociales, 9 accompagnements durant la procédure administrative et 1 mandat divers.

13.3. Office des tutelles

Depuis plusieurs années, l'office des tutelles n'a plus la capacité de répondre à toutes les demandes présentées par les Autorités tutélaires du canton. Ces dernières ne sollicitent pourtant l'office que pour les mandats nécessitant l'intervention d'un assistant social tuteur professionnel. Néanmoins, c'est globalement plus de 20 dossiers qui attendent en permanence la disponibilité d'un assistant social de cet office pour une prise en charge adéquate.

L'office des tutelles a été régulièrement interpellé par des tuteurs privés pour un appui ou des conseils. La multiplication de ces démarches tend à prouver la complexification grandissante de l'accompagnement de personnes en difficultés sociales et/ou psychologiques. A l'évidence, la bonne volonté et la disponibilité ne suffisent plus pour assumer de telles prises en charge. Outre l'aspect technique il y a lieu de ne pas oublier la dimension relationnelle, laquelle peut se révéler encore bien plus complexe en présence de personnes faisant l'objet d'une mesure tutélaire non souhaitée ou perturbées psychiquement.

L'office des tutelles reste solidement attaché à son identité de service social, dimension indispensable à la réalisation de sa mission auprès des personnes les plus défavorisées. Les assistants sociaux de l'office se sont également rendus disponibles pour l'accueil de stagiaires de la HES-S2 ou de pré-stagiaires souhaitant débiter une formation dans cette haute école.

13.4. L'office de surveillance des lieux d'accueil

Pour cet office, 2004 a été l'année de sa création et de la nomination de deux cheffes d'office à 50% offrant ainsi la possibilité à deux femmes de concilier leur vie professionnelle et familiale.

Durant l'année, cet office a déployé toute son énergie afin d'être présent sur le terrain auprès des institutions d'accueil de la petite enfance aux fins de leur expliquer le dispositif cantonal et ses modifications. Il a également accompagné et suivi l'ouverture de trois nouvelles structures de type crèche et cinq nouvelles structures de type garderie, dont trois para-scolaires.

L'office de surveillance des lieux d'accueil assume, en outre, les plaintes de particuliers à l'encontre de structures. Ces plaintes ont nécessité à dix reprises l'ouverture d'une enquête administrative débouchant généralement sur des modifications de la prise en charge dans la structure visée mais ne donnant lieu à aucun retrait d'autorisation d'exploiter. Trois plaintes particulièrement graves ont nécessité, au niveau de l'accueil familial de jour, le retrait immédiat de l'autorisation d'accueillir des enfants.

13.5. Gestion

Le tableau ci-dessous illustre les honoraires alloués par les Autorités tutélaires dans le cadre de la gestion des mandats qui sont confiés au service des mineurs et des tutelles.

La variation entre les différents exercices met en évidence l'aspect aléatoire de cette rubrique comptable, dans la mesure où les honoraires alloués au service des mineurs et des tutelles par les Autorités tutélaires est de la seule compétence de ces dernières.

En ce qui concerne les émoluments d'adoption, ces derniers ont été augmentés au 1^{er} janvier 2004, passant de fr. 500.- à fr. 700.- pour chaque dossier.

Tableau No 2

	2002	2003	2004
Honoraires alloués par les Autorités tutélaires	73.960.-	126.307.-	108.933.40
Emoluments d'adoption	12.500.-	11.000.-	18.400.--
Frais d'administration et de succession	2.011.70	.-	.-
Divers	.-	592.70	594.50
Sous totaux	88.471.70	137.899.70	127.927.90

13.6. Commission consultative de prévention des délits sexuels

Durant l'année 2004, cette commission s'est réunie régulièrement. En septembre dernier, le protocole de prise en charge des mineurs victimes d'abus sexuels et de maltraitances a été publié et diffusé à l'ensemble des professionnels pouvant être touchés par cette problématique, soit notamment les services sociaux, les hôpitaux, les services de soins et d'aide à domicile, les écoles, les crèches, les institutions spécialisées, les médecins et les avocats.

Enfin, l'objectif général de cette commission visant à garantir le partenariat et la coordination de l'action des différents intervenants en cas de maltraitances s'est poursuivi efficacement et dans un contexte de travail et d'investissement positifs.

Tableau No 3

Mandats en cours au 31 décembre 2004

	Mineurs Neuchâtel		Mineurs Chx-Fds		Tutelles Neuchâtel		Tutelles Chx-Fds		Surveil. Ntel et Chx-Fds		Totaux	
	2004	2003	2004	2003	2004	2003	2004	2003	2004	2003	2004	2003
Interdictions					93	91	58	50			151	141
Interdictions volontaires					129	126	120	126			249	252
Curatelles 392	15	13	2	2							17	15
Curatelles 393	2	4					1				3	4
Curatelles 394	4	5	2		73	76	52	54			131	135
Conseil légal					5	6	7	8			12	14
Médiation				1								1
Tutelles de mineurs	63	61	33	37							96	98
Curatelles 307	4	3	6	14							10	17
Curatelles 308	563	550	498	521							1061	1071
Curatelles 309	11	17	19	24							30	41
Curatelles 325 CCS	2		4	2							6	2
Assistances éducatives	18	12			1	1					19	13
Patronages	3			2							3	2
Journées de travail	8	17	23	19							31	36
Placements pénaux											0	0
Enlèvements d'enfants											0	0
Mandats OM/OT	201	198	78	92	2	2	1	2			282	294
Suivi AT	41	49	16	17							57	66
Surveil. plac. nourriciers (dont adoption)									50	188	50	188
Surveil. institutions de la petite enfance									161	158	161	158
Surveil. mamans de jour									136	143	136	143
Totaux	935	929	681	731	303	302	239	240	347	489	2505	2691

Tableau No 4

Mandats en cours au 31 décembre 2004

	Mineurs Neuchâtel		Mineurs Chx-de-Fds		Tutelles Neuchâtel		Tutelles Chx-de-Fds		Surv. Ntel et Chx-Fds		Totaux	Totaux
	2004	2003	2004	2003	2004	2003	2004	2003	2004	2003	2004	2003
Nombre de dossiers au 1.1. 2004	929	923	731	725	302	308	240	239	489	477	2691	2672
Dossiers reçus (+)	257	222	224	236	23	19	14	23	37	43	555	543
Total des dossiers traités	1186	1145	955	961	325	327	254	262	526	520	3246	3215
Dossiers classés (-)	251	216	274	230	22	25	15	22	179	31	741	524
Nombre de dossiers au 31.12.2004	935	929	681	731	303	302	239	240	347	489	2505	2691
Enquêtes 2004												
a) Autorité tutélaire civile	109	75	98	111	19	19	18	12			244	217
b) Autorité tutélaire pénale	3	22	51	47							54	69
c) Tribunaux	23	22	20	28							43	50
d) Juge d'instruction											0	0
e) Service de la Police											0	0
f) Service de la Justice				1							0	1
g) Adoption	22	6									22	6
h) Autres administrations	2	2	9	5							11	7
i) Divers	2	13	2	1							4	14
Totaux	161	140	180	193	19	19	18	12	0	0	378	364
Consultations 2004	310	289	218	232	122	103	86	80			736	704
Entretiens de familles			1	2							1	2
Affaires traitées en 2004	1657	1574	1354	1388	466	449	358	354	526	520	4361	4285

14. SERVICE DES ÉTABLISSEMENTS SPÉCIALISÉS

14.1. Introduction

Après 10 ans passés au service de l'administration cantonale, dans le secteur des établissements spécialisés, le chef de service a décidé de quitter ses fonctions pour se consacrer à une nouvelle activité professionnelle. Son contrat a pris fin le 30 novembre 2004, et depuis c'est l'adjoint au chef de service qui assure l'intérim, jusqu'à la nomination d'un successeur. Ainsi, après s'être renforcé en début 2003 par le biais de la création d'un service des établissements spécialisés et de l'octroi d'un poste supplémentaire (auparavant il s'agissait d'un office subordonné au service de l'action sociale), pour la fin 2004 et une partie de 2005 le service est contraint de fonctionner à nouveau avec une dotation réduite à 3.5 postes au lieu de 4.5.

Mis à part cette modification de taille au niveau du personnel, les principaux objectifs et missions du service n'ont pas subi de changements, bien qu'ils se soient encore intensifiés et complexifiés par rapport aux années précédentes. Principalement, les prestations offertes concernent la planification, le contrôle, la coordination, la gestion et le subventionnement des institutions neuchâteloises reconnues par le canton. Au niveau du réseau dans lequel se meut le service, il faut relever son intense travail de collaboration avec la majorité des organismes privés et publics en lien avec le monde des établissements spécialisés du canton, actifs dans les domaines suivants: éducation (petite enfance, enfance et adolescence), handicap physique, handicap psychique, handicap mental, scolarité spéciale, dépendances (alcoolisme et toxicomanie en traitement résidentiel et ambulatoire), réinsertion sociale et professionnelle des adultes en difficultés.

La tâche principale du service des établissements spécialisés réside dans l'application des lois cantonales de subventionnement, ainsi que dans l'adaptation constante et réfléchie du plan d'équipement cantonal, en tenant compte de l'évolution des besoins en termes de prise en charge et de traitement des problèmes sociaux, qui évoluent et se complexifient sans cesse. Pour accomplir cette mission, la participation active, quand ce n'est pas la présidence, à de nombreux groupes de travail et commissions, demande une mobilisation considérable des ressources tant personnelles que temporelles. Un collaborateur du service est ainsi toujours représenté au sein:

- de la commission cantonale des établissements spécialisés;
- de la commission intercantonale de coordination (CICSO) chargée de l'application de la convention intercantonale réglant la couverture des frais entraînés par l'accueil dans des institutions d'autres cantons d'enfants, d'adolescents et d'adultes domiciliés dans le canton;
- de l'Association neuchâteloise des maisons pour enfants, adolescents et adultes (ANMEA);
- des comités respectifs et des conseils de Fondation de chacune des institutions neuchâteloises et de certaines institutions romandes bénéficiant des subventions cantonales ou accueillant des pensionnaires neuchâtelois;
- de la commission consultative technique (et du bureau de la commission) de l'office médico-pédagogique (OMP);
- de la commission "Communauté de travail OFAS / Offices de liaisons cantonales";
- de la Fondation Isabelle Hafen;
- de la conférence neuchâteloise des directeurs d'institutions;
- de la commission consultative permanente (et du bureau de la commission) chargée de l'étude de l'intégration des enfants handicapés mentaux dans les écoles publiques, du Département de l'instruction publique et des affaires culturelles;
- de la commission d'orthophonie, du Département de l'instruction publique et des affaires culturelles;

- de la commission de psychomotricité, du Département de l'instruction publique et des affaires culturelles;
- du groupe de travail interdépartemental chargé de coordonner les missions dans les établissements AI pour personnes adultes;
- du groupe de travail chargé de réfléchir à un nouveau mode de financement forfaitaire des institutions résidentielles pour personnes dépendantes suite au refus des cantons d'adopter le modèle FiDé/FiSu proposé par la Confédération;
- du groupe de travail intercantonal, organisé par l'Office fédéral de la santé publique, qui se penche sur une intensification et une meilleure synergie au niveau de la formation des médecins qui prescrivent la méthadone à leurs patients (MedRoTox);
- de la commission quadripartite de l'aumônerie spécialisée.

Quelques faits marquants méritent encore d'être relevés, non seulement pour leur importance au courant de 2004, mais surtout pour les conséquences qu'ils auront sur les années à venir. Le résultat de la votation fédérale du 28 novembre 2004 relative à la nouvelle répartition des tâches entre Confédération et cantons (RPT) touchera de près le secteur des établissements spécialisés soumis à l'article 73 de la Loi sur l'assurance invalidité, dans la mesure où celui-ci sera abrogé. L'abrogation de l'article 19 de la même loi touchera directement la formation scolaire spéciale donnée aux enfants et aux adolescents. Bien que l'entrée en vigueur de la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches (RPT) ne soit pas prévue avant 2008, la réflexion autour des enjeux et des conséquences directes pour le canton de Neuchâtel a déjà débuté. Il s'agit en effet de prévoir de manière très précise et documentée la teneur du transfert de charges envisagé, afin de préparer à l'avance les nouvelles modalités de redistribution du subventionnement jusque-là assuré par la Confédération (par le biais de l'Office fédéral des assurances sociales). Le retrait de l'OFAS n'implique pas une diminution de subventions pour le parc institutionnel neuchâtelois, mais impose néanmoins au canton de préparer le terrain pour que la gestion du transfert d'un montant avoisinant les 40 millions (base: comptes 2003) puisse se faire de la manière la plus rationnelle et bénéfique pour toutes les parties concernées. Des groupes de travail ne manqueront logiquement pas d'être créés dans les années à venir, qui viendront s'ajouter à ceux précédemment cités.

En lien avec la RPT, et plus précisément avec les placements des pensionnaires neuchâtelois dans des établissements d'autres cantons, de même que de l'accueil de pensionnaires confédérés dans les maisons du canton, le canton de Neuchâtel a décidé d'adhérer à la nouvelle convention intercantonale relative aux institutions sociales (C.I.I.S.), qui remplace l'ancienne convention relative aux institutions (C.I.I.). Tous les cantons suisses sont sur le chemin de se conformer à la nouvelle convention, non pas parce que l'ancienne avait perdu de sa pertinence, mais parce que la nouvelle a élargi son champ d'application et mieux défini les règles qui s'appliquent lors du remboursement de l'excédent de charges après le bouclage des comptes des institutions. Le lien entre C.I.I.S. et RPT est évident lorsque l'on se projette dans quelques années, où les cantons seront amenés, conformément à la législation fédérale prévue (Loi fédérale sur les institutions destinées à l'intégration sociale des personnes handicapées - LISI), à intensifier leur collaboration dans le domaine de l'intégration des personnes invalides.

Dans un registre plus local, la coordination de l'ensemble des établissements en matière informatique s'est encore intensifiée, grâce notamment à l'appui précieux et confirmé des services informatiques des villes de Neuchâtel et de La Chaux-de-Fonds. Le développement d'un logiciel de gestion commun (SIDIS) s'est poursuivi et la grande majorité des institutions est actuellement reliée au nœud cantonal et dotée de ce nouveau logiciel qui, après une période d'adaptation inévitable, bénéficie d'un large consensus sur ses qualités et son efficacité.

L'association neuchâteloise des maisons pour enfants, adolescents et adultes (ANMEA), regroupant toutes les fondations et associations du canton, a accompli la mission qui lui a été confiée par notre Département, à savoir la mise en place de la description et de l'évaluation des fonctions du personnel dans les établissements. Cette activité est en étroite liaison avec l'élaboration d'une nouvelle convention collective de travail pour le personnel travaillant dans les institutions du canton (voir ci-dessous).

14.2. Aide financière aux établissements spécialisés pour enfants et adolescents et adultes

En 2004, les 31 établissements reconnus (AI et non AI) ont présenté leurs comptes d'exploitation 2003 et reçu les subventions prévues par la loi. Les tableaux N° 1, 2, 3 et 4, qui figurent en annexe, résument l'intervention financière des pouvoirs publics neuchâtelois en leur faveur, mais également celle relative aux placements d'enfants et adolescents ne relevant pas de l'assurance-invalidité, placés à l'extérieur de notre canton.

Pour mémoire, le mandat reçu à fin 2003 par la cheffe de Département d'économiser la somme de 4 millions sur l'exercice 2004 suite à la modification du mode de subvention des institutions de la part de l'OFAS a donné lieu à un rapport établi par le chef du service des établissements spécialisés, qui a aussi présidé le groupe de travail mis sur pied à cet effet. Sur un bonne vingtaine de mesures et de projections, certaines sont déjà entrées en vigueur en début ou en cours d'année, alors que d'autres sont toujours à l'étude voire sur le point d'être introduites. A relever qu'aucune mesure envisagée ne touche aux prestations octroyées par les institutions, ni n'occasionne une augmentation de charges pour le canton suite au manque à gagner découlant du train d'économies appliqué par la Confédération. Chaque mesure touche soit à une économie d'échelle, à la rationalisation du fonctionnement, soit encore au transfert d'un certain nombre de services auprès de fournisseurs économiquement plus avantageux. Le Département a également exigé des coupes linéaires de quelques pourcents lors de l'établissement des budgets, décision qui peut être absorbée par les institutions sans toucher à leur offre de prestations.

Plan d'équipement

En guise de rappel, le dernier rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur l'évolution du plan d'équipement depuis son adoption en 1995 a été accepté au printemps 2000.

Le groupe de travail permanent chargé d'examiner tous les nouveaux projets en matière d'établissements spécialisés s'est réuni une seule fois en 2004, mais plusieurs groupes d'experts qui lui sont liés ont continué leurs travaux à un rythme régulier. Il s'agit notamment des tâches suivantes:

- présidence de la commission technique qui s'occupe de soutenir en suivant de près le difficile travail fourni par l'équipe éducative et par la direction du Foyer André, qui s'occupe de la prise en charge résidentielle de personnes toxicomanes avec des troubles psychiques associés pour la majorité d'entre elles;
- participation active à la commission technique qui soutient et supervise le travail des éducateurs engagés dans l'action éducative en milieu ouvert (A.E.M.O.) de la Fondation Carrefour;
- poursuite de la réflexion avec la Fondation Les Perce-Neige, confrontée à une augmentation importante des demandes d'admission dans son secteur scolaire et à une saturation de son secteur adultes, suite notamment au vieillissement des personnes handicapées;
- présidence du groupe de travail inter-institutionnel qui réfléchit et adapte régulièrement le concept des "points-rencontre/points-échange", qui correspondent à des plages de rencontre entre enfants et parents lorsque leur rapprochement pose problème;
- participation active à la commission technique censée accompagner et appuyer l'expérience-pilote de 3 ans consacrée au projet d'éducation de rue, assumée et dirigée par la Fondation Carrefour sur les sites de La Chaux-de-Fonds et du Locle en particulier;
- suivi du projet de redéploiement de la psychiatrie dans le canton de Neuchâtel, émanant du Département de l'instruction publique et des affaires culturelles;
- poursuite de la réflexion autour du projet d'élargissement des missions du Centre IMC neuchâtelois et jurassien, en vue du traitement des troubles handicapants du langage (dysphasie), en collaboration étroite avec le Département de l'instruction publique et des affaires culturelles;
- participation active au sous-groupe du groupe "Missions", plateforme ponctuelle pour traiter de manière interdépartementale (notamment en collaboration avec le service de la san-

té publique) des cas dont le placement pose des problèmes particulièrement difficiles à résoudre;

- participation, sur demande, à d'autres groupes de travail ou commissions *ad hoc* mis sur pied lorsque la nécessité, voire l'urgence de traiter une problématique s'impose à un moment donné.

Législation

Les négociations entre l'ANMEA et les associations du personnel en vue d'une révision de la convention collective de travail du personnel socio-éducatif ont abouti.

Les institutions venues du Département de la justice, de la santé et de la sécurité et précédemment subventionnées en vertu de la LESPAS bénéficient toujours d'un régime différent de celui appliqué par le service des établissements spécialisés aux autres institutions, cela tant en ce qui concerne l'échelle salariale que les conditions de travail.

La mise en application de normes uniformes devra coïncider avec l'adoption d'une nouvelle convention collective pour tout le personnel des institutions représentées à l'ANMEA. Un projet de convention a été soumis à l'Etat qui, avec l'appui de son service juridique et en collaboration avec les représentants de l'ANMEA, a procédé à une relecture du texte en conformité aux standards juridiques requis et aux CCT signées par l'Etat dernièrement. Une fois le texte affiné, une discussion de fond sur les différents volets compris dans le projet de CCT devra avoir lieu entre les différentes parties. Il est dans les intentions du Département d'aboutir à la signature du texte de base de la CCT avant la fin de la présente législature. Les négociations sur la mise en œuvre et les effets financiers de cette nouvelle CCT pourront alors se poursuivre dans une phase ultérieure.

Commission cantonale des établissements spécialisés pour enfants et adolescents

- Cette commission consultative n'a pas eu d'objets à traiter en 2004.

Planification

L'élaboration d'une planification cantonale et intercantonale est une exigence de la Confédération pour obtenir les subventions aux établissements pour enfants et adolescents et aux maisons d'éducation (OPPM art.1 1, let. a). L'ordonnance fédérale sur les prestations fédérales dans le domaine de l'exécution des peines et mesures du 29 octobre 1986, modifiée le 18 septembre 1989 fait référence en la matière, et depuis, cet exercice est reconduit chaque année. Dans notre canton, par la volonté du Conseil d'Etat, il s'est aussi étendu aux établissements relevant de l'assurance-invalidité. A l'heure de la mise sous presse du présent rapport, les données relatives aux institutions AI n'étaient pas disponibles intégralement. C'est pourquoi il a été préféré de reproduire les données jusqu'en 2002, et déjà connues puisque publiées dans le rapport sur l'exercice 2003. Les nouvelles données, relatives à 2003 et à 2004, seront à découvrir dans le rapport qui sera publié en 2006 et portant sur l'année 2005.

Etablissements non AI pour mineurs (état 2003)

Des compléments d'informations sont nécessaires à l'analyse et à la compréhension de certains tableaux des pages suivantes.

Tout d'abord, rappelons que les institutions suivantes, bien que non reconnues par l'Office fédéral de la justice en raison de l'âge des pensionnaires (préscolaires), figurent dans nos statistiques :

- le Foyer Jeanne-Antide, à La Chaux-de-Fonds,
- la Maison de l'enfance (ancien Foyer La Ruche), à Neuchâtel,
- le Foyer La Coccinelle, à Neuchâtel,

Les derniers chiffres concernent l'année 2003. Le taux d'occupation moyen des institutions pour mineurs s'est situé à 74,1%, en diminution apparemment importante par rapport à l'exercice précédent, mais à relativiser au niveau de sa signification, comme cela est indiqué ci-après.

Sur le plan général, il nous a paru important de synthétiser les différents résultats par le tableau suivant:

PLANIFICATION CANTONALE – INSTITUTION NON AI

RECAPITULATIF GENERAL

Années considérées	1999	2000	2001	2002	2003
Nombre de places	287	277	277	276	298
Journées d'ouverture	360	360	360	360	360
Journées d'exploitation	103379	99713	99721	99356	107280
Journées de séjour	79581	76119	78491	79270	79519
Capacité non utilisée	23798	23594	21230	20086	29327
Taux d'occupation (tous les mineurs)	77,0%	76,3%	78,7%	79,8%	74,1%
Mineurs du canton placés dans le canton	541	572	569	600	657
Mineurs d'autres cantons placés dans le canton	34	44	35	41	56
Total des mineurs placés dans le canton	575	616	604	641	713
Répartition selon l'âge:					
00 à 6 ans	143	151	146	198	211
07 – 14 ans	207	234	219	202	240
15 – 17 ans	164	173	190	196	187
18 – 24 ans	53	45	42	34	62
25 ans et plus	8	13	7	11	13
	575	616	604	641	713
Mineurs du canton placés hors canton	22	26	34	29	42

Explications: journées d'exploitation = nombre de places x nombre de journées d'ouverture

Taux d'occupation = journées de séjour: journées d'exploitation

Capacité non utilisée = journées d'exploitation moins journées de séjour. Dans cette rubrique figurent indistinctement les journées d'absences des pensionnaires (vacances, week-ends, hospitalisations, etc.) et les journées résultant des places éventuellement non occupées.

Journées d'ouverture: pour obtenir une subvention de la part de l'OFJ, les institutions doivent garantir une ouverture 365 jours par année. La moyenne de 360 découle du fait qu'une institution particulière, outre l'internat, déploie un programme de préformation professionnelle et de job-coaching qui n'est pas opérationnel pendant les week-ends, d'où une légère baisse de la moyenne des journées.

Une précision s'impose concernant le mode de comptabilisation des journées réalisées. Le taux moyen d'occupation n'est pas véritablement représentatif de la réalité. En effet, lorsqu'un enfant ou un adolescent est absent durant quelques jours (hospitalisation, fugue, séjour temporaire dans sa famille), les journées ne sont pas comptabilisées. Cependant, la place est quand-même réservée et l'institution est presque systématiquement mise à contribution dans le suivi externe de l'enfant. Il en découle que certaines prestations n'entrent pas dans les statistiques. Dès lors, même si théoriquement le taux d'occupation maximum d'une institution devrait pouvoir avoisiner les 100%, dans la pratique, cela n'est statistiquement pas réalisable. C'est pourquoi le taux de 74,1% est indicatif car, dans les faits, une majorité des institutions enregistre des taux d'occupation proches de 100%.

En ce qui concerne les placements intercantonaux, nous constatons, après plusieurs années de relative stabilité, une augmentation sensible du nombre de Confédérés reçus dans notre canton. Le nombre de Neuchâtelois placés hors du canton passe, quant à lui, de 29 à 42. Un premier élément certain d'explication réside dans le fait qu'en 2002 la Maison d'éducation au travail (MET, La Ronde, à La Chaux-de-Fonds) a fermé ses portes aux mineurs pour ne continuer à s'occuper que des placements pénaux de personnes adultes. Toute une série de placements pénaux d'adolescent(e)s qui auraient pu se faire à l'intérieur des frontières cantonales ont par conséquent dû être effectués en dehors de celles-ci. Une tentative d'explication supplémentaire de cet accroissement des placements hors-canton réside dans le fait que, de plus en plus, les jeunes placés connaissent des problèmes de co-morbidité que les institutions ne sont pas toujours à même de traiter dans leur ensemble. Ainsi, dans les concepts de prise en charge, on se doit de plus en plus de procéder avec une certaine flexibilité, permettant des transferts, dans des institutions de plus en plus spécialisées sur des problématiques bien précises; des institutions qui, pour des raisons évidentes, n'existent pas dans chaque canton, d'où la mobilité accrue entre l'une et l'autre d'entre elles.

	<u>2002</u>	<u>2003</u>	<u>Différence</u>
Neuchâtelois placés hors du canton	29	42	+13
Confédérés placés à Neuchâtel	41	56	+15

L'analyse fine de la provenance des pensionnaires placés par d'autres cantons permet de constater que nous avons accueilli: 16 Bernois, 4 Fribourgeois, 14 Genevois, 12 Jurassiens, 1 Bâlois (ville) et 9 Vaudois.

92,2% de notre capacité d'accueil a ainsi été réservée aux stricts besoins neuchâtelois alors que 7,8% étaient mis à disposition des cantons confédérés.

<u>Classe d'âge</u>	<u>2002</u>	<u>2003</u>	<u>Différence</u>
de 0 à 14 ans	400	451	+51
de 15 à 24 ans	230	249	+19
25 ans et plus	11	13	+2

La présence de personnes de plus de 25 ans s'explique par l'officialisation de l'accueil dit "mère-enfants", adopté en 1995 par le Grand Conseil.

Nous pouvons remarquer une sensible augmentation de places depuis 2002 (+22). Ceci s'explique notamment par la mise en route de l'accueil d'urgence à la Maison de Belmont et par la mise sur pied de "Job-coaching" à Sombaille Jeunesse, ainsi que par des minimes différences au niveau du nombre de places dans les institutions entre une année et l'autre. Il est intéressant de remarquer qu'avec une capacité cantonale de 298 places pour 2003, le nombre d'enfants/adolescents accueillis dans les institutions s'élève à 713. Ce phénomène illustre la poursuite d'une politique de placement visant à diminuer au maximum la durée des séjours. Dans ce but, un accent particulier a été mis sur le travail avec les familles. Ainsi, les pensionnaires ne sont placés que lorsqu'il n'y a pas d'autre solution, si possible pour de courtes périodes, en visant toujours une réintégration dans le milieu familial. L'augmentation importante du nombre de placements (+10%) témoigne cependant de l'augmentation des problématiques liées aux enfants et aux adolescents dans notre société.

Chaque année, environ 1,75% des enfants et adolescents neuchâtelois bénéficient des prestations des établissements spécialisés. A ce titre, les chiffres démontrent que les institutions figurant dans le plan d'équipement sont des instruments indispensables de la politique sociale cantonale.

Il est important de bien garder à l'esprit que les résultats énoncés ici sont toujours liés aux structures telles qu'on les a prises en compte au début de la planification. Il est essentiel de savoir que le service des établissements spécialisés veille constamment à faire correspondre, année après année, la dotation en personnel et les budgets d'exploitation au nombre réel de pensionnaires.

Etablissements AI (état 2002)

Comme pour les établissements non AI, nous résumons l'ensemble des résultats par les tableaux suivants:

PLANIFICATION CANTONALE – INSTITUTIONS AI
RECAPITULATIF GENERAL
ATELIERS – ECOLES

Années considérées	1998	1999	2000	2001	2002
Nombre de places	853	866	892	927	935
Journées d'ouverture	220	221	221	217	217
Journées d'exploitation	188160	191684	196802	201362	203200
Journées de séjour	166982	169853	175260	176723	177512
Capacité non utilisée	21178	21831	21542	24639	25688
Taux d'occupation	88,7%	88,6%	89,1%	87,8%	87,4%
Personnes du canton placées dans le canton	932	967	1063	1114	1121
Personnes d'autres cantons placées dans le canton	155	160	156	164	160
Total des personnes placées dans le canton	1087	1127	1219	1278	1281
Répartition selon l'âge					
00 à 06 ans	15	15	25	34	37
07 - 15 ans	171	195	191	197	195
16 - 19 ans	94	104	121	141	143
20 - 29 ans	201	197	210	213	212
30 - 39 ans	216	233	246	248	250
40 - 49 ans	186	189	208	221	222
Plus de 50 ans	204	194	218	224	222
	1087	1127	1219	1278	1281
Personnes placées hors canton	107	110	114	117	115

Explications: journées d'exploitation = nombre de places x nombre de journées d'ouverture

Taux d'occupation = journées de séjours: journées d'exploitation

Capacité non utilisée = journées d'exploitation moins journées de séjour. Dans cette rubrique figurent indistinctement les journées d'absences des pensionnaires (vacances, week-ends, hospitalisations, etc.) et les journées résultant des places éventuellement non occupées.

PLANIFICATION CANTONALE – INSTITUTIONS AI
RECAPITULATIF GENERAL
HOMES – FOYERS

Années considérées	1998	1999	2000	2001	2002
Nombre de places	464	449	438	496	495
Journées d'ouverture	337	340	340	324	326
Journées d'exploitation	156581	152505	148706	160455	160090
Journées de séjour	127101	122099	121346	132200	134120
Capacité non utilisée	29480	30406	27360	27762	25970
Taux d'occupation	81,2%	80,1%	81,6%	82,4%	83,8%
Personnes du canton placées dans le canton	426	419	444	668	675
Personnes d'autres cantons placées dans le canton	136	136	125	143	141
Total des personnes placées dans le canton	562	555	569	811	816
Répartition selon l'âge					
00 à 06 ans	7	1	2	11	7
07 – 15 ans	90	81	72	88	87
16 – 19 ans	33	36	49	70	68
20 – 29 ans	115	103	96	166	169
30 – 39 ans	125	141	131	189	191
40 – 49 ans	100	102	101	139	143
Plus de 50 ans	92	91	118	148	151
	562	555	569	811	816
Personnes placées hors canton	85	81	87	90	93

Explications: journées d'exploitation = nombre de places x nombre de journées d'ouverture

Taux d'occupation = journées de séjour: journées d'exploitation

Capacité non utilisée = journées d'exploitation moins journées de séjour. Dans cette rubrique figurent indistinctement les journées d'absences des pensionnaires (vacances, week-ends, hospitalisations, etc.) et les journées résultant des places éventuellement non occupées.

Balance des échanges intercantonaux

<u>Ateliers – écoles</u>	<u>2001</u>	<u>2002</u>	<u>Différence</u>
Neuchâtelois placés hors du canton	117	115	- 2
Confédérés placés dans le canton	164	163	- 1
<u>Homes – foyers</u>	<u>2001</u>	<u>2002</u>	<u>Différence</u>
Neuchâtelois placés hors du canton	90	93	+ 3
Confédérés placés dans le canton	143	141	-2

Globalement, les placements de neuchâtelois à l'extérieur du canton se sont stabilisés. Leur nombre élevé témoigne de la bonne collaboration intercantonale dans ce secteur, mais aussi de la saturation de plusieurs établissements de la Fondation Les Perce-Neige, qui étudie et réalise actuellement certains projets d'agrandissement et de réorganisation. A cet effet il faut mentionner la prochaine ouverture du site des "Clos" à Fleurier, qui compte ouvrir ses portes dans le second semestre de 2005, en accueillant 3 groupes de 7 personnes handicapées (de sévères à profondes). Une partie de ces pensionnaires provient du secteur de l'hébergement, afin de permettre une absorption partielle de l'importante liste d'attente à laquelle est confrontée l'institution, alors que les autres pensionnaires seront de nouvelles admissions. Un quatrième groupe de 7 personnes est censé être accueilli en 2006, et un cinquième l'année suivante, portant le total des pensionnaires de cette nouvelle structure à 35 unités à partir de 2007.

Les institutions "Le Devens", "Foyer André" et "Pontareuse", toutes trois spécialisées dans le traitement des dépendances, accueillent toujours un nombre important de résidents provenant des autres cantons.

Les taux d'occupation sont restés élevés tant pour les ateliers - écoles que pour les homes - foyers puisqu'ils sont respectivement de 87,4% et 83,8%. Cette statistique ne permet pas d'illustrer correctement la situation de saturation de plusieurs établissements. Le mode de comptabilisation des journées, strictement défini par l'OFAS d'une part mais aussi par la Convention intercantonale relative aux institutions (C.I.I.), ne tient aucun compte des absences de pensionnaires en cas d'hospitalisation, de vacances et de week-end. Dans les faits, l'occupation moyenne des places dans les structures AI cantonales atteint, voire dépasse, les 100%.

Tableau no 1

Aide financière aux établissements spécialisés pour enfants et adolescents ne relevant pas de l'assurance-invalidité																				
Subventions accordées pour l'exercice 2003 aux institutions pour enfants et adolescents du canton - provenance et nombre d'enfants																				
Institutions	Canton de Berne		Canton de Fribourg		Canton de Genève		Canton du Jura		Canton du Valais		Canton de Vaud		Canton de Bâle		Canton du Tessin		Canton de Neuchâtel		Subvention Etat de Neuchâtel	
	cas	jours	cas	jours	cas	jours	cas	jours	cas	jours	cas	jours	cas	jours	cas	jours	cas	jours	pour pensionnaires neuchâtelois	Fr.
Centre pédagogique des Billodes, Le Locle	1	120	1	157	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	38	7003	2'688'546.50
Centre pédagogique de Dombresson	3	649	2	303	4	120	2	392	-	-	2	214	1	115	-	-	70	9049.5	2'987'714.90	
Fondation J. et M. Sandoz, Le Locle	1	333	1	220	1	365	-	-	-	-	7	827	-	-	-	-	25	3426	1'472'387.00	
Foyers Carrefour + La Croisée, La Coudre et Neuchâtel	2	244	1	74	2	256	2	132	-	-	1	362	-	-	-	-	29	2799	1'416'258.65	
Fondation Carrefour -éducation de rue	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	269'362.60
Foyer Jeanne Antide, La Chaux-de-Fonds	1	40	-	-	1	100	4	403.5	-	-	-	-	-	-	-	-	126	6575.0	2'107'589.90	
Foyer "La Géode", Neuchâtel	1	313	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	17	2644	734'682.60
Maison de Belmont, Boudry /. restit.	1	22	-	-	2	34	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	46	7903.5	3'423'462.00	
Pouponnière "la Coccinelle", Neuchâtel	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	24	3094	825'607.95	
Home la Ruche, Neuchâtel	2	17.5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	75	5294.5	2'527'837.35	
Sombaille Jeunesse, La Chaux-de-Fonds	3	381	-	-	2	641	2	188	-	-	-	-	-	-	-	-	86	10079.0	2'800'893.65	
Unité de formation de Sombaille Jeunesse La Chaux-de-Fonds	2	67	-	-	1	80	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	13	1017	232'954.00	
Sombaille Jeunesse - Job Coaching	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	6	360	55'766.65	
Maison des Jeunes, La Chaux-de-Fonds																				446'216.90
Famille d'accueil professionnelle I. et M. Kipfer, Chaumont *																				38'940.00
Famille d'accueil professionnelle J.-L. Bigler, La Chaux-de-Fonds																				153'760.00
Fondation Carrefour, action éducative en milieu ouvert (AEMO) °																				857'523.25
Accueil la Ferme, Chambrelie*																				77'824.00
Particip. Formation en travail social																				28'000.00
TOTAUX	17	2187	5	754	13	1596	10	1116	0	0	10	1403	1	115	0	0	555	59245	23'145'327.90	

* Institution reconnue partiellement, dans laquelle les pensionnaires placés par un service officiel de placement bénéficient, à titre individuel, d'un subside éducatif spécial

° les contributions sont basées sur un forfait mensuel

NB : pour le Foyer Jeanne Antide et le Foyer la Ruche, il est compté les cas et journées pour points rencontre ou échange

Tableau No 2

Aide financière aux établissements spécialisés pour enfants et adolescents ne relevant pas de l'assurance-invalidité sur déficits d'exploitation 2003 versé en 2004

Parts communales

Communes	Fr.	Communes	Fr.
Neuchâtel	2'178'467.30	Cernier	138'142.35
Hauterive	175'196.50	Chézard-Saint-Martin	115'233.60
Saint-Blaise	214'872.75	Dombresson	109'782.45
Marin-Epagnier	270'833.50	Villiers	27'462.85
Thielle-Wavre	43'885.40	Le Pâquier	14'697.45
Cornaux	103'641.25	Savagnier	66'794.10
Cressier	133'036.15	Fenin-Vilars-Saules	52'027.65
Enges	20'700.65	Fontaines	69'140.15
Le Landeron	301'056.45	Engollon	5'934.20
Lignièrès	63'551.00	Fontainemelon	114'957.60
Total district de Neuchâtel	3'505'240.95	Les Hauts-Geneveys	57'685.80
Boudry	348'874.95	Boudevilliers	47'473.50
Cortailod	301'953.45	Valangin	28'704.90
Colombier	346'873.85	Coffrane	43'057.35
Auvernier	107'091.35	Les Geneveys-sur-Coffrane	97'500.05
Peseux	385'998.10	Montmollin	36'640.15
Corcelles-Cormondrèche	281'114.80	Total district du Val-de-Ruz	1'025'234.15
Bôle	123'651.90	Le Locle	718'657.50
Rochefort	69'416.20	Les Brenets	77'903.45
Brot-Dessous	6'762.20	Le Cerneux-Péquignot	23'322.75
Bevaix	254'134.95	La Brévine	47'956.50
Gorgier	122'409.85	La Chaux-du-Milieu	29'739.95
Saint-Aubin-Sauges	166'088.20	Les Ponts-de-Martel	87'356.75
Fresens	13'179.40	Brot-Plamboz	18'078.55
Montalchez	13'455.40	Total district du Locle	1'003'015.45
Vaumarcus	14'973.45	La Chaux-de-Fonds	2'578'886.85
Total district de Boudry	2'555'978.05	Les Planchettes	14'973.45
Môtiers	55'339.75	La Sagne	64'655.05
Couvet	193'758.05	Total district de La Chaux-de-Fonds	2'658'515.35
Travers	83'216.60		
Noiraigue	33'259.05		
Boveresse	26'772.85		
Fleurier	252'892.95		
Buttes	44'644.40		
La Côte-aux-Fées	35'674.10		
Saint-Sulpice	43'333.35		
Les Verrières	50'095.55		
Les Bayards	24'702.75		
Total district du Val-de-Trave	843'689.40	TOTAL GENERAL	11'591'673.35

Tableau No 3

**Subventions versées en 2004 aux institutions hors canton reconnues par
l'assurance invalidité et ayant accueilli des pensionnaires neuchâtelois**

Institutions	Nbre de cas en 2004	Montants versés durant l'année 2004
<u>Canton de Berne</u>		
Interessengemeinschaft Sozial psychiatrie, Berne (déf. 2002)	1	13'132.35
Centre Rencontre pour personnes traumatisées cérébrales, Courfaivre	2	41'546.40
Centre de pédag. curative du Jura bernois, Tavannes (déf. 2002)	4	48'565.80
La Pimpinière, Tavannes (déf. 2002)	4	22'876.10
Schulheim Sunnesschyn, Steffisburg (déf. 2002)	0	13'237.45
<u>Canton de Fribourg</u>		
Centre éducatif et pédagogique, Estavayer-le-Lac	1	0.00
Institution les Buissonnets, Fribourg (av. sur 2003)	1	40'560.00
Institut St-Joseph "Guintzet", Villars-sur-Glâne	7	177'406.50
Ateliers la Farandole, Fribourg	1	3'286.00
<u>Canton de Vaud</u>		
Asile des Aveugles, Lausanne, (y compris solde déf. 2001 et 2002)	2	101'622.60
Ateliers Polyval, Le Mont s/Lausanne (déf. 2001 et 2002)	1	2'662.95
Centre logopédique et pédagogique, Yverdon (déf.2001 et 2002)	0	34'377.00
Centre neurologique et éducatif de Lavigny	3	83'547.45
Cité du Génévrier, Saint-Légier	11	270'761.65
Cité Radieuse, Echichens	6	120'006.15
Ecole cantonale pour enfants sourds, Lausanne (déf. 2003)	1	83'111.30
Fondation Eben-Hézer, Maisons des Chavannes, Lausanne	9	128'406.75
Fondation Perceval, Saint-Prex (y c. déf. 2000 pour mineurs)	3	349'759.00
Fondation Saint-Georges, Yverdon-les-Bains	3	2'340.10
Fondation de Vernand, Cheseaux	1	15'052.10
Foyer de Saint-Barthélémy, Saint-Barthélémy	4	74'586.80
Institution l'Espérance, Etoy	5	125'914.60
Foyer la Branche, Savigny	2	11'079.25
Le Foyer, Centre pour personnes aveugles ou malvoyantes, intellectuellement handicapées, Lausanne	1	1'189.10
Institution le Repuis, Grandson	1	90'798.00
<u>Canton du Valais</u>		
Fondation romande en faveur des personnes sourdes-aveugles "Les Marmettes", Monthey	3	112'315.60
<u>Canton de Zurich</u>		
Kant. Gehörlosenschule, Zurich (y c. déficit 2002)	1	62'657.50
Total des avances sur déficit et soldes de déficits versés en 2004	78	2'030'798.50

Tableau No 4

**Aide financière aux établissements spécialisés pour enfants et adolescents
ne relevant pas de l'assurance-invalidité**

**Subsides éducatifs spéciaux accordés en 2003 pour placements de mineurs ou de jeunes adultes hors du canton
Tableau de répartition par canton et par établissement**

Canton de placement	Etablissement de placement	Nombre de cas en 2003	Nombre de jours en 2003	Dépense totale Fr.	Dépense	
					Etat Fr.	Communes Fr.
Berne	Foyer Espace conceptuel, art vif, Bienne	3	211	54'860.00	32'916.00	21'944.00
	La Grande Maison, Corgémont (y.c. solde ex. 2002)	1	292	91'398.20	54'838.90	36'559.30
	Home d'enfants de Courtelary	1	137	58'201.70	34'921.00	23'280.70
	Foyer des Jeunes, St-Imier (y.c. solde 2002)	1	30	45'724.05	27'434.45	18'289.60
	Prisons de Moutier et Bienne (y.c. pour 2002)	4	47	4'909.85	2'945.90	1'963.95
	Foyer d'éducation de Prêles	6	1140	438'400.00	263'040.00	175'360.00
		16	1857	693'493.80	416'096.25	277'397.55
Jura	Foyer de Mme G.Sahys, Le Noirmont	5	1203	99'538.00	59'722.80	39'815.20
		5	1203	99'538.00	59'722.80	39'815.20
Valais	Foyer d'accueil "La Fontanelle", Mex Maison d'éducation au travail de Pramont, Granges	2	439	173'750.85	104'250.50	69'500.35
		7	1330	320'140.00	192'084.00	128'056.00
		9	1769	493'890.85	296'334.50	197'556.35
Genève	Fondation la Clairière, Genève (y compris solde 2002)	1	81	48'890.03	29'334.00	19'556.03
		1	81	48'890.03	29'334.00	19'556.03
Vaud	Centre communal pour adolesc. de Valmont, Lausanne Foyer la Rembarde, Lausanne Fondation la Clairière, Chamby	6	150	52'745.30	31'647.20	21'098.10
		1	203	75'516.00	45'309.60	30'206.40
		1	24	5'424.00	3'254.40	2'169.60
		8	227	133'685.30	80'211.20	53'474.10
Fribourg	Foyer St-Etienne, Time Out, Fribourg	3	247	128'934.00	77'360.40	51'573.60
		TOTAUX	42	5384	1'598'431.98	959'059.15

15. SERVICE DES COMMUNES

15.1. Contrôle de gestion

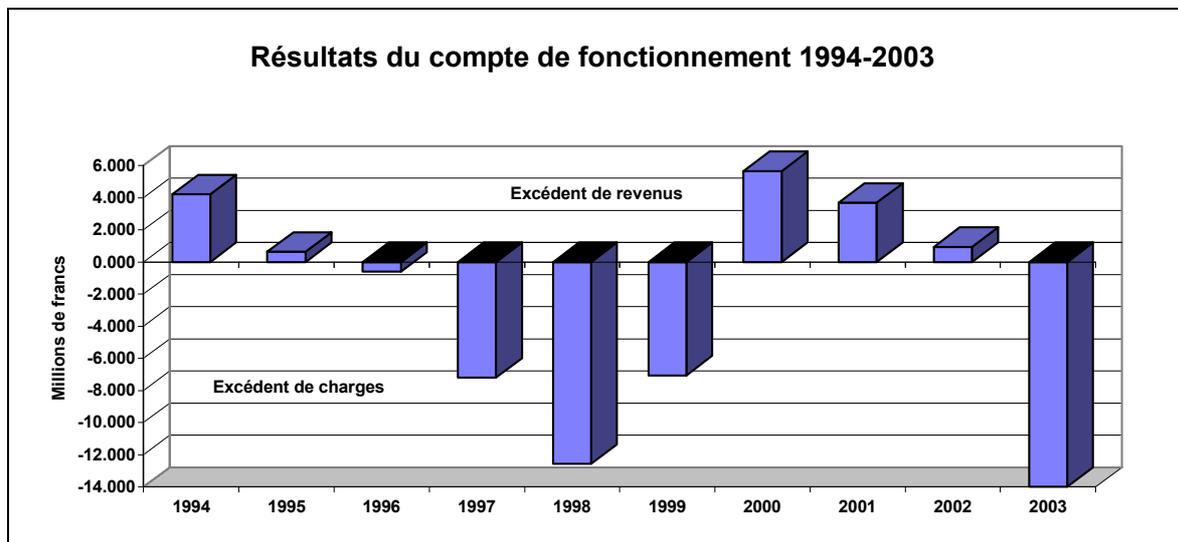
Résultats du compte de fonctionnement 1999-2003 comparés aux prévisions budgétaires

Année	Budgets		Comptes		Améliorations
1999	Déficit	22.800.000	Déficit	- 7.058.175	15.700.000
2000	Déficit	17.200.000	Bénéfice	5.659.032	22.900.000
2001	Déficit	13.450.000	Bénéfice	3.701.283	17.200.000
2002	Déficit	18.340.000	Bénéfice	93.837	18.400.000
2003	Déficit	26.430.000	Déficit	- 23.540.814	2.900.000

L'exercice 2003 affiche un déficit de 23.540.814 francs, en amélioration de seulement 2,9 millions de francs par rapport aux prévisions budgétaires. Les résultats cumulés des cinq derniers exercices font apparaître un déficit de 21,1 millions de francs.

Le nombre des communes bouclant leur compte de fonctionnement dans les chiffres rouges est en augmentation par rapport à 2002 (28) et atteint 34 en 2003.

Au bilan à fin 2003, il n'y a pas de commune en découvert (aucune en 2002). La fortune nette de l'ensemble des communes augmente, passant de 220 millions de francs en 2002 à 232,5 millions de francs à fin 2003 (la hausse est due à la création d'une société anonyme ayant acquis les services industriels de deux villes).



Durant la décennie écoulée, il y a eu pour l'ensemble des communes cinq exercices bénéficiaires et cinq exercices déficitaires. Le résultat global de ces dix années donne un déficit de 36,7 millions de francs.

15.2. Compte administratif de l'ensemble des communes (comptes de fonctionnement et des investissements)

Comptes 2002		Budget 2003				Comptes 2003	
Fr.		Fr.				Fr.	Fr.
				Compte de fonctionnement		Charges	Revenus
1.406.552.743		1.348.572.486		Total des charges (30-39 sans 331-332-333)		1.362.703.644	
82.884.113		60.351.815		Amortissements (331-332-333)		63.761.576	
1.489.530.755		1.382.758.655		Total des revenus			1.402.924.406
0		26.165.646		Excédent de charges			23.540.814
93.899		0		Excédent de revenus			0
				Compte des investissements		Dépenses	Recettes
147.305.446		238.850.519		Total des dépenses		155.402.269	
29.593.163		19.131.006		Total des recettes			33.255.172
117.712.283		219.719.513		Investissements nets / augmentation			122.147.097
0		0		Investissements nets / diminution			0
				Financement			
117.712.283		219.719.513		Investissements nets / augmentation		122.147.097	
0		0		Investissements nets / diminution		0	
82.949.333		60.351.815		Amortissements			63.761.576
0		26.165.646		Compte de fonctionnement / excédent de charges		23.540.814	
93.899		0		Compte de fonctionnement / excédent de revenus			0
34.669.051		185.533.344		Insuffisance de financement			81.926.335
0		0		Excédent de financement			
				Variation de la fortune nette		Débit	Crédit
34.669.051		185.533.344		Insuffisance de financement		81.926.335	
0		0		Excédent de financement			0
147.305.446		238.850.519		Report au bilan / dépenses			155.402.269
112.669.051		79.482.821		Report au bilan / recettes		97.016.748	
93.899		0		Fortune nette / augmentation		0	
0		26.165.646		Fortune nette / diminution			23.540.814

15.3. Commentaires

Compte de fonctionnement

Ce compte enregistre l'ensemble des charges et revenus courants des communes.

Les charges comprennent principalement, par ordre dégressif:

	2002 % du total	2003 % du total	Variations 2002-2003 en %
Charges de personnel	37,7	39,3	- 0,2
Achats de biens, services et marchandises	23,8	21,5	- 13,2
Subventions accordées	12,7	14,8	11,5
Dédommagements à des collectivités publiques	6,9	7,7	7,1
Amortissements	7,0	5,9	- 20,5
Intérêts passifs	4,8	4,5	- 8,4

En 2003, les amortissements, non compris ceux du patrimoine financier, ont représenté 4,7% (6,1% en 2002) de la valeur résiduelle des investissements et subventions aux investissements (Pour l'Etat: 12,6% en 2003 et 13,4% en 2002). Rappelons que le modèle de compte harmonisé (MCH) préconise un taux d'amortissement minimal de 10% sur la valeur résiduelle précitée.

La baisse des amortissements est liée au résultat global négatif des comptes qui a induit une forte diminution des amortissements supplémentaires qui sont passés de 19,4 millions de francs en 2002 à 5,5 millions de francs en 2003.

Quant aux revenus, ils comprennent essentiellement, par ordre décroissant:

	2002 % du total	2003 % du total	Variations 2002-2003 en %
Impôts	39,5	39,9	- 4,8
Contributions	31,8	29,3	- 13,4
Subventions acquises	15,8	16,8	0,2
Revenus des biens	3,0	4,0	25,0
Dédommagements de collectivités publiques	2,9	3,3	5,0
Parts à recettes et contributions sans affectation	0,2	0,2	5,9

Par rapport à 2002, les charges ont baissé globalement de 4,2% et les revenus de 5,8%.

Compte des investissements

Ce compte groupe les dépenses et les recettes pour la construction ou l'amélioration des infrastructures publiques et l'achat d'équipements. Par rapport à 2002, le total des dépenses et le total des recettes ont augmenté respectivement de 5,5% et 12,4% en 2003. Il en résulte que lors de cet exercice les investissements nets ont été de 3,8% supérieurs à ceux de 2002.

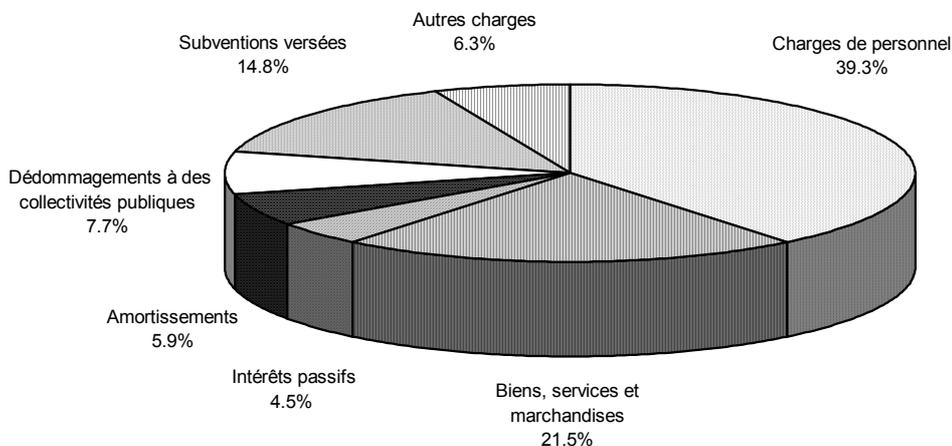
Financement

Cette rubrique permet de comparer l'investissement net aux amortissements et au résultat du compte de fonctionnement. L'insuffisance de financement atteint 81,9 millions de francs en 2003, soit 136,3% de plus qu'en 2002.

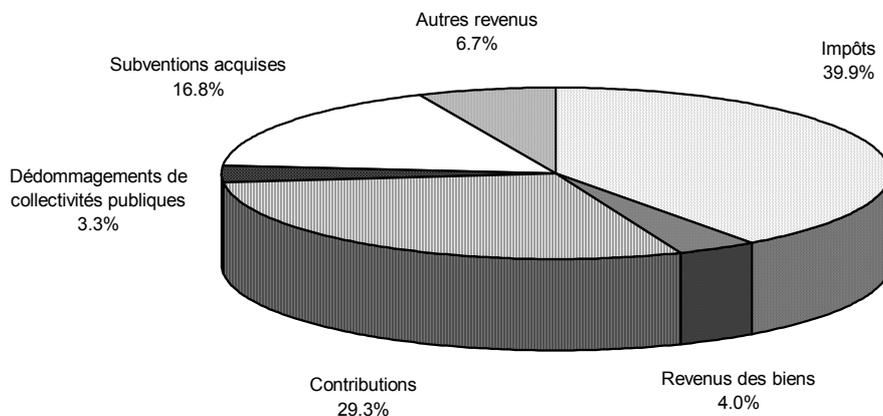
Variation de la fortune nette

Ce chapitre comprend les opérations de clôture de l'exercice. Conformément à l'article 43 du règlement sur les finances et la comptabilité des communes, du 18 mai 1992 (RFC), le boni du compte de fonctionnement est viré directement à la fortune nette.

Charges par nature



Revenus par nature



15.4. Elections communales

Les élections pour le renouvellement des autorités communales ont eu lieu les 6 et 20 juin ainsi que le 22 août 2004 (élection complémentaire au Conseil communal).

Pour la première fois, suite aux modifications des 19 juin 2001 et 4 novembre 2003 de la loi sur les droits politiques (LDP), du 17 octobre 1984, les communes ont eu la possibilité d'instituer l'élection du Conseil communal par le peuple. Huit communes ont choisi ce mode d'élection, cinq d'entre el-

les optant pour le système de la représentation proportionnelle et trois pour le système majoritaire à deux tours.

On trouvera plus loin un tableau (no 0) indiquant le mode d'élection du législatif et de l'exécutif, les cas d'élection tacite (5 dans les Conseils généraux élus selon le système majoritaire, 4 dans ceux élus selon le système de la représentation proportionnelle, 1 dans un Conseil communal élu selon le système majoritaire), l'effectif des Conseils généraux - avec les variations dues à la démographie (5 communes) et celles dues à des réductions votées par le peuple (19 dès la période 2000-2004 et 3 dès la période 2004-2008) - ainsi que l'effectif des Conseils communaux pour la période 2004-2008.

15.5. Tableaux statistiques

En plus du tableau no 0 (voir ci-dessus) qui est établi traditionnellement tous les quatre ans à l'occasion des élections communales, un nouveau tableau (no 6) a été ajouté aux tableaux statistiques figurant en fin de rapport.

Il s'agit du tableau intitulé "Calcul du coefficient d'impôt qui aurait permis l'équilibre des comptes en 2003". Il indique quel coefficient d'impôt chaque commune aurait dû appliquer pour que ses comptes soient équilibrés. Dans les charges, les amortissements supplémentaires sont déduits, comme c'est le cas dans le tableau no 19 qui donne les résultats "réels" d'exercice.

On constate que pour l'ensemble des communes, les coefficients d'impôt étaient inférieurs en 2003 de près de 9 points au niveau permettant l'équilibre des comptes. Seules 17 communes avaient un coefficient supérieur ou égal au coefficient d'équilibre alors que 45 d'entre elles avaient un coefficient insuffisant. On observe également que pour arriver à l'équilibre des comptes, certaines communes auraient dû appliquer un coefficient dépassant 130 voire 140%.

15.6. Rendement des impôts et effort fiscal

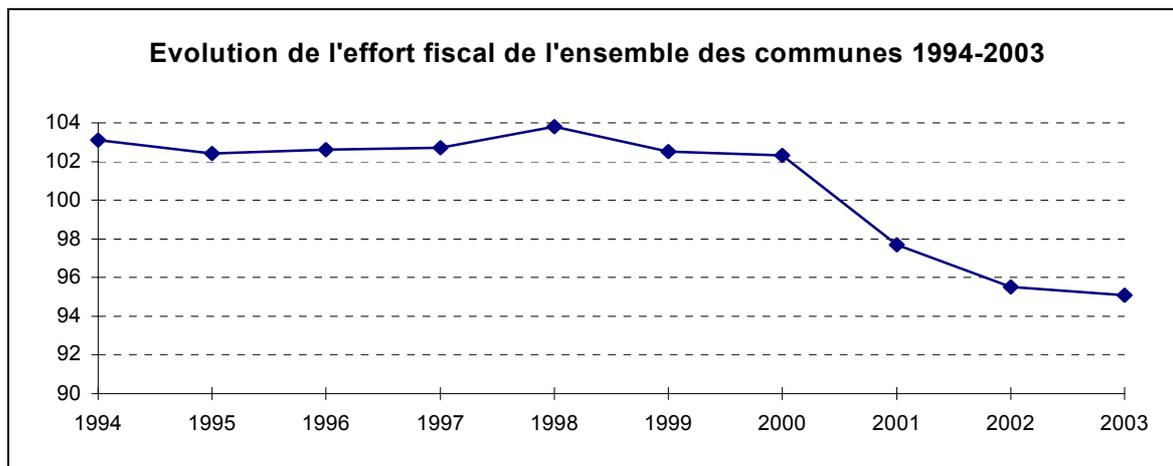
	Impôts perçus par l'Etat	Impôts perçus par les communes	% des impôts communaux par rapport à ceux de l'Etat
1950	18.744.205	24.778.020	132%
1960	28.678.098	36.898.140	129%
1970	87.059.730	99.037.974	114%
1980	171.232.035	190.500.931	111%
1990	289.065.403	333.723.650	115%
1995	449.359.226	417.867.253	93%
2000	528.856.500	487.743.785	92%
2001	554.925.428	541.208.508	98%
2002	594.000.770	566.173.872	95%
2003	573.424.998	541.856.882	94%

En 2003, les impôts perçus par les communes ont représenté 94% des impôts perçus par l'Etat (95% en 2002).

A noter que les chiffres ci-dessus comprennent, pour l'Etat et les communes, les versements compensatoires provenant des frontaliers ainsi que l'impôt à la source, et pour les communes, la taxe foncière.

La diminution relative des impôts perçus par les communes s'explique notamment par la baisse du coefficient d'impôt, décidée dans 14 communes (notamment dans les 3 villes), qui n'a pas été compensée par l'augmentation du coefficient, votée dans 10 communes.

La diminution totale du rendement des impôts - de 20 millions de francs pour l'Etat et 24 millions de francs pour les communes - est due à une forte baisse au niveau des personnes morales, de 29,9 millions de francs, qui n'a pas pu être compensée par la progression des personnes physiques.



L'effort fiscal, qui inclut la taxe foncière mais pas les versements compensatoires provenant des frontaliers ni l'impôt à la source, subit une nouvelle baisse en 2003 (95,1% contre 95,5% en 2002) mais dépasse légèrement le pourcentage, indiqué plus haut, des impôts communaux par rapport à l'impôt de l'Etat (94%). Depuis 1998, la baisse atteint près de 9%.

Un effort fiscal de 100 signifie que l'ensemble des communes perçoit globalement, par l'impôt direct communal ainsi que la taxe foncière, un montant égal à celui perçu par l'Etat dans toutes les communes, au travers de l'impôt direct cantonal.

Il faut relever que l'effort fiscal de l'ensemble des communes est une valeur purement théorique, qui recouvre des situations communales fort différentes. En 2003, l'effort fiscal le plus bas était de 75,3% et le plus haut de 118,2%. L'écart est donc de 43. Pour les coefficients d'impôt, il est de 55 (coefficient le plus bas: 63%, le plus haut: 118%).

On peut noter à ce propos que l'effort fiscal ne reflète plus exactement la fiscalité des communes depuis que le coefficient de l'impôt des personnes morales est identique (100%) pour les communes et l'Etat (nouvelle loi sur les contributions directes entrée en vigueur en 2001). Les communes ayant des personnes morales importantes fiscalement sont avantagées si leur coefficient est inférieur à 100% et désavantagées si leur coefficient est supérieur à 100%. Le produit de l'impôt des personnes morales tire en effet l'effort fiscal vers le haut, sans que la commune concernée fournisse un effort particulier sur le plan fiscal (voir tableau 5 ci-après: classements selon le coefficient et selon l'effort fiscal).

Cette constatation a d'ailleurs amené le Conseil d'Etat à proposer une modification du critère de l'indice de charge fiscale, utilisé dans la compensation de la surcharge structurelle (voir chapitre ci-après, consacré à la péréquation financière intercommunale).

15.7. Dette consolidée de l'ensemble des communes (y compris les syndicats intercommunaux)

Année	Dette consolidée	Par habitant
1950	112.000.000	887
1960	168.000.000	1.150
1970	370.000.000	2.201
1980	695.000.000	4.382
1990	1.043.000.000	6.506

Année	Dette consolidée	Par habitant
1995	1.325.000.000	7.969
2000	1.597.000.000	9.593
2001	1.638.000.000	9.829
2002	1.686.000.000	10.076
2003	1.767.600.000	10.522

Répartition selon les villes, les autres communes et les syndicats

	2002	2003
3 villes	1.082.500.000	1.151.250.000
59 communes	467.000.000	486.100.000
Syndicats intercommunaux	136.500.000	130.250.000
Total	1.686.000.000	1.767.000.000

La dette à moyen et long termes des communes et des syndicats a augmenté de 4,8% en 2003. La dette consolidée des villes a progressé de 6,4%, celle des 59 autres communes de 4,1% alors que celle des syndicats a diminué de 4,6%.

La charge globale - remboursement et intérêts - de la dette consolidée des communes (95.235.388 francs) représente le 18,4% (18,7% en 2002) du total des impôts communaux, pris en compte pour le calcul de l'effort fiscal (518.794.740 francs). La seule charge d'intérêt (67.744.494 francs) représente 12,1% (12,4% en 2002) de ce montant et 4,5% (4,6% en 2002) du total des revenus du compte de fonctionnement (1.402.924.406 francs).

La dette publique (consolidée et flottante) des communes neuchâteloises a atteint 10.522 francs par habitant en 2003 (10.076 francs en 2002).

15.8. Investissements nets de l'ensemble des communes (y compris les syndicats intercommunaux)

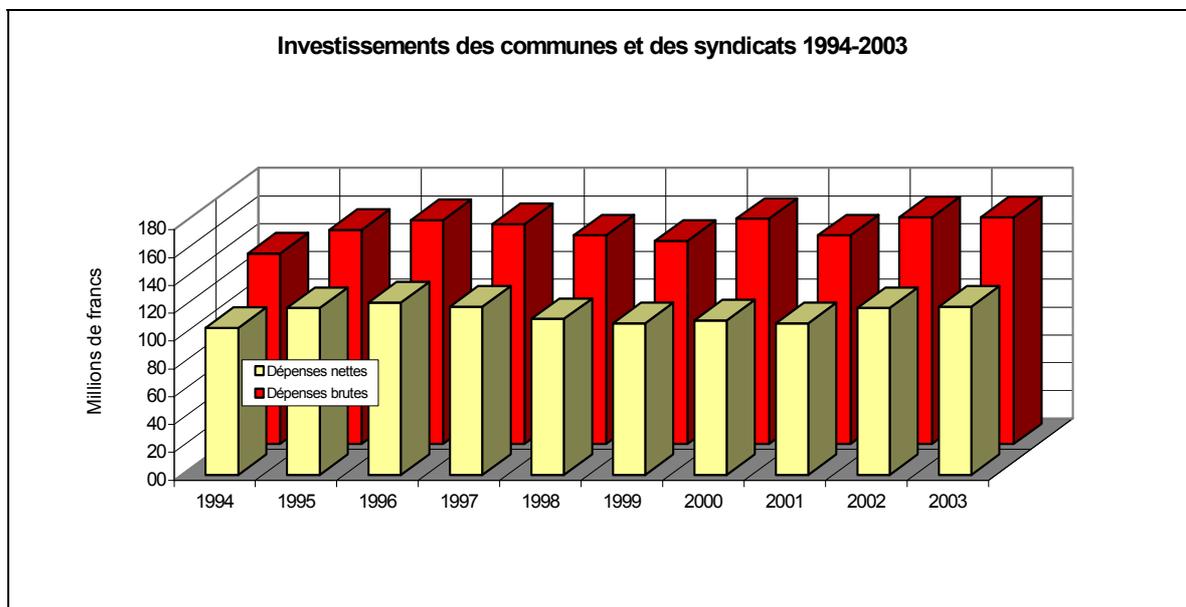
	2002	2003
3 villes	76.045.748	90.732.366
59 communes	41.666.535	31.414.737
Syndicats intercommunaux	2.175.089	- 1.308.674
Total	119.887.372	120.838.429

Investissements nets des syndicats intercommunaux

	2002	2003
Enseignement	2.269.984	4.784.481
Culture, loisirs, sports	1.910.038	- 275.782
Protection et aménagement de l'environnement	- 2.004.933	- 5.817.373
Total	2.175.089	- 1.308.674

Globalement, les investissements des communes et des syndicats ont augmenté de 0,8% en 2003 (diminution de 9,9% en 2002).

En 2003, les villes ont augmenté leurs investissements de 19,3% (+ 28,7% en 2002). Les 59 communes et les syndicats ont diminué les leurs de respectivement 24,6% (+ 20,5% en 2002) et de 160,2% (- 86% en 2002).



En 2003, les investissements bruts des communes se sont élevés à 147 millions de francs (147 millions de francs en 2002) et ceux des syndicats à 16 millions de francs (16 millions de francs en 2002), soit au total 163 millions de francs (163 millions de francs en 2002). Quant aux investissements nets, ils ont atteint pour les communes 122 millions de francs (118 millions de francs en 2002) et ont diminué pour les syndicats de 1 million de francs (2 millions de francs en 2002), soit au total 121 millions de francs (120 millions de francs en 2002).

Durant la décennie écoulée, les investissements de l'ensemble des communes et des syndicats intercommunaux se sont élevés à 1,5 milliard de francs en dépenses brutes et 1,2 milliard de francs en dépenses nettes.

15.9. Sanction d'arrêtés

En 2004, 329 arrêtés de Conseils généraux et communaux (353 en 2003) ont été sanctionnés par le Conseil d'Etat et 48 autorisations relatives à des transactions immobilières (45 en 2003) ont été délivrées par le Département des finances et des affaires sociales. L'exonération des lods ou des droits de mutation a été accordée pour 45 opérations immobilières (32 en 2003).

15.10. Fonds d'aide aux communes

L'aide totale accordée en 2004 est de 1.749.500 francs, soit 196.382 francs de plus que le maximum recommandé par l'article 2 du règlement d'application de la loi sur le fonds d'aide aux communes, du 22 octobre 2003 (RALFAC), fixé à 10% du capital du fonds (1.553.118 francs sur un capital de 15.531.176 francs à fin 2003).

Les aides octroyées en 2004 se répartissent de la manière suivante:

- 252.000 francs comme subside à une commune pour l'assainissement du bilan;
- 305.000 francs comme subside à une commune pour l'assainissement du bilan;
- 480.000 francs comme subside à une commune pour l'assainissement du bilan;

- 61.250 francs comme subside à une commune pour le financement d'une analyse stratégique relative à une motion "Etudier la fusion pour faire avancer la collaboration";
- 61.250 francs comme subside à une commune pour le financement d'une analyse stratégique relative à une motion "Etudier la fusion pour faire avancer la collaboration";
- 27.000 francs comme subside à une commune pour la construction avec une autre commune d'une déchetterie et de places de parc;
- 8.000 francs comme subside à une commune pour la construction avec une autre commune d'une déchetterie et de places de parc;
- 200.000 francs comme subside à une commune pour la rénovation du temple;
- 55.000 francs comme subside à une commune pour le financement d'une étude relative au renforcement de la collaboration avec une autre commune en vue d'une éventuelle fusion;
- 55.000 francs comme subside à une commune pour le financement d'une étude relative au renforcement de la collaboration avec une autre commune en vue d'une éventuelle fusion;
- 245.000 francs comme subside à une commune pour l'assainissement du bilan.

A la fin de 2004, le capital du fonds est de 13.842.442 francs, en diminution de 1.688.734 francs sur 2003. Sur ce montant, seuls 10.052.842 francs peuvent être mis à disposition, le solde, soit 3.789.600 francs, étant constitué de prêts aux communes.

La diminution du capital du fonds est consécutive notamment à la suspension, pour 2003 et 2004, de l'attribution au fonds des 3% du produit de la part du canton à l'impôt fédéral direct (3,7 millions de francs versés en 2002). Cette suspension a été prorogée en 2005, par une loi du 7 décembre 2004.

15.11. Impôts

Modifications du coefficient d'impôt des communes, entrées en vigueur en 2004:

Diminutions: 6 communes

St-Blaise	de 90 à 85%
Colombier	de 90 à 85%
Fresens	de 90 à 85%
Les Hauts-Geneveys	de 95 à 92%
Noiraique	de 119 à 118%
Montalchez	de 115 à 110%

Augmentations: 8 communes

Cressier	de 86 à 95%
Thielle-Wavre	de 88 à 93%
Boudevilliers	de 85 à 90%
Fenin-Vilars-Saules	de 78 à 90%
Le Cerneux-Péquignot	de 93 à 108%
La Chaux-du-Milieu	de 96 à 108%
Travers	de 110 à 113%
Les Planchettes	de 102 à 110%

Au total 14 communes ont modifié leur coefficient d'impôt en 2004 (24 en 2003).

15.12. Législation et activités juridiques

Les modifications du droit cantonal entrées en vigueur en 2004 ou au début de 2005, touchant directement les communes et ayant fait l'objet de circulaires explicatives du service des communes, sont les suivantes:

- Lois portant modification de la loi sur les droits politiques (LDP), des 4 septembre 2002 (art. 9a), 25 mars (art. 3) et 4 novembre 2003 (art. 90 et 95a).
- Loi portant modification de la loi sur les communes (LCo), du 4 novembre 2003 (art. 62).
- Arrêté du Conseil d'Etat, du 8 janvier 2003, désignant les autorités compétentes en matière de commerce itinérant et abrogeant le règlement concernant le commerce ambulatoire et temporaire, du 4 novembre 1992.
- Loi sur le cinéma, du 28 janvier 2003.
- Décret autorisant les communes à percevoir une taxe spéciale du public assistant à des spectacles, représentations et autres manifestations publiques payantes (DTS), du 28 janvier 2003.
- Décret fixant les coefficients de l'impôt cantonal direct et de l'impôt communal direct dus par les personnes physiques, du 1^{er} septembre 2004 (transfert de fiscalité lié au désenchevêtrement).
- Arrêté du Conseil d'Etat, du 1^{er} novembre 2004, portant révision du règlement d'exécution de la loi concernant le traitement des déchets solides (inscription dans le droit cantonal de l'échelle d'équivalence de la taxe pour les ménages, élaborée par le service de la protection de l'environnement).
- Arrêté du Conseil d'Etat, du 24 novembre 2004, portant modification des dotations annuelles de base de la péréquation financière intercommunale (augmentation des dotations pour compenser la diminution due au transfert de fiscalité lié au désenchevêtrement).

Le règlement général type de commune et le règlement type de police ont été mis à jour. Des versions de ces règlements ont en outre été établies, indiquant quelles dispositions sont du droit cantonal pur - et ne peuvent donc être modifiées par les communes - et quelles dispositions ne sont que des propositions et des modèles. Ces règlements types avec références légales (toutes les dispositions reprenant le droit cantonal les indiquent) doivent permettre aux communes de gagner du temps lors de la modification de leur réglementation.

Au travers de deux circulaires, le service des communes a fourni des informations sur les procédures à suivre et les arrêtés à modifier suite à l'arrêt du Tribunal administratif, du 31 août 2004, déclarant illégales toutes les exonérations de la taxe de déchets, fondées sur des considérations d'âge ou de revenu, prévues dans les réglementations communales. Un nombre très important de communes ont dû adapter leurs arrêtés avec le soutien du service, passant le plus souvent d'une taxation par habitant à une taxation progressive par ménage.

Le service des communes a fourni, par circulaire, des informations techniques et juridiques aux communes, s'agissant d'une augmentation ou d'une baisse de leur coefficient d'impôt pour 2005, suite à l'adoption par le Grand Conseil du décret fixant les coefficients de l'impôt direct cantonal et de l'impôt communal dus par les personnes physiques, du 1^{er} septembre 2004. Rappelons que ce décret a concrétisé le transfert fiscal de 30 points d'impôt des communes vers l'Etat, lié au désenchevêtrement des tâches destiné à entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2005.

Le service des communes a participé à divers groupes de travail ou commissions chargés d'élaborer des textes légaux ou réglementaires, des projets ou des instructions. Parmi ceux-ci, on peut citer:

- commission technique de la Fédération des villages du Val-de-Travers (COTEC). La commission a achevé ses travaux en 2004;
- commission cantonale des déchets: réflexions sur des solutions nouvelles pour la taxe;
- commission "Désenchevêtrement des tâches" (CODETA), qui a terminé ses travaux en 2004. Par la suite, le service des communes a été mis fortement à contribution, s'agissant

d'évaluer pour les communes les effets fiscaux, péréquatifs ou budgétaires du désenchevêtrement;

- groupe de travail "Répartition des requérants d'asile dans le canton", chargé de faire des propositions sur ce problème (quotas obligatoires ou indicatifs, compensations directe ou indirecte entre les communes, etc.);
- groupe de travail "Pôles de développement économique et résidentiel", constitué dans le cadre du réseau urbain neuchâtelois (RUN);
- groupe d'accompagnement de l'unité "Politiques locales" de l'Institut de hautes études en administration publique (IDHEAP). Le chef de service des communes a présenté les moyens et la stratégie du canton en matière de surveillance des finances communales, lors de la journée "Portes ouvertes aux communes romandes", organisée par cet institut sur le thème "Conduite et maîtrise des finances publiques";
- comité de la Conférence des autorités cantonales de surveillance des finances communales: en 2004, la Conférence a réexaminé la pertinence des indicateurs financiers harmonisés et a travaillé sur l'adaptation du Modèle de compte harmonisé (MCH) en fonction des normes IPSAS (International Public Sector Accounting Standards) et du projet de réforme de la reddition des comptes des cantons et des communes, mené par la Confédération. Dans le cadre de ces études, le chef de service des communes a présenté, lors d'une journée de travail organisée par la Conférence, les options de notre canton en matière de maintien du compte des investissements, de la technique d'amortissement et des annexes du bilan;
- commission "Péréquation financière" (voir plus loin le chapitre consacré à la péréquation).

15.13. Fusions de communes et collaborations intercommunales

Plusieurs projets de fusions de communes ont bien progressé au cours de l'année. Le service des communes a participé aux cinq soirées d'information mises sur pied au Val-de-Ruz par la commission interpartis, à l'intention des regroupements de communes proposés par l'étude de l'Institut de recherches économiques et régionales (IRER). Suite à ces séances, qui ont réuni environ 120 personnes, un document a été rédigé, donnant les résultats des consultations organisées sur les fusions possibles, fournissant des informations sur les aides aux fusions, simulant les coefficients d'impôt des communes fusionnées et répondant à l'ensemble des questions posées. Il a notamment été indiqué que la procédure de fusion dure de 12 à 15 mois entre l'adoption de la convention et la validation de l'élection des autorités de la nouvelle commune.

Au Val-de-Travers, le chef du service des communes a notamment participé à un débat organisé à Môtiers par l'Agoramobile de ProRegio sur le projet de commune unique. Il apportera également un soutien technique au comité chargé de rédiger un projet de convention de fusion, qui a été constitué à la fin de l'année.

A La Béroche, le chef du service précité a aussi participé à une séance d'information organisée par le groupe de travail "Synergies bérochales" à l'intention de la population.

En collaboration avec la chancellerie d'Etat et le service juridique, le chef du service des communes a soumis au Conseil d'Etat qui l'a accepté un projet de rapport au Grand Conseil à l'appui d'un projet de loi portant modification de la LDP (fusion de communes et siège garanti), faisant suite au postulat Antoine Grandjean "Fusions de communes: l'argent n'est pas tout". Ce projet renonce, pour des raisons d'ordre juridique, à la création de circonscriptions électorales multiples au sein d'une commune issue d'une fusion mais propose en revanche la possibilité de garantir aux anciennes communes un siège au minimum dans le législatif de la nouvelle commune. Il sera soumis au Grand Conseil au début de 2005.

Des aides financières pour des études de fusions ont été octroyées pour les projets de La Chaux-de-Fonds - Le Locle (122.500 francs) et de Peseux - Corcelles-Cormondèche (110.000 francs).

S'agissant des aides financières à la collaboration intercommunale, un premier subside de 35.000 francs a été versé à deux communes - Dombresson et Villiers - pour la construction en commun d'une déchetterie et de places de parc.

15.14. Péréquation financière intercommunale

La péréquation financière intercommunale a fait l'objet de nombreux travaux en 2004. Le service des communes a tout d'abord fait une évaluation du système, comme cela avait été décidé par le Conseil d'Etat. Un projet de loi a été élaboré, qui prévoyait trois modifications principales: le remplacement du critère de l'effort fiscal par le coefficient d'impôt, l'augmentation des dotations de la péréquation d'environ 3 millions de francs et l'augmentation des coefficients de redistribution.

Le Conseil d'Etat a mis ce projet d'adaptation de la péréquation en consultation auprès des communes en mars. Les 62 communes ont répondu: 68% d'entre elles ont accepté le remplacement du critère de l'effort fiscal, 55% l'augmentation des dotations et 50% l'augmentation des coefficients de redistribution. Le projet dans son ensemble a été approuvé par 36 communes représentant 58% de la population cantonale. 8 communes, représentant 7% de la population, se sont abstenues. La commission de gestion et des finances s'est, elle, retrouvée divisée à propos de ce projet, la droite le refusant et la gauche l'acceptant.

Pour des raisons stratégiques et afin de ne pas mettre en péril le dossier très important du désenchevêtrement, le Conseil d'Etat a renoncé, malgré le résultat satisfaisant de la consultation, à soumettre le projet de loi au Grand Conseil mais a manifesté son intention, dans le rapport relatif au deuxième volet du désenchevêtrement, de compenser au moins la diminution du volume de la péréquation, d'environ 2 millions de francs à l'horizon 2007, provoquée par le transfert de fiscalité (30 points d'impôt) lié au désenchevêtrement. Cette diminution est en effet manifestement insupportable pour les communes les plus démunies, qui n'arrivent souvent pas à équilibrer leurs comptes malgré une fiscalité élevée, la péréquation, le désenchevêtrement et des aides d'assainissement du bilan.

En automne, suite à l'acceptation du désenchevêtrement par le Grand Conseil, le Conseil d'Etat a confirmé l'engagement pris en adaptant, par un arrêté du 24 novembre, les dotations de la péréquation de façon à éviter à terme la diminution de 2 millions de francs susmentionnée.

Parallèlement, suite à l'acceptation d'un postulat libéral-PPN, le Conseil d'Etat a entrepris des démarches pour créer une commission chargée d'examiner une révision de la péréquation. Contactée, l'Association des communes neuchâteloises (ACN) a toutefois renoncé à proposer des représentants des communes. Suite à cela, le projet de commission nommée par le Conseil d'Etat a été abandonné et un projet de décret a été déposé au Grand Conseil, demandant la constitution d'une commission ad hoc du Grand Conseil chargée de proposer cette révision. Le décret a été voté et une commission de neuf membres, appelée "commission péréquation financière", a été constituée. Elle a commencé de suite ses travaux avec l'intention de déposer un rapport avant les élections cantonales. Le service des communes participe aux séances de la commission et a déjà fourni à ses membres une documentation et des simulations.

Enfin, une recommandation des groupes libéral-PPN et radical a été déposée, qui demande au Conseil d'Etat de renoncer à adapter la péréquation et à abroger son arrêté du 24 novembre 2004. Cette recommandation a été acceptée en janvier 2005 par le Grand Conseil.

15.15. Gestion communale

La dégradation de la situation financière de l'ensemble des communes, observée en 2003, s'est encore aggravée en 2004. Le déficit budgétisé pour 2004 atteint en effet 36,6 millions de francs, soit 10,2 millions de francs de plus que celui budgétisé en 2003 (26,4 millions de francs), qui était déjà le plus élevé jamais constaté, et 13,1 millions de francs de plus que le résultat net des comptes 2003 (déficit de 23,5 millions de francs).

Quatre communes ont bénéficié d'aides d'assainissement du bilan, suite à des propositions faites par le service des communes et moyennant une hausse du coefficient d'impôt.

Une note complète établie par le centre de compétence TVA de l'Etat a été adressée aux communes à propos de la restitution éventuelle de l'impôt préalable TVA suite à l'acceptation par le canton que les charges communales liées à l'évacuation des eaux claires soient financées par l'impôt au lieu de la taxe d'épuration.

Une information a été adressée aux communes situées en région LIM à propos des aides à l'investissement qu'elles peuvent solliciter auprès du Parrainage suisse pour communes de montagne. Les conditions d'octroi des aides ont été rappelées et il a bien été précisé que les subsides du fonds d'aide aux communes sont indépendants des interventions éventuelles du Parrainage: ils sont toujours fixés avant que ce dernier décide de l'octroi ou non d'une aide.

En vue des élections communales, l'effectif légal des Conseils généraux pour la période administrative 2004-2008 a été établi par le service des communes et communiqué aux communes. Celles pour lesquelles la variation était due à la démographie et nécessitait une adaptation du règlement général de commune ont été renseignées sur les modèles d'arrêtés à disposition.

Par circulaire, le service des communes a attiré l'attention des communes sur les risques qu'elles encourent si elles ont des engagements importants à court terme. Un relèvement très fort et rapide des taux des emprunts pourrait les plonger dans de grandes difficultés financières. Il a été recommandé aux communes de ne gérer qu'une partie raisonnable de leur dette moyennant des engagements à court terme, cela d'autant que les taux des emprunts consolidés sont actuellement favorables.

Par circulaire, une vingtaine de communes, qui n'avaient pas envoyé leurs comptes 2003 à l'administration fédérale des finances, ont été requises de le faire.

Comme chaque année, toutes les communes ont reçu des tableaux les classant, pour 2003, selon l'effort fiscal, le revenu fiscal, ces deux indices combinés, la fortune nette par habitant ainsi que la différence entre fortune nette et rentrée d'impôt par habitant. Pour leur permettre de mieux comprendre la péréquation, un tableau leur a aussi été adressé, comparant les revenus et efforts fiscaux de 2001 et 2003. Enfin, elles ont reçu un tableau classant les communes selon leur coefficient d'impôt en 2004.

Ces tableaux ont été accompagnés de la liste à jour des documents disponibles au service des communes.

L'année 2004 s'est révélée importante pour la formation des administrateurs, administratrices et autres employés communaux. Elle a en effet vu le début, en automne, de la formation intercantonale mise sur pied par les cantons de Berne, Neuchâtel, Fribourg et du Jura. La première volée de candidats - donc cinq Neuchâtelois inscrits à Bienne - au diplôme intercantonal de cadre en administration communale a entamé sa formation, qui compte 350 périodes de cours, à Bienne et à Fribourg. Cette nouvelle offre de cours a été organisée à l'initiative et avec la collaboration active des associations d'administrateurs ou de secrétaires communaux ainsi que des services des communes des quatre cantons. Ces services ont notamment fourni de la documentation aux futurs professeurs.

Le chef du service a participé activement à une journée de formation des nouvelles conseillères communales et nouveaux conseillers communaux, organisée en automne par l'ACN en collaboration avec l'IDHEAP. Il y a présenté des exposés consacrés aux sujets suivants: "Les communes et leurs relations avec l'Etat", "Finances et comptabilité des communes" et "Péréquation financière intercommunale". La journée a rencontré un grand succès avec une participation de plus de 80 personnes.

Le site Internet du service des communes, dont l'adresse est www.ne.ch/scom, a été ouvert en automne. Il regroupe la quasi-totalité des documents à l'intention des communes, qui figuraient antérieurement sur le disque canton et plusieurs nouvelles informations, statistiques et autres renseignements d'ordre financier ou fiscal, intéressant aussi bien les bailleurs de fonds des communes que l'ensemble des citoyens.

Une mise à jour du plan comptable, la huitième depuis 1992, a été effectuée, comprenant notamment les modifications dues au désenchevêtrement des tâches entre l'Etat et les communes, accepté au travers de neuf projets de lois et de six projets de décrets les 31 août et 1^{er} septembre par le Grand Conseil. Le service des communes a participé activement aux travaux de la commission "Désenchevêtrement des tâches" (CODETA), notamment en effectuant des simulations relatives aux effets financiers, fiscaux et péréquatifs du désenchevêtrement et en collaborant à la rédaction de divers textes légaux y relatifs. Les communes ont constamment été tenues informées de ce dossier après avoir été formellement consultées. Elles ont en particulier reçu, outre la mise à jour susmentionnée, le rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil no 04.033, les montants des charges cantonales réparties et ceux de la péréquation 2005 ainsi que des indications sur les montants

fiscaux, à faire figurer dans leur budget 2005 suite au désenchevêtrement et à l'adaptation de la péréquation.

En application de l'article premier alinéas 2 à 4 des directives aux communes concernant les amortissements (DCA), du 5 décembre 1994, le département a autorisé une commune en situation financière délicate à réévaluer jusqu'à concurrence de leur valeur cadastrale dix actifs immobiliers appartenant au patrimoine financier. Le montant total de la réévaluation s'est élevé à 5 millions de francs. Cette autorisation est la deuxième du genre, après celle accordée en 1998 à la même commune, pour un montant de 4,8 millions de francs.

L'acceptation de la réévaluation a été subordonnée à une augmentation du coefficient d'impôt. En outre, comme l'autorisation remplaçait une acceptation exceptionnelle du Conseil d'Etat d'un découvert au bilan, correspondant à la perte due au transfert de fiscalité lié au désenchevêtrement, elle a précisé qu'aucune nouvelle autorisation de réévaluer ne serait délivrée à la commune concernée dans les cinq années à venir.

15.16. Application de la loi sur les communes

Article 8.- Sanction des règlements

Parmi les arrêtés ou dispositions réglementaires qui n'ont pas été sanctionnés ou ont été sanctionnés avec des réserves, on peut citer:

- certaines dispositions d'un règlement général de commune, incomplètes au regard de la loi sur les droits politiques (LDP), du 17 octobre 1984. L'arrêté de sanction a complété les dispositions lacunaires;
- un arrêté modifiant un arrêté fixant des taxes de camping, qui modifiait lui-même l'arrêté de base et n'avait en outre pas été sanctionné. Ce genre de formulation incorrecte, relativement fréquente, peut généralement être corrigée par l'arrêté de sanction. Cela a été le cas en l'occurrence;
- un arrêté modifiant un arrêté relatif aux rétributions des conseillers communaux datant de six ans, qui n'avait lui-même pas été sanctionné. L'omission a été réparée par une sanction globale, portant sur l'arrêté de base et sa modification;
- une disposition d'un règlement général de commune relative à la signature de la correspondance émanant du Conseil communal, contraire à l'article 27 alinéa 2 LCo. L'illégalité a pu être corrigée par l'arrêté de sanction, qui a supprimé certains termes de la disposition incriminée (voir remarque plus loin, ad article 27 LCo);
- une convention intercommunale concernant la collaboration entre agents de police de trois communes. Elle avait omis d'abroger formellement une ancienne convention conclue entre deux des trois communes, qui était abrogée de fait par la nouvelle convention. L'omission a pu être réparée par l'arrêté de sanction;
- une disposition d'un règlement de distribution de l'eau potable prévoyant que les erreurs et contestation concernant les appareils de mesure sont tranchées par une entreprise spécialisée. L'arrêté de sanction a corrigé cette informalité en stipulant que seule une station officielle d'étalonnage est compétente en la matière;
- une disposition d'un arrêté modifiant un règlement général de commune, prévoyant que tout électeur - sans préciser qu'il ne s'agit que des électeurs communaux - peut faire partie de la commission scolaire. L'arrêté de sanction a ajouté cette précision.

Article 9.- Annulation de décisions

Le Conseil d'Etat a été saisi d'une requête d'un syndicat intercommunal exploitant une station de télédistribution de signaux à des téléreseaux, qui concluait au report de la sanction des arrêtés de deux communes relatifs à la dissolution dudit syndicat et à la vente de leurs téléreseaux respectifs à une société anonyme. Dans un premier temps, il a écarté la requête visant les ventes des téléreseaux, car celles-ci n'avaient rien d'illégal, et a sanctionné les arrêtés incriminés.

Dans un second temps, le Conseil d'Etat a également écarté la requête susmentionnée, en tant qu'elle visait la dissolution du syndicat intercommunal. Il a été constaté que toutes les communes membres avaient accepté formellement cette dissolution, même si certaines d'entre elles formulaient des réserves à propos des conditions financières liées à la sortie du syndicat des deux communes ayant vendu leur télé-réseau à une société anonyme. Suite à cette vente, ces dernières ne désiraient évidemment plus faire partie du syndicat régional en voie de création, destiné à reprendre les activités du syndicat dissous en lui ajoutant l'exploitation de télé-réseaux acquis de communes membres.

Le Conseil d'Etat a considéré que ces réserves ne remettaient pas en cause la dissolution elle-même et a rappelé que les contestations d'ordre pécuniaire entre communes - et donc aussi entre communes et syndicats intercommunaux - peuvent être portées par l'action de droit administratif devant le Tribunal administratif, en vertu de l'article 58 alinéa premier lettre d) de la loi sur la procédure et la juridiction administratives (LPJA), du 27 juin 1979 (RSN 152.130).

Par la suite, le Conseil d'Etat a rejeté la requête émanant de deux groupes politiques d'un Conseil général d'une commune membre du syndicat régional susmentionné, qui demandait le retrait de la sanction donnée quatre mois plus tôt à l'arrêté communal relatif à l'adhésion de la commune au dit syndicat et à la vente du télé-réseau communal à ce dernier.

Pour l'essentiel, les requérants estimaient que le syndicat régional avait été créé en contradiction avec les règles fixées par l'ancien syndicat intercommunal et que le Conseil communal avait outrepassé ses compétences en indiquant à l'Etat, sans consulter le législatif, que le syndicat régional pouvait être créé malgré les déficiences de deux communes.

Le Conseil d'Etat a rappelé qu'une sanction ne doit pouvoir être remise en cause que s'il apparaît après coup un fait nouveau important - par exemple un vice de procédure dans un vote du législatif communal - qui justifie son réexamen.

En l'occurrence la requête a été déclarée recevable car le grief soulevé - non saisine du législatif - pouvait être assimilée à la dénonciation d'un vice de procédure.

Sur le fond en revanche, le Conseil d'Etat a rappelé que le Conseil intercommunal d'un syndicat peut légalement se prononcer sur la dissolution dudit syndicat mais qu'il n'a pas à le faire sur la création d'un nouveau syndicat. Les articles 66, 66a et 68 LCo précisent clairement qu'un syndicat se crée par la simple adoption d'un règlement général par des communes et sa sanction par le Conseil d'Etat. Le législatif d'un ancien syndicat n'a aucune compétence pour fixer des règles à ce propos.

Le Conseil d'Etat a aussi relevé que le Conseil communal représente la commune vis-à-vis des tiers, et notamment de l'Etat. C'est bien à lui de se prononcer s'il est requis de donner l'avis de celle-ci. Juridiquement, son choix de ne pas consulter le législatif en l'espèce ne constituait ni un vice de procédure ni un déni de justice. Sur le plan politique, la position des requérants n'était pas indéfendable mais le Conseil d'Etat ne saurait, autonomie communale oblige, interférer dans le débat politique interne d'une commune. Comme il n'y avait aucun vice de procédure ayant entraîné des conséquences sur le fond, le retrait de sanction ne pouvait se justifier.

Article 17.- Incompatibilités absolues

Dans une commune de moins de 400 habitants, le Conseil d'Etat a autorisé une tante et son neveu à siéger ensemble au Conseil communal, en application de l'article 17 alinéa premier in fine, pour la période administrative 2004-2008.

Suite à la question d'une commune, il a été précisé que les termes "fonctionnaires et employés communaux" figurant à l'alinéa 2 visent des personnes qui sont liées à la commune par un contrat de travail, à temps partiel ou complet, de durée limitée ou indéterminée. Le sens de la disposition légale est notamment d'éviter des conflits entre l'employeur - le Conseil communal - et des employés qui interviendraient au législatif vis-à-vis de leur hiérarchie. En revanche, la réglementation communale ne peut exclure des personnes liées à la commune par un contrat d'entreprise ou de mandat. Ces dernières ne peuvent être visées que par des incompatibilités relatives, si celles-ci ont été étendues par le règlement de commune aux membres du législatif.

Article 25.- Attributions du Conseil général

Selon la loi, il y a réélection complète d'une autorité si la majorité de ses membres ont démissionné et que cette autorité ne peut être complétée. Cette règle, qui seule permet de démissionner indirectement

tement un membre d'une autorité, vaut pour le Conseil général (article 12) ainsi que pour le Conseil communal et la commission scolaire (art. 25 chiffre 1 lettre b)). Sur demande d'une commune, il a été précisé qu'elle vaut aussi, par analogie, pour d'autres commissions. Si dans une commission de cinq membres, trois d'entre eux démissionnent et que leurs partis respectifs refusent de les remplacer, les deux membres restants sont démissionnés de fait et il y a réélection globale de la commission.

Article 27.- Bureau du Conseil communal

Une disposition d'un règlement général de commune qui prévoyait que le président signe la correspondance et les actes officiels émanant du Conseil communal, avec le secrétaire ou avec le chef du dicastère concerné, n'a pas été sanctionnée. Selon l'article 27 alinéa 2, la commune n'est engagée que par la signature du président et du secrétaire (ou de leurs remplaçants nommément désignés). La signature du "chef du dicastère concerné" est contraire à cette disposition et n'a pas de portée juridique.

Article 44.- Gages immobiliers

Une commune a été autorisée à reprendre à titre temporaire une cédule hypothécaire au porteur de 84.000 francs grevant au deuxième rang une parcelle acquise d'un particulier.

Il a été pris acte que la cédule était introuvable et qu'une procédure d'annulation judiciaire avait été introduite. La durée de l'autorisation a été fixée jusqu'à l'annulation de la cédule, qui intervient dans le délai d'un an dès la première publication.

Article 46.- Placement de capitaux

Les autorisations suivantes ont été accordées par le Conseil d'Etat:

- prêt de 230.000 francs, d'une durée de 20 ans, à un club de football pour l'assainissement des drainages et la réfection de ses terrains;
- prêt de 10.000 francs, d'une durée de 5 ans, à une association ayant pour but la création d'une structure d'accueil pour les enfants en âge de scolarité infantile et primaire, durant les repas de midi.

Article 50.- Participations financières

Les autorisations suivantes ont été accordées par le Conseil d'Etat:

- participation d'une commune, pour un montant de 10.000 francs, au capital-actions d'une société anonyme s'occupant de l'élimination et du recyclage d'appareils électriques et électroniques;
- participation de trois communes, pour des montants respectifs de 5000 francs, au capital-actions d'une société à responsabilité limitée, gérant le paiement des salaires dans les emplois de proximité.

Article 51.- Garanties financières

Le Conseil d'Etat a sanctionné deux arrêtés de Conseils généraux autorisant le Conseil communal à cautionner l'emprunt conclu par la commune auprès de la Centrale d'émission des Communes Suisses (CCS).

Les autorisations suivantes ont en outre été accordées par le Conseil d'Etat:

- garantie par une commune, pour un montant de 540.000 francs, du remboursement du prêt LIM accordé à une association pour la réhabilitation d'un moulin;
- garantie par une commune, pour un montant de 42.000 francs, du remboursement du prêt LIM accordé à un club de football pour l'agrandissement et l'assainissement de ses vestiaires;
- cautionnement par une commune, pour un montant de 30.000 francs et pour sa durée, du prêt LIM accordé à une association de soutien à un télésiège, pour la construction d'un toboggan.

Article 52.- Achats. Ventes. Servitudes

Diverses transactions immobilières, omises dans l'arrêté du Conseil général (acquisition de 24 m²) ou formulées incorrectement (achat de quatre parcelles de 48, 16, 28 et 43 m², directement pour le domaine public communal au lieu d'un double transfert passant par le domaine privé de la commune) ont pu être régularisées par l'arrêté de sanction car il n'y avait pas de conséquences financières pour la commune.

Un Conseil général a adopté un arrêté autorisant le Conseil communal à vendre "pour un prix indicatif de 140.000 francs pouvant être négocié" des parcelles de terrain bâties. Par la suite, le Conseil communal s'est interrogé sur sa compétence de vendre ces parcelles pour 100.000 francs, à un autre acheteur que celui prévu initialement. La baisse du prix était motivée partiellement par le versement d'un montant de 17.000 francs par une assurance. Après examen des procès-verbaux du législatif, il a été constaté que le prix de 140.000 francs avait de manière constante été présenté comme un prix définitif et qu'il avait de l'importance pour les conseillers généraux. Le Conseil communal avait même fait allusion à la signature d'une promesse de vente pour ce montant. Dans ces conditions, il a été demandé au Conseil communal de retourner devant le Conseil général pour qu'il entérine la vente au nouveau prix.

Un Conseil communal a été contraint de saisir une deuxième fois son Conseil général pour une transaction immobilière avec un particulier. Il s'est en effet avéré, selon le bornage et l'accord passé avec le vendeur, que l'acquisition effective par la commune portait sur une surface de terrain de 796 m² à 35 francs le m². Or selon l'arrêté, l'opération aurait dû concerner une parcelle d'environ 490 m², acquise au prix de 20 francs le m². Ce n'est pas l'augmentation de la surface qui a nécessité une nouvelle saisine du législatif - elle était explicable et admissible - mais l'augmentation du prix au m², qui entraînait un surcoût pour la commune d'environ 19.000 francs.

Une omission affectant un arrêté du Conseil général, relatif à un crédit pour la construction d'un giratoire, a pu être réparée par l'arrêté de sanction. L'arrêté incriminé ne contenait pas de délégation au Conseil communal pour procéder aux transactions immobilières découlant de la construction précitée. L'arrêté de sanction a pu corriger cet oubli car les dites transactions, n'impliquant d'ailleurs que la commune et l'Etat, avaient été décrites de manière suffisamment détaillées dans le rapport du Conseil communal au Conseil général à l'appui du projet d'arrêté.

Dans une transaction avec un particulier, le Conseil communal a admis de verser à un particulier qui avait cédé des terrains au titre de participation à des frais d'aménagement d'une conduite d'eau, une somme de 10.000 francs comme complément. Quand bien même ce montant était dans les compétences financières du Conseil communal, il a été exigé que celui-ci soumette un arrêté au Conseil général, relatif à l'octroi de ce versement. Ce dernier a en effet été considéré comme élément essentiel de la transaction immobilière - et non comme une compensation ultérieure à propos de frais mal évalués, indépendante de la cession de terrain - et en tant que tel de la compétence du législatif.

Article 54.- Droits d'emption, de préemption et de réméré

Suite à la question posée par une commune, il a été précisé ce qui suit, s'agissant de l'exercice tant par l'Etat que par la commune du droit de préemption légal sur des immeubles protégés.

L'article 26 de la loi sur la protection des biens culturels, du 27 mars 1995 (RSN 461.30), donne à l'Etat un droit de préemption légal sur les immeubles protégés. Il a trois mois pour se déterminer. S'il n'exerce pas son droit, la commune le récupère.

L'interprétation de cette disposition et de l'article 54 LCo conduit aux constatations suivantes:

- le Conseil communal est compétent pour renoncer à l'exercice du droit, comme cela a été admis pour la renonciation à l'exercice du droit de préemption légal prévu par l'article 682 alinéa 2 du Code civil suisse (CCS), qui existe en faveur du propriétaire d'un fonds grevé d'un droit de superficie (rapport de gestion du Département des finances et des affaires sociales, exercice 2000, page 150);
- en revanche, s'il y a volonté d'exercer le droit, donc d'acheter, il faut saisir le Conseil général;

- selon l'article 26 alinéa 2 précité, la commune dispose du même droit que l'Etat: cela signifie qu'elle a aussi un délai de trois mois pour "se déterminer", c'est-à-dire pour prendre une décision exécutoire, soit un arrêté du Conseil général sanctionné (nota: le délai suffisamment long mentionné à l'article 54 alinéa 2 LCo a été estimé à 60 jours (cf. rapport du département de l'Intérieur, exercice 1980, page 43), donc un délai de 90 jours devrait suffire).

Article 58.- Approbation du budget

Aucun budget communal pour 2004 n'a été refusé mais plusieurs communes ont été rendues attentives au fait que leur fortune nette risquait de ne plus être suffisante en 2005.

Seules 6 communes (8 en 2003) ont présenté un budget bénéficiaire en 2004. Le total des déficits prévus a été de 36,6 millions de francs (26,4 millions de francs en 2003). C'est le plus gros déficit global jamais budgétisé (le plus important déficit à ce jour a été budgétisé en 2003).

Article 59.- Approbation des comptes

On constate comme en 2003 que de nombreuses communes ont continué à avoir des difficultés à équilibrer les charges et les revenus dans les domaines financés par des taxes causales ainsi que dans les services industriels: 40 (43 en 2002) d'entre elles ont en effet dû comptabiliser une ou plusieurs avances au bilan, principalement pour les chapitres de l'eau, de l'épuration et des déchets (voir tableau no 23 ci-après).

Article 63.- Exclusion des conseillers communaux

Suite aux questions d'une commune, il a été apporté quelques éclaircissements complémentaires sur l'article 63 LCo.

Cette disposition n'est qu'un cas d'application de l'article 21 lettre a) de la loi cantonale sur les marchés publics (LCMP), du 23 mars 1999 (RSN 601.72), qui exclut le soumissionnaire de la procédure d'adjudication s'il n'est pas indépendant du pouvoir adjudicateur.

Elle interdit qu'un conseiller communal soit en même temps un fournisseur, un vendeur ou un entrepreneur ayant comme cliente la commune. Une personne qui a une position dirigeante dans une société qui effectue des travaux pour la commune ou qui fait partie du conseil d'administration de cette société ne peut être membre du Conseil communal. Si cette personne abandonne ses fonctions et mandats dans la société - y compris ses actions - et les cède par exemple à des personnes de sa famille, elle devra alors, si elle est élue au Conseil communal, se retirer de toute discussion relative à l'octroi de marchés à cette société, en application de l'article 18 LCo.

Suite à la demande d'une commune, il a été précisé que si un membre du Conseil communal n'exerce aucune fonction dirigeante dans la société exploitée par son conjoint, celle-ci peut soumissionner à des travaux de la commune.

Il a toutefois été indiqué à cette commune qu'un conseiller communal agent d'assurances exerçant donc une fonction de responsable (mandataire commercial ou fondé de pouvoir) intéressé à la conclusion des contrats, ne peut conclure une assurance avec sa commune, même si c'est par l'intermédiaire d'un collègue. Des contrats existants n'ont en revanche pas à être dénoncés et un simple renouvellement tacite n'est pas considéré comme un nouveau contrat.

Article 65.- Amortissements

Plusieurs taux d'amortissements insuffisants ont été corrigés soit par le service des communes, pour les arrêtés non soumis à sanction, soit par l'arrêté de sanction dans les autres cas.

Une intervention a été faite auprès du Département de la justice, de la santé et de la sécurité (DJSS) à propos du taux d'amortissement appliqué dans l'hôpital d'une ville. Il a été constaté que le service de la santé publique avait édicté - sans compétence légale réelle - des directives sur les amortissements dans les hôpitaux, qui dérogeaient aux règles claires du droit cantonal. Elles préconisaient notamment des taux d'amortissement insuffisants, calculés de surcroît sur la valeur résiduelle au lieu de la valeur initiale.

En 2003, les amortissements d'actifs ont totalisé 66,5 millions de francs (85 millions de francs en 2002) dont 5,5 millions de francs d'amortissements supplémentaires (20 millions de francs en 2002). La diminution des amortissements ordinaires provient pour l'essentiel de deux villes (création d'une société anonyme exploitant les services industriels). Quant à celle touchant les amortissements supplémentaires, elle est due à la dégradation générale de la situation financière des communes.

Article 66.- Syndicats intercommunaux - Définition

Deux nouveaux syndicats intercommunaux ont été créés:

- le syndicat intercommunal du Corps des sapeurs-pompiers du Val-de-Ruz Nord (SPVDRN), qui regroupe les communes de Cernier, Chézard-St-Martin, Fontaines, Fontainemelon et Les Hauts-Geneveys,
- le syndicat de l'Ecole secondaire intercommunale des Ponts-de-Martel (ESIP). Il regroupe les communes des Ponts-de-Martel, de Brot-Plamboz et de La Sagne.

Les syndicats intercommunaux pour l'épuration des eaux usées du Haut Val-de-Ruz (SEVARU) et des Prés-Royer élargis (SIPRE) ont fusionné pour créer le syndicat intercommunal des eaux du Val-de-Ruz Est (SEVRE), qui regroupe les communes de Cernier, Chézard-St-Martin, Dombresson, Villiers, Savagnier, Fenin-Vilars-Saules, Fontaines, Engollon, Fontainemelon et Les Hauts-Geneveys.

Le syndicat intercommunal de la station de télédistribution Boudry-Colombier (SITEBCO), qui regroupait les communes de Boudry, Cortaillod, Colombier, Bôle, Bevaix et Gorgier, a été dissous.

Il a été remplacé par le premier syndicat régional du canton: le syndicat régional de télédistribution, qui a gardé le même sigle (SITEBCO). Il regroupe, en tant que communes membres, les communes de Boudry, Cortaillod, Bôle et Bevaix. Ces communes participent à l'exploitation de la station de réception et de traitement de signaux ainsi que des lignes et moyens de transmission de ces signaux à des téléreseaux. Les communes de Boudry, Cortaillod et Bevaix (communes dites secondaires) participent en outre à l'exploitation des téléreseaux cédés (notamment par elles-mêmes) au syndicat ou mis à sa disposition par des tiers.

A fin 2004, il y a 33 syndicats intercommunaux et un syndicat régional en activité dans le canton.

Une convention intercommunale de police régionale a été sanctionnée en 2004, regroupant les communes de Bevaix, Gorgier et St-Aubin-Sauges.

Article 73.- Composition du Conseil intercommunal

Suite à la demande d'une école secondaire, il a été rappelé que les membres du corps enseignant d'un syndicat intercommunal peuvent, pour autant qu'ils soient de nationalité suisse, faire partie du législatif dudit syndicat, conformément à l'article 17 alinéa 2 LCo, applicable par analogie aux syndicats intercommunaux en vertu de l'article 67 LCo.

Article 78a.- Composition du comité scolaire

Il a été rappelé que les membres du corps enseignant d'un syndicat scolaire ne peuvent en revanche pas faire partie du comité scolaire dudit syndicat, conformément à l'article 17 alinéa 4, applicable par analogie aux syndicats intercommunaux en vertu de l'article 67 LCo.

15.17. Tableaux statistiques

On trouve ci-après les 34 tableaux statistiques suivants, qui concernent l'ensemble des communes (nos 0 à 32) et les syndicats intercommunaux (no 33):

Fiscalité

0. Composition des Conseils généraux et communaux pour la période administrative 2004-2008
1. Taux des impôts communaux et taxes des communes en 2004
2. Impôts communaux perçus en 2003
3. Détermination des indices des ressources fiscales (IRF) et de charge fiscale (ICF) en 2003. Coefficients d'impôt 2003 et 2004
4. Coefficient d'impôt. Effort fiscal. Revenu fiscal. Coefficient et revenu fiscal inverse. Masse imposable en 2003
5. Classements des communes selon le coefficient d'impôt, l'effort fiscal, le revenu fiscal et leurs combinaisons en 2003

6. Simulation des coefficients d'impôt permettant l'équilibre des comptes 2003

Comptes de fonctionnement 2003

7. Récapitulation fonctionnelle. Charges
8. Récapitulation fonctionnelle. Revenus
9. Récapitulation fonctionnelle. Résultats nets
10. Récapitulation fonctionnelle. Charges par habitant
11. Récapitulation fonctionnelle. Revenus par habitant
12. Récapitulation fonctionnelle. Résultats nets par habitant
13. Récapitulation par nature. Charges
14. Récapitulation par nature. Revenus
15. Récapitulation par nature. Charges par habitant
16. Récapitulation par nature. Revenus par habitant
17. Parts des communes aux principales charges réparties entre l'Etat et les communes en 2003
18. Charges des principaux domaines autofinancés et bénéfiques des services industriels versés au compte de fonctionnement en 2003
19. Amortissements d'actifs et résultats "réels" en 2003. Charge de la dette consolidée. Taux d'intérêt de la dette

Comptes des investissements 2003

20. Récapitulation fonctionnelle. Résultats nets

Bilans communaux à fin 2003

21. Actif
22. Passif
23. Avances aux financements spéciaux à fin 2003
24. Engagements envers les financements spéciaux (réserves affectées) à fin 2003
25. Dette publique et fortune nette ou découvert par habitant à fin 2003

Divers (Fonds d'aide aux communes. Indicateurs financiers. Péréquation financière intercommunale)

26. Aides du fonds d'aide aux communes à fin 2004
27. Marge d'autofinancement en 2003
28. Indicateurs financiers des communes en 2003
29. Indicateurs financiers complémentaires des communes en 2003
30. Indicateurs harmonisés et complémentaires. Evolution pour l'ensemble des communes et l'Etat de 1999 à 2003
31. Péréquation financière intercommunale en 2004
32. Péréquation financière intercommunale en 2004: comparaisons

Syndicats intercommunaux

33. Comptes des investissements 2003. Bilans à fin 2003

Composition des Conseils généraux et communaux pour la période administrative 2004-2008
Tableau 0

	Mode d'élection du Conseil général*	Changements par rapport à 2000-2004	Election tacite	Population au 31.12.2002	Effectif du Conseil général	Variations par rapport à 2000-2004	Modifications dues à la démographie	Réductions votées par le peuple		Conseil communal		Variations par rapport à la période 2000-2004
								dès 2000	dès 2004	Election par le peuple*	Effectif	
1 Neuchâtel	P	-		31'566	41					P	5	-
2 Hauterive	P	-		2'589	31	-4		6	4		5	-
3 Saint-Blaise	P	-		3'085	41						5	-
4 Marin-Epagnier	P	-		3'856	41						5	-
5 Thielle-Wavre	M	-		622	15						5	-
6 Cornaux	P	-		1'504	25			6			5	-
7 Cressier	P	-		1'928	31	+2	+ 2	8		M	5	-
8 Engeles	M	-		295	11						5	-
9 Le Landeron	P	-		4'383	41						5	-
10 Lignières	P	-		911	17	+2	+ 2	2			5	-
11 Boudry	P	-		5'067	41						5	-
12 Cortaillod	P	-		4'365	41						5	-
13 Colombier	P	-		5'012	41						5	-
14 Auvèrnie	P	-		1'533	25			6			5	-
15 Pesex	P	-		5'542	41					P	5	-
16 Corcelles-Cormondrèche	P	-		3'963	41					P	7	-
17 Bôle	P	-		1'788	29	-6	+ 2		8		5	-
18 Rochefort	P	-		997	21	+2	+ 2				5	-
19 Brot-Dessous	M	-		103	9						5	-
20 Bevaix	P	-		3'651	31			10			5	-
21 Gorgier	P	-		1'745	35						5	-
22 Saint-Aubin-Sauges	P	-		2'384	31			10			5	-
23 Fresens	M	-		201	15						5	-
24 Montalchez	M	-		190	15					M	5	-
25 Vaumarcus	M	-		212	15						5	-
26 Môtiers	P	-		825	17						5	-
27 Couvet	P	-		2'806	31			10			5	-
28 Travers	P	-		1'196	19			6			5	-
29 Noiraigue	M			470	11			4			5	-
30 Boveresse	M	-		390	13			2			5	-
31 Fleurier	P	-		3'696	35			6			5	-
32 Buttes	M	-		636	15						5	-
33 La Côte-aux-Fées	M	-		504	15						5	-
34 Saint-Sulpice	P	-		621	15						5	-
35 Les Verrières	P	-		734	15						5	-
36 Les Bayards	M	-		360	15						5	-
37 Cernier	P	-		1'936	31			8			5	-
38 Chézard-Saint-Martin	P	-		1'643	33					M (*)	5	-
39 Dombresson	P	-		1'545	25			6			5	-
40 Villiers	P	-		400	15						5	-
41 Le Pâquier	M	-		220	15						5	-
42 Savagnier	P	-		927	17	+2	+ 2	2			5	-
43 Fenin-Vilars-Saules	P	-		755	15						5	-
44 Fontaines	P	-		952	15			4			5	-
45 Engollon	M	-		82	9						5	-
46 Fontainemelon	P	-		1'656	33						5	-
47 Les Hauts-Geneveys	P	-		832	15			2			5	-
48 Boudevilliers	P	-		675	15						5	-
49 Valangin	P	-		419	15						5	-
50 Coffrane	P	-		631	15						5	-
51 Les Geneveys/Coffrane	P	-		1'439	29						5	-
52 Montmolin	M	-		505	15						5	-
53 Le Locle	P	-		10'314	41					P	5	-
54 Les Brenets	P	-		1'146	19			4			5	-
55 Le Cerneux-Péquignot	M	-		330	15						5	-
56 La Brévine	M	-		695	15						5	-
57 La Chaux-du-Milieu	M	-		416	13			2			5	-
58 Les Ponts-de-Martel	P	-		1'261	25						5	-
59 Brot-Plamboz	M	-		277	15						5	-
60 La Chaux-de-Fonds	P	-		37'361	41					P	5	-
61 Les Planchettes	M	-		222	11	-4			4		5	-
62 La Saane	P	-		954	19						5	-
Ensemble des communes	P = 43 / M = 19	1	9	167'323	1'452	-6	+10	-104	-16		312	0
*(P):Régime de la représentation proportionnelle. (M):Régime majoritaire à un tour.												
							5 communes	19 communes	3 communes	(*) = élection tacite		

Taux des impôts communaux et taxes des communes en 2004
Tableau 1

	Communes	Population au 31.12.2003	Coefficient d'impôt en %	Taux maximal (en %) sur le revenu (dès Frs 180'000)	Taux maximal (en o/oo) sur la fortune (dès Frs 500'000)	Impôt foncier en o/oo	Taxe foncière en o/oo	Tarif de vente de l'eau (par m3) en Frs.	Taxe d'épuration		Taxe de déchets	
									Par m3 d'eau en Frs.	Par facture d'eau en %	Par habitant en Frs.	Par ménage en Frs.
1	Neuchâtel	31571	90	13.1	3.2	1.5	-	1.58	1.40			104
2	Hauterive	2539	90	13.1	3.2	-	-	2.10	3.25		120	
3	Saint-Blaise	3114	85	12.3	3.1	1.5	-	1.15	2.20		120	
4	Marin-Epagnier	3925	70	10.2	2.5	-	-	1.20	2.00		120	
5	Thielle-Wavre	636	93	13.5	3.3	-	-	1.27	3.70		120	
6	Cornaux	1502	85	12.3	3.1	1.5	-	1.50	2.80			120
7	Cressier	1928	95	13.8	3.4	1.5	-	1.45	2.35		130	
8	Ençes	300	98	14.2	3.5	1.5	-	2.70		75		120
9	Le Landeron	4363	79	11.5	2.8	1.5	-	1.95	2.25		132	
10	Lignières	921	94	13.6	3.4	-	-	1.90	3.55			105
11	Boudry	5056	98	14.2	3.5	1.5	-	1.20	1.20			100
12	Cortailod	4376	90	13.1	3.2	1.5	-	1.50	1.45		95	
13	Colombier	5027	85	12.3	3.1	1.5	-	1.50	1.40		115	
14	Auvernier	1552	77	11.2	2.8	1.5	-	1.15	1.50		120	
15	Peseux	5594	94	13.6	3.4	1.5	-	1.30	1.30			120
16	Corcelles-Cormondrèche	4074	89.2	12.9	3.2	-	-	1.75	2.50		100	
17	Bôle	1792	85	12.3	3.1	1.5	-	1.75	2.50		120	
18	Rochefort	1006	89	12.9	3.2	1.5	-	1.45		90	60	
19	Brot-Dessous	98	95	13.8	3.4	-	-	1.50	-			150
20	Bevaix	3683	91	13.2	3.3	1.5	-	0.90	1.00		123	
21	Gorgier	1774	90	13.1	3.2	1.5	-	1.90	2.85			140
22	Saint-Aubin-Sauges	2407	100	14.5	3.6	-	-	2.65	2.10		120	
23	Fresens	191	85	12.3	3.1	1.5	-	2.10	2.00			140
24	Montalchez	195	110	16.0	4.0	1.5	1.75 et 1	4.00	4.00			100
25	Vaumarcus	217	63	9.1	2.3	1.5	-	1.30	1.95		130	
26	Môtiers	802	105	15.2	3.8	1.5	-	0.90	2.00		100	
27	Couvet	2808	103	14.9	3.7	-	-	1.10	1.55		148.80	
28	Travers	1206	113	16.4	4.1	1.5	-	1.10	2.00		102.75	
29	Noiraique	482	118	17.1	4.2	1.5	-	1.10	1.30			110
30	Boveresse	388	108	15.7	3.9	1.5	-	1.10	1.70			100
31	Fleurier	3665	100	14.5	3.6	1.5	-	1.10	1.10		85	
32	Buttes	647	108	15.7	3.9	1.5	-	1.70	1.70			115
33	La Côte-aux-Fées	517	89	12.9	3.2	-	-	1.65	1.80			95
34	Saint-Sulpice	628	101	14.6	3.6	1	-	2.20	1.10			100
35	Les Verrières	726	104	15.1	3.7	1.5	-	2.70	2.40			75
36	Les Bayards	358	112	16.2	4.0	-	-	3.70	3.00			110
37	Cernier	2002	96	13.9	3.5	1.5	-	2.50	3.00		102	
38	Chézard-Saint-Martin	1670	104	15.1	3.7	1.5	-	2.20	4.30		130	
39	Dombresson	1591	93	13.5	3.3	-	-	3.30	2.70			94
40	Villiers	398	96	13.9	3.5	1.5	-	4.00	3.00			68
41	Le Pâquier	213	98	14.2	3.5	1.5	-	1.00	2.40			125
42	Savaignier	968	89	12.9	3.2	1.5	-	2.30	3.65			105
43	Fenin-Vilars-Saules	754	90	13.1	3.2	-	-	2.30	4.20		98	
44	Fontaines	1002	85	12.3	3.1	1.5	-	2.60	3.00		130	
45	Engollon	86	77	11.2	2.8	1.5	-	3.30	5.00			150
46	Fontainemelon	1666	82	11.9	3.0	1.5	-	1.95	2.70			102
47	Les Hauts-Geneveys	836	92	13.3	3.3	1.5	-	2.15	3.00			135
48	Boudevilliers	688	90	13.1	3.2	-	-	2.90	1.10		115	
49	Valanqin	416	95	13.8	3.4	1.5	-	1.80	2.40			100
50	Coffrane	624	97	14.1	3.5	1.5	-	3.90	1.00		100	
51	Les Geneveys/Coffrane	1413	90	13.1	3.2	1.5	-	1.60	1.80			132
52	Montmollin	531	75	10.9	2.7	1.5	-	2.50	1.15			95
53	Le Locle	10415	100	14.5	3.6	1.5	1.7 et 0.85	2.90	1.80		180	
54	Les Brenets	1129	75	10.9	2.7	1.5	-	2.55	3.00			130
55	Le Cerneux-Péquignot	338	108	15.7	3.9	-	-	2.20	-		105	
56	La Brévine	695	108	15.7	3.9	1.5	-	2.20		87		85
57	La Chaux-du-Milieu	431	108	15.7	3.9	1.5	-	2.20		90		110
58	Les Ponts-de-Martel	1266	102	14.8	3.7	1.5	-	2.40		55		150
59	Brot-Plamboz	262	108	15.7	3.9	-	-	2.37	-			75
60	La Chaux-de-Fonds	37374	100	14.5	3.6	1.5	1.75 et 1	1.99	1.33			186
61	Les Planchettes	217	110	16.0	4.0	-	-	3.76	-			130
62	La Sagne	937	100	14.5	3.6	1.5	-	2.15	3.70			150
	Ensemble des communes	167'990	92.6			46	3	62	53	5	27	35
Le coefficient de l'impôt cantonal en 2004 était de 100%. L'impôt communal des personnes morales est identique à l'impôt cantonal.												

Impôts communaux perçus en 2003
Tableau 2

	Personnes physiques		Dont impôts des frontaliers	Dont impôts à la source	Personnes morales		Taxe foncière	Impôts fonciers	Total	
	en francs	par habitant			en francs	par habitant			en francs	par habitant
1 Neuchâtel	95'964'243	3'040	440'277	5'369'716	34'802'780	1'102		2'164'943	132'931'966	4'211
2 Hauterive	8'248'499	3'249	26'371	192'478	120'430	47	0	1'598	8'370'527	3'297
3 Saint-Blaise	11'158'033	3'583	32'857	301'764	966'865	310	0	4'1920	12'166'818	3'907
4 Marin-Epagnier	8'307'631	2'117	61'068	171'824	5'485'810	1'398	0	0	13'793'441	3'514
5 Thielle-Wavre	1'968'965	3'096	0	20'388	39'738	62	0	0	2'008'703	3'158
6 Cornaux	3'583'678	2'386	18'241	89'142	594'165	396	0	51'044	4'228'887	2'816
7 Cressier	4'496'771	2'332	7'138	109'563	94'303	49		79'376	4'670'450	2'422
8 Enghes	962'404	3'208	0	-17'412	4'764	16	0	1'050	968'218	3'227
9 Le Landeron	11'793'218	2'703	23'339	129'609	742'018	170	0	0	12'535'236	2'873
10 Lignières	2'501'424	2'716	0	30'430	27'780	30	0	0	2'529'204	2'746
11 Boudry	12'649'539	2'502	78'062	450'242	222'483	44	0	146'095	13'018'117	2'575
12 Cortaillod	12'578'932	2'875	47'699	228'012	193'359	44		89'891	12'862'182	2'939
13 Colombier	17'246'822	3'431	21'866	199'091	92'874	18	0	128'138	17'467'834	3'475
14 Auvemier	6'399'212	4'123	12'463	140'048	295'420	190	0	14'104	6'708'736	4'323
15 Peseux	15'757'783	2'817	21'980	417'293	790'355	141	0	153'806	16'701'944	2'986
16 Corcelles-Cormondèche	12'882'197	3'162	6'798	201'369	350'869	86	0	1'119	13'234'185	3'248
17 Bôle	6'391'436	3'567	22'546	63'416	212'012	118		5'306	6'608'754	3'688
18 Rochefort	3'080'873	3'062	9'630	42'213	40'489	40	0	8'031	3'129'393	3'111
19 Brot-Dessous	233'688	2'385	4'305	6'346	15'161	155	0	0	248'849	2'539
20 Bevaix	10'037'862	2'725	16'088	138'052	141'489	38	0	35'821	10'215'172	2'774
21 Gorgier	5'642'008	3'180	9'517	122'568	149'524	84	0	28'380	5'819'912	3'281
22 Saint-Aubin-Sauges	6'548'271	2'721	21'640	127'819	198'228	82	0	0	6'746'499	2'803
23 Fresens	478'955	2'508	33'196	3'241	7'818	41	0	0	486'773	2'549
24 Montalchez	463'762	2'378	0	1'041	2'002	10	27'953	230	493'947	2'533
25 Vaumarcus	653'659	3'012	0	5'836	2'260'677	10'418	0	0	2'914'336	13'430
26 Môtiers	2'045'308	2'550	136'071	5'833	32'970	41	0	0	2'078'278	2'591
27 Couvet	6'256'457	2'228	198'498	136'621	186'113	66	0	0	6'442'570	2'294
28 Travers	2'615'261	2'169	18'694	44'558	41'093	34	0	11'409	2'667'763	2'212
29 Noiraigue	1'120'226	2'324	15'295	38'280	20'933	43	0	0	1'141'159	2'368
30 Boveresse	858'293	2'212	1'586	2'883	4'221	11	0	0	862'514	2'223
31 Fleurier	8'929'471	2'436	240'305	110'348	663'480	181	0	45'955	9'638'906	2'630
32 Buttes	1'358'656	2'100	3'739	725	24'142	37	0	0	1'382'798	2'137
33 La Côte-aux-Fées	1'399'790	2'708	109'786	23'617	37'1253	718	0	0	1'771'043	3'426
34 Saint-Sulpice	1'118'543	1'781	39'768	15'191	31'535	50	0	4'249	1'154'327	1'838
35 Les Verrières	1'543'677	2'126	38'861	4'377	31'923	44	0	4'989	1'580'589	2'177
36 Les Bayards	788'448	2'202	3'286	1'707	9'562	27	0	0	798'010	2'229
37 Cernier	5'279'228	2'637	16'088	73'419	80'083	40	0	0	5'359'311	2'677
38 Chézard-Saint-Martin	4'688'435	2'807	6'345	73'272	49'575	30	0	0	4'738'010	2'837
39 Dombresson	3'867'956	2'431	11'330	118'482	274'340	172	0	0	4'142'296	2'604
40 Villiers	962'321	2'418	6'571	14'274	206'305	518	0	0	1'168'626	2'936
41 Le Pâquier	535'853	2'516	0	24'916	17'714	83	0	0	553'567	2'599
42 Savagnier	2'399'261	2'479	3'059	33'875	17'104	18	0	0	2'416'365	2'496
43 Fenin-Vilars-Saules	1'930'862	2'561	4'305	25'115	21'418	28	0	0	1'952'280	2'589
44 Fontaines	2'474'035	2'469	86'446	55'947	-4'092	-4	0	18'592	2'488'535	2'484
45 Engollon	256'406	2'981	0	1'308	1'308	15	0	0	257'714	2'997
46 Fontainemelon	4'287'126	2'573	240'192	95'402	176'166	106	0	69'052	4'532'344	2'720
47 Les Hauts-Geneveys	2'490'571	2'979	680	84'490	16'321	20	0	384	2'507'276	2'999
48 Boudevilliers	1'865'722	2'712	30'817	78'049	15'611	23	0	0	1'881'333	2'734
49 Valanqin	987'813	2'375	1'133	22'370	16'034	39	0	0	1'003'847	2'413
50 Coffrane	1'614'563	2'587	0	18'285	46'930	75	0	2'956	1'664'449	2'667
51 Les Geneveys/Coffrane	3'804'771	2'693	104'234	75'654	603'315	427	0	279	4'408'365	3'120
52 Montmollin	1'265'961	2'384	0	18'757	13'499	25	0	1'408	1'280'868	2'412
53 Le Locle	27'102'679	2'602	3'108'674	511'742	4'682'235	450	969'454	296'532	33'050'900	3'173
54 Les Brenets	3'781'833	3'350	886'671	19'279	429'466	380	0	0	4'211'299	3'730
55 Le Cerneux-Péquignot	695'554	2'058	1'443	1'446	11'276	33	0	0	706'830	2'091
56 La Brévine	1'523'104	2'192	32'063	3'677	23'024	33	0	615	1'546'743	2'226
57 La Chau-du-Milieu	1'018'241	2'363	9'630	2'920	6'670	15	0	3'292	1'028'203	2'386
58 Les Ponts-de-Martel	2'691'851	2'126	117'830	24'927	305'696	241	0	4'021	3'001'568	2'371
59 Brot-Plamboz	588'367	2'246	3'512	385	25'627	98	0	681	614'675	2'346
60 La Chau-de-Fonds	104'195'689	2'788	4'855'958	2'357'333	9'212'468	246	3'938'768	1'664'061	119'010'986	3'184
61 Les Planchettes	460'005	2'120	10'084	11'798	43'506	200	0	0	503'511	2'320
62 La Sagne	2'468'495	2'634	60'161	16'252	59'773	64	0	5'718	2'533'986	2'704
Ensemble des communes	471'300'697	2'817	11'328'196	12'690'295	65'620'010	392	4'936'175	5'085'045	546'941'927	3'269
Chiffres de 2002	465'735'387	2'795	10'650'979	13'678'589	95'511'461	573	4'927'024	4'568'925	570'742'797	3'425

Détermination des indices des ressources fiscales (IRF) et de charge fiscale (ICF) en 2003. Coefficients d'impôt 2003 et 2004.
Tableau 3

	Impôts communaux avec impôts fonciers et taxes foncières, sans impôts frontaliers ni impôts source	Impôt d'Etat	Revenu fiscal (RF) (impôt d'Etat par habitant)	IRF = Revenu fiscal relatif (RFR)	ICF = Effort fiscal (EF) en %	Coefficients d'impôt 2003	Coefficients d'impôt 2004	Variations en 2003
1	Neuchâtel	127'121'973	133'298'702	4'222	130	95.3662	90	90
2	Hauterive	8'151'678	9'004'257	3'546	109	90.5314	90	90
3	Saint-Blaise	11'832'197	13'118'091	4'213	130	90.1976	90	85
4	Marin-Epagnier	13'560'549	17'473'078	4'452	137	77.6082	70	70
5	Thielle-Wavre	1'988'315	2'280'000	3'585	110	87.2068	88	93
6	Cornaux	4'121'504	4'734'092	3'152	97	87.0601	85	85
7	Cressier	4'553'749	5'291'165	2'744	84	86.0633	86	95
8	Enghes	985'630	1'022'803	3'409	105	96.3656	98	98
9	Le Landeron	12'382'288	15'606'559	3'577	110	79.3403	79	79
10	Lignières	2'498'774	2'664'123	2'893	89	93.7935	94	94
11	Boudry	12'489'813	12'872'133	2'546	78	97.0299	98	98
12	Cortailod	12'586'471	13'892'210	3'175	98	90.6009	90	90
13	Colombier	17'246'877	19'069'960	3'794	117	90.4400	90	85
14	Auvermier	6'556'225	8'434'153	5'434	167	77.7342	77	77
15	Peseux	16'262'672	17'294'499	3'092	95	94.0338	94	94
16	Corcelles-Cormondrèche	13'026'018	14'641'300	3'594	111	88.9676	89.2	89.2
17	Bôle	6'522'792	7'638'366	4'262	131	85.3951	85	85
18	Rochefort	3'077'550	3'441'398	3'421	105	89.4273	89	89
19	Brot-Dessous	238'198	250'759	2'559	79	94.9907	95	95
20	Bevaix	10'061'032	11'206'022	3'043	94	89.7824	91	91
21	Gorgier	5'687'827	6'295'483	3'549	109	90.3477	90	90
22	Saint-Aubin-Sauges	6'597'040	6'812'877	2'830	87	96.8319	100	100
23	Fresens	450'336	500'030	2'618	81	90.0618	90	85
24	Montalchez	492'906	416'893	2'138	66	118.2333	115	110
25	Vaumarcus	2'908'500	3'324'821	15'322	472	87.4784	63	63
26	Môtiers	1'936'374	1'863'133	2'323	72	103.9311	105	105
27	Couvret	6'107'451	5'986'345	2'132	66	102.0230	103	103
28	Travers	2'604'511	2'376'629	1'971	61	109.5884	110	113
29	Noiraique	1'087'584	924'570	1'918	59	117.6313	119	118
30	Boveresse	858'045	804'102	2'072	64	106.7085	108	108
31	Fleurier	9'288'253	9'105'772	2'485	76	102.0040	100	100
32	Buttes	1'378'334	1'292'220	1'997	61	106.6641	108	108
33	La Côte-aux-Fées	1'637'640	1'716'666	3'320	102	95.3966	89	89
34	Saint-Sulpice	1'099'368	1'045'153	1'664	51	105.1873	101	101
35	Les Verrières	1'537'351	1'512'367	2'083	64	101.6520	104	104
36	Les Bayards	793'017	709'705	1'982	61	111.7390	112	112
37	Cernier	5'269'804	5'526'883	2'761	85	95.3486	96	96
38	Chézard-Saint-Martin	4'658'393	4'479'250	2'682	83	103.9994	104	104
39	Dombresson	4'012'484	4'362'992	2'742	84	91.9663	93	93
40	Villiers	1'147'781	1'162'929	2'922	90	98.6974	96	96
41	Le Pâquier	528'651	524'506	2'462	76	100.7902	98	98
42	Savaignier	2'379'431	2'676'571	2'765	85	88.8985	89	89
43	Fenin-Vilars-Saules	1'922'860	2'461'011	3'264	100	78.1330	78	90
44	Fontaines	2'346'142	2'761'562	2'756	85	84.9571	85	85
45	Enqollon	257'714	333'426	3'877	119	77.2926	77	77
46	Fontainemelon	4'196'750	5'059'929	3'037	93	82.9409	82	82
47	Les Hauts-Geneveys	2'422'106	2'539'497	3'038	94	95.3774	95	92
48	Boudevilliers	1'772'467	2'091'113	3'039	94	84.7619	85	90
49	Valanquin	980'344	1'033'405	2'484	76	94.8654	95	95
50	Coffrane	1'646'164	1'720'046	2'756	85	95.7047	97	97
51	Les Geneveys/Coffrane	4'228'477	4'634'518	3'280	101	91.2387	90	90
52	Montmolin	1'262'111	1'675'704	3'156	97	75.3183	75	75
53	Le Locle	29'430'484	28'231'324	2'711	83	104.2476	100	100
54	Les Brenets	3'305'349	4'370'540	3'871	119	75.6279	75	75
55	Le Cerneux-Péquinot	693'941	755'650	2'236	69	91.8337	93	108
56	La Brévine	1'511'003	1'406'286	2'023	62	107.4464	108	108
57	La Chaux-du-Milieu	1'015'653	1'056'001	2'450	75	96.1792	96	108
58	Les Ponts-de-Martel	2'858'811	2'820'972	2'228	69	101.3413	102	102
59	Brot-Plamboz	610'778	571'098	2'180	67	106.9479	108	108
60	La Chaux-de-Fonds	107'669'000	102'655'063	2'747	85	104.8843	100	100
61	Les Planchettes	481'629	473'864	2'184	67	101.6386	102	110
62	La Sagne	2'457'573	2'458'414	2'624	81	99.9658	100	100
	Ensemble des communes	518'794'740	545'762'989	3'249	100	95.0586 (2003)	92.6 (2004)	92.5
	Chiffres de 2002	522'265'720	534'542'847	3'208	100	97.7032 (2002)	94.6 (2003)	92.6

 14 communes
24 communes

Coefficient d'impôt - Effort fiscal - Revenu fiscal - Coefficient et revenu fiscal inverse - Masse imposable en 2003

Tableau 4

	Coefficient d'impôt	Coefficient d'impôt relatif (CIR)	Effort fiscal (EF)	Effort fiscal relatif (EFR)	Effort fiscal relatif inverse (EFRI)	Revenu fiscal (RF) (Impôt d'Etat par habitant)	Revenu fiscal relatif (RFR)	Revenu fiscal relatif inverse (RFRI)	CIR+RFRI	Masse imposable (MI) (Fortune+revenu+capital + bénéfice par habitant)	Masse imposable relative (MIR)
									2		
1 Neuchâtel	90	97	95.4	100	100	4'222	130	77	87	969'864	320
2 Hauterive	90	97	90.5	95	105	3'546	109	92	94	148'882	49
3 Saint-Blaise	90	97	90.2	95	105	4'213	130	77	87	202'063	67
4 Marin-Epagnier	70	76	77.6	82	122	4'452	137	73	74	378'896	125
5 Thielle-Wavre	88	95	87.2	92	109	3'585	110	91	93	178'309	59
6 Cornaux	85	92	87.1	92	109	3'152	97	103	97	158'206	52
7 Cressier	86	93	86.1	91	110	2'744	84	118	106	126'302	42
8 Enqes	98	106	96.4	101	99	3'409	105	95	101	135'699	45
9 Le Landeron	79	85	79.3	83	120	3'577	110	91	88	186'759	62
10 Lignières	94	102	93.8	99	101	2'893	89	112	107	102'555	34
11 Boudry	98	106	97.0	102	98	2'546	78	128	117	100'525	33
12 Cortaillod	90	97	90.6	95	105	3'175	98	102	100	226'944	75
13 Colombier	90	97	90.4	95	105	3'794	117	86	91	136'286	45
14 Auvornier	77	83	77.7	82	122	5'434	167	60	71	351'097	116
15 Peseux	94	102	94.0	99	101	3'092	95	105	103	116'014	38
16 Corcelles-Cormondrèche	89	96	89.0	94	107	3'594	111	90	93	171'084	56
17 Bôle	85	92	85.4	90	111	4'262	131	76	84	160'144	53
18 Rochefort	89	96	89.4	94	106	3'421	105	95	96	150'560	50
19 Brot-Dessous	95	103	95.0	100	100	2'559	79	127	115	108'714	36
20 Bevaix	91	98	89.8	94	106	3'043	94	107	103	150'823	50
21 Gorgier	90	97	90.3	95	105	3'549	109	92	94	184'857	61
22 Saint-Aubin-Sauges	100	108	96.8	102	98	2'830	87	115	111	133'533	44
23 Fresens	90	97	90.1	95	106	2'618	81	124	111	141'811	47
24 Montalchez	115	124	118.2	124	80	2'138	66	152	138	114'744	38
25 Vaumarcus	63	68	87.5	92	109	15'322	472	21	45	1'446'098	477
26 Môtiers	105	113	103.9	109	91	2'323	71	140	127	111'704	37
27 Couvet	103	111	102.0	107	93	2'132	66	152	132	112'679	37
28 Travers	110	119	109.6	115	87	1'971	61	165	142	103'494	34
29 Noiraigue	119	128	117.6	124	81	1'918	59	169	149	80'437	27
30 Boveresse	108	117	106.7	112	89	2'072	64	157	137	101'340	33
31 Fleurier	100	108	102.0	107	93	2'485	76	131	119	127'365	42
32 Buttes	108	117	106.7	112	89	1'997	61	163	140	93'722	31
33 La Côte-aux-Fées	89	96	95.4	100	100	3'320	102	98	97	191'332	63
34 Saint-Sulpice	101	109	105.2	111	90	1'664	51	195	152	89'127	29
35 Les Verrières	104	112	101.7	107	94	2'083	64	156	134	105'378	35
36 Les Bayards	112	121	111.7	118	85	1'982	61	164	142	89'343	29
37 Cernier	96	104	95.3	100	100	2'761	85	118	111	104'695	35
38 Chézard-Saint-Martin	104	112	104.0	109	91	2'682	83	121	117	98'172	32
39 Dombresson	93	100	92.0	97	103	2'742	84	118	109	98'017	32
40 Villiers	96	104	98.7	104	96	2'922	90	111	107	114'905	38
41 Le Pâquier	98	106	100.8	106	94	2'462	76	132	119	131'435	43
42 Savagnier	89	96	88.9	94	107	2'765	85	118	107	104'739	35
43 Fenin-Vilars-Saules	78	84	78.1	82	122	3'264	100	100	92	120'645	40
44 Fontaines	85	92	85.0	89	112	2'756	85	118	105	131'076	43
45 Engollon	77	83	77.3	81	123	3'877	119	84	83	166'034	55
46 Fontainemelon	82	89	82.9	87	115	3'037	93	107	98	110'412	36
47 Les Hauts-Geneveys	95	103	95.4	100	100	3'038	94	107	105	103'743	34
48 Boudevilliers	85	92	84.8	89	112	3'039	94	107	99	111'286	37
49 Valangin	95	103	94.9	100	100	2'484	76	131	117	121'563	40
50 Coffrane	97	105	95.7	101	99	2'756	85	118	111	122'166	40
51 Les Geneveys/Coffrane	90	97	91.2	96	104	3'280	101	99	98	141'404	47
52 Montmolin	75	81	75.3	79	126	3'156	97	103	92	126'892	42
53 Le Locle	100	108	104.2	110	91	2'711	83	120	114	137'586	45
54 Les Brenets	75	81	75.6	80	126	3'871	119	84	82	210'838	70
55 Le Cerneux-Péquinot	93	100	91.8	97	104	2'236	69	145	123	100'880	33
56 La Brévine	108	117	107.4	113	88	2'023	62	161	139	116'977	39
57 La Chaux-du-Milieu	96	104	96.2	101	99	2'450	75	133	118	101'589	34
58 Les Ponts-de-Martel	102	110	101.3	107	94	2'228	69	146	128	109'549	36
59 Brot-Plamboz	108	117	106.9	113	89	2'180	67	149	133	141'196	47
60 La Chaux-de-Fonds	100	108	104.9	110	91	2'747	85	118	113	131'479	43
61 Les Planchettes	102	110	101.6	107	94	2'184	67	149	129	121'912	40
62 La Sagne	100	108	100.0	105	95	2'624	81	124	116	108'855	36
Moyenne ensemble des communes	92.6	100	95.1	100	100	3'249	100	100		302'895	100
Chiffres de 2002	94.6		95.5			3'421				303'097	

Classements des communes selon le coefficient d'impôt, l'effort fiscal, le revenu fiscal et leur combinaison en 2003

Tableau 5

	Coefficient d'impôt	CIR	Effort fiscal	EFR	Revenu fiscal	RFR	Coefficient et revenu fiscal inverse	CIR+RFR	Effort fiscal et revenu fiscal inverse	EFR+RFR
								2		2
1	Vaumarcus	68	1 Montmollin	79	1 Vaumarcus	472	1 Vaumarcus	45	1 Vaumarcus	57
2	Marin-Epagnier	76	2 Les Brenets	80	2 Auvernier	167	2 Auvernier	71	2 Auvernier	71
3	Montmollin	81	3 Engollon	81	3 Marin-Epagnier	137	3 Marin-Epagnier	74	3 Marin-Epagnier	77
4	Les Brenets	81	4 Marin-Epagnier	82	4 Bôle	131	4 Les Brenets	82	4 Les Brenets	82
5	Auvernier	83	5 Auvernier	82	5 Neuchâtel	130	5 Engollon	83	5 Engollon	83
6	Engollon	83	6 Fenin-Vilars-Saules	82	6 Saint-Blaise	130	6 Bôle	84	6 Bôle	83
7	Fenin-Vilars-Saules	84	7 Le Landeron	83	7 Engollon	119	7 Neuchâtel	87	7 Saint-Blaise	86
8	Le Landeron	85	8 Fontainemelon	87	8 Les Brenets	119	8 Saint-Blaise	87	8 Le Landeron	87
9	Fontainemelon	89	9 Boudevilliers	89	9 Colombier	117	9 Le Landeron	88	9 Neuchâtel	89
10	Cornaux	92	10 Fontaines	89	10 Corcelles-Cormondrèche	111	10 Colombier	91	10 Colombier	90
11	Bôle	92	11 Bôle	90	11 Thielle-Wavre	110	11 Fenin-Vilars-Saules	92	11 Fenin-Vilars-Saules	91
12	Fontaines	92	12 Cressier	91	12 Le Landeron	110	12 Montmollin	92	12 Montmollin	91
13	Boudevilliers	92	13 Cornaux	92	13 Gorgier	109	13 Thielle-Wavre	93	13 Thielle-Wavre	91
14	Cressier	93	14 Thielle-Wavre	92	14 Hauterive	109	14 Corcelles-Cormondrèche	93	14 Corcelles-Cormondrèche	92
15	Thielle-Wavre	95	15 Vaumarcus	92	15 Rochefort	105	15 Gorgier	94	15 Gorgier	93
16	Rochefort	96	16 Savaqnier	94	16 Enges	105	16 Hauterive	94	16 Hauterive	93
17	La Côte-aux-Fées	96	17 Corcelles-Cormondrèche	94	17 La Côte-aux-Fées	102	17 Rochefort	96	17 Rochefort	95
18	Savaqnier	96	18 Rochefort	94	18 Les Geneveys/Coffrane	101	18 La Côte-aux-Fées	97	18 Fontainemelon	97
19	Corcelles-Cormondrèche	96	19 Bevaix	94	19 Fenin-Vilars-Saules	100	19 Cornaux	97	19 Cornaux	97
20	Neuchâtel	97	20 Fresens	95	20 Cortaillod	98	20 Fontainemelon	98	20 Les Geneveys/Coffrane	98
21	Hauterive	97	21 Saint-Blaise	95	21 Montmollin	97	21 Les Geneveys/Coffrane	98	21 Boudevilliers	98
22	Saint-Blaise	97	22 Gorgier	95	22 Cornaux	97	22 Boudevilliers	99	22 Enges	98
23	Cortaillod	97	23 Colombier	95	23 Pesieux	95	23 Cortaillod	100	23 Cortaillod	99
24	Colombier	97	24 Hauterive	95	24 Bevaix	94	24 Enges	101	24 La Côte-aux-Fées	99
25	Gorgier	97	25 Cortaillod	95	25 Boudevilliers	94	25 Bevaix	103	25 Bevaix	101
26	Fresens	97	26 Les Geneveys/Coffrane	96	26 Les Hauts-Geneveys	94	26 Pesieux	103	26 Pesieux	102
27	Les Geneveys/Coffrane	97	27 Le Cerneux-Péquignot	97	27 Fontainemelon	93	27 Les Hauts-Geneveys	105	27 Fontaines	104
28	Bevaix	98	28 Dombresson	97	28 Villiers	90	28 Fontaines	105	28 Les Hauts-Geneveys	104
29	Dombresson	100	29 Lignières	99	29 Lignières	89	29 Cressier	106	29 Cressier	104
30	Le Cerneux-Péquignot	100	30 Pesieux	99	30 Saint-Aubin-Sauges	87	30 Savaqnier	107	30 Lignières	105
31	Lignières	102	31 Valangin	100	31 Savaqnier	85	31 Lignières	107	31 Savaqnier	106
32	Pesieux	102	32 Brot-Dessous	100	32 Cernier	85	32 Villiers	107	32 Villiers	108
33	Brot-Dessous	103	33 Cernier	100	33 Fontaines	85	33 Dombresson	109	33 Dombresson	108
34	Les Hauts-Geneveys	103	34 Neuchâtel	100	34 Coffrane	85	34 Fresens	111	34 Saint-Aubin-Sauges	108
35	Valangin	103	35 Les Hauts-Geneveys	100	35 La Chaux-de-Fonds	85	35 Cernier	111	35 Cernier	109
36	Cernier	104	36 La Côte-aux-Fées	100	36 Cressier	84	36 Coffrane	111	36 Coffrane	109
37	Villiers	104	37 Coffrane	101	37 Dombresson	84	37 Saint-Aubin-Sauges	111	37 Fresens	109
38	La Chaux-du-Milieu	104	38 La Chaux-du-Milieu	101	38 Le Locle	83	38 La Chaux-de-Fonds	113	38 Brot-Dessous	113
39	Coffrane	105	39 Enges	101	39 Chézard-Saint-Martin	83	39 Le Locle	114	39 La Chaux-de-Fonds	114
40	Enges	106	40 Saint-Aubin-Sauges	102	40 La Sagne	81	40 Brot-Dessous	115	40 La Sagne	114
41	Boudry	106	41 Boudry	102	41 Fresens	81	41 La Sagne	116	41 Le Locle	115
42	Le Pâquier	106	42 Villiers	104	42 Brot-Dessous	79	42 Valangin	117	42 Boudry	115
43	Saint-Aubin-Sauges	108	43 La Sagne	105	43 Boudry	78	43 Boudry	117	43 Chézard-Saint-Martin	115
44	Fleurier	108	44 Le Pâquier	106	44 Fleurier	76	44 Chézard-Saint-Martin	117	44 Valangin	115
45	Le Locle	108	45 Les Ponts-de-Martel	107	45 Valangin	76	45 La Chaux-du-Milieu	118	45 La Chaux-du-Milieu	117
46	La Chaux-de-Fonds	108	46 Les Planchettes	107	46 Le Pâquier	76	46 Le Pâquier	119	46 Le Pâquier	119
47	La Sagne	108	47 Les Verrières	107	47 La Chaux-du-Milieu	75	47 Fleurier	119	47 Fleurier	119
48	Saint-Sulpice	109	48 Fleurier	107	48 Môtiers	71	48 Le Cerneux-Péquignot	123	48 Le Cerneux-Péquignot	121
49	Les Ponts-de-Martel	110	49 Couvet	107	49 Le Cerneux-Péquignot	69	49 Môtiers	127	49 Môtiers	125
50	Les Planchettes	110	50 Môtiers	109	50 Les Ponts-de-Martel	69	50 Les Ponts-de-Martel	128	50 Les Ponts-de-Martel	126
51	Couvet	111	51 Chézard-Saint-Martin	109	51 Les Planchettes	67	51 Les Planchettes	129	51 Les Planchettes	128
52	Les Verrières	112	52 Le Locle	110	52 Brot-Plamboz	67	52 Couvet	132	52 Couvet	130
53	Chézard-Saint-Martin	112	53 La Chaux-de-Fonds	110	53 Montalchez	66	53 Brot-Plamboz	133	53 Brot-Plamboz	131
54	Môtiers	113	54 Saint-Sulpice	111	54 Couvet	66	54 Les Verrières	134	54 Les Verrières	131
55	Boveresse	117	55 Buttes	112	55 Les Verrières	64	55 Boveresse	137	55 Boveresse	135
56	Buttes	117	56 Boveresse	112	56 Boveresse	64	56 Montalchez	138	56 La Brévine	137
57	La Brévine	117	57 Brot-Plamboz	113	57 La Brévine	62	57 La Brévine	139	57 Buttes	137
58	Brot-Plamboz	117	58 La Brévine	113	58 Buttes	61	58 Buttes	140	58 Montalchez	138
59	Travers	119	59 Travers	115	59 Les Bavards	61	59 Travers	142	59 Travers	140
60	Les Bavards	121	60 Les Bavards	118	60 Travers	61	60 Les Bavards	142	60 Les Bavards	141
61	Montalchez	124	61 Noiraigue	124	61 Noiraigue	59	61 Noiraigue	149	61 Noiraigue	147
62	Noiraigue	128	62 Montalchez	124	62 Saint-Sulpice	51	62 Saint-Sulpice	152	62 Saint-Sulpice	153
	Moyenne	100	Moyenne	100	Moyenne	100	Moyenne	100	Moyenne	100

CIR: Coefficient d'impôt relatif. EFR: Effort fiscal relatif (rapport entre impôt communal v.c. taxe foncière, et impôt d'Etat dans la commune). RFR: Revenu fiscal relatif inverse (impôt d'Etat par habitant).

Simulation des coefficients d'impôt permettant l'équilibre des comptes 2003

Tableau 6

	Charges	Amortissements supplémentaires	Charges "réelles"	Revenus	Impôt personnes physiques 2003 (PP)	Total autres sources de revenus	Montant à financer par l'impôt (PP)	Valeur d'un point d'impôt (PP)	Coefficient d'équilibre (CE)	Coefficient 2003 (C)	Différence C-CE	Commentaires sur le calcul du coefficient d'équilibre (CE)
1 Neuchâtel	524'312'492	0	524'312'492	513'158'100	87'738'539	425'419'561	98'892'931	929'861	106.4	90	-16.4	Principe
2 Hauterive	15'330'820	0	15'330'820	15'069'090	8'012'072	7'057'018	8'273'802	86'253	95.9	90	-5.9	Le but recherché est de calculer le coefficient
3 Saint-Blaise	20'981'109	1'273'416	19'707'693	20'983'145	10'839'755	10'143'390	9'564'303	116'482	82.1	90	7.9	(CE) permettant de présenter des comptes
4 Marin-Epaagnier	25'843'379	0	25'843'379	23'183'653	8'585'693	14'597'958	11'245'421	117'605	95.6	70	-25.6	de fonctionnement équilibrés.
5 Thielle-Wavre	2'708'354	0	2'708'354	2'759'264	1'887'862	871'402	8'136'952	20'056	91.6	88	-3.6	
6 Cornaux	8'265'302	0	8'265'302	8'031'546	3'421'651	4'609'895	3'655'407	39'006	93.7	85	-8.7	Source d'information
7 Cressier	11'635'699	0	11'635'699	10'876'203	4'300'422	6'575'782	5'059'918	46'483	108.9	86	-22.9	Comptes communaux et tableaux de bord
8 Enes	1'574'621	50'221	1'524'400	1'670'057	966'152	703'905	820'495	8'982	91.4	98	6.6	impôt des personnes physiques (STI)
9 Le Landeron	22'373'485	0	22'373'485	22'093'959	11'467'009	10'626'950	11'746'535	136'211	86.2	79	-7.2	
10 Lignières	5'558'929	36'441	5'522'488	5'591'363	2'449'879	3'141'484	2'381'004	23'944	99.4	94	-5.4	Analyse
11 Boudry	35'684'164	0	35'684'164	34'389'120	12'495'350	21'893'770	13'790'394	121'664	113.3	98	-15.3	Si l'on décompose le compte de fonctionnement
12 Cortaillod	25'449'984	0	25'449'984	24'432'180	12'289'241	12'142'939	13'307'045	130'413	102.0	90	-12.0	on distingue deux catégories de charges
13 Colombier	24'368'669	178'761	24'189'908	27'348'297	16'909'348	10'438'949	13'750'959	168'219	81.7	90	8.3	
14 Auvemier	11'140'100	0	11'140'100	11'093'851	6'282'947	4'810'905	6'329'196	82'355	76.9	77	0.1	1) Charges de fonctionnement (y compris
15 Peseux	29'144'906	996'251	28'148'655	29'231'515	15'713'777	13'517'738	14'630'917	154'723	94.6	94	-0.6	les amortissements légaux)
16 Corcelles-Cormondèche	19'755'167	0	19'755'167	19'196'433	12'566'595	6'629'838	13'125'329	135'573	96.8	89.2	-7.6	2) Amortissements supplémentaires
17 Bôle	9'912'800	1'017'618	8'895'182	9'914'803	6'297'627	3'617'176	5'278'006	66'579	79.3	85	5.7	
18 Rochefort	4'498'334	0	4'498'334	4'696'256	2'935'722	1'760'534	2'737'800	32'130	85.2	89	3.8	Les revenus comprennent trois catégories
19 Brot-Dessous	433'453	0	433'453	443'253	242'657	200'596	232'857	2'378	97.9	95	-2.9	
20 Bevaix	16'610'820	0	16'610'820	16'658'092	9'994'891	6'663'202	9'947'619	104'840	94.9	91	-3.9	1) Autres revenus
21 Gorgier	8'840'737	0	8'840'737	9'016'523	5'481'864	3'534'659	5'306'078	61'204	86.7	90	3.3	2) Impôt des personnes morales
22 Saint-Aubin-Sauges	12'389'186	0	12'389'186	12'127'247	6'787'429	5'339'818	7'049'368	66'440	106.1	100	-6.1	3) Impôt des personnes physiques
23 Fresens	831'997	0	831'997	925'291	449'334	475'957	356'040	4'586	77.6	90	12.4	
24 Montalchez	902'191	105'360	796'831	915'233	485'161	430'072	366'759	4'022	91.2	115	23.8	Nota : les chapitres autofinancés n'ont pas été
25 Vaumarcus	3'030'278	947'233	2'083'045	3'514'015	618'916	2'895'099	-812'054	9'115	-89.1	63	152.1	déduits. Comme ils sont obligatoirement équi-
26 Môtiers	4'260'784	0	4'260'784	3'919'415	1'899'246	2'020'169	2'240'615	17'488	128.1	105	-23.1	brés, ils n'influencent pas le résultat final.
27 Couvet	15'681'120	0	15'681'120	15'014'917	6'005'774	9'009'143	6'671'977	55'470	120.3	103	-17.3	
28 Travers	5'284'633	0	5'284'633	4'998'531	2'592'227	2'406'304	2'878'329	22'902	125.7	110	-15.7	
29 Noiraigue	2'179'759	38'932	2'140'827	2'220'818	1'112'243	1'108'575	1'032'252	8'702	118.6	119	0.4	
30 Boveresse	1'745'232	0	1'745'232	1'678'339	871'153	801'186	944'046	7'472	126.3	108	-18.3	
31 Fleurier	15'779'123	0	15'779'123	15'181'393	8'506'667	6'674'726	9'104'397	80'164	113.6	100	-13.6	
32 Buttes	3'328'495	0	3'328'495	3'211'603	1'285'456	1'926'147	1'402'348	11'536	121.6	108	-13.6	
33 La Côte-aux-Fées	3'331'635	135'730	3'195'905	3'336'432	1'159'794	2'176'638	1'019'267	12'321	82.7	89	6.3	
34 Saint-Sulpice	2'799'677	0	2'799'677	2'535'333	1'113'681	1'421'652	1'378'025	11'737	117.4	101	-16.4	
35 Les Verrières	4'204'257	0	4'204'257	4'020'319	1'545'617	2'474'702	1'729'555	14'053	123.1	104	-19.1	
36 Les Bayards	2'071'653	0	2'071'653	1'947'988	800'783	1'147'205	924'448	6'577	140.6	112	-28.6	
37 Cernier	8'962'723	0	8'962'723	9'152'012	5'332'096	3'819'916	5'142'807	51'823	99.2	96	-3.2	Procédure
38 Chézard-Saint-Martin	8'259'711	0	8'259'711	8'470'005	4'569'181	3'900'824	4'358'887	41'624	104.7	104	-0.7	Afin de connaître le montant des charges
39 Dombresson	7'096'576	398'000	6'698'576	7'186'727	3'792'663	3'394'064	3'304'512	38'124	86.7	93	6.3	de fonctionnement à couvrir par l'impôt sur les
40 Villiers	1'806'732	100'000	1'706'732	1'837'256	880'105	957'151	749'581	8'863	84.6	96	11.4	personnes physiques, on procède de la façon
41 Le Pâquier	1'492'484	0	1'492'484	1'493'174	479'004	1'014'170	478'314	4'618	103.6	98	-5.6	suivante :
42 Savaagnier	4'372'413	0	4'372'413	4'353'016	2'370'986	1'982'030	2'390'383	24'389	98.0	89	-9.0	
43 Fenin-Vilars-Saules	3'532'190	0	3'532'190	3'456'505	1'873'197	1'583'308	1'948'882	24'212	80.5	78	-2.5	1) Déduction des amortissements supplé-
44 Fontaines	4'790'884	0	4'790'884	4'544'565	2'305'958	2'238'607	2'552'277	25'886	98.6	85	-13.6	mentaires du total des charges de fonction-
45 Engollon	465'370	75'875	389'495	469'314	255'662	213'652	175'843	3'123	56.3	77	20.7	nement: on obtient ainsi les charges "réelles" .
46 Fontainemelon	7'771'131	0	7'771'131	7'680'905	3'929'881	3'751'024	4'020'107	45'502	88.3	82	-6.3	
47 Les Hauts-Geneveys	3'794'261	0	3'794'261	3'964'718	2'382'246	1'582'472	2'211'789	23'292	95.0	95	0.0	2) Déduction de l'impôt personnes physiques:
48 Boudevilliers	3'690'976	47'000	3'643'976	3'691'133	1'751'483	1'939'650	1'704'326	19'020	89.6	85	-4.6	on obtient le total des autres sources de revenus.
49 Valangin	2'065'105	54'000	2'011'105	2'065'833	1'006'674	1'059'159	951'946	10'366	91.8	95	3.2	
50 Coffrane	2'807'727	0	2'807'727	2'882'596	1'609'461	1'273'135	1'534'592	15'755	97.4	97	-0.4	La différence entre les deux soldes précités
51 Les Geneveys/Coffrane	7'281'987	0	7'281'987	7'139'014	3'575'369	3'563'645	3'718'342	36'698	101.3	90	-11.3	donne le montant à financer par l'impôt (PP)
52 Montmollin	2'468'175	0	2'468'175	2'298'534	1'239'334	1'059'200	1'408'975	16'169	87.1	75	-12.1	pour équilibrer le compte de fonctionnement.
53 Le Locle	73'321'123	0	73'321'123	72'690'057	23'762'113	48'927'944	24'393'179	229'280	106.4	100	-6.4	
54 Les Brenets	6'897'882	0	6'897'882	6'346'352	3'035'027	3'311'325	3'586'557	39'550	91.1	75	-16.1	
55 Le Cerneux-Péquignot	1'154'268	0	1'154'268	1'165'012	684'900	480'112	674'156	6'934	97.2	93	-4.2	
56 La Brévine	2'619'843	0	2'619'843	2'572'746	1'487'964	1'084'782	1'535'061	13'405	114.5	108	-6.5	
57 La Chaux-du-Milieu	1'664'504	0	1'664'504	1'666'325	977'514	688'811	975'693	9'758	100.0	96	-4.0	
58 Les Ponts-de-Martel	5'609'193	0	5'609'193	5'561'119	2'559'153	3'001'966	2'607'227	24'469	106.6	102	-4.6	
59 Brot-Plamboz	1'020'232	0	1'020'232	937'229	563'928	373'301	646'931	5'222	123.9	108	-15.9	
60 La Chaux-de-Fonds	355'069'264	0	355'069'264	349'905'780	96'314'373	253'591'407	101'477'857	921'545	110.1	100	-10.1	
61 Les Planchettes	1'058'683	0	1'058'683	941'702	418'381	523'321	535'362	3'954	135.4	102	-33.4	
62 La Saane	5'148'439	0	5'148'439	5'069'200	2'366'090	2'703'110	2'445'329	22'594	108.2	100	-8.2	
Ensemble des communes	1'426'465'220	5'454'838	1'421'010'382	1'402'924'406	445'641'279	957'283'127	463'727'255	4'583'521	101.55	92.61	-8.94	En grisé gras : communes (45) dont le coeffi-
												cient d'impôt est insuffisant

Comptes de fonctionnement 2003 . Récapitulation fonctionnelle. Charges

Tableau 7

	Administration	Sécurité publique	Enseignement et formation	Culture loisirs-sports	Santé	Prévoyance sociale	Trafic	Protection et aménagement de l'environnement	Economie publique	Finances et impôts	Total
1 Neuchâtel	26'663'651	20'826'580	113'144'030	35'930'546	145'225'560	21'210'082	26'126'436	14'451'443	73'152'983	47'581'181	524'312'492
2 Hauterive	1'008'473	360'404	2'790'889	1'653'328	1'224'868	1'840'606	1'378'348	1'431'408	1'625'375	2'017'121	15'330'820
3 Saint-Blaise	1'384'582	436'303	4'188'178	1'482'616	1'458'016	1'213'559	2'540'084	2'192'230	3'152'439	2'933'102	20'981'109
4 Marin-Epagnier	1'562'708	709'210	6'482'257	1'805'706	1'830'980	1'795'079	2'058'377	3'008'051	87'601	6'503'410	25'843'379
5 Thielle-Wavre	236'291	54'221	1'152'049	35'138	298'065	21'052	102'485	343'517	435	268'101	2'708'354
6 Cornaux	1'187'349	249'957	2'190'566	522'533	719'730	515'160	285'342	887'464	1'155'456	551'745	8'265'302
7 Cressier	717'484	926'330	3'055'483	267'361	926'330	793'720	607'707	1'141'616	2'807'070	1'101'493	11'635'699
8 Enqes	171'383	27'585	509'706	11'483	148'878	97'150	153'120	165'115	54'050	236'151	1'574'621
9 Le Landeron	1'238'848	524'866	5'870'975	1'157'801	2'153'858	1'611'698	1'039'786	2'517'108	3'336'732	2'921'813	22'373'485
10 Lignières	361'625	79'857	1'550'144	194'249	440'424	318'110	541'233	620'608	1'014'879	437'800	5'558'929
11 Boudry	3'190'817	1'088'038	9'035'154	1'389'074	2'499'411	1'874'267	2'383'399	3'863'874	7'080'091	3'280'039	35'684'164
12 Cortaillod	1'341'922	1'169'306	6'822'331	1'682'316	2'152'579	1'508'636	1'426'791	2'646'547	3'289'368	3'410'188	25'449'984
13 Colombier	1'569'838	844'577	8'465'008	1'194'212	2'461'283	1'897'053	1'636'787	2'938'464	691'397	2'670'050	24'368'669
14 Auvemier	696'767	372'190	1'990'426	844'678	758'251	588'606	749'005	761'720	1'052'003	3'326'454	11'140'100
15 Peseux	2'247'242	981'713	7'011'520	1'397'771	2'751'242	2'270'327	2'344'597	2'518'191	5'023'155	2'599'148	29'144'906
16 Corcelles-Cormondèche	1'151'691	595'364	5'505'849	798'217	2'001'857	1'489'310	2'006'685	2'093'333	1'508'034	2'604'827	19'755'167
17 Bôle	1'028'168	280'299	2'665'525	501'032	877'256	720'643	465'370	1'082'788	1'113'759	1'177'960	9'912'800
18 Rochefort	404'042	231'990	1'364'299	35'320	483'009	339'422	396'906	437'240	357'403	448'703	4'498'334
19 Brot-Dessous	77'450	18'621	97'496	6'116	49'650	33'839	31'284	40'763	15'109	63'125	433'453
20 Bevaix	974'487	381'085	6'523'258	938'603	1'805'250	1'158'172	854'528	1'577'652	562'009	1'835'776	16'610'820
21 Gorgier	679'909	316'886	3'218'229	317'796	891'901	521'482	557'812	1'220'634	317'376	798'712	8'840'737
22 Saint-Aubin-Sauges	853'305	439'085	4'297'114	939'210	1'224'512	753'823	654'655	1'698'476	91'875	1'437'131	12'389'186
23 Fresens	50'110	15'716	394'858	6'441	106'675	58'414	21'013	112'298	31'355	35'117	831'997
24 Montalchez	87'747	16'364	230'178	1'046	100'896	60'270	70'525	197'819	62'829	74'517	902'191
25 Vaux-Marcus	201'022	24'335	401'239	72'365	107'219	67'207	578'541	609'849	23'536	944'965	3'030'278
26 Môtiers	365'928	67'193	1'679'495	167'274	405'770	255'550	332'861	391'048	281'179	314'486	4'260'784
27 Couvet	1'175'081	2'248'909	3'773'841	1'083'862	1'359'837	1'470'022	1'381'957	1'130'570	709'886	1'347'155	15'681'120
28 Travers	610'746	117'955	1'884'742	226'102	578'146	371'214	505'037	447'108	95'700	447'883	5'284'633
29 Noiraigue	189'605	39'738	824'630	98'796	228'938	143'432	217'976	111'211	85'128	240'305	2'179'759
30 Boveresse	171'966	63'979	612'974	96'250	192'085	120'868	166'320	68'600	107'609	144'581	1'745'232
31 Fleurier	1'143'884	551'543	5'588'465	1'179'514	1'781'177	1'746'679	1'561'327	846'135	159'738	1'220'661	15'779'123
32 Buttes	297'946	76'899	1'152'497	101'299	320'107	214'845	203'845	291'128	373'173	296'756	3'328'495
33 La Côte-aux-Fées	325'308	178'536	760'180	261'308	252'070	157'275	520'906	287'262	52'795	535'995	3'331'635
34 Saint-Sulpice	275'591	72'910	895'924	90'791	301'375	210'630	332'727	298'909	125'980	194'840	2'799'677
35 Les Verrières	343'361	335'263	1'091'979	144'108	357'679	229'088	346'161	540'520	397'424	418'674	4'204'257
36 Les Bayards	206'869	36'032	563'324	74'997	177'067	97'979	199'837	225'942	286'005	203'601	2'071'653
37 Cernier	546'600	323'973	3'069'538	105'270	954'972	967'856	507'649	1'462'906	181'409	842'550	8'962'723
38 Chézard-Saint-Martin	446'956	134'565	3'039'952	69'122	794'127	572'648	571'506	1'166'751	609'895	854'189	8'259'711
39 Dombresson	414'208	89'877	3'305'462	64'125	739'953	557'902	441'360	873'910	277'948	331'831	7'096'576
40 Villiers	225'830	31'632	570'434	23'000	190'769	145'150	204'438	204'244	92'015	119'220	1'806'732
41 Le Pâquier	139'837	23'617	430'242	14'520	108'755	84'128	110'954	86'784	319'389	174'258	1'492'484
42 Savaignier	265'124	84'584	1'640'701	45'269	450'373	298'614	323'834	658'740	282'491	322'683	4'372'413
43 Fenin-Vilars-Saules	277'456	108'679	936'662	30'848	373'137	257'574	241'961	487'502	191'876	626'552	3'532'190
44 Fontaines	284'063	74'213	1'804'381	74'405	454'213	360'674	254'237	711'584	107'805	665'309	4'790'884
45 Engollon	44'077	23'014	44'001	8'092	40'632	25'608	45'657	91'961	49'344	92'984	465'370
46 Fontainemelon	532'656	411'981	2'784'228	93'053	808'615	772'568	499'710	945'881	73'231	849'208	7'771'131
47 Les Hauts-Geneveys	258'971	177'323	1'346'820	32'326	405'379	279'058	324'568	571'716	121'135	276'965	3'794'261
48 Boudevilliers	223'268	208'091	909'045	36'425	327'763	234'378	206'285	331'560	296'221	917'940	3'690'976
49 Valangin	162'980	141'743	787'005	44'572	198'852	129'326	174'183	192'006	98'254	136'184	2'065'105
50 Coffrane	209'918	49'379	1'130'287	76'622	306'033	205'942	117'377	352'724	144'627	214'818	2'807'727
51 Les Geneveys/Coffrane	1'277'870	152'872	2'256'398	347'472	699'250	613'327	305'867	998'702	162'461	467'768	7'281'987
52 Montmollin	222'975	54'549	755'514	11'395	249'365	185'234	142'260	358'951	90'208	397'724	2'468'175
53 Le Locle	5'018'640	3'731'758	20'135'880	5'000'249	5'120'608	4'760'268	3'839'329	9'243'475	5'048'754	11'422'162	73'321'123
54 Les Brenets	493'025	256'998	1'615'674	339'126	515'150	657'871	543'563	853'671	173'910	1'448'894	6'897'882
55 Le Cerneux-Péquignot	88'410	46'610	629'359	9'951	154'647	98'433	27'855	41'638	22'343	35'022	1'154'268
56 La Brévine	273'247	102'358	1'077'530	117'721	325'899	212'037	171'606	145'689	25'779	167'977	2'619'843
57 La Chaux-du-Milieu	151'442	139'426	780'933	28'711	195'193	126'579	55'456	48'767	5'293	132'704	1'664'504
58 Les Ponts-de-Martel	512'539	193'222	2'063'262	213'895	636'946	408'727	340'344	764'356	20'927	454'975	5'609'193
59 Brot-Plamboz	70'057	43'484	435'064	6'119	127'936	91'023	12'585	139'544	43'787	50'633	1'020'232
60 La Chaux-de-Fonds	16'772'731	19'405'862	63'971'200	20'431'695	128'610'194	22'435'392	25'371'249	30'245'008	1'490'920	26'335'013	355'069'264
61 Les Planchettes	77'741	28'121	561'990	19'790	105'201	70'904	72'047	28'741	3'424	90'724	1'058'683
62 La Sagne	454'368	111'149	1'619'069	187'164	494'498	288'200	521'360	513'910	383'127	575'594	5'148'439
Ensemble des communes	83'638'185	60'200'024	335'485'443	84'140'196	322'040'411	82'811'633	90'207'010	104'717'362	121'219'228	142'005'728	1'426'465'220
Chiffres de 2002	85'353'313	57'182'263	325'963'391	88'370'681	308'152'627	70'742'820	84'773'100	109'331'511	209'877'479	149'689'671	1'489'436'856

Comptes de fonctionnement 2003. Récapitulation fonctionnelle. Revenus

Tableau 8

	Administration	Sécurité publique	Enseignement et formation	Culture loisirs-sports	Santé	Prévoyance sociale	Trafic	Protection et aménagement de l'environnement	Economie publique	Finances et impôts	Total
1 Neuchâtel	16'842'140	4'617'876	79'022'529	9'072'591	130'136'595	3'321'300	8'439'521	18'649'437	71'653'074	171'403'037	513'158'100
2 Hauterive	428'105	160'316	599'792	875'915	2'768	825'491	85'088	1'292'724	1'728'832	9'070'059	15'069'090
3 Saint-Blaise	538'933	96'402	1'106'798	668'939	5'164	3'688	60'209	1'879'489	3'300'363	13'323'160	20'983'145
4 Marin-Epagnier	246'925	184'230	2'112'595	768'828	4'965	343'755	137'345	2'639'918	550'175	16'194'917	23'183'653
5 Thielle-Wavre	58'183	12'312	297'254	0	1'110	744	2'160	294'294	33'863	2'059'344	2'759'264
6 Cornaux	571'597	82'480	442'404	47'913	1'832	2'608	5'233	745'911	1'382'686	4'748'882	8'031'546
7 Cressier	521'222	117'734	846'397	137'484	3'525	16'820	98'730	1'047'718	3'198'190	4'888'383	10'876'203
8 Enqes	29'537	9'353	114'682	3'723	240	353	13'601	160'863	70'507	1'267'198	1'670'057
9 Le Landeron	439'377	260'357	999'155	713'061	16'570	73'578	41'414	2'186'476	3'682'235	13'681'736	22'093'959
10 Lignières	54'810	22'704	368'716	152'353	2'492	1'149	20'586	560'986	1'092'109	3'315'458	5'591'363
11 Boudry	1'711'085	490'766	3'017'645	911'285	8'996	96'467	141'564	3'447'846	7'518'417	17'045'049	34'389'120
12 Cortaillod	220'081	7'163'07	2'215'374	779'669	6'405	16'100	46'858	2'099'976	3'393'901	14'937'509	24'432'180
13 Colombier	405'471	296'726	2'572'229	529'854	8'337	71'094	127'677	2'642'693	1'610'604	19'083'612	27'348'297
14 Auvemier	177'806	167'285	648'694	511'061	1'884	1'832	88'033	697'990	1'230'097	7'569'169	11'093'851
15 Peseux	492'376	332'544	1'503'618	530'998	8'705	287'825	111'232	2'229'071	5'357'716	18'377'430	29'231'515
16 Corcelles-Cormondèche	187'511	173'134	1'183'124	275'766	5'820	19'437	358'979	1'751'404	1'574'058	13'667'200	19'196'433
17 Bôle	158'032	45'119	789'327	156'306	6'655	2'137	46'921	823'049	1'101'237	6'783'320	9'914'803
18 Rochefort	62'822	130'226	411'145	903	1'466	1'192	32'792	380'885	398'238	3'276'587	4'696'256
19 Brot-Dessous	9'650	3'701	20'600	345	0	123	400	35'739	21'783	350'912	443'253
20 Bevaix	249'596	130'870	2'181'854	519'359	8'476	7'234	149'529	1'432'247	708'221	11'270'706	16'658'092
21 Gordier	89'817	92'441	1'100'929	212'729	2'835	2'086	37'496	1'076'357	324'631	6'077'272	9'016'523
22 Saint-Aubin-Sauges	141'241	87'379	1'631'086	517'815	4'849	6'383	60'870	1'477'106	49'045	8'151'473	12'127'247
23 Fresens	7'022	5'439	150'414	0	0	240	400	101'623	36'170	623'983	925'291
24 Montalchez	10'693	6'576	43'047	0	0	5'338	120	109'481	59'394	680'584	915'233
25 Vaumarcus	44'690	4'615	160'953	50'735	90	0	0	171'483	39'682	3'041'767	3'514'015
26 Môtiers	47'360	21'005	405'575	11'103	7'081	1'929	53'638	335'750	300'077	2'735'897	3'919'415
27 Couvet	597'592	1'625'579	861'836	151'147	21'130	399'757	206'462	847'853	860'622	9'442'939	15'014'917
28 Travers	86'939	27'520	443'979	30'419	1'789	1'430	76'110	306'072	209'884	3'814'389	4'998'531
29 Noiraigue	27'896	9'457	238'384	24'170	889	562	48'562	88'530	144'184	1'638'184	2'220'818
30 Boveresse	19'601	16'695	114'241	3'528	3'122	466	15'472	64'233	118'967	1'322'014	1'678'339
31 Fleurier	120'206	159'531	1'366'630	142'518	6'047	320'804	230'999	648'280	494'555	11'691'823	15'181'393
32 Buttes	43'309	20'746	310'288	0	5'280	835	11'871	272'184	511'828	2'035'262	3'211'603
33 La Côte-aux-Fées	29'893	13'438	178'720	146'016	615	602	79'446	255'957	40'072	2'591'673	3'336'432
34 Saint-Sulpice	35'919	16'043	245'498	450	780	0	60'981	275'613	201'141	1'698'908	2'535'333
35 Les Verrières	52'719	237'171	312'228	4'325	1'260	826	39'463	449'127	572'189	2'351'011	4'020'319
36 Les Bayards	23'904	7'866	130'210	190	2'526	430	29'500	213'226	310'154	1'229'982	1'947'988
37 Cernier	113'888	149'784	593'006	3'446	33'702	215'272	30'392	1'210'065	253'974	6'548'483	9'152'012
38 Chézard-Saint-Martin	64'130	48'063	745'616	268	28'913	1'964	52'725	1'022'613	623'587	5'782'126	8'470'005
39 Dombresson	48'539	47'265	983'627	10'066	4'221	3'622	39'666	716'178	358'496	4'975'047	7'186'727
40 Villiers	79'979	4'475	3'200	4'722	6'400	478	2'167	163'745	128'227	1'443'863	1'837'256
41 Le Pâquier	13'563	8'071	180'392	0	3'745	263	38'552	67'258	391'014	790'316	1'493'174
42 Savagnier	46'581	25'580	413'099	9'303	16'341	1'108	16'886	580'599	303'903	2'939'616	4'353'016
43 Fenin-Vilars-Saules	33'331	38'169	229'019	639	12'815	3'851	50'776	416'231	227'267	2'444'407	3'456'505
44 Fontaines	59'147	23'345	487'534	5'717	2'025	1'138	46'469	620'251	116'757	3'182'182	4'544'565
45 Engollon	12'726	7'340	2'285	200	1'312	98	0	73'569	41'491	330'293	469'314
46 Fontainemelon	72'024	374'706	754'940	3'908	28'937	130'008	36'899	798'439	177'721	5'303'323	7'680'905
47 Les Hauts-Geneveys	26'970	51'617	349'328	0	14'632	994	28'425	493'602	143'563	2'855'587	3'964'718
48 Boudevilliers	55'794	173'399	111'353	4'935	10'995	2'227	52'430	308'998	953'206	2'017'796	3'691'133
49 Valanqin	15'710	119'427	359'820	4'203	1'140	0	15'016	177'219	145'662	1'227'636	2'065'833
50 Coffrane	23'385	16'478	347'615	11'842	11'521	1'304	24'072	323'201	177'903	1'945'275	2'882'596
51 Les Geneveys/Coffrane	813'660	63'532	477'891	54'626	25'004	1'720	59'290	904'440	226'726	4'512'125	7'139'014
52 Montmollin	40'689	16'658	309'546	50	9'100	603	42'142	329'496	97'764	1'452'486	2'298'534
53 Le Locle	2'023'898	558'641	8'863'481	1'083'068	540'655	116'700	329'846	7'811'871	6'139'714	45'222'183	72'690'057
54 Les Brenets	71'674	53'307	344'859	60'265	1'657	199'581	72'256	715'554	210'513	4'616'686	6'346'352
55 Le Cerneux-Péquignot	14'352	4'625	167'085	0	2'016	394	3'116	31'842	31'336	910'246	1'165'012
56 La Brévine	40'585	8'396	288'319	20'658	8'355	831	16'894	117'944	51'624	2'019'140	2'572'746
57 La Chaux-du-Milieu	13'350	65'305	201'549	50	2'519	497	2'034	43'729	27'152	1'310'140	1'666'325
58 Les Ponts-de-Martel	106'343	28'609	482'130	89'125	7'357	1'507	23'638	718'638	79'588	4'024'184	5'561'119
59 Brot-Plamboz	5'032	7'230	85'851	0	315	331	0	147'997	56'487	633'986	937'229
60 La Chaux-de-Fonds	14'795'991	6'313'451	21'764'756	2'628'963	109'596'402	6'021'172	4'827'563	26'143'248	7'341'605	150'472'629	349'905'780
61 Les Planchettes	10'472	8'071	158'775	9'022	585	265	552	28'408	0	725'552	941'702
62 La Saane	66'754	29'525	408'958	126'701	8'068	8'742	90'393	485'655	462'621	3'381'783	5'069'200
Ensemble des communes	43'452'627	18'647'012	147'261'984	22'083'275	240'669'030	12'549'285	16'964'161	96'142'381	132'646'802	672'507'849	1'402'924'406
Chiffres de 2002	34'156'059	15'183'625	142'321'077	21'456'948	233'727'124	10'873'893	15'869'160	95'525'552	227'026'810	693'390'507	1'489'530'755

Comptes de fonctionnement 2003. Récapitulation fonctionnelle. Résultats nets

Tableau 9

	Administration	Sécurité publique	Enseignement et formation	Culture loisirs-sports	Santé	Prévoyance sociale	Trafic	Protection et aménagement de l'environnement	Economie publique	Finances et impôts	Total
1 Neuchâtel	-9821'511	-16'208'704	-34'121'501	-26'857'955	-15'088'965	-17'888'782	-17'686'915	4'197'994	-1'499'909	123'821'856	-11'154'392
2 Hauterive	-580'368	-200'088	-2'191'097	-777'413	-1'222'100	-1'015'115	-1'293'260	-138'684	103'457	7'052'938	-261'730
3 Saint-Blaise	-845'649	-339'901	-3'081'380	-813'677	-1'452'852	-1'209'871	-2'479'875	-312'741	147'924	10'390'058	2'036
4 Marin-Epagnier	-1'315'783	-524'980	-4'369'662	-1'036'878	-1'826'015	-1'451'324	-1'921'032	-368'133	462'574	9'691'507	-2'659'726
5 Thielle-Wavre	-178'108	-41'909	-854'795	-35'138	-296'955	-217'308	-100'325	-49'223	33'428	1'791'243	50'910
6 Cornaux	-615'752	-167'477	-1'748'162	-474'620	-717'898	-512'552	-280'109	-141'553	227'230	4'197'137	-233'756
7 Cressier	-196'262	-99'701	-2'209'086	-129'877	-922'805	-776'900	-508'977	-93'898	391'120	3'786'890	-759'496
8 Enqes	-141'846	-18'232	-395'024	-7'760	-148'638	-96'797	-139'519	-4'252	16'457	1'031'047	95'436
9 Le Landeron	-799'471	-264'509	-4'871'820	-444'740	-2'137'288	-1'538'120	-998'372	-330'632	345'503	10'759'923	-279'526
10 Lignières	-306'815	-57'153	-1'181'428	-41'896	-437'932	-316'961	-520'647	-59'622	77'230	2'877'658	32'434
11 Boudry	-1'479'732	-597'272	-6'017'509	-477'789	-2'490'415	-1'777'800	-2'241'835	-416'028	438'326	13'765'010	-1'295'044
12 Cortaillod	-1'121'841	-452'999	-4'606'957	-902'647	-2'146'174	-1'492'536	-1'379'933	-546'571	104'533	11'527'321	-1'017'800
13 Colombier	-1'164'367	-547'851	-5'892'779	-664'358	-2'452'946	-1'825'959	-1'509'110	-295'771	919'207	16'413'562	2'979'628
14 Auvemier	-518'961	-204'905	-1'341'732	-333'617	-756'367	-586'774	-660'972	-63'730	178'094	4'242'715	-46'249
15 Peseux	-1'754'866	-649'169	-5'507'902	-866'773	-2'742'537	-1'982'502	-2'233'365	-289'120	334'561	15'778'282	86'609
16 Corcelles-Cormondèche	-964'180	-422'230	-4'322'725	-522'451	-1'996'037	-1'469'873	-1'647'706	-341'929	66'024	11'062'373	-558'734
17 Bôle	-870'136	-235'180	-1'876'198	-344'726	-870'601	-718'506	-415'749	-259'739	-12'522	5'605'360	2'003
18 Rochefort	-341'220	-101'764	-953'154	-34'417	-481'543	-338'230	-364'114	-56'355	40'835	2'827'884	197'922
19 Brot-Dessous	-67'800	-14'920	-76'896	-5'771	-49'650	-33'716	-30'884	-5'024	6'674	287'787	9'800
20 Bevaix	-724'891	-250'215	-4'341'404	-419'244	-1'796'774	-1'150'938	-704'999	-145'405	146'212	9'434'930	47'272
21 Gordier	-590'092	-224'445	-2'117'300	-105'067	-889'066	-519'396	-520'316	-144'277	7'255	5'278'490	175'786
22 Saint-Aubin-Sauges	-712'064	-351'706	-2'666'028	-421'395	-1'219'663	-747'440	-593'785	-221'370	-42'830	6'714'342	-261'939
23 Fresens	-43'088	-10'277	-244'444	-6'441	-106'675	-58'174	-20'613	-10'675	4'815	588'866	93'294
24 Montalchez	-77'054	-9'788	-187'131	-1'046	-100'896	-54'932	-70'405	-88'338	-3'435	606'067	13'042
25 Vaumarcus	-156'332	-19'720	-240'286	-21'630	-107'129	-67'207	-578'541	-438'366	16'146	2'096'802	483'737
26 Môtiers	-318'568	-46'188	-1'273'920	-156'171	-398'689	-253'621	-279'223	-55'298	18'898	2'421'411	-341'369
27 Couvet	-577'489	-623'330	-2'912'005	-932'715	-1'338'707	-1'070'265	-1'175'495	-282'717	150'736	8'095'784	-666'203
28 Travers	-523'807	-90'435	-1'440'763	-195'683	-576'357	-369'784	-428'927	-141'036	114'184	3'366'506	-286'102
29 Noiraigue	-161'709	-30'281	-586'246	-74'626	-228'049	-142'870	-169'414	-22'681	59'056	1'397'879	41'059
30 Boveresse	-152'365	-47'284	-498'733	-92'722	-188'963	-120'402	-150'848	-4'367	11'358	1'177'433	-66'893
31 Fleurier	-1'023'678	-392'012	-4'221'835	-1'036'996	-1'775'130	-1'425'875	-1'330'328	-197'855	334'817	10'471'162	-597'730
32 Buttes	-254'637	-56'153	-842'209	-101'299	-314'827	-214'010	-191'974	-18'944	138'655	1'738'506	-116'892
33 La Côte-aux-Fées	-295'415	-165'098	-581'460	-115'292	-251'455	-156'673	-441'460	-31'305	-12'723	2'055'678	4'797
34 Saint-Sulpice	-239'672	-56'867	-650'426	-90'341	-300'595	-210'630	-271'746	-23'296	75'161	1'504'068	-264'344
35 Les Verrières	-290'642	-98'092	-779'751	-139'783	-356'419	-228'262	-306'698	-91'393	174'765	1'932'337	-183'938
36 Les Bayards	-182'965	-28'166	-433'114	-74'807	-174'541	-97'549	-170'337	-12'716	24'149	1'026'381	-123'665
37 Cernier	-432'712	-174'189	-2'476'532	-101'824	-921'270	-752'584	-477'257	-252'841	72'565	5'705'933	189'289
38 Chézard-Saint-Martin	-382'826	-86'502	-2'294'336	-68'854	-765'214	-570'684	-418'781	-144'138	13'692	4'927'937	210'294
39 Dombresson	-365'669	-42'612	-2'321'835	-54'059	-735'732	-554'280	-401'694	-157'732	80'548	4'643'216	90'151
40 Villiers	-145'851	-27'157	-567'234	-18'278	-184'369	-144'672	-202'271	-40'499	36'212	1'324'643	30'524
41 Le Pâquier	-126'274	-15'546	-249'850	-14'520	-105'010	-83'865	-72'402	-19'526	71'625	616'058	690
42 Savagnier	-218'543	-59'004	-1'227'602	-35'966	-434'032	-297'506	-306'948	-78'141	21'412	2'616'933	-19'397
43 Fenin-Vilars-Saules	-244'125	-70'510	-707'643	-30'209	-360'322	-253'666	-191'185	-71'271	35'391	1'817'855	-75'685
44 Fontaines	-224'916	-50'868	-1'316'847	-68'688	-452'188	-359'536	-207'768	-91'333	8'952	2'516'873	-246'319
45 Engollon	-31'351	-15'674	-41'716	-7'892	-39'320	-25'510	-45'657	-18'392	-7'853	237'309	3'944
46 Fontanemelon	-460'632	-37'275	-2'029'288	-89'145	-779'678	-642'560	-462'811	-147'442	104'490	4'454'115	-90'226
47 Les Hauts-Genèveys	-232'001	-125'706	-997'492	-32'326	-390'747	-278'064	-296'143	-78'114	22'428	2'578'622	170'457
48 Boudevilliers	-167'474	-34'692	-797'692	-31'490	-316'768	-232'151	-153'855	-22'562	35'266	1'721'575	157
49 Valanjin	-147'270	-22'316	-427'185	-40'369	-197'712	-129'326	-159'167	-14'787	47'408	1'091'452	728
50 Coffrane	-186'533	-32'901	-782'672	-64'780	-294'512	-204'638	-93'305	-29'523	33'276	1'730'457	74'869
51 Les Genèveys/Coffrane	-464'210	-89'340	-1'778'507	-292'846	-674'246	-611'607	-246'577	-94'262	64'265	4'044'357	-142'973
52 Montmolin	-182'286	-37'891	-445'968	-11'345	-240'265	-184'631	-100'118	-29'455	7'556	1'054'762	-169'641
53 Le Locle	-2'994'742	-3'173'117	-11'272'399	-3'917'181	-4'579'953	-4'643'568	-3'509'483	-1'431'604	1'090'960	33'800'021	-631'066
54 Les Brenets	-421'351	-203'691	-1'270'815	-278'861	-513'493	-458'290	-471'307	-138'117	36'603	3'167'792	-551'530
55 Le Cerneux-Péquignot	-74'058	-41'985	-462'274	-9'951	-152'631	-98'039	-24'739	-9'796	8'993	875'224	10'744
56 La Brévine	-232'662	-93'962	-789'211	-97'063	-317'544	-211'206	-154'712	-27'745	25'845	1'851'163	-47'097
57 La Chaux-du-Milieu	-138'092	-74'121	-579'384	-28'661	-192'674	-126'082	-53'422	-5'038	21'859	1'177'436	1'821
58 Les Ponts-de-Martel	-406'196	-164'613	-1'581'132	-124'770	-629'589	-407'220	-316'706	-45'718	58'661	3'569'209	-48'074
59 Brot-Plamboz	-65'025	-36'254	-349'213	-6'119	-127'621	-90'692	-12'585	8'453	12'700	583'353	-83'003
60 La Chaux-de-Fonds	-1'976'740	-13'092'414	-42'206'444	-17'802'732	-19'013'792	-16'414'220	-20'543'686	-4'101'760	5'850'685	124'137'616	-5'163'484
61 Les Planchettes	-67'269	-20'050	-403'215	-10'768	-104'616	-70'639	-71'495	-333	-3'424	634'828	-116'981
62 La Saane	-387'614	-81'624	-1'210'111	-60'463	-486'430	-279'458	-430'967	-28'255	79'494	2'806'189	-79'239
Ensemble des communes	-40'185'558	-41'553'012	-188'223'459	-62'056'921	-81'371'381	-70'262'348	-73'242'849	-8'574'981	11'427'574	530'502'121	-23'540'814
Chiffres de 2002	-51'197'254	-41'998'638	-183'642'314	-66'913'733	-74'425'503	-59'868'927	-68'903'940	-13'805'959	17'149'331	543'700'836	93'899

Comptes de fonctionnement 2003. Récapitulation fonctionnelle. Charges par habitant

Tableau 10

	Administration	Sécurité publique	Enseignement et formation	Culture loisirs-sports	Santé	Prévoyance sociale	Trafic	Protection et aménagement de l'environnement	Economie publique	Finances et impôts
1 Neuchâtel	845	660	3'584	1'138	4'600	672	828	458	2'317	1'507
2 Hauterive	397	142	1'099	651	482	725	543	564	640	794
3 Saint-Blaise	445	140	1'345	476	468	390	816	704	1'012	942
4 Marin-Epagnier	398	181	1'652	460	466	457	524	766	22	1'657
5 Thielle-Wavre	372	85	1'811	55	469	343	161	540	1	422
6 Cornaux	791	166	1'458	348	479	343	190	591	769	367
7 Cressier	372	113	1'585	139	480	412	315	592	1'456	571
8 Enghes	571	92	1'699	38	496	324	510	550	180	787
9 Le Landeron	284	120	1'346	265	494	369	238	577	765	670
10 Lignières	393	87	1'683	211	478	345	588	674	1'102	475
11 Boudry	631	215	1'787	275	494	371	471	764	1'400	649
12 Cortaillod	307	267	1'559	384	492	345	326	605	752	779
13 Colombier	312	168	1'684	238	490	377	326	585	138	531
14 Auvemier	449	240	1'282	544	489	379	483	491	678	2'143
15 Peseux	402	175	1'253	250	492	406	419	450	898	465
16 Corcelles-Cormondrèche	283	146	1'351	196	491	366	493	514	370	639
17 Bôle	574	156	1'487	280	490	402	260	604	622	657
18 Rochefort	402	231	1'356	35	480	337	395	435	355	446
19 Brot-Dessous	790	190	995	62	507	345	319	416	154	644
20 Bevaix	265	103	1'771	255	490	314	232	428	153	498
21 Gorgier	383	179	1'814	179	503	294	314	688	179	450
22 Saint-Aubin-Sauges	355	182	1'785	390	509	313	272	706	38	597
23 Fresens	262	82	2'067	34	559	306	110	588	164	184
24 Montalchez	450	84	1'180	5	517	309	362	1'014	322	382
25 Vaumarcus	926	112	1'849	333	494	310	2'666	2'810	108	4'355
26 Môtiers	456	84	2'094	209	506	319	415	488	351	392
27 Couvet	418	801	1'344	386	484	524	492	403	253	480
28 Travers	506	98	1'563	187	479	308	419	371	79	371
29 Noiraigue	393	82	1'711	205	475	298	452	231	177	499
30 Boveresse	443	165	1'580	248	495	312	429	177	277	373
31 Fleurier	312	150	1'525	322	486	477	426	231	44	333
32 Buttes	461	119	1'781	157	495	332	315	450	577	459
33 La Côte-aux-Fées	629	345	1'470	505	488	304	1'008	556	102	1'037
34 Saint-Sulpice	439	116	1'427	145	480	335	530	476	201	310
35 Les Verrières	473	462	1'504	198	493	316	477	745	547	577
36 Les Bayards	578	101	1'574	209	495	274	558	631	799	569
37 Cernier	273	162	1'533	53	477	483	254	731	91	421
38 Chézard-Saint-Martin	268	81	1'820	41	476	343	342	699	365	511
39 Dombresson	260	56	2'078	40	465	351	277	549	175	209
40 Villiers	567	79	1'433	58	479	365	514	513	231	300
41 Le Pâquier	657	111	2'020	68	511	395	521	407	1'499	818
42 Savagnier	274	87	1'695	47	465	308	335	681	292	333
43 Fenin-Vilars-Saules	368	144	1'242	41	495	342	321	647	254	831
44 Fontaines	283	74	1'801	74	453	360	254	710	108	664
45 Engollon	513	268	512	94	472	298	531	1'069	574	1'081
46 Fontainemelon	320	247	1'671	56	485	464	300	568	44	510
47 Les Hauts-Geneveys	310	212	1'611	39	485	334	388	684	145	331
48 Boudevilliers	325	302	1'321	53	476	341	300	482	1'334	431
49 Valangin	392	341	1'892	107	478	311	419	462	236	327
50 Coffrane	336	79	1'811	123	490	330	188	565	232	344
51 Les Geneveys/Coffrane	904	108	1'597	246	495	434	216	707	115	331
52 Montmollin	420	103	1'423	21	470	349	268	676	170	749
53 Le Locle	482	358	1'933	480	492	457	369	888	485	1'097
54 Les Brenets	437	228	1'431	300	456	583	481	756	154	1'283
55 Le Cerneux-Péquignot	262	138	1'862	29	458	291	82	123	66	104
56 La Brévine	393	147	1'550	169	469	305	247	210	37	242
57 La Chaux-du-Milieu	351	323	1'812	67	453	294	129	113	12	308
58 Les Ponts-de-Martel	405	153	1'630	169	503	323	269	604	17	359
59 Brot-Plamboz	267	166	1'661	23	488	347	48	533	167	193
60 La Chaux-de-Fonds	449	519	1'712	547	3'441	600	679	809	40	705
61 Les Planchettes	358	130	2'590	91	485	327	332	132	16	418
62 La Sagne	485	119	1'728	200	528	308	556	548	409	614
Ensemble des communes	498	358	1'997	501	1'917	493	537	623	722	845
Chiffres de 2002	510	342	1'948	528	1'842	423	507	653	1'254	895

Comptes de fonctionnement 2003. Récapitulation fonctionnelle. Revenus par habitant

Tableau 11

	Administration	Sécurité publique	Enseignement et formation	Culture loisirs-sports	Santé	Prévoyance sociale	Trafic	Protection et aménagement de	Economie publique	Finances et impôts
1 Neuchâtel	533	146	2'503	287	4'122	105	267	591	2'270	5'429
2 Hauterive	169	63	236	345	1	325	34	509	681	3'572
3 Saint-Blaise	173	31	355	215	2	1	19	604	1'060	4'278
4 Marin-Epagnier	63	47	538	196	1	88	35	673	140	4'126
5 Thielle-Wavre	91	19	467	0	2	1	3	463	53	3'238
6 Cornaux	381	55	295	32	1	2	3	497	921	3'162
7 Cressier	270	61	439	71	2	9	51	543	1'659	2'535
8 Enges	98	31	382	12	1	1	45	536	235	4'224
9 Le Landeron	101	60	229	163	4	17	9	501	844	3'136
10 Lignières	60	25	400	165	3	1	22	609	1'186	3'600
11 Boudry	338	97	597	180	2	19	28	682	1'487	3'371
12 Cortaillod	50	164	506	178	1	4	11	480	776	3'414
13 Colombier	81	59	512	105	2	14	25	526	320	3'796
14 Auvemier	115	108	418	329	1	1	57	450	793	4'877
15 Peseux	88	59	269	95	2	51	20	398	958	3'285
16 Corcelles-Cormondrèche	46	42	290	68	1	5	88	430	386	3'355
17 Bôle	88	25	440	87	4	1	28	459	615	3'785
18 Rochefort	62	129	409	1	1	1	33	379	396	3'257
19 Brot-Dessous	98	38	210	4	0	1	4	365	222	3'581
20 Bevaix	68	36	592	141	2	2	41	389	192	3'060
21 Gorgier	51	52	621	120	2	1	21	607	183	3'426
22 Saint-Aubin-Sauges	59	36	678	215	2	3	25	614	20	3'387
23 Fresens	37	28	788	0	0	1	2	532	189	3'267
24 Montalchez	55	34	221	0	0	27	1	561	305	3'490
25 Vaumarcus	206	21	742	234	0	0	0	790	183	14'017
26 Môtiers	59	26	506	14	9	2	67	419	374	3'411
27 Couvet	213	579	307	54	8	142	74	302	306	3'363
28 Travers	72	23	368	25	1	1	63	254	174	3'163
29 Noiraigue	58	20	495	50	2	1	101	184	299	3'399
30 Boveresse	51	43	294	9	8	1	40	166	307	3'407
31 Fleurier	33	44	373	39	2	88	63	177	135	3'190
32 Buttes	67	32	480	0	8	1	18	421	791	3'146
33 La Côte-aux-Fées	58	26	346	282	1	1	154	495	78	5'013
34 Saint-Sulpice	57	26	391	1	1	0	97	439	320	2'705
35 Les Verrières	73	327	430	6	2	1	54	619	788	3'238
36 Les Bayards	67	22	364	1	7	1	82	596	866	3'436
37 Cernier	57	75	296	2	17	108	15	604	127	3'271
38 Chézard-Saint-Martin	38	29	446	0	17	1	91	612	373	3'462
39 Dombresson	31	30	618	6	3	2	25	450	225	3'127
40 Villiers	201	11	8	12	16	1	5	411	322	3'628
41 Le Pâquier	64	38	847	0	18	1	181	316	1'836	3'710
42 Savagnier	48	26	427	10	17	1	17	600	314	3'037
43 Fenin-Vilars-Saules	44	51	304	1	17	5	67	552	301	3'242
44 Fontaines	59	23	487	6	2	1	46	619	117	3'176
45 Engollon	148	85	27	2	15	1	0	855	482	3'841
46 Fontainemelon	43	225	453	2	17	78	22	479	107	3'183
47 Les Hauts-Geneveys	32	62	418	0	18	1	34	590	172	3'416
48 Boudevilliers	81	252	162	7	16	3	76	449	1'385	2'933
49 Valangin	38	287	865	10	3	0	36	426	350	2'951
50 Coffrane	37	26	557	19	18	2	39	518	285	3'117
51 Les Geneveys/Coffrane	576	45	338	39	18	1	42	640	160	3'193
52 Montmollin	77	31	583	0	17	1	79	621	184	2'735
53 Le Locle	194	54	851	104	52	11	32	750	590	4'342
54 Les Brenets	63	47	305	53	1	177	64	634	186	4'089
55 Le Cerneux-Péquignot	42	14	494	0	6	1	9	94	93	2'693
56 La Brévine	58	12	415	30	12	1	24	170	74	2'905
57 La Chau-du-Milieu	31	152	468	0	6	1	5	101	63	3'040
58 Les Ponts-de-Martel	84	23	381	70	6	1	19	568	63	3'179
59 Brot-Plamboz	19	28	328	0	1	1	0	565	216	2'420
60 La Chau-de-Fonds	396	169	582	70	2'932	161	129	700	196	4'026
61 Les Planchettes	48	37	732	42	3	1	3	131	0	3'344
62 La Sagne	71	32	436	135	9	9	96	518	494	3'609
Ensemble des communes	259	111	877	131	1'433	75	101	572	790	4'003
Chiffres de 2002	204	91	851	128	1'397	65	95	571	1'357	4'144

Comptes de fonctionnement 2003. Récapitulation fonctionnelle. Résultats nets par habitant

Tableau 12

	Administration	Sécurité publique	Enseignement et formation	Culture loisirs-sports	Santé	Prévoyance sociale	Trafic	Protection et aménagement de l'environnement	Economie publique	Finances et impôts
1 Neuchâtel	-311	-513	-1'081	-851	-478	-567	-560	133	-48	3'922
2 Hauterive	-229	-863	-79	-863	-481	-400	-509	-55	41	2'778
3 Saint-Blaise	-272	-109	-990	-261	-467	-389	-796	-100	48	3'337
4 Marin-Epagnier	-335	-134	-1'113	-264	-465	-370	-489	-94	118	2'469
5 Thielle-Wavre	-280	-66	-1'344	-55	-467	-342	-158	-77	53	2'816
6 Cornaux	-410	-112	-1'164	-316	-478	-341	-186	-94	151	2'794
7 Cressier	-102	-52	-1'146	-67	-479	-403	-264	-49	203	1'964
8 Enges	-473	-61	-1'317	-26	-495	-323	-465	-14	55	3'437
9 Le Landeron	-183	-61	-1'117	-102	-490	-353	-229	-76	79	2'466
10 Lignières	-333	-62	-1'283	-45	-475	-344	-565	-65	84	3'124
11 Boudry	-293	-118	-1'190	-94	-493	-352	-443	-82	87	2'723
12 Cortaillod	-256	-104	-1'053	-206	-490	-341	-315	-125	24	2'634
13 Colombier	-232	-109	-1'172	-132	-488	-363	-300	-59	183	3'265
14 Auvemier	-334	-132	-865	-215	-487	-378	-426	-41	115	2'734
15 Peseux	-314	-116	-985	-155	-490	-354	-399	-52	60	2'821
16 Corcelles-Cormondrèche	-237	-104	-1'061	-128	-490	-361	-404	-84	16	2'715
17 Bôle	-486	-131	-1'047	-192	-486	-401	-232	-145	-7	3'128
18 Rochefort	-339	-101	-947	-34	-479	-336	-362	-56	41	2'811
19 Brot-Dessous	-692	-152	-785	-59	-507	-344	-315	-51	68	2'937
20 Bevaix	-197	-68	-1'179	-114	-488	-313	-191	-39	40	2'562
21 Gorgier	-333	-127	-1'194	-59	-501	-293	-293	-81	4	2'975
22 Saint-Aubin-Sauges	-296	-146	-1'108	-175	-507	-311	-247	-92	-18	2'790
23 Fresens	-226	-54	-1'280	-34	-559	-305	-108	-56	25	3'083
24 Montalchez	-395	-50	-960	-5	-517	-282	-361	-453	-18	3'108
25 Vaumarcus	-720	-91	-1'107	-100	-494	-310	-2'666	-2'020	74	9'663
26 Môtiers	-397	-58	-1'588	-195	-497	-316	-348	-69	24	3'019
27 Couvet	-206	-222	-1'037	-332	-477	-381	-419	-101	54	2'883
28 Travers	-434	-75	-1'195	-162	-478	-307	-356	-117	95	2'791
29 Noiraigue	-335	-63	-1'216	-155	-473	-296	-351	-47	123	2'900
30 Boveresse	-393	-122	-1'285	-239	-487	-310	-389	-11	29	3'035
31 Fleurier	-279	-107	-1'152	-283	-484	-389	-363	-54	91	2'857
32 Buttes	-394	-87	-1'302	-157	-487	-331	-297	-29	214	2'687
33 La Côte-aux-Fées	-571	-319	-1'125	-223	-486	-303	-854	-61	-25	3'976
34 Saint-Sulpice	-382	-91	-1'036	-144	-479	-335	-433	-37	120	2'395
35 Les Verrières	-400	-135	-1'074	-193	-491	-314	-422	-126	241	2'662
36 Les Bayards	-511	-79	-1'210	-209	-488	-272	-476	-36	67	2'867
37 Cernier	-216	-87	-1'237	-51	-460	-376	-238	-126	36	2'850
38 Chézard-Saint-Martin	-229	-52	-1'374	-41	-458	-342	-251	-86	8	2'951
39 Dombresson	-230	-27	-1'459	-34	-462	-348	-252	-99	51	2'918
40 Villiers	-366	-68	-1'425	-46	-463	-363	-508	-102	91	3'328
41 Le Pâquier	-593	-73	-1'173	-68	-493	-394	-340	-92	336	2'892
42 Savagnier	-226	-61	-1'268	-37	-448	-307	-317	-81	22	2'703
43 Fenin-Vilars-Saules	-324	-94	-939	-40	-478	-336	-254	-95	47	2'411
44 Fontaines	-224	-51	-1'314	-69	-451	-359	-207	-91	9	2'512
45 Engollon	-365	-182	-485	-92	-457	-297	-531	-214	-91	2'759
46 Fontainemelon	-276	-22	-1'218	-54	-468	-386	-278	-89	63	2'674
47 Les Hauts-Geneveys	-278	-150	-1'193	-39	-467	-333	-354	-93	27	3'084
48 Boudevilliers	-243	-50	-1'159	-46	-460	-337	-224	-33	51	2'502
49 Valangin	-354	-54	-1'027	-97	-475	-311	-383	-36	114	2'624
50 Coffrane	-299	-53	-1'254	-104	-472	-328	-150	-47	53	2'773
51 Les Geneveys/Coffrane	-329	-63	-1'259	-207	-477	-433	-175	-67	45	2'862
52 Montmollin	-343	-71	-840	-21	-452	-348	-189	-55	14	1'986
53 Le Locle	-288	-305	-1'082	-376	-440	-446	-337	-137	105	3'245
54 Les Brenets	-373	-180	-1'126	-247	-455	-406	-417	-122	32	2'806
55 Le Cerneux-Péquignot	-219	-124	-1'368	-29	-452	-290	-73	-29	27	2'589
56 La Brévine	-335	-135	-1'136	-140	-457	-304	-223	-40	37	2'664
57 La Chaux-du-Milieu	-320	-172	-1'344	-66	-447	-293	-124	-12	51	2'732
58 Les Ponts-de-Martel	-321	-130	-1'249	-99	-497	-322	-250	-36	46	2'819
59 Brot-Plamboz	-248	-138	-1'333	-23	-487	-346	-48	32	48	2'227
60 La Chaux-de-Fonds	-53	-350	-1'129	-476	-509	-439	-550	-110	157	3'321
61 Les Planchettes	-310	-92	-1'858	-50	-482	-326	-329	-2	-16	2'925
62 La Sagne	-414	-87	-1'291	-65	-519	-298	-460	-30	85	2'995
Ensemble des communes	-239	-247	-1'120	-369	-484	-418	-436	-51	68	3'158
Chiffres de 2002	-306	-251	-1'098	-400	-445	-358	-412	-83	102	3'249

Comptes de fonctionnement 2003. Récapitulation par nature. Charges

Tableau 13

	Charges de personnel	Biens, services et marchandises	Intérêts passifs	Amortissements	Parts et contributions sans affectation	Dédommagements à des collectivités publiques	Subventions accordées	Subventions redistribuées	Attributions aux financements spéciaux	Imputations internes	Total des charges
1 Neuchâtel	242'058'903	130'235'747	24'281'972	27'027'297	0	14'084'400	50'870'508	0	711'298	35'042'367	524'312'492
2 Hauterive	3'708'714	3'778'873	704'852	918'041	571	2'061'831	3'378'985	134'813	63'402	580'738	15'330'820
3 Saint-Blaise	3'644'269	4'991'286	662'616	2'304'681	7'939	2'849'781	5'291'653	171'926	247'645	809'313	20'981'109
4 Marin-Epagnier	5'712'875	2'844'093	1'145'886	1'596'696	177	4'037'264	8'764'330	436'238	166'678	1'139'142	25'843'379
5 Thielle-Wavre	764'644	407'338	50'113	85'247	50	627'846	729'193	30'169	0	729'193	2'708'354
6 Cornaux	1'979'657	1'994'963	276'057	337'973	64	1'524'064	1'370'438	102'402	35'579	644'105	8'265'302
7 Cressier	3'108'620	3'473'365	192'525	471'863	130	1'896'954	2'157'474	110'823	100'811	123'134	11'635'699
8 Ennes	385'807	287'322	106'005	165'078	0	296'983	248'056	14'600	23'110	47'660	1'574'621
9 Le Landeron	4'709'071	5'155'656	737'203	1'310'665	0	3'822'907	5'621'667	210'722	107'992	697'602	22'373'485
10 Lignières	1'090'310	1'534'287	245'986	671'089	384	893'329	756'552	47'359	117'838	201'795	5'558'929
11 Boudry	9'054'817	9'516'050	1'500'581	2'120'474	0	5'156'200	5'229'747	473'551	501'462	2'131'282	35'684'164
12 Cortaillod	5'543'191	5'238'460	1'270'757	1'900'793	341	4'439'887	5'474'943	214'788	109'532	1'257'292	25'449'984
13 Colombier	5'633'710	3'108'209	894'350	1'022'658	0	5'312'985	6'321'219	312'222	377'830	1'385'486	24'368'669
14 Auvornier	1'822'946	2'257'971	484'964	596'128	14'971	1'351'502	4'142'362	96'945	93'157	279'154	11'140'100
15 Peseux	6'966'988	6'822'608	1'069'264	3'048'382	158	4'313'607	6'094'826	301'312	72'719	455'042	29'144'906
16 Corcelles-Cormondrèche	4'413'538	3'072'597	622'372	1'110'888	319	3'420'272	5'890'627	180'233	519'625	524'696	19'755'167
17 Bôle	1'756'220	1'848'756	261'963	1'423'023	1'645'947	0	2'478'212	90'624	236'531	171'524	9'912'800
18 Rochefort	1'346'981	671'838	125'695	285'320	0	838'750	1'000'211	43'843	35'905	149'791	4'498'334
19 Brot-Dessous	70'010	101'821	7'727	47'923	0	112'799	81'138	0	4'991	7'044	433'453
20 Bevaix	4'109'332	1'863'069	808'599	1'050'959	0	4'193'553	3'577'142	196'225	200'858	611'083	16'610'820
21 Gorgier	2'338'144	1'478'018	404'903	352'508	0	2'052'435	1'696'634	104'805	270'432	142'858	8'840'737
22 Saint-Aubin-Sauges	3'013'847	1'856'882	687'920	1'025'981	156'128	2'719'992	2'221'466	125'674	120'925	460'371	12'389'186
23 Fresens	204'655	144'805	2'674	35'805	75	243'850	187'571	9'137	1'115	2'310	831'997
24 Montalchez	69'166	209'665	40'480	185'813	0	197'503	162'845	4'698	19'121	12'900	902'191
25 Vaumarcus	325'830	363'050	18'958	1'044'222	0	229'330	1'006'003	10'150	12'076	20'659	3'030'278
26 Môtiers	1'453'048	491'469	146'598	253'698	0	1'033'058	706'958	40'361	31'901	103'693	4'260'784
27 Couvet	4'754'176	2'352'820	663'661	1'068'235	21'548	2'820'238	2'451'910	0	61'369	1'487'163	15'681'120
28 Travers	1'743'026	722'715	267'162	343'573	0	1'083'062	1'022'183	0	49'162	53'750	5'284'633
29 Noiraigue	719'962	289'142	108'225	192'798	0	447'933	383'273	0	6'646	31'780	2'179'759
30 Boveresse	479'972	249'748	58'977	64'082	0	501'355	325'797	0	4'894	60'407	1'745'232
31 Fleurier	5'187'647	2'138'953	477'491	1'116'688	0	3'512'479	3'240'368	0	79'956	25'541	15'779'123
32 Buttes	1'006'209	684'580	185'818	166'889	0	647'789	552'758	24'762	12'349	47'341	3'328'495
33 La Côte-aux-Fées	838'042	797'950	87'639	509'964	0	373'278	634'270	20'258	9'234	61'000	3'331'635
34 Saint-Sulpice	885'612	530'742	52'788	195'233	7'279	517'445	533'330	25'801	39'423	12'024	2'799'677
35 Les Verrières	1'330'525	815'215	238'137	275'845	0	667'817	604'780	27'519	87'164	157'255	4'204'257
36 Les Bayards	531'455	551'549	86'452	162'173	0	388'878	287'110	10'161	15'095	38'780	2'071'653
37 Cernier	1'939'907	1'682'940	280'987	597'774	26	2'079'117	1'951'689	92'536	141'885	195'862	8'962'723
38 Chézard-Saint-Martin	2'079'440	1'513'111	391'683	494'058	10'395	2'053'602	1'390'780	61'740	60'919	203'983	8'259'711
39 Dombresson	1'995'732	887'058	169'265	633'501	0	1'930'923	1'333'757	53'239	78'613	14'488	7'096'576
40 Villiers	211'359	275'734	78'349	162'852	0	685'030	365'556	11'428	10'465	5'959	1'806'732
41 Le Pâquier	427'579	488'673	120'609	70'237	0	163'324	202'645	4'113	11'504	3'800	1'492'484
42 Savaqner	1'307'201	737'248	145'731	169'318	669	978'264	855'598	28'509	83'145	66'730	4'372'413
43 Fenin-Vilars-Saules	688'591	696'960	99'001	143'678	11	730'141	1'016'833	29'369	22'832	104'774	3'532'190
44 Fontaines	1'169'963	712'775	160'518	246'768	0	1'144'964	951'420	45'040	50'087	309'349	4'790'884
45 Engollon	46'866	97'565	175	90'083	0	101'452	108'579	0	8'082	12'568	465'370
46 Fontainemelon	2'123'138	1'402'391	168'183	194'564	0	1'542'593	2'141'843	73'440	36'554	88'425	7'771'131
47 Les Hauts-Geneveys	940'719	640'881	227'856	227'960	0	899'625	730'915	41'185	8'643	76'477	3'794'261
48 Boudevilliers	720'382	1'016'810	55'384	258'488	0	706'459	751'885	31'299	44'433	105'836	3'690'976
49 Valanqin	630'929	379'964	35'951	166'103	0	438'835	378'067	14'821	4'935	15'500	2'065'105
50 Coffrane	783'823	453'493	174'785	181'901	190	577'562	522'126	20'068	11'288	82'491	2'807'727
51 Les Geneveys/Coffrane	1'617'106	1'184'812	301'944	451'034	299	1'413'920	1'455'563	75'233	102'506	679'570	7'281'987
52 Montmolin	640'696	489'782	54'924	92'319	364	330'174	695'245	19'657	47'173	97'841	2'468'175
53 Le Locle	28'903'346	12'259'425	5'927'961	6'033'337	0	3'334'825	10'614'284	518'689	1'279'723	4'449'533	73'321'123
54 Les Brenets	1'707'315	1'279'979	246'693	442'357	960	888'703	1'905'110	71'899	66'457	288'409	6'897'882
55 Le Cerneux-Péquiqnot	341'035	187'041	21'091	32'689	0	293'475	266'138	0	12'799	0	1'154'268
56 La Brévine	812'965	352'987	69'327	99'658	0	673'430	551'425	0	16'232	43'819	2'619'843
57 La Chau-du-Milieu	530'692	291'506	62'328	108'572	0	314'341	345'022	0	2'993	9'050	1'664'504
58 Les Ponts-de-Martel	1'606'337	1'067'456	294'630	403'301	1'008	1'098'168	1'024'595	51'728	27'844	34'126	5'609'193
59 Brot-Plamboz	201'781	269'839	1'563	2'530	5'786	261'900	261'698	0	15'135	0	1'020'232
60 La Chau-de-Fonds	174'402'336	74'451'866	16'358'421	17'024'754	0	8'085'709	45'176'328	0	1'183'019	18'386'831	355'069'264
61 Les Planchettes	334'547	176'563	26'310	35'049	0	304'200	181'494	0	520	0	1'058'683
62 La Saane	1'460'128	1'081'761	219'430	527'088	891	757'407	771'624	29'719	38'926	261'465	5'148'439
Ensemble des communes	560'385'832	306'960'232	64'670'469	83'378'658	1'876'680	110'459'499	211'446'758	4'845'833	7'914'537	74'526'722	1'426'465'220
Chiffres de 2002	561'240'569	353'600'564	70'584'248	104'943'479	1'720'190	103'137'822	189'672'162	4'741'987	12'047'543	87'748'292	1'489'436'856

Comptes de fonctionnement 2003. Récapitulation par nature. Revenus

Tableau 14

	Impôts	Patentes concessions	Revenus des biens	Contributions	Parts à des recettes et contributions sans affectation	Dédommagements de collectivités publiques	Subventions acquises	Subventions à redistribuer	Prélèvements sur les financements spéciaux	Imputations internes	Total des revenus
1 Neuchâtel	137'473'656	38'926	17'268'773	185'677'580	1'821'539	32'763'514	100'443'225	0	2'628'520	35'042'367	513'158'100
2 Hauterive	8'459'857	90	489'063	4'017'366	116'615	608'621	571'057	134'813	90'870	580'738	15'069'090
3 Saint-Blaise	12'251'011	150	694'762	5'966'983	9'954	169'974	678'990	171'926	230'082	809'313	20'983'145
4 Marin-Epagnier	14'386'807	490'375	1'345'937	3'414'753	60'649	967'292	868'662	436'238	73'798	1'139'142	23'183'653
5 Thielle-Wavre	2'012'166	35'059	41'088	357'766	1'537	18'629	221'749	30'169	27'347	13'754	2'759'264
6 Cornaux	4'252'036	70	239'297	2'326'235	9'143	84'117	353'143	65'215	58'185	644'105	8'031'546
7 Cressier	4'684'540	140	132'781	4'571'902	4'151	546'661	617'538	110'823	84'533	123'134	10'876'203
8 Enges	1'003'525	13'862	163'150	243'719	721	24'770	159'283	9'321	4'046	47'660	1'670'057
9 Le Landeron	12'719'947	14'107	567'977	6'294'378	16'689	258'341	1'108'131	210'722	208'065	697'602	22'093'959
10 Lignières	2'591'962	430	319'107	1'811'574	2'106	319'107	515'168	47'419	76'178	201'795	5'591'363
11 Boudry	13'442'166	28'695	887'100	12'921'188	16'203	728'172	3'753'271	473'551	7'492	2'131'282	34'389'120
12 Cortaillod	13'363'797	50'809	561'822	6'334'783	33'994	314'758	2'064'485	212'842	237'598	1'257'292	24'432'180
13 Colombier	17'646'412	380	604'024	4'988'651	28'908	183'455	2'198'759	312'222	0	1'385'486	27'348'297
14 Auvonnier	6'881'838	30	640'596	2'577'708	52'898	10'993	534'491	96'946	19'197	279'154	11'093'851
15 Pesieux	17'125'866	0	800'863	8'559'372	113'631	716'860	1'124'342	301'311	34'228	455'042	29'231'515
16 Corcelles-Cormondèche	13'415'733	165'738	167'003	3'596'254	28'167	15'060	990'064	185'971	107'747	524'696	19'196'433
17 Bôle	6'659'502	65	85'720	2'215'576	1'822	42'210	647'760	90'624	0	171'524	9'914'803
18 Rochefort	3'146'264	49'372	108'380	677'967	5'694	101'946	398'354	43'843	14'645	149'791	4'696'256
19 Brot-Dessous	269'009	11'050	34'751	47'729	166	4'373	68'806	325	0	7'044	443'253
20 Bevaix	10'450'412	226'976	358'338	2'657'655	15'840	59'203	2'068'617	193'245	16'723	611'083	16'658'092
21 Gordier	5'844'060	102'810	182'845	1'565'579	4'295	86'186	983'085	104'805	0	142'858	9'016'523
22 Saint-Aubin-Sauges	7'043'783	240	524'710	2'223'357	7'620	138'726	1'459'988	125'674	142'778	460'371	12'127'247
23 Fresens	494'928	9'998	52'502	125'343	301	11'433	212'191	9'137	7'148	2'310	925'291
24 Montalchez	522'334	7'573	33'820	158'478	67	5'654	164'598	9'809	0	12'900	915'233
25 Vauxmarcus	2'958'397	19'168	70'055	257'273	892	4'126	149'359	10'150	23'936	20'659	3'514'015
26 Môtiers	2'113'231	55'439	117'066	593'999	1'574	158'365	735'687	40'361	0	103'693	3'919'415
27 Couvet	6'561'133	383'150	733'498	2'218'336	24'101	573'656	2'868'343	0	165'537	1'487'163	15'014'917
28 Travers	2'729'846	120'120	174'132	655'208	2'942	52'630	1'147'179	0	62'724	53'750	4'998'531
29 Noiraigue	1'207'224	38'954	84'687	267'916	587	20'819	558'961	0	9'890	31'780	2'220'818
30 Boveresse	888'013	17'375	75'777	195'199	372	17'023	417'080	0	7'093	60'407	1'678'339
31 Fleurier	10'076'419	369'938	342'087	1'558'022	19'830	570'263	2'190'670	0	28'623	25'541	15'181'393
32 Buttes	1'451'547	36'899	49'690	692'324	994	89'334	818'712	24'762	0	47'341	3'211'603
33 La Côte-aux-Fées	1'877'931	40'123	254'723	448'401	891	3'891	580'780	20'258	48'434	61'000	3'336'432
34 Saint-Sulpice	1'277'009	41'305	63'852	501'149	1'000	12'178	596'386	25'801	4'629	12'024	2'535'333
35 Les Verrières	1'648'810	44'422	160'159	1'084'612	1'144	170'415	713'193	27'519	12'790	157'255	4'020'319
36 Les Bayards	823'884	27'191	80'775	537'578	752	5'830	412'062	9'726	11'410	38'780	1'947'988
37 Cernier	5'527'198	112'573	339'264	1'640'596	77'236	46'354	1'204'853	0	8'076	195'862	9'152'012
38 Chézard-Saint-Martin	4'838'592	76'874	209'878	1'669'148	2'475	190'007	1'190'428	60'900	27'720	203'983	8'470'005
39 Dombresson	4'247'308	65'649	203'394	1'180'496	2'667	340'626	1'078'068	53'239	792	14'488	7'186'727
40 Villiers	1'176'432	14'671	135'737	259'182	551	61'056	156'502	11'428	15'738	5'959	1'837'256
41 Le Pâquier	552'762	8'882	131'197	392'162	679	95'849	302'664	4'113	1'066	3'800	1'493'174
42 Savagnier	2'489'961	34'413	266'287	834'762	2'728	116'711	505'380	28'509	7'535	66'730	4'353'016
43 Fenin-Vilars-Saules	1'968'503	31'220	387'276	650'303	1'842	41'774	207'616	29'369	33'828	104'774	3'456'505
44 Fontaines	2'566'247	52'362	343'958	793'600	3'046	92'574	326'399	44'911	12'119	309'349	4'544'565
45 Engollon	257'355	18'004	70'656	74'761	593	24'184	10'593	0	600	12'568	469'314
46 Fontainemelon	4'610'797	121'382	655'985	1'382'598	4'462	285'677	455'482	73'440	2'657	88'425	7'680'905
47 Les Hauts-Geneveys	2'501'980	48'320	148'613	602'291	5'828	73'535	386'165	41'185	80'324	76'477	3'964'718
48 Boudevilliers	1'920'351	330	46'692	1'284'647	2'987	201'607	94'069	31'299	3'315	105'836	3'691'133
49 Valanain	1'047'327	22'366	141'206	327'067	37'060	148'261	234'115	15'031	77'900	15'500	2'065'833
50 Coffrane	1'684'901	33'070	84'577	456'812	912	57'775	402'075	20'068	59'915	82'491	2'882'596
51 Les Geneveys/Coffrane	4'476'964	96'422	183'076	1'204'928	1'385	12'802	357'704	75'233	50'930	679'570	7'139'014
52 Montmollin	1'301'083	25'198	87'533	468'541	1'075	102'120	190'883	19'657	4'603	97'841	2'298'534
53 Le Locle	34'599'360	51'260	3'853'332	17'072'319	92'817	1'490'386	9'964'949	518'689	597'412	4'449'533	72'690'057
54 Les Brenets	4'383'888	57'880	184'897	1'025'809	4'536	35'773	287'907	51'043	26'210	288'409	6'346'352
55 Le Cerneux-Péquignot	713'999	14'327	47'616	103'369	1'326	766	283'609	0	0	0	1'165'012
56 La Brévine	1'567'741	34'692	129'231	250'148	1'864	15'596	526'204	0	3'451	43'819	2'572'746
57 La Chaux-du-Milieu	1'041'320	25'479	101'456	131'067	655	38'794	317'191	0	1'313	9'050	1'666'325
58 Les Ponts-de-Martel	3'025'757	74'339	354'943	853'373	4'294	77'659	1'086'168	0	50'460	34'126	5'561'119
59 Brot-Plamboz	612'506	15'405	9'501	201'487	1'030	2'553	82'747	0	12'000	0	937'229
60 La Chaux-de-Fonds	119'744'140	139'636	19'764'508	104'260'473	769'534	2'544'553	81'768'355	0	2'527'750	18'386'831	349'905'780
61 Les Planchettes	519'489	35	44'917	85'289	873	14'624	276'475	0	0	0	941'702
62 La Sagne	2'569'146	64'701	221'375	1'019'508	2'309	68'069	762'588	29'719	70'320	261'465	5'069'200
Ensemble des communes	559'700'162	3'680'519	56'658'015	410'566'649	3'432'553	45'744'787	235'853'358	4'643'361	8'118'280	74'526'722	1'402'924'406
Chiffres de 2002	587'928'014	3'694'737	45'343'617	473'902'745	3'242'837	43'567'229	235'287'211	4'646'111	4'169'962	87'748'292	1'489'530'755

Comptes de fonctionnement 2003. Récapitulation par nature. Charges par habitant

Tableau 15

	Charges de personnel	Biens, services et marchandises	Intérêts passifs	Amortissements	Parts et contributions sans affectation	Dédommagements à des collectivités publiques	Subventions accordées	Subventions redistribuées	Attributions aux financements spéciaux	Imputations internes
1 Neuchâtel	7'667	4'125	769	856	0	446	1'611	0	23	1'110
2 Hauterive	1'461	1'488	278	362	0	812	1'331	53	25	229
3 Saint-Blaise	1'170	1'603	213	740	3	915	1'699	55	80	260
4 Marin-Epagnier	1'456	725	292	407	0	1'029	2'233	111	42	290
5 Thielle-Wavre	1'202	640	79	134	0	987	1'147	47	0	22
6 Cornaux	1'318	1'328	184	225	0	1'015	912	68	24	429
7 Cressier	1'612	1'802	100	245	0	984	1'119	57	52	64
8 Ennes	1'286	958	353	550	0	990	827	49	77	159
9 Le Landeron	1'079	1'182	169	300	0	876	1'288	48	25	160
10 Lignières	1'184	1'666	267	729	0	970	821	51	128	219
11 Boudry	1'791	1'882	297	419	0	1'020	1'034	94	99	422
12 Cortaillod	1'267	1'197	290	434	0	1'015	1'251	49	25	287
13 Colombier	1'121	618	178	203	0	1'057	1'257	62	75	276
14 Auvèrnier	1'175	1'455	312	384	10	871	2'669	62	60	180
15 Pesieux	1'245	1'220	191	545	0	771	1'090	54	13	81
16 Corcelles-Cormondrèche	1'083	754	153	273	0	840	1'446	44	128	129
17 Bôle	980	1'032	146	794	918	0	1'383	51	132	96
18 Rochefort	1'339	668	125	284	0	834	994	44	36	149
19 Brot-Dessous	714	1'039	79	489	0	1'151	828	0	51	72
20 Bevaix	1'116	506	220	285	0	1'139	971	53	55	166
21 Gorgier	1'318	833	228	199	0	1'157	956	59	152	81
22 Saint-Aubin-Sauges	1'252	771	286	426	65	1'130	923	52	50	191
23 Fresens	1'071	758	14	187	0	1'277	982	48	6	12
24 Montalchez	355	1'075	208	953	0	1'013	835	24	98	66
25 Vaumarcus	1'502	1'673	87	4'812	0	1'057	4'636	47	56	95
26 Môtiers	1'812	613	183	316	0	1'288	881	50	40	129
27 Couvet	1'693	838	236	380	8	1'004	873	0	22	530
28 Travers	1'445	599	222	285	0	898	848	0	41	45
29 Noiraigue	1'494	600	225	400	0	929	795	0	14	66
30 Boveresse	1'237	644	152	165	0	1'292	840	0	13	156
31 Fleurier	1'415	584	130	305	0	958	884	0	22	7
32 Buttes	1'555	1'058	287	258	0	1'001	854	38	19	73
33 La Côte-aux-Fées	1'621	1'543	170	986	0	722	1'227	39	18	118
34 Saint-Sulpice	1'410	845	84	311	12	824	849	41	63	19
35 Les Verrières	1'833	1'123	328	380	0	920	833	38	120	217
36 Les Bayards	1'485	1'541	241	453	0	1'086	802	28	42	108
37 Cernier	969	841	140	299	0	1'039	975	46	71	98
38 Chézard-Saint-Martin	1'245	906	235	296	6	1'230	833	37	36	122
39 Dombresson	1'254	558	106	398	0	1'214	838	33	49	9
40 Villiers	531	693	197	409	0	1'721	918	29	26	15
41 Le Pâquier	2'007	2'294	566	330	0	767	951	19	54	18
42 Savaignier	1'350	762	151	175	1	1'011	884	29	86	69
43 Fenin-Vilars-Saules	913	924	131	191	0	968	1'349	39	30	139
44 Fontaines	1'168	711	160	246	0	1'143	950	45	50	309
45 Engollon	545	1'134	2	1'047	0	1'180	1'263	0	94	146
46 Fontainemelon	1'274	842	101	117	0	926	1'286	44	22	53
47 Les Hauts-Geneveys	1'125	767	273	273	0	1'076	874	49	10	91
48 Boudevilliers	1'047	1'478	81	376	0	1'027	1'093	45	65	154
49 Valangin	1'517	913	86	399	0	1'055	909	36	12	37
50 Coffrane	1'256	727	280	292	0	926	837	32	18	132
51 Les Geneveys/Coffrane	1'144	839	214	319	0	1'001	1'030	53	73	481
52 Montmolin	1'207	922	103	174	1	622	1'309	37	89	184
53 Le Locle	2'775	1'177	569	579	0	320	1'019	50	123	427
54 Les Brenets	1'512	1'134	219	392	1	787	1'687	64	59	255
55 Le Cerneux-Péquignot	1'009	553	62	97	0	868	787	0	38	0
56 La Brévine	1'170	508	100	143	0	969	793	0	23	63
57 La Chau-du-Milieu	1'231	676	145	252	0	729	801	0	7	21
58 Les Ponts-de-Martel	1'269	843	233	319	1	867	809	41	22	27
59 Brot-Plamboz	770	1'030	6	10	22	1'000	999	0	58	0
60 La Chau-de-Fonds	4'666	1'992	438	456	0	216	1'209	0	32	492
61 Les Planchettes	1'542	814	121	162	0	1'402	836	0	2	0
62 La Saane	1'558	1'154	234	563	1	808	824	32	42	279
Ensemble des communes	3'336	1'827	385	496	11	658	1'259	29	47	444
Chiffres de 2002	3'354	2'113	422	627	10	616	1'134	28	72	524

Comptes de fonctionnement 2003. Récapitulation par nature. Revenus par habitant

Tableau 16

	Impôts	Patentes concessions	Revenus des biens	Contributions	Parts à des recettes et contributions sans affectation	Dédommagements de collectivités publiques	Subventions acquises	Subventions à redistribuer	Prélèvements sur les financements spéciaux	Imputations internes
1 Neuchâtel	4'354	1	547	5'881	58	1'038	3'182	0	83	1'110
2 Hauterive	3'332	0	193	1'582	46	240	225	53	36	229
3 Saint-Blaise	3'934	0	223	1'916	3	55	218	55	74	260
4 Marin-Epaquier	3'665	125	343	870	15	246	221	111	19	290
5 Thielle-Wavre	3'164	55	65	563	2	29	349	47	43	22
6 Cornaux	2'831	0	159	1'549	6	56	235	43	39	429
7 Cressier	2'430	0	69	2'371	2	284	320	57	44	64
8 Enghes	3'345	46	544	812	2	83	531	31	13	159
9 Le Landeron	2'915	3	130	1'443	4	59	254	48	47	160
10 Lignières	2'814	0	346	1'967	2	28	559	51	83	219
11 Boudry	2'659	6	175	2'556	3	144	742	94	1	422
12 Cortaillod	3'054	12	128	1'448	8	72	472	49	54	287
13 Colombier	3'510	0	120	992	6	36	437	62	0	276
14 Auvier	4'434	0	413	1'661	34	7	344	62	12	180
15 Pesieux	3'061	0	143	1'530	20	128	201	54	6	81
16 Corcelles-Cormondrèche	3'293	41	41	883	7	4	243	46	26	129
17 Bôle	3'716	0	48	1'236	1	24	361	51	0	96
18 Rochefort	3'127	49	108	674	6	101	396	44	15	149
19 Brot-Dessous	2'745	113	355	487	2	45	702	3	0	72
20 Bevaix	2'837	62	97	722	4	16	562	52	5	166
21 Gorgier	3'294	58	103	883	2	49	554	59	0	81
22 Saint-Aubin-Sauges	2'926	0	218	924	3	58	607	52	59	191
23 Fresens	2'591	52	275	656	2	60	1'111	48	37	12
24 Montalchez	2'679	39	173	813	0	29	844	50	0	66
25 Vaumarcus	13'633	88	323	1'186	4	19	688	47	110	95
26 Môtiers	2'635	69	146	741	2	197	917	50	0	129
27 Couvet	2'337	136	261	790	9	204	1'021	0	59	530
28 Travers	2'264	100	144	543	2	44	951	0	52	45
29 Noiraigue	2'505	81	176	556	1	43	1'160	0	21	66
30 Boveresse	2'289	45	195	503	1	44	1'075	0	18	156
31 Fleurier	2'749	101	93	425	5	156	598	0	8	7
32 Buttes	2'244	57	77	1'070	2	138	1'265	38	0	73
33 La Côte-aux-Fées	3'632	78	493	867	2	8	1'123	39	94	118
34 Saint-Sulpice	2'033	66	102	798	2	19	950	41	7	19
35 Les Verrières	2'271	61	221	1'494	2	235	982	38	18	217
36 Les Bayards	2'301	76	226	1'502	2	16	1'151	27	32	108
37 Cernier	2'761	56	169	819	39	23	602	0	4	98
38 Chézard-Saint-Martin	2'897	46	126	999	1	114	713	36	17	122
39 Dombresson	2'670	41	128	742	2	214	678	33	0	9
40 Villiers	2'956	37	341	651	1	153	393	29	40	15
41 Le Pâquier	2'595	42	616	1'841	3	450	1'421	19	5	18
42 Savaqner	2'572	36	275	862	3	121	522	29	8	69
43 Fenin-Vilars-Saules	2'611	41	514	862	2	55	275	39	45	139
44 Fontaines	2'561	52	343	792	3	92	326	45	12	309
45 Engollon	2'993	209	822	869	7	281	123	0	7	146
46 Fontainemelon	2'768	73	394	830	3	171	273	44	2	53
47 Les Hauts-Geneveys	2'993	58	178	720	7	88	462	49	96	91
48 Boudevilliers	2'791	0	68	1'867	4	293	137	45	5	154
49 Valangin	2'518	54	339	786	89	356	563	36	187	37
50 Coffrane	2'700	53	136	732	1	93	644	32	96	132
51 Les Geneveys/Coffrane	3'168	68	130	853	1	9	253	53	36	481
52 Montmolin	2'450	47	165	882	2	192	359	37	9	184
53 Le Locle	3'322	5	370	1'639	9	143	957	50	57	427
54 Les Brenets	3'883	51	164	909	4	32	255	45	23	255
55 Le Cerneux-Péquignot	2'112	42	141	306	4	2	839	0	0	0
56 La Brévine	2'256	50	186	360	3	22	757	0	5	63
57 La Chau-du-Milieu	2'416	59	235	304	2	90	736	0	3	21
58 Les Ponts-de-Martel	2'390	59	280	674	3	61	858	0	40	27
59 Brot-Plamboz	2'338	59	36	769	4	10	316	0	46	0
60 La Chau-de-Fonds	3'204	4	529	2'790	21	68	2'188	0	68	492
61 Les Planchettes	2'394	0	207	393	4	67	1'274	0	0	0
62 La Saane	2'742	69	236	1'088	2	73	814	32	75	279
Ensemble des communes	3'332	22	337	2'444	20	272	1'404	28	48	444
Chiffres de 2002	3'514	22	271	2'832	19	260	1'406	28	25	524

Parts des communes aux principales charges réparties entre l'Etat et les communes en 2003
Tableau 17

	Institutions de santé (40 %)	Etablissements spécialisés AI (40%)	Etablissements pour enfants et adolescents (40%)	Etablissements pour personnes âgées (40 %)	Aide sociale (60%)	Mesures d'intégration professionnelle (40%)	Entreprises de transport onde verte (35%)	
1	Neuchâtel	13'845'799	849'089	2'096'487	1'290'307	4'430'893	497'981	942'515
2	Hauterive	1'135'613	69'641	171'951	105'829	363'416	40'289	59'691
3	Saint-Blaise	1'353'174	82'983	204'893	126'104	433'039	48'848	81'620
4	Marin-Epagnier	1'691'358	103'722	256'100	157'620	541'264	62'643	102'019
5	Thielle-Wavre	272'828	16'731	41'311	25'425	87'310	10'369	14'341
6	Cornaux	659'700	40'456	99'890	61'478	211'115	24'154	39'791
7	Cressier	845'679	51'861	128'050	78'810	270'632	30'268	51'009
8	Enqes	129'396	7'935	19'593	12'059	41'409	4'643	6'801
9	Le Landeron	1'922'516	117'898	291'101	179'162	615'238	70'549	115'961
10	Lignières	399'592	24'505	60'505	37'238	127'876	14'587	21'004
11	Boudry	2'222'539	136'297	336'530	207'121	711'251	80'024	134'058
12	Cortailod	1'914'621	117'414	289'906	178'426	612'711	68'530	100'638
13	Colombier	2'198'414	134'817	332'877	204'873	703'530	80'078	132'603
14	Auvernier	672'420	41'236	101'816	62'664	215'186	24'130	40'559
15	Peseux	2'430'888	149'073	368'077	226'538	777'926	88'348	146'625
16	Corcelles-Cormondrèche	1'738'291	106'600	263'207	161'994	556'283	63'327	104'849
17	Bôle	784'271	48'095	118'752	73'087	250'980	28'540	47'305
18	Rochefort	437'314	26'818	66'217	40'754	139'948	15'393	26'378
19	Brot-Dessous	45'179	2'771	6'841	4'210	14'458	1'640	2'024
20	Bevaix	1'601'439	98'208	242'485	149'240	512'488	58'581	96'595
21	Gorgier	765'410	46'939	115'896	71'329	244'944	27'834	46'168
22	Saint-Aubin-Sauges	1'045'694	64'127	158'336	97'450	334'640	37'301	63'074
23	Fresens	88'165	5'407	13'350	8'216	28'214	3'228	4'634
24	Montalchez	83'340	5'111	12'619	7'767	26'670	2'972	4'381
25	Vaumarcus	92'990	5'703	14'080	8'666	29'758	3'443	5'609
26	Môtiers	361'870	22'192	54'793	33'723	115'805	12'802	21'827
27	Couvet	1'230'796	75'478	186'363	114'699	393'876	44'486	74'239
28	Travers	524'602	32'171	79'434	48'888	167'882	18'824	31'643
29	Noiraique	206'156	12'642	31'216	19'212	65'974	7'653	12'435
30	Boveresse	171'066	10'491	25'902	15'942	54'744	6'335	8'992
31	Fleurier	1'621'177	99'418	245'473	151'080	518'804	58'286	97'785
32	Buttes	278'969	17'108	42'241	25'997	89'275	10'053	16'827
33	La Côte-aux-Fées	221'070	13'557	33'474	20'602	70'746	8'038	11'620
34	Saint-Sulpice	272'389	16'704	41'244	25'384	87'169	9'926	14'318
35	Les Verrières	321'955	19'744	48'749	30'003	103'031	11'917	16'923
36	Les Bayards	157'907	9'684	23'910	14'716	50'533	5'738	8'300
37	Cernier	849'188	52'076	128'581	79'137	271'755	30'408	51'221
38	Chézard-Saint-Martin	720'669	44'195	109'121	67'160	230'627	26'375	43'469
39	Dombresson	677'684	41'559	102'613	63'154	216'870	24'594	40'876
40	Villiers	175'452	10'760	26'566	16'351	56'148	6'314	10'583
41	Le Pâquier	96'499	5'918	14'612	8'993	30'881	3'349	4'324
42	Savaignier	406'610	24'935	61'568	37'893	130'122	14'825	21'373
43	Fenin-Vilars-Saules	331'166	20'309	50'144	30'862	105'979	11'876	17'407
44	Fontaines	417'576	25'608	63'228	38'914	133'631	15'165	25'187
45	Engollon	35'968	2'206	5'446	3'352	11'510	1'391	1'612
46	Fontainemelon	726'372	44'545	109'985	67'691	232'451	26'388	43'813
47	Les Hauts-Geneveys	364'940	22'380	55'258	34'009	116'787	12'734	22'012
48	Boudevilliers	296'075	18'157	44'831	27'592	94'749	10'944	17'859
49	Valangin	183'786	11'271	27'828	17'127	58'815	6'972	11'086
50	Coffrane	276'776	16'973	41'909	25'793	88'573	10'071	14'548
51	Les Geneveys/Coffrane	631'189	38'707	95'573	58'821	201'991	23'197	38'072
52	Montmollin	221'508	13'584	33'540	20'643	70'886	8'178	13'361
53	Le Locle	4'524'031	277'435	685'014	421'600	1'447'768	161'389	272'878
54	Les Brenets	502'670	30'826	76'113	46'844	160'863	18'200	30'320
55	Le Cerneux-Péquignot	144'748	8'877	21'917	13'489	46'322	5'388	7'608
56	La Brévine	304'848	18'695	46'159	28'409	97'557	11'205	16'024
57	La Chaux-du-Milieu	182'470	11'190	27'629	17'005	58'394	6'498	9'591
58	Les Ponts-de-Martel	553'113	33'919	83'751	51'545	177'006	19'836	33'362
59	Brot-Plamboz	121'501	7'451	18'397	11'323	38'882	4'414	6'386
60	La Chaux-de-Fonds	16'387'656	1'004'968	2'481'367	1'527'187	5'244'333	590'446	1'115'545
61	Les Planchettes	97'376	5'972	14'744	9'075	31'162	3'298	5'118
62	La Sagne	418'453	25'662	63'361	38'996	133'912	15'362	25'240
	Ensemble des communes	73'392'911	4'500'797	11'112'920	6'839'578	23'486'991	2'650'573	4'604'033
	Chiffres de 2002	66'356'651	3'708'393	10'367'336	5'225'058	20'404'846	2'481'302	4'570'040

Charges des principaux domaines autofinancés et bénéfices des services industriels versés au compte de fonctionnement en 2003 Tableau 18

	Téléréseau	Port	Approvisionnement en eau	Protection des eaux	Ramassage et incinération des déchets	Electricité	Gaz	Bénéfices SI versés au compte de fonctionnement		
								Approvisionnement en eau	Electricité	Gaz
1 Neuchâtel	0	635'707	6'952'078	4'867'514	5'246'399	37'137'734	17'245'174	0	8'010'813	46'391
2 Hauterive	328'663	400'989	513'150	501'105	276'253	1'558'291	0	0	114'976	0
3 Saint-Blaise	260'327	337'628	671'760	745'267	415'204	3'032'576	0	0	217'850	0
4 Marin-Epagnier	0	69'065	117'969	961'719	526'045	0	0	0	0	0
5 Thielle-Wavre	0	0	0	189'643	72'962	0	0	0	0	0
6 Cornaux	0	0	288'047	264'292	182'588	1'070'416	0	0	247'039	0
7 Cressier	0	0	349'636	420'616	265'715	2'368'860	0	0	425'202	0
8 Enqes	0	0	75'093	51'306	32'784	0	0	0	0	0
9 Le Landeron	377'788	327'323	967'818	635'721	548'766	2'674'052	0	0	458'302	0
10 Lignières	151'949	0	209'647	242'710	103'616	685'165	0	0	90'952	0
11 Boudry	893'044	0	1'649'786	1'167'519	541'306	6'324'474	0	62'660	647'049	0
12 Cortaillod	312'708	260'069	673'175	939'677	430'202	2'752'698	0	0	174'538	0
13 Colombier	493'556	0	1'349'887	728'951	563'006	0	0	0	432'780	457'492
14 Auvornier	124'440	362'197	320'127	198'130	171'320	976'836	0	0	147'636	0
15 Peseux	376'424	0	924'864	545'804	719'490	3'760'037	908'650	0	105'214	272'254
16 Corcelles-Cormondrèche	273'211	0	675'491	610'438	453'701	0	1'013'899	0	0	0
17 Bôle	142'939	0	316'772	303'032	193'111	1'081'923	0	0	0	0
18 Rochefort	0	0	197'119	102'265	77'973	0	0	0	0	0
19 Brot-Dessous	0	0	16'722	0	18'450	0	0	0	0	0
20 Bevaix	319'526	161'669	684'688	288'705	444'724	0	0	0	0	0
21 Gorgier	104'419	0	412'132	441'768	217'533	0	0	0	0	0
22 Saint-Aubin-Sauges	0	433'061	723'293	518'192	230'585	0	0	0	0	0
23 Fresens	0	0	47'121	28'746	25'221	0	0	0	0	0
24 Montalchez	0	0	53'994	32'997	22'005	0	0	0	0	0
25 Vaumarcus	40'626	10'109	103'913	31'668	35'302	0	0	0	0	0
26 Môtiers	0	0	138'785	112'040	79'752	0	0	0	0	0
27 Couvet	0	0	0	480'768	351'836	0	0	0	0	0
28 Travers	28'438	0	0	172'014	129'972	0	0	0	0	0
29 Noiraigue	0	0	0	36'827	49'749	0	0	0	0	0
30 Boveresse	0	0	0	30'534	32'280	0	0	0	0	0
31 Fleurier	0	0	0	330'753	293'348	0	0	0	0	0
32 Buttes	0	0	149'011	60'138	60'471	0	0	0	0	0
33 La Côte-aux-Fées	146'016	0	142'849	57'535	51'275	0	0	0	0	0
34 Saint-Sulpice	0	0	160'497	47'938	64'781	0	0	0	0	0
35 Les Verrières	0	0	262'901	121'097	64'175	0	0	0	0	0
36 Les Bayards	0	0	153'350	24'929	26'794	0	0	0	0	0
37 Cernier	0	0	50'1291	459'104	236'251	0	0	0	0	0
38 Chézard-Saint-Martin	0	0	376'807	451'946	183'418	0	0	2'752	0	0
39 Dombresson	0	0	286'971	278'583	131'409	0	0	0	0	0
40 Villiers	0	0	83'195	55'722	23'633	0	0	0	0	0
41 Le Pâquier	0	0	23'858	14'100	28'504	0	0	0	0	0
42 Savaignier	0	0	249'953	248'435	77'512	0	0	0	0	0
43 Fenin-Vilars-Saules	0	0	160'466	188'881	64'018	0	0	0	0	0
44 Fontaines	0	0	273'097	240'022	106'931	0	0	0	0	0
45 Engollon	0	0	24'021	38'866	8'676	0	0	0	0	0
46 Fontainemelon	0	0	360'390	285'848	143'300	0	0	0	0	0
47 Les Hauts-Geneveys	0	0	193'535	186'627	109'393	0	0	0	0	0
48 Boudevilliers	0	0	187'254	55'403	66'336	686'831	0	0	36'116	0
49 Valangin	0	0	73'403	63'159	38'948	0	0	0	0	0
50 Coffrane	0	0	220'863	42'087	55'158	0	0	0	0	0
51 Les Geneveys/Coffrane	0	0	462'062	246'898	167'098	0	0	0	0	0
52 Montmollin	0	0	240'857	37'899	47'357	0	0	0	0	0
53 Le Locle	0	0	4'005'031	1'728'660	1'734'498	0	0	0	0	0
54 Les Brenets	0	0	310'741	224'784	167'943	0	0	0	0	0
55 Le Cerneux-Péquignot	0	0	0	0	31'091	0	0	0	0	0
56 La Brévine	0	0	0	49'623	58'924	0	0	0	0	0
57 La Chaux-du-Milieu	0	0	0	4'292	38'299	0	0	0	0	0
58 Les Ponts-de-Martel	0	0	398'579	132'495	175'752	0	0	0	0	0
59 Brot-Plamboz	0	0	11'049	0	19'095	0	0	11'854	0	0
60 La Chaux-de-Fonds	0	0	9'284'924	5'052'767	5'587'952	0	0	0	0	0
61 Les Planchettes	0	0	0	0	28'328	0	0	0	0	0
62 La Saane	121'801	0	192'523	162'290	127'175	0	0	0	0	0
Ensemble des communes	4'495'875	2'997'817	37'222'545	26'540'849	22'475'693	64'109'893	19'167'723	77'266	11'108'467	776'137
Chiffres de 2002	4'625'482	2'723'907	42'941'628	25'143'991	22'812'999	131'629'746	41'773'806	376'346	18'363'620	1'420'598

Amortissements d'actifs et résultats "réels" en 2003

Charge de la dette consolidée Taux d'intérêt de la dette Tableau 19

	Légaux	Supplémentaires	Total	Dont patrimoine financier	Résultat "réel" du compte de fonctionnement (sans les amortissements supplémentaires)	Intérêts de la dette consolidée	Remboursements	Total	Dette totale (B20, B21, B22)	Intérêts passifs	Taux moyen d'intérêt de la dette en %
1 Neuchâtel	22'288'631	0	22'288'631	1'255'261	-11'154'392	24'516'608	0	24'516'608	682'727'976	24'281'972	3.56
2 Hauterive	758'821	0	758'821	59'745	-261'730	678'244	2'768'000	3'446'244	15'869'668	704'852	4.44
3 Saint-Blaise	871'100	1'273'416	2'144'516	42'100	1'275'452	647'756	2'166'000	2'813'756	17'457'903	662'616	3.80
4 Marin-Epagnier	974'952	0	974'952	0	-2'659'726	1'139'142	845'000	1'984'142	38'139'688	1'145'886	3.00
5 Thielle-Wavre	72'150	0	72'150	0	50'910	44'621	96'950	141'571	2'264'652	50'113	2.21
6 Cornaux	295'700	0	295'700	0	-233'756	272'548	375'000	647'548	6'826'027	276'057	4.04
7 Cressier	431'498	0	431'498	0	-759'496	134'916	425'000	559'916	7'105'028	192'525	2.71
8 Enqes	78'618	50'221	128'839	24'996	145'657	100'947	159'030	259'977	3'089'429	106'005	3.43
9 Le Landeron	1'080'213	0	1'080'213	15'700	-279'526	724'790	1'528'836	2'253'626	32'961'170	737'203	2.24
10 Lignières	433'932	36'441	470'373	0	68'875	243'590	408'750	652'340	7'424'801	245'986	3.31
11 Boudry	1'463'693	0	1'463'693	129'500	-1'295'044	1'464'187	1'089'000	2'553'187	38'882'289	1'500'581	3.86
12 Cortaillod	1'228'405	0	1'228'405	65'100	-1'017'804	1'244'086	335'000	1'579'086	33'369'982	1'270'757	3.81
13 Colombier	599'055	178'761	777'816	0	3'158'389	879'358	4'278'000	5'157'358	18'019'237	894'350	4.96
14 Auvornier	406'365	0	406'365	81'500	-46'249	470'825	675'000	1'145'825	13'324'603	484'964	3.64
15 Pesex	1'496'537	996'251	2'492'788	41'643	1'082'860	1'033'292	1'445'000	2'478'292	42'820'566	1'069'264	2.50
16 Corcelles-Cormondrèche	955'268	0	955'268	24'768	-558'734	585'903	532'000	1'117'903	25'284'998	622'372	2.46
17 Bôle	333'554	1'017'618	1'351'172	6'400	1'019'621	246'576	118'500	365'076	8'004'467	261'963	3.27
18 Rochefort	226'200	0	226'200	0	197'922	119'083	210'600	329'683	48'14'234	125'695	2.61
19 Brot-Dessous	23'470	0	23'470	13'600	9'800	6'692	15'017	21'709	204'906	7'727	3.77
20 Bevaix	753'995	0	753'995	60'045	47'272	800'171	650'000	1'450'171	21'506'261	808'599	3.76
21 Gorgier	294'920	0	294'920	5'241	175'786	401'920	994'100	1'396'020	10'406'092	404'903	3.89
22 Saint-Aubin-Sauges	818'618	0	818'618	54'470	-261'939	666'615	952'467	1'619'082	16'996'671	687'920	4.05
23 Fresens	28'755	0	28'755	0	93'294	2'250	15'000	17'250	211'338	2'674	1.27
24 Montalchez	46'815	105'360	152'175	0	118'402	40'476	371'000	411'476	1'256'550	40'480	3.22
25 Vauxmarcus	41'520	947'233	988'753	3'819	1'430'970	18'509	47'500	66'009	854'856	18'958	2.22
26 Môtiers	207'355	0	207'355	7'950	-341'369	143'394	278'230	421'624	4'378'533	146'598	3.35
27 Couvet	857'997	0	857'997	172'599	-666'203	619'622	1'090'651	1'710'273	21'999'953	663'661	3.02
28 Travers	187'028	0	187'028	32'200	-286'102	247'107	555'750	802'857	7'635'012	267'162	3.50
29 Noiraigue	66'061	38'932	104'993	300	79'991	108'978	188'905	297'883	3'701'108	108'225	2.92
30 Boveresse	36'550	0	36'550	0	-66'893	57'715	69'200	126'915	2'637'450	58'977	2.24
31 Fleurier	579'435	0	579'435	0	-597'730	461'127	738'900	1'200'027	13'487'650	477'491	3.54
32 Buttet	101'556	0	101'556	9'100	-116'892	181'947	168'578	350'525	4'786'321	185'818	3.88
33 La Côte-aux-Fées	258'907	135'730	394'637	81'718	140'527	57'341	0	57'341	2'730'698	87'639	3.21
34 Saint-Sulpice	104'222	0	104'222	14'400	-264'344	49'779	48'200	97'979	1'201'638	52'788	4.39
35 Les Verrières	193'828	0	193'828	0	-183'938	233'306	321'677	554'983	5'955'812	238'137	4.00
36 Les Bayards	128'039	0	128'039	25'250	-123'665	73'152	133'775	206'927	3'137'220	86'452	2.76
37 Cernier	399'753	0	399'753	143'000	189'289	253'311	526'060	779'371	9'464'681	280'987	2.97
38 Chézard-Saint-Martin	381'935	0	381'935	21'450	210'294	372'192	572'640	944'832	11'379'413	391'683	3.44
39 Dombresson	106'169	398'000	504'169	0	488'151	161'474	276'100	437'574	5'634'128	169'265	3.00
40 Villiers	49'228	100'000	149'228	0	130'524	75'935	183'570	259'505	2'030'784	78'349	3.86
41 Le Pâquier	70'237	0	70'237	31'880	690	118'951	239'420	358'371	3'024'816	120'609	3.99
42 Savagnier	102'060	0	102'060	0	-19'397	143'713	64'865	208'578	6'086'703	145'731	2.39
43 Fenin-Vilars-Saules	114'177	0	114'177	33'100	-75'685	98'406	0	98'406	5'605'469	99'001	1.77
44 Fontaines	160'086	0	160'086	11'846	-246'319	158'295	112'800	271'095	5'143'911	160'518	3.12
45 Engollon	13'900	75'875	89'775	0	79'819	0	26'000	26'000	26'297	175	1.99
46 Fontainemelon	135'783	0	135'783	1'256	-90'226	164'027	318'700	482'727	5'961'312	168'183	2.82
47 Les Hauts-Geneveys	218'856	0	218'856	14'590	170'457	215'120	318'000	533'120	6'366'930	227'856	3.58
48 Boudevilliers	165'310	47'000	212'310	0	47'157	52'466	50'900	103'366	2'356'792	55'384	2.35
49 Valangin	63'306	54'000	117'306	0	54'728	32'064	28'629	60'693	930'651	35'951	3.86
50 Coffrane	154'829	0	154'829	0	74'869	173'111	123'600	296'711	4'166'068	174'785	4.20
51 Les Geneveys/Coffrane	377'755	0	377'755	0	-142'973	293'332	356'704	650'036	8'088'704	301'944	3.73
52 Montmolin	68'000	0	68'000	9'200	-169'641	45'116	99'515	144'631	1'696'636	54'924	3.24
53 Le Locle	4'138'303	0	4'138'303	96'375	-631'066	5'834'657	1'241'049	7'075'706	149'884'537	5'927'961	3.96
54 Les Brenets	249'674	0	249'674	19'200	-551'530	243'872	389'494	633'366	7'163'512	246'693	3.44
55 Le Cerneux-Péquignot	21'545	0	21'545	0	10'744	20'031	17'700	37'731	519'926	21'091	4.06
56 La Brévine	72'932	0	72'932	7'286	-47'097	64'647	118'530	183'177	2'743'803	69'327	2.53
57 La Chaux-du-Milieu	92'431	0	92'431	12'590	1'821	55'281	90'352	145'633	3'231'370	62'328	1.93
58 Les Ponts-de-Martel	346'380	0	346'380	46'363	-48'074	294'240	265'360	559'600	8'741'292	294'630	3.37
59 Brot-Plamboz	0	0	0	0	-83'003	964	10'800	11'764	80'465	1'563	1.94
60 La Chaux-de-Fonds	14'313'219	0	14'313'219	57'600	-5'163'484	14'942'737	2'505'250	17'447'987	423'257'696	16'358'421	3.86
61 Les Planchettes	13'800	0	13'800	2'900	-116'981	16'703	46'140	62'843	676'282	26'310	3.89
62 La Saane	489'348	0	489'348	0	-79'239	197'276	414'100	611'376	8'452'610	219'430	2.60
Ensemble des communes	61'042'779	5'454'838	66'497'617	2'736'041	-18'085'976	62'744'494	32'490'894	95'235'388	1'804'189'575	64'670'469	3.58
Chiffres de 2002	66'032'585	19'385'631	85'418'216	2'534'103	19'479'530	67'924'068	34'350'809	102'274'877	1'724'457'370	68'990'096	4.00

Comptes des investissements 2003. Récapitulatif fonctionnelle. Résultats nets

Tableau 20

	Administration	Sécurité publique	Enseignement et formation	Culture loisirs-sports	Santé	Prévoyance sociale	Trafic	Protection et aménagement de l'environnement	Economie publique	Finances et impôts	Total	
1 Neuchâtel	-137'081	151'824	-6'236'913	-1'590'046	-29'889'200	0	0	-3'630'810	-2'372'531	-6'439'504	-635'308	-50'779'569
2 Hauteville	-39'817	-1'308	-91'501	-214'834	0	0	-20'405	-46'929	-76'722	-6'928	0	-498'444
3 Saint-Blaise	-24'195	0	-824'762	6'496	0	0	-232'360	-341'286	-534'110	0	0	-1'950'217
4 Marin-Epagnier	-473'060	-6'289	314'070	-376'777	0	0	3'131'153	200'920	0	0	0	2'790'017
5 Thielle-Wavre	0	0	0	0	0	0	41'739	-624'514	0	0	0	-582'775
6 Cornaux	-19'348	0	-24'664	0	0	0	-20'647	-97'458	44'644	-15'908	0	-133'381
7 Cressier	0	-8'731	-65'972	0	0	0	-21'681	-267'414	-63'009	-30'128	0	-456'935
8 Enses	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
9 Le Landeron	0	-3'225	-185'656	-375'017	0	0	-783'845	-874'958	-118'797	-42'538	0	-2'384'036
10 Lignières	0	0	-407'120	-4'891	0	0	246'359	-1'322'216	-45'054	-299'019	0	-1'831'941
11 Boudry	-87'401	0	-211'407	-305'162	0	0	-168'900	-32'432	-308'809	0	0	-1'114'111
12 Cortaillod	0	-3'021	-38'119	-115'386	0	0	-29'989	-1'116'269	-450'469	0	0	-1'753'253
13 Colombier	0	-1'074'867	-67'600	0	0	0	324'227	483'847	0	0	0	-334'393
14 Auvemier	-49'260	0	-75'075	-176'152	0	0	-49'859	-52'376	2'220	-7'820	0	-408'322
15 Peseux	0	-11'943	-123'116	0	0	0	-123'447	-7'126	-178'288	-1'115'103	0	-1'559'023
16 Corcelles-Cormondrèche	-75'777	0	-3'514'494	0	0	0	-945'155	-53'800	0	0	0	-4'589'226
17 Bôle	0	0	-59'948	-1'024	0	0	-144'665	-560'315	-237'428	0	0	-1'003'380
18 Rochefort	0	-14'735	-631'087	0	0	0	-14'825	-29'866	-669'566	-165'424	0	-1'525'503
19 Brot-Dessous	0	0	0	0	0	0	-24'525	-12'912	0	0	0	-37'437
20 Bevaix	0	21'780	-1'021'900	-383	0	-168	-51'648	-104'291	-179'498	-1'746	0	-1'337'854
21 Gorgier	0	-69'543	-66'699	1'339	0	0	-69'880	-153'653	-1'957	-178'029	0	-538'422
22 Saint-Aubin-Sauges	0	0	-69'483	-15'278	0	0	-386'184	-109'785	0	0	0	-580'730
23 Fresens	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
24 Montalchez	0	0	0	0	0	0	-34'000	-28'212	0	-71'360	0	-133'572
25 Vaumarcus	0	0	-10'047	0	0	0	-523'877	-1'049'817	0	0	0	-1'583'741
26 Môtiers	0	0	-8'681	0	0	0	34'613	-7'751	0	-32'826	0	-14'645
27 Couvet	-14'763	-122'801	0	251'849	0	-5'503	-210'050	-45'896	-1'543	0	0	-148'707
28 Travers	0	0	0	0	0	0	184'515	-28'132	0	-85'121	0	71'262
29 Noiraigue	0	0	0	0	0	0	-24'739	-13'297	0	-44'794	0	-82'830
30 Boveresse	0	0	0	0	0	0	-10'286	616	-3'273	0	0	-12'943
31 Fleurier	0	-8'034	119'397	-102'550	0	0	-630'930	-264'066	0	23'889	0	-862'294
32 Buttes	-5'380	0	0	0	0	0	-99'550	-45'363	0	-51'711	0	-202'004
33 La Côte-aux-Fées	-5'380	-740	0	0	0	0	-88'174	-32'827	-40'000	0	0	-167'121
34 Saint-Sulpice	0	-13'000	0	0	0	0	-7'037	0	0	0	0	-20'037
35 Les Verrières	0	0	-42'472	0	0	0	-51'950	-46'359	0	0	0	-140'781
36 Les Bayards	0	0	-18'907	0	0	0	0	162'633	-25'890	-427	0	117'409
37 Cernier	0	0	-36'026	-207'823	0	0	0	-261'193	0	0	0	-505'042
38 Chézard-Saint-Martin	0	0	0	0	0	0	-20'527	23'909	-22'307	0	0	-18'925
39 Dombresson	0	0	-69'401	0	0	0	-1'160'891	-363'176	0	0	0	-1'593'468
40 Villiers	0	0	0	0	0	0	-10'538	0	0	0	0	-10'538
41 Le Pâquier	0	0	0	0	0	0	0	-17'347	0	0	0	-17'347
42 Savaignier	0	-46'226	-41'420	0	0	0	-1'755'256	-284'358	0	0	0	-2'127'260
43 Fenin-Vilars-Saules	0	0	-90'898	0	0	0	-6'392	58'629	0	0	0	-38'661
44 Fontaines	0	0	-43'058	0	0	0	-288	-238'030	0	0	0	-281'376
45 Engollon	0	0	0	0	0	0	-27'443	-11'806	-24'532	0	0	-63'781
46 Fontainemelon	0	0	0	63'002	0	0	-31'400	-560'759	0	0	0	-529'157
47 Les Hauts-Geneveys	0	0	-43'294	0	0	0	0	-51'898	0	0	0	-95'192
48 Boudevilliers	-5'327	-22'000	0	-29'515	0	0	-122'429	-946'184	0	0	0	-1'125'455
49 Valangin	0	-7'177	-12'025	-35'255	0	0	-57'794	29'704	0	0	0	-82'547
50 Coffrane	0	0	0	0	0	0	0	-34'801	0	0	0	-34'801
51 Les Geneveys/Coffrane	0	-8'606	-2'566	-312'126	0	0	-21'891	11'093	-39'639	0	0	-373'735
52 Montmolin	0	0	0	0	0	0	-223'297	37'767	0	0	0	-185'530
53 Le Locle	-211'535	-29'894	-6'921'743	-114'657	0	0	-188'815	-2'330'977	-38'434	-270'071	0	-10'106'126
54 Les Brenets	0	0	-156'618	-128'424	0	-947	-596'742	-73'130	0	0	0	-955'861
55 Le Cerneux-Péquignot	0	3'317	-45'580	0	0	0	0	0	0	0	0	-42'263
56 La Brévine	0	0	-902	-316'638	0	0	-120'581	0	-6'801	0	0	-444'922
57 La Chaux-du-Milieu	0	0	165'694	0	0	0	0	0	0	-34'985	0	130'709
58 Les Ponts-de-Martel	0	9'857	0	0	0	0	65'240	-16'955	0	0	0	58'142
59 Brot-Plamboz	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
60 La Chaux-de-Fonds	-1'103'181	-5'392'138	-6'612'526	-5'199'936	-3'705'418	-34'448	-1'922'883	-9'759'308	-39'999	3'923'166	0	-29'846'671
61 Les Planchettes	0	0	-6'198	0	0	0	0	0	0	0	0	-6'198
62 La Saagne	-12'865	-5'194	-31'412	105'002	0	0	-104'362	-26'368	-87'825	100'865	0	-62'159
Ensemble des communes	-2'264'370	-6'662'694	-27'310'129	-9'194'186	-33'594'618	-41'066	-10'743'101	-23'709'023	-9'586'590	958'674	0	-122'147'103
Chiffres de 2002	-867'917	-2'639'145	-21'466'746	-10'025'727	-29'312'758	-94'748	-14'557'813	-19'545'431	-15'317'810	-3'884'188	0	-117'712'283

Bilans communaux à fin 2003. Actif

Tableau 21

	Patrimoine financier				Patrimoine administratif				Financements spéciaux Avances aux finan- cements spéciaux	Découvert	Total
	Disponibilités	Avoirs	Placements	Actifs transitoires	Investissements	Prêts et participa- tions permanentes	Subventions d'investissements	Autres dépenses à amortir			
1 Neuchâtel	11'965'237	123'954'027	74'841'282	26'050'807	474'254'211	15'783'612	1'045'374	2'670'450	2'230'325	0	732'795'325
2 Hauterive	123'398	3'532'032	1'752'928	953'198	14'237'813	36'861	0	0	121'882	0	20'758'112
3 Saint-Blaise	33'331	5'673'102	3'167'968	1'287'324	14'701'202	438'358	0	0	0	0	25'301'285
4 Marin-Epagnier	429'843	4'537'530	6'677'838	4'062'806	29'548'973	7'128'478	0	0	29'118	0	52'414'586
5 Thielle-Wavre	103'732	857'184	38'620	152'071	2'143'563	9'616	0	0	742	0	3'305'528
6 Cornaux	1'348'957	1'728'929	1'386'998	588'534	6'543'661	93'603	0	29'593	10'641	0	11'730'916
7 Corsier	227'791	3'471'512	1'818'134	541'259	5'655'953	20'500	0	0	54'828	0	11'789'977
8 Enqes	7'226	327'653	2'355'183	75'982	1'732'214	1	0	0	24'323	0	4'522'582
9 Le Landeron	432'967	8'538'412	1'574'152	2'232'885	40'645'106	1'266'890	76'500	0	266'266	0	55'033'178
10 Lignières	1'186'314	1'904'166	663'342	243'357	7'953'530	0	0	0	182'751	0	12'133'460
11 Boudry	1'425'497	10'112'526	5'928'518	1'076'985	24'879'704	522'041	10'105	121'476	0	0	44'076'852
12 Cortaillod	1'213'203	6'814'788	4'725'806	22'880	27'032'121	137'956	0	0	180'121	0	40'126'875
13 Colombier	2'883'987	10'933'707	334'633	0	15'597'935	522'560	0	0	0	0	30'272'822
14 Auvemier	54'417	3'028'690	7'886'421	175'529	6'995'417	29'315	0	0	0	0	18'169'789
15 Peseux	393'634	12'191'907	7'647'698	879'106	32'240'086	687'669	0	0	72'107	0	54'112'207
16 Corcelles-Cormondèche	1'244'554	4'581'111	717'790	1'464'940	27'038'591	255'105	0	17'013	120'059	0	35'439'163
17 Bôle	785'846	2'750'124	895'606	0	6'736'272	90'304	0	0	0	0	11'258'152
18 Rochefort	182'807	1'017'951	628'219	1'821	6'292'781	147'200	0	0	0	0	8'270'779
19 Brot-Dessous	3'361	169'200	435'811	22'348	267'481	133'350	0	0	2'827	0	1'034'378
20 Bevaix	798'822	4'731'396	2'785'386	775'891	19'472'175	298'090	0	0	80'081	0	28'941'841
21 Gorgier	560'564	2'929'252	751'034	31'006	9'700'847	209'433	190'090	0	0	0	14'372'226
22 Saint-Aubin-Sauges	148'539	3'433'961	2'011'021	924'205	13'611'649	358'850	138'446	0	120'099	0	20'746'770
23 Fresens	302'185	121'422	271'360	55'842	885'173	4'520	0	0	7'998	0	1'648'500
24 Montalchez	233'441	397'578	12'200	64'295	1'357'991	2'500	0	0	0	0	2'068'005
25 Vaumarcus	1'628'091	1'123'225	722'155	198'483	872'964	3'100	0	0	19'390	0	4'567'408
26 Môtiers	41'037	898'160	412'396	394'360	4'301'684	242'860	15'489	0	20'994	0	6'326'980
27 Couvet	344'016	5'082'251	5'231'823	236'429	15'703'648	1'786'391	39'535	72'385	86'038	0	28'582'516
28 Travers	28'602	1'612'713	1'259'608	988'085	4'856'084	759'646	0	0	0	0	9'504'738
29 Noiraigue	65'383	654'688	342'023	358'276	2'435'882	269'000	0	0	5'432	0	4'130'684
30 Boveresse	172'822	364'239	1'121'418	44'140	2'014'461	2'375	0	0	0	0	3'719'455
31 Fleurier	47'773	6'099'209	327'842	22'276	20'410'236	1'591'015	0	0	0	0	28'498'351
32 Buttes	12'902	945'744	807'342	286'756	4'323'756	47'000	15'200	80'247	6'618	0	6'525'565
33 La Côte-aux-Fées	340'147	693'475	687'344	150'606	995'687	2'500	0	0	39'556	0	9'095'315
34 Saint-Sulpice	57'924	918'788	405'772	128'607	2'367'539	0	0	0	6'366	0	3'884'996
35 Les Verrières	38'020	1'043'328	1'981'961	446'564	7'249'460	2'000	2'261	0	0	0	10'763'594
36 Les Bayards	29'693	567'170	1'001'039	83'302	3'355'230	45'001	0	0	0	0	5'081'435
37 Cernier	543'737	2'905'979	1'938'485	609'438	7'672'021	128'720	0	0	0	0	13'812'997
38 Chézard-Saint-Martin	115'027	2'476'115	341'675	400'072	11'939'712	41'800	0	0	19'499	0	15'333'900
39 Dombresson	64'528	2'414'911	935'339	638'456	5'399'039	69'000	0	0	0	0	9'521'273
40 Villiers	101'074	342'708	720'631	413'370	2'306'801	21'000	0	0	20'914	0	3'926'498
41 Le Pâquier	41'184	411'771	2'347'701	619'147	1'612'700	41'100	0	0	9'557	0	5'083'160
42 Savagnier	575'340	1'174'935	2'158'285	297'665	7'347'048	40'300	0	0	43'942	0	11'637'515
43 Fenin-Vilars-Saules	153'951	821'619	3'750'604	78'888	3'203'196	0	0	0	0	0	8'008'258
44 Fontaines	169'874	1'425'029	3'077'262	141'142	3'937'145	0	0	0	0	0	8'750'452
45 Engollon	265'060	108'429	613'322	63'953	457'347	1	0	0	14'744	0	1'522'856
46 Fontainemelon	266'140	1'579'814	3'464'332	78'499	5'593'333	35'000	0	0	4'822	0	11'021'940
47 Les Hauts-Geneveys	39'558	1'383'121	1'617'525	260'651	5'656'891	49'100	0	0	106'795	0	9'113'641
48 Boudevilliers	89'148	1'593'419	215'375	87'704	3'782'335	10'000	0	0	2'805	0	5'780'786
49 Valanqin	78'121	420'864	94'400	262'730	1'750'581	28'178	0	0	25'303	0	2'660'177
50 Coffrane	935'206	550'585	54'664	354'077	4'730'153	29'839	7'200	0	72'531	0	6'734'255
51 Les Geneveys/Coffrane	594'626	1'539'385	628'788	912'993	8'636'331	33'617	0	0	62'737	0	12'408'477
52 Montmollin	90'785	420'984	849'102	326'522	1'942'022	25'170	0	0	0	0	3'654'585
53 Le Locle	2'751'082	41'499'683	24'649'810	4'529'895	84'192'855	14'644'658	0	628'690	0	0	172'896'673
54 Les Brenets	301'841	2'170'143	2'640'249	303'877	5'519'942	76'393	0	0	3'793	0	11'016'238
55 Le Cerneux-Péquiognot	350'743	283'371	151'766	302'677	431'982	0	0	0	0	0	1'520'539
56 La Brevine	96'758	506'879	1'348'567	237'513	2'153'805	200	0	0	3'554	0	4'347'276
57 La Chau-du-Milieu	19'270	513'797	1'482'850	309'444	2'037'771	0	0	0	333	0	4'363'465
58 Les Ponts-de-Martel	48'988	1'718'265	2'951'048	4'875	6'192'659	553'001	0	0	0	0	11'468'836
59 Brot-Plamboz	231'510	76'822	29'711	155'482	370'224	12'020	0	0	0	0	875'769
60 La Chau-de-Fonds	14'949'012	134'546'448	40'695'643	23'899'783	298'286'259	46'223'653	0	0	683'982	0	559'284'780
61 Les Planchettes	41'383	304'880	283'135	55'847	461'790	2'200	0	0	0	0	1'149'235
62 La Sagne	73'107	1'186'808	2'663'005	319'416	9'002'022	4	0	0	158'951	0	13'403'313
Ensemble des communes	51'883'116	440'117'914	249'497'945	80'685'071	1'343'027'044	94'992'654	1'540'200	3'619'854	4'937'441	0	2'270'301'239
Chiffres de 2002	50'158'569	386'121'938	245'806'787	98'865'876	1'347'497'826	47'999'050	5'382'202	3'966'870	4'098'934	0	2'189'898'052

Bilans communaux à fin 2003. Passif

Tableau 22

		Engagements					Provisions	Passifs transitoires	Financements spéciaux Engagements envers les fin. spéciaux-réserves	Fortune Fortune nette	Total
		Engagements courants	Dettes à court terme	Dettes à moyen et long termes	Engagements envers des entités particulières						
1	Neuchâtel	30'991'998	40'005'399	61'1730'579	579'511	700'000	22'315'000	16'083'626	10'389'212	732'795'325	
2	Hauterive	1'161'064	1'107'604	13'601'000	9'990	0	866'590	458'210	3'553'654	20'758'112	
3	Saint-Blaise	2'261'611	902'292	14'294'000	0	168'468	502'045	2'800'348	4'372'521	25'301'285	
4	Marin-Epagnier	602'188	2'000'000	35'537'500	9'000	0	711'871	1'943'038	11'610'989	52'414'586	
5	Thielle-Wavre	40'702	260'698	1'963'252	0	0	105'873	108'142	826'861	3'305'528	
6	Cornaux	701'027	0	6'125'000	0	0	66'224	972'089	3'866'576	11'730'916	
7	Cressier	0	2'055'028	5'050'000	0	0	1'778'416	1'549'631	1'356'902	11'789'977	
8	Enqes	125'882	8'849	2'954'698	0	14'800	6'320	368'265	1'043'768	4'522'582	
9	Le Landeron	2'981'614	34	29'979'522	12'680'104	573'225	671'988	1'929'680	6'217'011	55'033'178	
10	Lignières	8'451	1'163'488	6'252'862	0	0	679'932	683'220	3'345'507	12'133'460	
11	Boudry	2'328'289	1'000'000	35'554'000	0	0	2'162'372	2'117'441	914'750	44'076'852	
12	Cortailod	2'169'908	3'990'074	27'210'000	0	0	0	1'200'029	5'556'864	40'126'875	
13	Colombier	1'517'237	0	16'502'000	0	0	0	2'965'361	9'288'224	30'272'822	
14	Auvernier	1'141'772	1'107'831	11'075'000	0	0	26'784	824'101	3'994'301	18'169'789	
15	Peseux	3'825'379	1'735'187	37'260'000	41'760	295'000	725'706	2'232'357	7'996'818	54'112'207	
16	Corcelles-Cormondèche	2'640'615	33'383	22'611'000	0	0	215'946	2'862'686	7'075'533	35'439'163	
17	Bôle	1'729'217	0	6'275'250	0	0	257'529	707'090	2'289'066	11'258'152	
18	Rochefort	45'534	0	4'768'700	0	0	320	337'892	3'118'333	8'270'779	
19	Brot-Dessous	0	38'845	166'061	0	0	50'530	99'327	679'615	1'034'378	
20	Bevaix	1'266'261	500'000	19'740'000	0	0	139'742	2'975'007	4'320'831	28'941'841	
21	Gorgier	367'692	0	10'038'400	0	0	6'845	523'726	3'435'563	14'372'226	
22	Saint-Aubin-Sauges	1'810'117	85'780	15'100'774	0	0	440'204	1'669'752	1'640'143	20'746'770	
23	Fresens	1'338	0	210'000	25'000	0	66'840	214'743	1'130'579	1'648'500	
24	Montalchez	550	0	1'256'000	0	12'391	192'333	124'871	481'860	2'068'005	
25	Vaumarbus	418'912	0	435'944	0	49'980	0	258'685	3'403'887	4'567'408	
26	Môtiers	684'742	167'148	3'526'643	0	0	26'927	314'043	1'607'477	6'326'980	
27	Couvet	666'916	19'330	21'313'707	0	0	133'448	1'025'461	5'423'654	28'582'516	
28	Travers	719'456	459'206	6'456'350	0	0	292'277	477'932	1'099'517	9'504'738	
29	Noiraique	4'447	326'696	3'369'965	0	40'000	0	230'978	158'598	4'130'684	
30	Boveresse	0	0	2'637'450	0	0	0	193'062	888'943	3'719'455	
31	Fleurier	8'951	1'678'149	11'800'550	0	0	596'430	2'674'158	11'740'113	28'498'351	
32	Buttes	0	121'473	4'664'848	0	0	915'951	163'375	659'918	6'525'565	
33	La Côte-aux-Fées	230'698	0	2'500'000	0	0	333'551	37'422	5'993'644	9'095'315	
34	Saint-Sulpice	0	157'538	1'044'100	0	0	232'004	440'584	2'010'770	3'884'996	
35	Les Verrières	0	200'505	5'755'307	0	0	968'262	340'104	3'499'416	10'763'594	
36	Les Bayards	0	596'045	2'541'175	0	0	374'170	288'413	1'281'632	5'081'435	
37	Cernier	1'151'680	860'727	7'452'274	0	0	113'278	559'635	3'675'403	13'812'997	
38	Chézard-Saint-Martin	657'169	0	10'722'244	54'287	0	818'377	1'271'228	1'810'595	15'333'900	
39	Dombresson	331'478	0	5'302'650	0	0	425'288	530'413	2'931'444	9'521'273	
40	Villiers	0	92'854	1'937'930	0	15'000	314'269	380'225	1'186'220	3'926'498	
41	Le Pâquier	0	10'416	3'014'400	0	0	706'835	179'055	1'172'454	5'083'160	
42	Savaignier	522'429	0	5'564'274	0	0	0	833'578	4'717'234	11'637'515	
43	Fenin-Vilars-Saules	105'761	547'708	4'952'000	0	0	126'917	580'423	1'695'449	8'008'258	
44	Fontaines	245'511	0	4'898'400	0	0	314'681	524'726	2'767'134	8'750'452	
45	Engollon	11	286	26'000	0	0	116'963	143'884	1'235'712	1'522'856	
46	Fontainemelon	215	1'861'697	4'099'400	0	0	687'534	368'406	4'004'688	11'021'940	
47	Les Hauts-Geneveys	390'923	241'609	5'734'398	0	0	111'538	182'415	2'452'758	9'113'641	
48	Boudevilliers	526'941	0	1'829'851	55'694	0	15'897	1'218'721	2'133'682	5'780'786	
49	Valangin	109'901	0	820'750	0	0	324'950	149'797	1'254'779	2'660'177	
50	Coffrane	5'100	0	4'160'968	0	20'000	372'133	298'352	1'877'702	6'734'255	
51	Les Geneveys/Coffrane	35'594	0	8'053'110	0	0	1'356'340	917'148	2'046'285	12'408'477	
52	Montmollin	107'368	181'504	1'407'764	0	0	490'207	225'035	1'242'707	3'654'585	
53	Le Locle	2'319'137	6'711'755	140'853'645	124'462	0	2'948'511	8'614'878	11'324'285	172'896'673	
54	Les Brenets	89'145	0	7'074'367	0	86'805	626'904	438'573	2'700'444	11'016'238	
55	Le Cerneux-Péquiognot	0	0	519'926	0	12'000	255'617	231'491	501'505	1'520'539	
56	La Brévine	0	12'033	2'731'770	0	0	399'293	476'102	728'078	4'347'276	
57	La Chaux-du-Milieu	440'394	193'819	2'597'157	0	11'337	878	101'404	1'018'476	4'363'465	
58	Les Ponts-de-Martel	411'552	0	8'329'740	0	0	16'112	383'753	2'327'679	11'468'836	
59	Brot-Plamboz	2'265	0	78'200	0	0	224'649	366'596	204'059	875'769	
60	La Chaux-de-Fonds	19'280'267	5'300'000	398'677'429	35'225'769	5'343'971	14'013'535	44'300'916	37'142'893	559'284'780	
61	Les Planchettes	0	269'754	406'528	0	0	313'824	33'605	125'524	1'149'235	
62	La Saane	4'081	3'641'483	4'807'046	0	0	702'157	266'127	3'982'419	13'403'313	
	Ensemble des communes	87'189'490	79'646'227	1'637'353'858	48'805'577	7'342'977	61'659'117	115'771'335	232'532'658	2'270'301'239	
	Chiffres de 2002	76'807'737	97'921'095	1'549'728'538	46'892'123	12'811'203	79'799'519	105'484'793	220'453'044	2'189'898'052	

Avances aux financements spéciaux à fin 2003

Tableau 23

	Téléréseau	Port	Approvisionnement en eau	Protection des eaux	Ramassage et incinération des déchets	Electricité	Gaz	Autres avances	
1	Neuchâtel	0	0	427'240	743'408	1'029'292	0	0	30'385
2	Hauterive	0	0	103'930	0	17'952	0	0	0
3	Saint-Blaise	0	0	0	0	0	0	0	0
4	Marin-Epagnier	0	0	0	0	29'118	0	0	0
5	Thielle-Wavre	0	0	0	0	742	0	0	0
6	Cornaux	0	0	0	0	10'641	0	0	0
7	Cressier	0	0	47'693	0	7'135	0	0	0
8	Ençes	0	0	24'323	0	0	0	0	0
9	Le Landeron	0	0	125'057	0	56'836	0	0	84'373
10	Lignières	182'726	0	0	25	0	0	0	0
11	Boudry	0	0	0	0	0	0	0	0
12	Cortailod	0	22'661	77'128	80'332	0	0	0	0
13	Colombier	0	0	0	0	0	0	0	0
14	Auvernier	0	0	0	0	0	0	0	0
15	Peseux	0	0	67'552	4'555	0	0	0	0
16	Corcelles-Cormondrèche	0	0	0	120'059	0	0	0	0
17	Bôle	0	0	0	0	0	0	0	0
18	Rochefort	0	0	0	0	0	0	0	0
19	Brot-Dessous	0	0	0	0	2'827	0	0	0
20	Bevaix	0	0	80'081	0	0	0	0	0
21	Gorgier	0	0	0	0	0	0	0	0
22	Saint-Aubin-Sauges	0	120'099	0	0	0	0	0	0
23	Fresens	0	0	1'235	0	6'763	0	0	0
24	Montalchez	0	0	0	0	0	0	0	0
25	Vaumarcus	18'586	804	0	0	0	0	0	0
26	Môtiers	0	0	20'994	0	0	0	0	0
27	Couvet	0	0	0	0	86'038	0	0	0
28	Travers	0	0	0	0	0	0	0	0
29	Noiraique	0	0	0	0	5'432	0	0	0
30	Boveresse	0	0	0	0	0	0	0	0
31	Fleurier	0	0	0	0	0	0	0	0
32	Buttes	0	0	0	6'618	0	0	0	0
33	La Côte-aux-Fées	35'506	0	3'821	229	0	0	0	0
34	Saint-Sulpice	0	0	6'366	0	0	0	0	0
35	Les Verrières	0	0	0	0	0	0	0	0
36	Les Bayards	0	0	0	0	0	0	0	0
37	Cernier	0	0	0	0	14'617	0	0	0
38	Chézard-Saint-Martin	0	0	0	19'499	0	0	0	0
39	Dombresson	0	0	0	0	0	0	0	0
40	Villiers	0	0	20'375	0	539	0	0	0
41	Le Pâquier	0	0	0	4'210	5'347	0	0	0
42	Savagnier	0	0	16'767	27'175	0	0	0	0
43	Fenin-Vilars-Saules	0	0	0	0	0	0	0	0
44	Fontaines	0	0	0	0	0	0	0	0
45	Engollon	0	0	6'124	6'439	2'181	0	0	0
46	Fontainemelon	0	0	0	0	4'822	0	0	0
47	Les Hauts-Geneveys	0	0	33'739	70'695	2'361	0	0	0
48	Boudevilliers	0	0	0	2'805	0	0	0	0
49	Valangin	0	0	10'312	12'169	2'822	0	0	0
50	Coffrane	0	0	72'531	0	0	0	0	0
51	Les Geneveys/Coffrane	0	0	44'209	0	18'528	0	0	0
52	Montmollin	0	0	0	0	0	0	0	0
53	Le Locle	0	0	0	0	0	0	0	0
54	Les Brenets	0	0	0	3'793	0	0	0	0
55	Le Cerneux-Péquignot	0	0	0	0	0	0	0	0
56	La Brévine	0	0	0	3'364	190	0	0	0
57	La Chaux-du-Milieu	0	0	0	333	0	0	0	0
58	Les Ponts-de-Martel	0	0	0	0	0	0	0	0
59	Brot-Plamboz	0	0	0	0	0	0	0	0
60	La Chaux-de-Fonds	0	0	0	683'982	0	0	0	0
61	Les Planchettes	0	0	0	0	0	0	0	0
62	La Sagne	89'997	0	11'061	57'893	0	0	0	0
	Ensemble des communes	326'815	143'564	1'200'538	1'847'583	1'304'183	0	0	114'758
	Chiffres de 2002	224'234	197'362	775'108	1'975'527	807'031	0	0	119'672

Engagements envers les financements spéciaux (réserves affectées) à fin 2003

Tableau 24

	Télé-réseau	Port	Approvisionnement en eau	Protection des eaux	Ramassage et incinération des déchets	Electricité	Gaz	Protection civile	Fonds forestiers de réserve	Autres réserves
1 Neuchâtel	0	97'954	0	0	0	2'902'560	0	3'320'038	851'082	8'911'992
2 Hauterive	21'700	147'965	0	86'905	0	0	0	29'005	18'989	153'646
3 Saint-Blaise	374'232	880'809	255'425	846'095	104'166	0	0	246'304	12'991	80'326
4 Marin-Epagnier	0	231'582	191'036	395'543	0	0	0	397'898	69'687	657'292
5 Thielle-Wavre	0	0	0	5'932	0	0	0	72'676	0	29'534
6 Cornaux	0	0	0	101'626	12'699	0	0	218'245	225'874	413'645
7 Cressier	0	0	0	196'013	0	0	0	270'579	227'694	855'345
8 Enqes	0	0	0	54'817	3'000	0	0	48'074	217'057	45'317
9 Le Landeron	373'952	557'340	0	2'698	0	0	0	126'388	104'835	764'467
10 Lignières	0	0	8'083	0	16'982	0	0	129'206	258'650	270'299
11 Boudry	606'551	0	235'000	702'194	22'898	0	0	164'520	115'732	270'546
12 Cortaillod	495'944	0	0	0	227'836	0	0	434'179	3'698	38'372
13 Colombier	1'352'489	0	287'534	126'570	225'483	0	0	98'280	160'375	714'630
14 Auvemier	175'042	238'015	131'927	20'330	22'020	0	0	70'935	80'242	85'590
15 Peseux	373'626	0	0	731'907	4'256	0	0	340'170	3'087	779'311
16 Corcelles-Cormondrèche	168'735	0	133'416	0	142'686	0	490'420	22'603	213'480	1'691'346
17 Bôle	298'395	0	14'595	89'843	2'468	65'985	0	162'380	28'572	44'852
18 Rochefort	0	0	1'195	44'381	18'768	0	0	97'912	127'636	48'000
19 Brot-Dessous	0	0	1'046	4'147	0	0	0	7'178	46'234	40'722
20 Bevaix	335'608	163'292	0	161'531	132'898	0	0	467'285	102'590	1'611'803
21 Gorgier	69'402	0	3'671	249'953	33'058	0	0	118'733	33'777	15'132
22 Saint-Aubin-Sauges	0	0	92'892	328'417	6'109	0	0	309'003	92'066	841'265
23 Fresens	0	0	0	6'319	0	0	0	23'376	47'393	137'655
24 Montalchez	0	0	7'568	13'141	804	0	0	36'451	41'433	25'474
25 Vaumarcus	0	200	122'599	22'475	4'250	0	0	19'534	5'580	84'047
26 Môtiers	0	0	0	12'956	3'521	0	0	220'184	70'599	6'783
27 Couvet	0	0	0	108'954	0	0	0	27'638	60'790	828'079
28 Travers	0	0	0	36'619	0	0	0	205'734	21'822	213'757
29 Noiraigue	0	0	0	61'968	0	0	0	139'905	26'695	2'410
30 Boveresse	0	0	0	23'059	10'208	0	0	23'256	95'638	40'901
31 Fleurier	0	0	0	14'339	46'032	0	0	468'235	78'410	2'067'142
32 Buttes	0	0	4'729	0	6'250	0	0	6'937	50'408	95'051
33 La Côte-aux-Fées	0	0	0	0	3'762	0	0	23'900	0	9'760
34 Saint-Sulpice	0	0	12'561	119'490	0	0	0	47'684	142'829	118'020
35 Les Verrières	0	0	23'775	9'465	8'475	0	0	77'510	220'879	0
36 Les Bayards	0	0	6'295	62'797	12'545	0	0	76'850	117'515	12'411
37 Cernier	0	0	88'937	39'171	0	0	0	44'352	12'853	374'322
38 Chézard-Saint-Martin	0	0	305'555	0	1'440	0	0	68'769	103'341	792'123
39 Dombresson	0	0	17'995	34'808	31'598	0	0	302'114	83'232	60'666
40 Villiers	0	0	0	5'271	0	0	0	123'818	21'572	229'564
41 Le Pâquier	0	0	5'329	0	0	0	0	70'020	42'892	60'814
42 Savagnier	0	0	0	0	22'934	0	0	221'800	164'140	424'704
43 Fenin-Vilars-Saules	0	0	32'912	41'578	5'191	0	0	15'819	156'080	328'843
44 Fontaines	33'892	0	94'134	214'187	34'093	0	0	69'810	5'944	72'666
45 Engollon	0	0	0	0	0	0	0	45'503	32'531	65'850
46 Fontainemelon	0	0	8'524	57'435	0	0	0	148'727	130'944	22'776
47 Les Hauts-Geneveys	0	0	0	0	0	0	0	45'671	94'016	42'728
48 Boudevilliers	0	0	15'595	340'701	0	25'000	0	270'836	234'356	332'233
49 Valangin	0	0	0	0	0	0	0	9'900	123'925	15'972
50 Coffrane	0	0	0	52'007	15'788	0	0	29'776	65'141	135'640
51 Les Geneveys/Coffrane	0	0	0	44'364	0	0	0	245'318	56'783	570'683
52 Montmollin	0	0	22'021	50'304	582	0	0	36'150	82'605	33'373
53 Le Locle	0	0	375'097	0	15'490	0	0	789'991	58'710	7'375'590
54 Les Brenets	0	0	10'261	0	31'809	0	0	35'276	18'443	342'784
55 Le Cerneux-Péquignot	0	0	0	0	12'561	0	0	0	23'033	195'897
56 La Brévine	0	0	0	0	0	0	0	64'240	47'108	364'754
57 La Chaux-du-Milieu	0	0	0	0	5'916	0	0	7'920	615	86'953
58 Les Ponts-de-Martel	0	0	79'483	106'787	59'700	0	0	79'492	515	57'776
59 Brot-Plamboz	0	0	0	0	3'061	0	0	46'601	25'620	291'314
60 La Chaux-de-Fonds	0	0	851'322	0	901'597	22'719'000	0	1'715'815	171'222	17'941'960
61 Les Planchettes	0	0	0	0	5'265	0	0	27'840	500	0
62 La Sagne	0	0	0	0	4'025	0	0	66'410	63'184	132'508
Ensemble des communes	4'679'568	2'317'157	3'440'512	5'627'097	2'222'224	25'712'545	490'420	13'116'799	5'807'598	52'357'415
Chiffres de 2002	3'131'728	2'618'692	1'914'483	6'260'406	2'014'873	24'401'888	445'603	12'653'125	5'890'838	46'153'154

Dette publique par habitant à fin 2003

Fortune nette ou découvert par habitant à fin 2003

Tableau 25

	Dette à court terme	Dette à moyen et long termes	Dette publique totale	Fortune nette	Découvert
1 Neuchâtel	1'267	19'376	20'644	329	0
2 Hauterive	436	5'357	5'793	1'400	0
3 Saint-Blaise	290	4'590	4'880	1'404	0
4 Marin-Epagnier	510	9'054	9'564	2'958	0
5 Thielle-Wavre	410	3'087	3'497	1'300	0
6 Cornaux	0	4'078	4'078	2'574	0
7 Cressier	1'066	2'619	3'685	704	0
8 Enqes	29	9'849	9'878	3'479	0
9 Le Landeron	0	6'871	6'871	1'425	0
10 Lignières	1'263	6'789	8'052	3'632	0
11 Boudry	198	7'032	7'230	181	0
12 Cortaillod	912	6'218	7'130	1'270	0
13 Colombier	0	3'283	3'283	1'848	0
14 Auvornier	714	7'136	7'850	2'574	0
15 Peseux	310	6'661	6'971	1'430	0
16 Corcelles-Cormondrèche	8	5'550	5'558	1'737	0
17 Bôle	0	3'502	3'502	1'277	0
18 Rochefort	0	4'740	4'740	3'100	0
19 Brot-Dessous	396	1'695	2'091	6'935	0
20 Bevaix	136	5'360	5'496	1'173	0
21 Gorgier	0	5'659	5'659	1'937	0
22 Saint-Aubin-Sauges	36	6'274	6'309	681	0
23 Fresens	0	1'099	1'099	5'919	0
24 Montalchez	0	6'441	6'441	2'471	0
25 Vaumarcus	0	2'009	2'009	15'686	0
26 Môtiers	208	4'397	4'606	2'004	0
27 Couvet	7	7'590	7'597	1'932	0
28 Travers	381	5'354	5'734	912	0
29 Noiraigue	678	6'992	7'669	329	0
30 Boveresse	0	6'798	6'798	2'291	0
31 Fleurier	458	3'220	3'678	3'203	0
32 Buttes	188	7'210	7'398	1'020	0
33 La Côte-aux-Fées	0	4'836	4'836	11'593	0
34 Saint-Sulpice	251	1'663	1'913	3'202	0
35 Les Verrières	276	7'927	8'204	4'820	0
36 Les Bayards	1'665	7'098	8'763	3'580	0
37 Cernier	430	3'722	4'152	1'836	0
38 Chézard-Saint-Martin	0	6'421	6'421	1'084	0
39 Dombresson	0	3'333	3'333	1'843	0
40 Villiers	233	4'869	5'102	2'980	0
41 Le Pâquier	49	14'152	14'201	5'504	0
42 Savaignier	0	5'748	5'748	4'873	0
43 Fenin-Vilars-Saules	726	6'568	7'294	2'249	0
44 Fontaines	0	4'889	4'889	2'762	0
45 Engollon	3	302	306	14'369	0
46 Fontainemelon	1'117	2'461	3'578	2'404	0
47 Les Hauts-Geneveys	289	6'859	7'148	2'934	0
48 Boudevilliers	0	2'660	2'660	3'101	0
49 Valangin	0	1'973	1'973	3'016	0
50 Coffrane	0	6'668	6'668	3'009	0
51 Les Geneveys/Coffrane	0	5'699	5'699	1'448	0
52 Montmollin	342	2'651	2'993	2'340	0
53 Le Locle	644	13'524	14'169	1'087	0
54 Les Brenets	0	6'266	6'266	2'392	0
55 Le Cerneux-Péquignot	0	1'538	1'538	1'484	0
56 La Brévine	17	3'931	3'948	1'048	0
57 La Chaux-du-Milieu	450	6'026	6'476	2'363	0
58 Les Ponts-de-Martel	0	6'580	6'580	1'839	0
59 Brot-Plamboz	0	298	298	779	0
60 La Chaux-de-Fonds	142	10'667	10'809	994	0
61 Les Planchettes	1'243	1'873	3'117	578	0
62 La Sagne	3'886	5'130	9'017	4'250	0
Ensemble des communes	474	9'747	10'221	1'384	0
Chiffres de 2002	585	9'262	9'847	1'318	0

Aides du fonds d'aide aux communes à fin 2004

Tableau 26

	Aides accordées en 2004							Aides totales accordées à fin 2004		
	Investissement	Assainissement	Fonctionnement	Encouragement	Prêts	Total	Subsides	Prêts	Total	
1 Neuchâtel							0	0	0	
2 Hauterive							0	0	0	
3 Saint-Blaise							0	0	0	
4 Marin-Epagnier							0	0	0	
5 Thielle-Wavre							0	76'000	76'000	
6 Cornaux							0	0	0	
7 Cressier							0	15'000	15'000	
8 Enges							0	725'300	970'000	
9 Le Landeron							0	0	1'695'300	
10 Lignières							0	450'000	0	
11 Boudry							0	1'300'000	1'750'000	
12 Cortaillod							0	0	0	
13 Colombier							0	0	0	
14 Auvernier							0	0	0	
15 Pesieux				55'000		55'000	55'000	0	55'000	
16 Corcelles-Cormondrèche				55'000		55'000	55'000	100'000	155'000	
17 Bôle							0	0	0	
18 Rochefort							0	785'000	865'000	
19 Brot-Dessous							0	407'547	139'000	
20 Bevaix							0	0	546'547	
21 Gorgier							0	16'600	0	
22 Saint-Aubin-Sauges							0	16'600	16'600	
23 Fresens							0	156'600	632'000	
24 Montalchez							0	626'600	788'600	
25 Vaumarcus							0	517'723	650'000	
26 Môtiers							0	883'650	288'000	
27 Couvet							0	1'481'650	805'723	
28 Travers			480'000			480'000	3'941'650	1'670'000	2'553'650	
29 Noiraigue						0	1'031'650	100'000	1'581'650	
30 Boveresse						0	1'053'650	200'000	4'141'650	
31 Fleurier						0	937'650	0	2'646'650	
32 Buttis						0	893'650	562'800	1'616'450	
33 La Côte-aux-Fées						0	97'650	740'000	937'650	
34 Saint-Sulpice						0	1'872'950	405'000	1'633'650	
35 Les Verrières						0	346'150	300'000	97'650	
36 Les Bayards						0	883'650	675'000	2'277'950	
37 Cernier						0	0	0	646'150	
38 Chézard-Saint-Martin						0	80'000	450'000	1'558'650	
39 Dombresson				27'000		27'000	327'000	0	530'000	
40 Villiers				8'000		8'000	473'000	0	327'000	
41 Le Pâquier						0	605'000	743'000	473'000	
42 Savaqner						0	150'000	350'000	1'348'000	
43 Fenin-Vilars-Saules						0	54'000	0	500'000	
44 Fontaines						0	133'000	161'000	54'000	
45 Engollon						0	35'123	15'000	294'000	
46 Fontainemelon						0	0	0	50'123	
47 Les Hauts-Geneveys						0	0	60'000	0	
48 Boudevilliers						0	0	0	60'000	
49 Valangin						0	0	350'000	0	
50 Coffrane						0	0	0	350'000	
51 Les Geneveys/Coffrane						0	0	0	0	
52 Montmollin						0	0	0	0	
53 Le Locle				61'250		61'250	1'561'250	400'000	1'961'250	
54 Les Brenets						0	271'000	380'000	651'000	
55 Le Cerneux-Péquignot			252'000			252'000	638'000	200'000	838'000	
56 La Brévine	200'000					200'000	1'383'500	1'057'000	2'440'500	
57 La Chaux-du-Milieu			305'000			305'000	411'000	700'000	1'111'000	
58 Les Ponts-de-Martel						0	349'900	500'000	849'900	
59 Brot-Plamboz						0	260'000	0	260'000	
60 La Chaux-de-Fonds				61'250		61'250	61'250	0	61'250	
61 Les Planchettes			245'000			245'000	380'000	75'000	455'000	
62 La Sagne						0	1'780'000	700'000	2'480'000	
						0	0	0	0	
Total à fin 2004	200'000	1'282'000	0	267'500	0	1'749'500	26'279'943	17'352'800	43'632'743	
Total à fin 2003							24'530'443	17'352'800	41'883'243	

Marge d'autofinancement en 2003
Tableau 27

		Amortissements	Résultats nets du compte de fonctionnement	Marge d'autofinancement (au sens large)		Remboursements d'emprunts	Marge d'autofinancement (au sens restrictif)	
				en francs	par habitant		en francs	par habitant
1	Neuchâtel	22'288'631	-11'154'392	11'134'239	353	0	11'134'239	353
2	Hauterive	758'821	-261'730	497'091	196	2'768'000	-2'270'909	-894
3	Saint-Blaise	2'144'516	2'036	2'146'552	689	2'166'000	-19'448	-6
4	Marin-Epagnier	974'952	-2'659'726	-1'684'774	-429	845'000	-2'529'774	-645
5	Thielle-Wavre	72'150	50'910	123'060	193	96'950	26'110	41
6	Cornaux	295'700	-233'756	61'944	41	375'000	-313'056	-208
7	Cressier	431'498	-759'496	-327'998	-170	425'000	-752'998	-391
8	Ençes	128'839	95'436	224'275	748	159'030	65'245	217
9	Le Landeron	1'080'213	-279'526	800'687	184	1'528'836	-728'149	-167
10	Lignières	470'373	32'434	502'807	546	408'750	94'057	102
11	Boudry	1'463'693	-1'295'044	168'649	33	1'089'000	-920'351	-182
12	Cortailod	1'228'405	-1'017'804	210'601	48	335'000	-124'399	-28
13	Colombier	777'816	2'979'628	3'757'444	747	4'278'000	-520'556	-104
14	Auvernier	406'365	-46'249	360'116	232	675'000	-314'884	-203
15	Peseux	2'492'788	86'609	2'579'397	461	1'445'000	1'134'397	203
16	Corcelles-Cormondrèche	955'268	-558'734	396'534	97	532'000	-135'466	-33
17	Bôle	1'351'172	2'003	1'353'175	755	118'500	1'234'675	689
18	Rochefort	226'200	197'922	424'122	422	210'600	213'522	212
19	Brot-Dessous	23'470	9'800	33'270	339	15'017	18'253	186
20	Bevaix	753'995	47'272	801'267	218	650'000	151'267	41
21	Gorgier	294'920	175'786	470'706	265	994'100	-523'394	-295
22	Saint-Aubin-Sauges	818'618	-261'939	556'679	231	952'467	-395'788	-164
23	Fresens	28'755	93'294	122'049	639	15'000	107'049	560
24	Montalchez	152'175	13'042	165'217	847	371'000	-205'783	-1'055
25	Vaumarbus	988'753	483'737	1'472'490	6'786	47'500	1'424'990	6'567
26	Môtiers	207'355	-341'369	-134'014	-167	278'230	-412'244	-514
27	Couvet	857'997	-666'203	191'794	68	1'090'651	-898'857	-320
28	Travers	187'028	-286'102	-99'074	-82	555'750	-654'824	-543
29	Noiraique	104'993	41'059	146'052	303	188'905	-42'853	-89
30	Boveresse	36'550	-66'893	-30'343	-78	69'200	-99'543	-257
31	Fleurier	579'435	-597'730	-18'295	-5	738'900	-757'195	-207
32	Buttes	101'556	-116'892	-15'336	-24	168'578	-183'914	-284
33	La Côte-aux-Fées	394'637	4'797	399'434	773	0	399'434	773
34	Saint-Sulpice	104'222	-264'344	-160'122	-255	48'200	-208'322	-332
35	Les Verrières	193'828	-183'938	9'890	14	321'677	-311'787	-429
36	Les Bayards	128'039	-123'665	4'374	12	133'775	-129'401	-361
37	Cernier	399'753	189'289	589'042	294	526'060	62'982	31
38	Chézard-Saint-Martin	381'935	210'294	592'229	355	572'640	19'589	12
39	Dombresson	504'169	90'151	594'320	374	276'100	318'220	200
40	Villiers	149'228	30'524	179'752	452	183'570	-3'818	-10
41	Le Pâquier	70'237	690	70'927	333	239'420	-168'493	-791
42	Savaignier	102'060	-19'397	82'663	85	64'865	17'798	18
43	Fenin-Vilars-Saules	114'177	-75'685	38'492	51	0	38'492	51
44	Fontaines	160'086	-246'319	-86'233	-86	112'800	-199'033	-199
45	Engollon	89'775	3'944	93'719	1'090	26'000	67'719	787
46	Fontainemelon	135'783	-90'226	45'557	27	318'700	-273'143	-164
47	Les Hauts-Geneveys	218'856	170'457	389'313	466	318'000	71'313	85
48	Boudevilliers	212'310	157	212'467	309	50'900	161'567	235
49	Valangin	117'306	728	118'034	284	28'629	89'405	215
50	Coffrane	154'829	74'869	229'698	368	123'600	106'098	170
51	Les Geneveys/Coffrane	377'755	-142'973	234'782	166	356'704	-121'922	-86
52	Montmollin	68'000	-169'641	-101'641	-191	99'515	-201'156	-379
53	Le Locle	4'138'303	-631'066	3'507'237	337	1'241'049	2'266'188	218
54	Les Brenets	249'674	-551'530	-301'856	-267	389'494	-691'350	-612
55	Le Cerneux-Péquignot	21'545	10'744	32'289	96	17'700	14'589	43
56	La Brévine	72'932	-47'097	25'835	37	118'530	-92'695	-133
57	La Chaux-du-Milieu	92'431	1'821	94'252	219	90'352	3'900	9
58	Les Ponts-de-Martel	346'380	-48'074	298'306	236	265'360	32'946	26
59	Brot-Plamboz	0	-83'003	-83'003	-317	10'800	-93'803	-358
60	La Chaux-de-Fonds	14'313'219	-5'163'484	9'149'735	245	2'505'250	6'644'485	178
61	Les Planchettes	13'800	-116'981	-103'181	-475	46'140	-149'321	-688
62	La Sagne	489'348	-79'239	410'109	438	414'100	-3'991	-4
	Ensemble des communes	66'497'617	-23'540'814	42'956'803	256	32'490'894	10'465'909	62
	Chiffres de 2002	85'418'216	93'899	85'512'115	511	34'350'809	51'161'306	306

Indicateurs financiers des communes en 2003

Tableau 28

	Dearé d'autofinancement* en % de l'investissement net	Capacité d'autofinancement* en % des revenus	Quotité des intérêts* en % des revenus	Quotité de la charge financière* en % des revenus	Endettement net par habitant en francs	Commentaires
1 Neuchâtel	19.5	2.1	2.1	6.5	-14'872	*Indicateurs harmonisés définis par la Conférence des autorités cantonales de surveillance des finances communales.
2 Hauterive	87.7	3.0	1.8	6.7	-4'090	
3 Saint-Blaise	107.9	10.5	0.7	4.8	-2'558	
4 Marin-Epagnier	>100	-7.8	0.1	4.6	-5'899	
5 Thielle-Wavre	21.1	4.5	0.3	3.0	-1'917	
6 Cornaux	46.4	0.8	0.9	5.0	-1'224	
7 Cressier	0	-3.1	1.0	5.1	-1'465	
8 Ençes	>100	12.4	-1.4	1.9	-1'148	
9 Le Landeron	32.9	3.7	1.6	6.6	-7'818	
10 Lignières	27.4	9.4	-1.0	7.1	-4'460	
11 Boudry	3.5	0.1	4.0	8.2	-4'450	
12 Cortaillod	8.3	0.6	4.0	9.0	-4'706	
13 Colombier	1'123.7	14.6	1.2	3.5	-769	
14 Auvernier	68.2	2.6	-0.2	2.8	-1'422	
15 Peseux	162.8	8.9	1.2	6.3	-4'071	
16 Corcelles-Cormondrèche	8.1	2.0	2.5	7.6	-4'294	
17 Bôle	134.2	14.0	1.9	5.3	-2'138	
18 Rochefort	27.8	9.4	0.5	5.5	-2'966	
19 Brot-Dessous	52.5	4.5	-2.4	-0.1	3'829	
20 Bevaix	55.4	4.7	3.8	8.2	-3'409	
21 Gorgier	86.4	5.3	2.7	6.0	-3'462	
22 Saint-Aubin-Sauges	86.5	4.4	2.3	8.9	-4'536	
23 Fresens	>100	13.4	-4.5	-1.3	2'344	
24 Montalchez	123.7	18.5	0.7	6.0	-3'865	
25 Vaumarcus	92.7	42.2	-0.6	0.5	12'752	
26 Môtiers	0	-3.8	1.2	6.5	-3'316	
27 Couvet	12.9	0.1	1.9	7.0	-4'002	
28 Travers	0	-2.7	2.4	5.5	-3'348	
29 Noiraigue	176.0	6.7	1.2	4.2	-4'815	
30 Boveresse	0	-1.9	1.4	3.7	-2'409	
31 Fleurier	0	-0.1	1.2	5.0	-2'070	
32 Buttet	0	-0.8	5.0	7.9	-5'641	
33 La Côte-aux-Fées	190.1	9.8	-3.8	1.7	9'658	
34 Saint-Sulpice	0	-7.0	0.3	3.9	123	
35 Les Verrières	7.0	0.3	4.2	9.3	-4'703	
36 Les Bayards	17.8	-1.1	0.9	6.3	-5'112	
37 Cernier	88.3	5.0	1.8	4.6	-1'788	
38 Chézard-Saint-Martin	3'016.0	7.0	3.0	7.4	-5'341	
39 Dombresson	37.3	8.3	-0.1	1.4	-1'261	
40 Villiers	1'705.8	9.9	-2.6	0.1	-1'966	
41 Le Pâquier	225.1	2.6	0.5	3.1	-1'464	
42 Savagnier	3.9	1.9	-0.6	1.8	-1'943	
43 Fenin-Vilars-Saules	13.9	0.2	-3.0	-0.6	-1'230	
44 Fontaines	0	-2.3	-0.5	3.0	-644	
45 Engollon	146.9	20.5	-11.2	-8.2	10'552	
46 Fontainemelon	8.4	0.6	-4.5	-2.7	-756	
47 Les Hauts-Geneveys	393.6	9.7	2.3	7.7	-3'801	
48 Boudevilliers	18.9	6.0	0.5	5.2	-644	
49 Valangin	143.0	5.8	-5.2	-2.1	-960	
50 Coffrane	660.0	8.3	3.2	8.8	-4'269	
51 Les Geneveys/Coffrane	62.8	3.7	1.9	7.8	-4'083	
52 Montmollin	0	-5.1	0.7	3.4	-941	
53 Le Locle	33.8	5.0	5.7	11.7	-7'636	
54 Les Brenets	0	-5.3	1.3	5.1	-2'180	
55 Le Cerneux-Péquignot	76.4	2.8	-2.1	-0.3	891	
56 La Brévine	4.2	0.7	-0.3	2.3	-1'372	
57 La Chaux-du-Milieu	>100	4.9	0.1	4.9	-2'130	
58 Les Ponts-de-Martel	>100	4.6	-0.3	5.1	-3'187	
59 Brot-Plamboz	0	-8.9	-0.8	-0.8	719	
60 La Chaux-de-Fonds	30.5	2.7	0.1	4.4	-7'057	
61 Les Planchettes	0	-11.3	0.1	1.2	-1'405	
62 La Sagne	659.8	8.6	3.4	13.6	-5'243	
Ensemble des communes	32.9	3.0	1.6	6.0	-6'547	
Chiffres de 2002	70.5	5.9	2.8	7.4	-6'473	

Degré d'autofinancement:

C'est l'autofinancement (amortissements du patrimoine administratif + résultat d'exercice) en pour-cent de l'investissement net.

Norme moyenne: entre 70 et 100%. En-dessous de 70% (**en gras**), il y a forte augmentation de l'endettement.

Les valeurs indiquées > 100 n'étaient pas significatives (pas d'investissements ou solde d'investissement en recette).

Les valeurs négatives (déficit d'exercice plus grand que le total des amortissements), sans signification en cas d'investissement nul ou à solde en recette, sont remplacées par un zéro.

Capacité d'autofinancement:

C'est l'autofinancement en pour-cent des revenus du compte de fonctionnement.

Norme moyenne: entre 10 et 20%. En-dessous de 10% (**en gras**), la capacité est faible.

Quotité des intérêts

Ce sont les intérêts nets (intérêts passifs moins les revenus des biens + les charges des bâtiments du patrimoine financier) en pour-cent des revenus du compte de fonctionnement.

Norme moyenne: entre 2 et 5%. Au-dessus de 5% (**en gras**), c'est le signe d'un lourd endettement.

Quotité de la charge financière

C'est la charge financière (intérêts passifs + amortissements ordinaires du patrimoine administratif moins les revenus des biens + les charges des bâtiments du patrimoine financier) en pour-cent des revenus précités.

Norme moyenne: 5 à 15%. Au-dessus (**en gras**), la charge devient difficilement supportable.

Endettement net par habitant

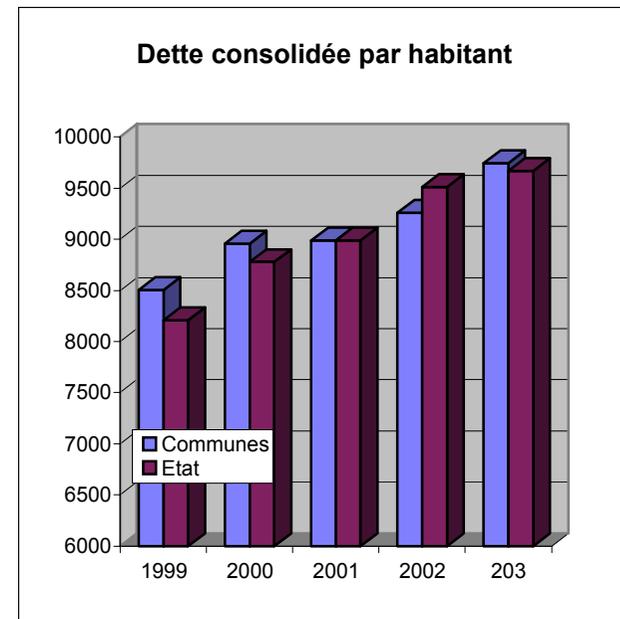
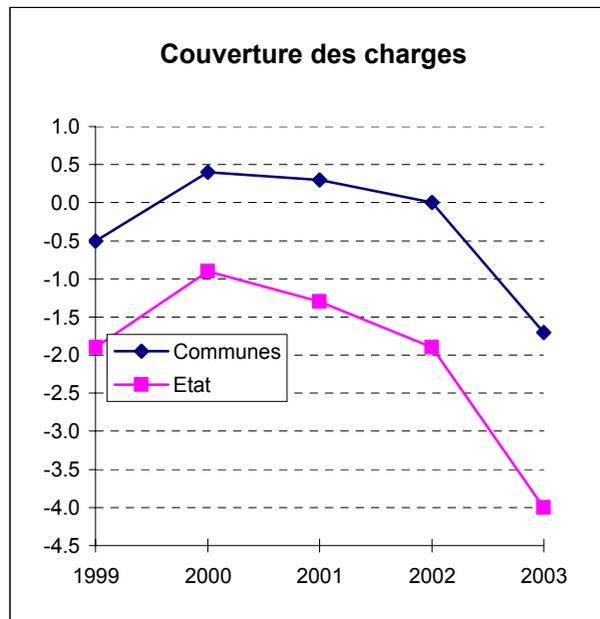
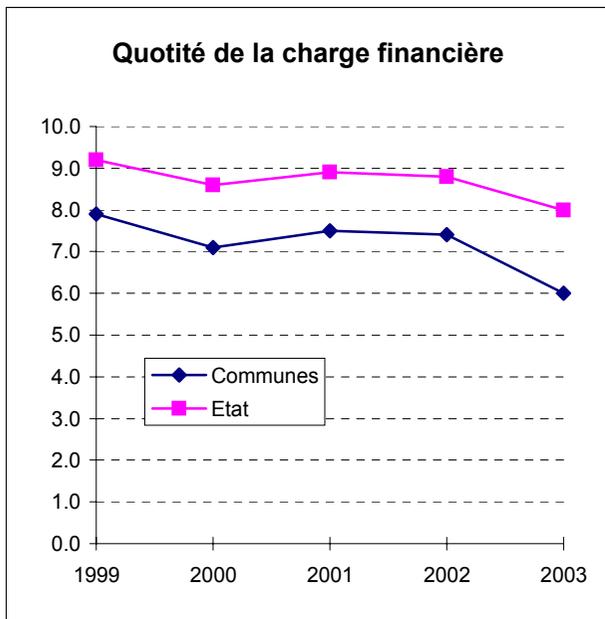
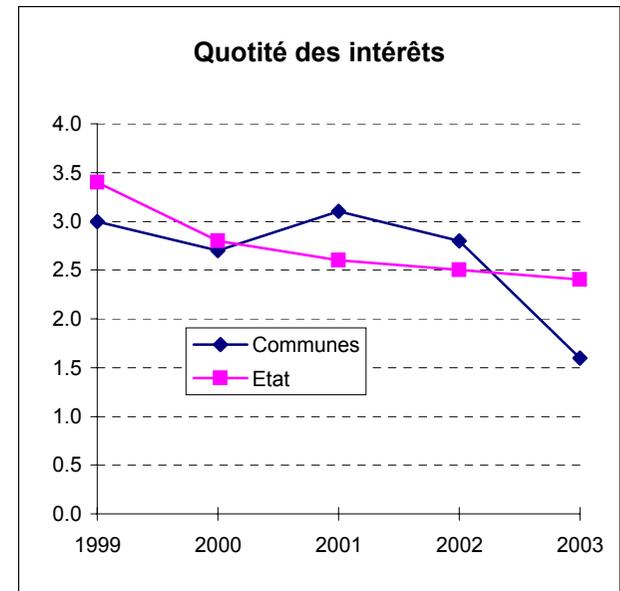
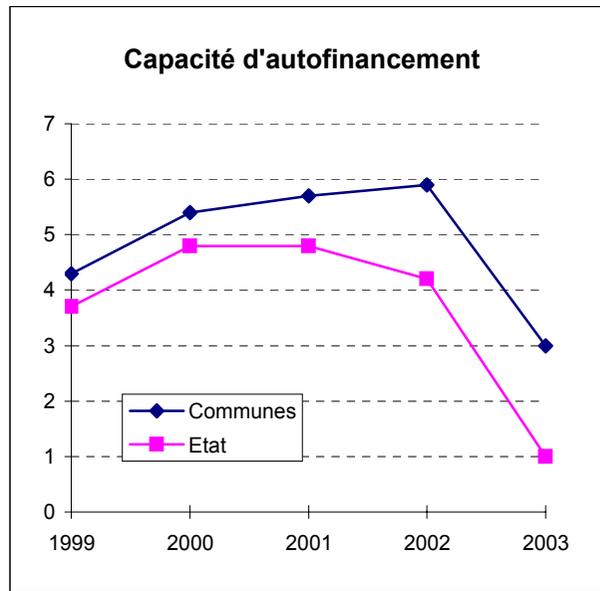
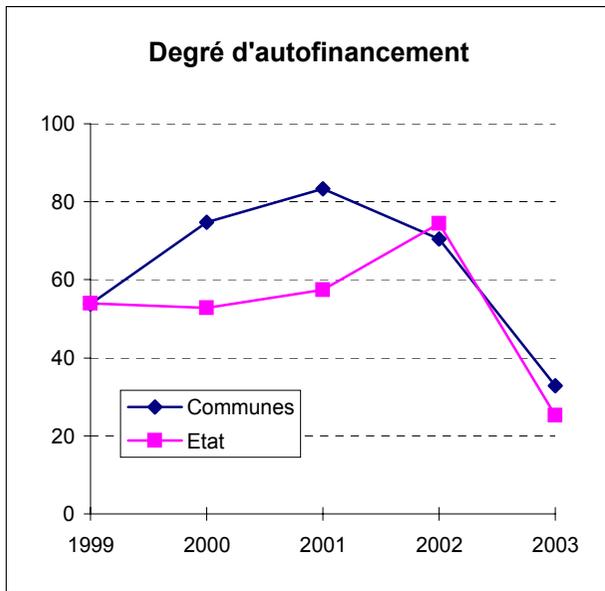
C'est le patrimoine financier moins les engagements, divisé par la population.

Norme moyenne: entre 1000 et 5000 francs par habitant. Au-dessus de 5000 francs (**en gras**), il y a gros endettement.

Indicateurs financiers complémentaires des communes en 2003

Tableau 29

	Poids des intérêts passifs Intérêts passifs en % des recettes fiscales structurelles	Couverture des charges Solde du compte de fonctionnement en % du total des charges	Dette consolidée par habitant Dettes à moyen et long termes par habitant	Commentaires
1 Neuchâtel	18.3	-2.1	19'376	Poids des intérêts passifs
2 Hauterive	8.4	-1.7	5'357	
3 Saint-Blaise	5.4	0.0	4'590	Cet indicateur calcule la part des recettes fiscales structurelles, consacrée au paiement des intérêts passifs. Il montre une des limites de l'endettement public.
4 Marin-Epagner	8.3	-10.3	9'054	
5 Thielle-Wavre	2.5	1.9	3'087	Dans les recettes fiscales structurelles, sont compris les impôts communaux des personnes physiques et morales, les impôts des frontaliers et les impôts à la source, les taxes foncières, les impôts fonciers (total du tableau 2)
6 Cornaux	6.5	-2.8	4'078	
7 Cressier	4.1	-6.5	2'619	Pour l'Etat, les recettes fiscales sont constituées de l'impôt direct des personnes physiques et morales, des impôts à la source et des frontaliers et de l'impôt foncier. Les remises et non-valeurs fiscales sont déduites, comme pour les communes.
8 Enges	10.9	6.1	9'849	
9 Le Landeron	5.9	-1.2	6'871	Si le pourcentage est inférieur à 10%, le seuil d'endettement est faible et la collectivité peut envisager de financer des investissements par un endettement supplémentaire.
10 Lignières	9.7	0.6	6'789	
11 Boudry	11.5	-3.6	7'032	Si le pourcentage se situe entre 10 et 20%, le seuil d'endettement est moyen et la collectivité doit être attentive à sa capacité d'emprunt.
12 Cortaillod	9.9	-4.0	6'218	
13 Colombier	5.1	12.2	3'283	Si le pourcentage est supérieur à 20% (communes indiquées en gras), le seuil d'endettement est exagéré. Cette situation bloque tout investissement dont le financement ne pourrait pas être assuré directement par la marge d'autofinancement (tableau 26). Un endettement supplémentaire est exclu.
14 Auvernier	7.2	-0.4	7'136	
15 Pesieux	6.4	0.3	6'661	Couverture des charges
16 Corcelles-Cormondrèche	4.7	-2.8	5'550	
17 Bôle	4.0	0.0	3'502	Cet indicateur, qui met en évidence un équilibre, un déficit ou un boni du compte de fonctionnement, permet d'apprécier l'importance relative d'un déséquilibre éventuel.
18 Rochefort	4.0	4.4	4'740	
19 Brot-Dessous	3.1	2.3	1'695	Si le pourcentage est plus grand ou égal à 0%, le compte est équilibré et même excédentaire.
20 Bevaix	7.9	0.3	5'360	
21 Gorgier	7.0	2.0	5'659	Si le pourcentage se situe entre 0% et -2,5%, il y a déficit modéré.
22 Saint-Aubin-Sauges	10.2	-2.1	6'274	
23 Fresens	0.5	11.2	1'099	Si le pourcentage est supérieur à -2,5% (communes indiquées en gras), le déficit est exagéré.
24 Montalchez	8.2	1.4	6'441	
25 Vaumarcus	0.7	16.0	2'009	Dette consolidée par habitant
26 Môtiers	7.1	-8.0	4'397	
27 Couvet	10.3	-4.2	7'590	Cet indicateur donne certes une idée de l'importance de la dette mais il doit s'apprécier avec prudence. Il arrive qu'une part de la dette ne soit pas supportée par la commune mais soit répartie entre plusieurs collectivités.
28 Travers	10.0	-5.4	5'354	
29 Noiraigue	9.5	1.9	6'992	Dans les comparaisons intercantionales, il faut également tenir compte des répartitions, différentes selon les cantons, des tâches et des charges entre l'Etat et les communes.
30 Boveresse	6.8	-3.8	6'798	
31 Fleurier	5.0	-3.8	3'220	C'est pourquoi nous nous permettons, s'agissant des normes, de renvoyer à celles fixées pour l'endettement net par la Conférence des autorités cantonales de surveillance des finances communales (tableau 27). Les communes dont la dette est supérieure à la moyenne sont toutefois indiquées en gras.
32 Buttes	13.4	-3.5	7'210	
33 La Côte-aux-Fées	4.9	0.1	4'836	Cet indicateur, qui met en évidence un équilibre, un déficit ou un boni du compte de fonctionnement, permet d'apprécier l'importance relative d'un déséquilibre éventuel.
34 Saint-Sulpice	4.6	-9.4	1'663	
35 Les Verrières	15.1	-4.4	7'927	Si le pourcentage est plus grand ou égal à 0%, le compte est équilibré et même excédentaire.
36 Les Bayards	10.8	-6.0	7'098	
37 Cernier	5.2	2.1	3'722	Si le pourcentage se situe entre 0% et -2,5%, il y a déficit modéré.
38 Chézard-Saint-Martin	8.3	2.5	6'421	
39 Dombresson	4.1	1.3	3'333	Si le pourcentage est supérieur à -2,5% (communes indiquées en gras), le déficit est exagéré.
40 Villiers	6.7	1.7	4'869	
41 Le Pâquier	21.8	0.0	14'152	Dette consolidée par habitant
42 Savaagner	6.0	-0.4	5'748	
43 Fenin-Vilars-Saules	5.1	-2.1	6'568	Cet indicateur donne certes une idée de l'importance de la dette mais il doit s'apprécier avec prudence. Il arrive qu'une part de la dette ne soit pas supportée par la commune mais soit répartie entre plusieurs collectivités.
44 Fontaines	6.5	-5.1	4'889	
45 Engollon	0.1	0.8	302	Dans les comparaisons intercantionales, il faut également tenir compte des répartitions, différentes selon les cantons, des tâches et des charges entre l'Etat et les communes.
46 Fontainemelon	3.7	-1.2	2'461	
47 Les Hauts-Geneveys	9.1	4.5	6'859	C'est pourquoi nous nous permettons, s'agissant des normes, de renvoyer à celles fixées pour l'endettement net par la Conférence des autorités cantonales de surveillance des finances communales (tableau 27). Les communes dont la dette est supérieure à la moyenne sont toutefois indiquées en gras.
48 Boudevilliers	2.9	0.0	2'660	
49 Valangin	3.6	0.0	1'973	Cet indicateur donne certes une idée de l'importance de la dette mais il doit s'apprécier avec prudence. Il arrive qu'une part de la dette ne soit pas supportée par la commune mais soit répartie entre plusieurs collectivités.
50 Coffrane	10.5	2.7	6'668	
51 Les Geneveys/Coffrane	6.8	-2.0	5'699	Dans les comparaisons intercantionales, il faut également tenir compte des répartitions, différentes selon les cantons, des tâches et des charges entre l'Etat et les communes.
52 Montmollin	4.3	-6.9	2'651	
53 Le Locle	17.9	-0.9	13'524	C'est pourquoi nous nous permettons, s'agissant des normes, de renvoyer à celles fixées pour l'endettement net par la Conférence des autorités cantonales de surveillance des finances communales (tableau 27). Les communes dont la dette est supérieure à la moyenne sont toutefois indiquées en gras.
54 Les Brenets	5.9	-8.0	6'266	
55 Le Cerneux-Péquignot	3.0	0.9	1'538	C'est pourquoi nous nous permettons, s'agissant des normes, de renvoyer à celles fixées pour l'endettement net par la Conférence des autorités cantonales de surveillance des finances communales (tableau 27). Les communes dont la dette est supérieure à la moyenne sont toutefois indiquées en gras.
56 La Brévine	4.5	-1.8	3'931	
57 La Chaux-du-Milieu	6.1	0.1	6'026	C'est pourquoi nous nous permettons, s'agissant des normes, de renvoyer à celles fixées pour l'endettement net par la Conférence des autorités cantonales de surveillance des finances communales (tableau 27). Les communes dont la dette est supérieure à la moyenne sont toutefois indiquées en gras.
58 Les Ponts-de-Martel	9.8	-0.9	6'580	
59 Brot-Plamboz	0.3	-8.1	298	C'est pourquoi nous nous permettons, s'agissant des normes, de renvoyer à celles fixées pour l'endettement net par la Conférence des autorités cantonales de surveillance des finances communales (tableau 27). Les communes dont la dette est supérieure à la moyenne sont toutefois indiquées en gras.
60 La Chaux-de-Fonds	13.7	-1.5	10'667	
61 Les Planchettes	5.2	-11.0	1'873	C'est pourquoi nous nous permettons, s'agissant des normes, de renvoyer à celles fixées pour l'endettement net par la Conférence des autorités cantonales de surveillance des finances communales (tableau 27). Les communes dont la dette est supérieure à la moyenne sont toutefois indiquées en gras.
62 La Sagne	8.7	-1.5	5'130	
Ensemble des communes	11.8	-1.7	9'747	
Etat	11.4	-4.0	9'667	



Péréquation financière intercommunale en 2004

Tableau 31

	Transferts au fonds de péréquation			Transferts du fonds de péréquation			Transferts totaux de la péréquation	
	Péréquation des ressources	Compensation de la surcharge structurelle	Total	Péréquation des ressources	Compensation de la surcharge structurelle	Total	Communes financant la péréquation	Communes bénéficiant de la péréquation
1 Neuchâtel	14'310'829	0	14'310'829	0	-7'516'078	-7'516'078	6'794'751	0
2 Hauterive	127'245	813'349	940'594	0	0	0	940'594	0
3 Saint-Blaise	983'896	976'684	1'960'579	0	0	0	1'960'579	0
4 Marin-Epagnier	1'774'450	2'383'229	4'157'679	0	0	0	4'157'679	0
5 Thielle-Wavre	0	227'867	227'867	-1'641	0	-1'641	226'227	0
6 Cornaux	0	368'923	368'923	-49'880	0	-49'880	319'043	0
7 Cressier	0	699'631	699'631	-394'349	0	-394'349	305'282	0
8 Enqes	0	0	0	-22'963	-291	-23'255	0	-23'255
9 Le Landeron	224'567	1'922'134	2'146'701	0	0	0	2'146'701	0
10 Lignières	0	0	0	-189'910	-2'000	-191'910	0	-191'910
11 Boudry	0	280'202	280'202	-1'368'885	0	-1'368'885	0	-1'088'682
12 Cortaillod	0	1'002'963	1'002'963	-43'931	0	-43'931	959'031	0
13 Colombier	483'825	1'170'279	1'654'103	0	0	0	1'654'103	0
14 Auvornier	1'345'747	945'804	2'291'551	0	0	0	2'291'551	0
15 Peseux	0	1'065'303	1'065'303	-481'696	0	-481'696	583'607	0
16 Corcelles-Cormondèche	341'235	1'269'592	1'610'828	0	0	0	1'610'828	0
17 Bôle	321'668	686'154	1'007'821	0	0	0	1'007'821	0
18 Rochefort	0	215'547	215'547	-21'637	0	-21'637	193'910	0
19 Brot-Dessous	0	0	0	-45'604	-58	-45'662	0	-45'662
20 Bevaix	0	655'653	655'653	-279'443	0	-279'443	376'210	0
21 Gorgier	59'706	246'643	306'350	0	0	0	306'350	0
22 Saint-Aubin-Sauges	0	0	0	-304'079	-6'338	-310'417	0	-310'417
23 Fresens	0	17'964	17'964	-67'634	0	-67'634	0	-49'670
24 Montalchez	0	0	0	-92'733	-17'092	-109'825	0	-109'825
25 Vaumarcus	949'370	41'108	990'479	0	0	0	990'479	0
26 Môtiers	0	0	0	-387'462	-27'642	-415'104	0	-415'104
27 Couvet	0	0	0	-1'501'044	-58'655	-1'559'699	0	-1'559'699
28 Travers	0	0	0	-752'651	-59'239	-811'891	0	-811'891
29 Noiraigue	0	0	0	-304'259	-37'186	-341'446	0	-341'446
30 Boveresse	0	0	0	-261'380	-12'318	-273'698	0	-273'698
31 Fleurier	0	0	0	-1'097'758	-88'906	-1'186'664	0	-1'186'664
32 Buttes	0	0	0	-411'992	-31'597	-443'590	0	-443'590
33 La Côte-aux-Fées	0	0	0	-15'627	-2'514	-18'141	0	-18'141
34 Saint-Sulpice	0	0	0	-404'632	-18'502	-423'134	0	-423'134
35 Les Verrières	0	0	0	-389'578	-17'841	-407'420	0	-407'420
36 Les Bayards	0	0	0	-251'826	-27'221	-279'047	0	-279'047
37 Cernier	0	111'855	111'855	-427'314	0	-427'314	0	-315'459
38 Chézard-Saint-Martin	0	0	0	-466'633	-23'460	-490'093	0	-490'093
39 Dombresson	0	171'464	171'464	-434'881	0	-434'881	0	-263'417
40 Villiers	0	0	0	-73'921	-153	-74'074	0	-74'074
41 Le Pâquier	0	0	0	-98'835	-2'505	-101'339	0	-101'339
42 Savagnier	0	203'436	203'436	-244'123	0	-244'123	0	-40'688
43 Fenin-Vilars-Saules	2'482	419'607	422'090	0	0	0	422'090	0
44 Fontaines	0	330'035	330'035	-230'980	0	-230'980	99'055	0
45 Engollon	11'426	45'848	57'274	0	0	0	57'274	0
46 Fontainemelon	0	544'381	544'381	-79'580	0	-79'580	464'801	0
47 Les Hauts-Geneveys	0	0	0	-102'665	-1'520	-104'185	0	-104'185
48 Boudevilliers	0	290'868	290'868	-101'655	0	-101'655	189'212	0
49 Valangin	0	66'815	66'815	-133'421	0	-133'421	0	-66'606
50 Coffrane	0	46'211	46'211	-158'252	0	-158'252	0	-112'042
51 Les Geneveys/Coffrane	0	170'978	170'978	-40'649	0	-40'649	130'329	0
52 Montmolin	0	299'127	299'127	-6'165	0	-6'165	292'963	0
53 Le Locle	0	0	0	-2'130'602	-1'884'380	-4'014'983	0	-4'014'983
54 Les Brenets	659'352	502'872	1'162'224	0	0	0	1'162'224	0
55 Le Cerneux-Péquignot	0	4'332	4'332	-175'087	0	-175'087	0	-170'755
56 La Brévine	0	0	0	-447'061	-11'349	-458'410	0	-458'410
57 La Chaux-du-Milieu	0	0	0	-168'172	-1'874	-170'045	0	-170'045
58 Les Ponts-de-Martel	0	0	0	-635'672	-18'189	-653'861	0	-653'861
59 Brot-Plamboz	0	26'375	26'375	-142'836	0	-142'836	0	-116'462
60 La Chaux-de-Fonds	0	0	0	-5'784'250	-8'336'406	-14'120'656	0	-14'120'656
61 Les Planchettes	0	0	0	-120'055	-5'498	-125'553	0	-125'553
62 La Sagne	0	0	0	-250'396	-14'419	-264'815	0	-264'815
Ensemble des communes	21'595'799	18'223'232	39'819'031	-21'595'799	-18'223'232	-39'819'031	29'642'695	-29'642'695
Chiffres de 2003	22'415'434	18'067'607	40'483'040	-22'415'434	-18'067'607	-40'483'040	29'400'307	-29'400'307

Péréquation financière intercommunale en 2004: comparaisons

Tableau 32

	Transferts de la péréquation en 2004	Revenus du compte de fonctionnement budgétisés en 2004	Péréquation en % des revenus du compte de fonctionnement	Péréquation par habitant (pop.au 31.12.03)	Classements de la péréquation			
					Montants en % des revenus		Montants par habitant	
1 Neuchâtel	6'794'751	532'994'000	1.3	215	1 La Brévine	-18.6	1 Les Bayards	-779
2 Hauterive	940'594	12'993'698	7.2	370	2 Boveresse	-17.6	2 Noiraigue	-708
3 Saint-Blaise	1'960'579	19'916'800	9.8	630	3 Travers	-17.3	3 Boveresse	-705
4 Marin-Epaqnier	4'157'679	24'277'400	17.1	1'059	4 Noiraigue	-16.5	4 Buttes	-686
5 Thielle-Wavre	226'227	2'694'840	8.4	356	5 Le Cerneux-Péquignot	-16.0	5 Saint-Sulpice	-674
6 Cornaux	319'043	8'124'420	3.9	212	6 Buttes	-15.6	6 Travers	-673
7 Cressier	305'282	10'966'000	2.8	158	7 Saint-Sulpice	-15.6	7 La Brévine	-660
8 Enges	-23'255	1'465'297	-1.6	-78	8 Les Bavards	-15.0	8 Les Planchettes	-579
9 Le Landeron	2'146'701	22'000'700	9.8	492	9 Montalchez	-14.9	9 Montalchez	-563
10 Lignières	-191'910	5'178'306	-3.7	-208	10 Les Planchettes	-14.1	10 Les Verrières	-561
11 Boudry	-1'088'682	35'386'035	-3.1	-215	11 Brot-Plamboz	-12.8	11 Couvet	-555
12 Cortailod	959'031	25'283'900	3.8	219	12 Brot-Dessous	-12.3	12 Môtiers	-518
13 Colombier	1'654'103	24'161'109	6.8	329	13 Les Ponts-de-Martel	-12.2	13 Les Ponts-de-Martel	-516
14 Auvernier	2'291'551	11'085'000	20.7	1'477	14 La Chaux-du-Milieu	-11.4	14 Le Cerneux-Péquignot	-505
15 Pesieux	583'607	28'034'712	2.1	104	15 Couvet	-10.8	15 Le Pâquier	-476
16 Corcelles-Cormondrèche	1'610'828	19'446'485	8.3	395	16 Môtiers	-10.7	16 Brot-Dessous	-466
17 Bôle	1'007'821	8'912'588	11.3	562	17 Les Verrières	-10.6	17 Brot-Plamboz	-445
18 Rochefort	193'910	4'540'740	4.3	193	18 Fleurier	-8.0	18 La Chaux-du-Milieu	-395
19 Brot-Dessous	-45'662	372'520	-12.3	-466	19 Le Pâquier	-7.3	19 Le Locle	-386
20 Bevaix	376'210	16'847'834	2.2	102	20 Chézard-Saint-Martin	-6.4	20 La Chaux-de-Fonds	-378
21 Gorgier	306'350	8'923'780	3.4	173	21 Fresens	-6.1	21 Fleurier	-324
22 Saint-Aubin-Sauges	-310'417	11'737'135	-2.6	-129	22 Le Locle	-5.9	22 Chézard-Saint-Martin	-293
23 Fresens	-49'670	812'770	-6.1	-260	23 La Saane	-5.4	23 La Saane	-283
24 Montalchez	-109'825	735'760	-14.9	-563	24 Villiers	-4.4	24 Fresens	-260
25 Vaumarcus	990'479	2'219'001	44.6	4'564	25 Coffrane	-4.2	25 Boudry	-215
26 Môtiers	-415'104	3'864'657	-10.7	-518	26 La Chaux-de-Fonds	-4.0	26 Lignières	-208
27 Couvet	-1'559'699	14'500'547	-10.8	-555	27 Dombresson	-3.9	27 Villiers	-186
28 Travers	-811'891	4'681'740	-17.3	-673	28 Lignières	-3.7	28 Coffrane	-180
29 Noiraigue	-341'446	2'064'370	-16.5	-708	29 Cernier	-3.6	29 Dombresson	-166
30 Boveresse	-273'698	1'551'480	-17.6	-705	30 Valangin	-3.6	30 Valangin	-160
31 Fleurier	-1'186'664	14'904'175	-8.0	-324	31 Boudry	-3.1	31 Cernier	-158
32 Buttes	-443'590	2'836'410	-15.6	-686	32 Saint-Aubin-Sauges	-2.6	32 Saint-Aubin-Sauges	-129
33 La Côte-aux-Fées	-18'141	2'688'327	-0.7	-35	33 Les Hauts-Geneveys	-2.6	33 Les Hauts-Geneveys	-125
34 Saint-Sulpice	-423'134	2'717'900	-15.6	-674	34 Enges	-1.6	34 Enges	-78
35 Les Verrières	-407'420	3'839'796	-10.6	-561	35 Savagnier	-1.0	35 Savagnier	-42
36 Les Bayards	-279'047	1'854'887	-15.0	-779	36 La Côte-aux-Fées	-0.7	36 La Côte-aux-Fées	-35
37 Cernier	-315'459	8'821'339	-3.6	-158	37 Neuchâtel	1.3	37 Les Geneveys/Coffrane	92
38 Chézard-Saint-Martin	-490'093	7'666'388	-6.4	-293	38 Les Geneveys/Coffrane	1.8	38 Fontaines	99
39 Dombresson	-263'417	6'762'930	-3.9	-166	39 Pesieux	2.1	39 Bevaix	102
40 Villiers	-74'074	1'696'100	-4.4	-186	40 Fontaines	2.2	40 Pesieux	104
41 Le Pâquier	-101'339	1'380'960	-7.3	-476	41 Bevaix	2.2	41 Cressier	158
42 Savagnier	-40'688	4'177'200	-1.0	-42	42 Cressier	2.8	42 Gorgier	173
43 Fenin-Vilars-Saules	422'090	3'661'196	11.5	560	43 Gorgier	3.4	43 Rochefort	193
44 Fontaines	99'055	4'588'577	2.2	99	44 Cortailod	3.8	44 Cornaux	212
45 Engollon	57'274	399'265	14.3	666	45 Cornaux	3.9	45 Neuchâtel	215
46 Fontainemelon	464'801	7'666'625	6.1	279	46 Rochefort	4.3	46 Cortailod	219
47 Les Hauts-Geneveys	-104'185	3'974'620	-2.6	-125	47 Boudevilliers	5.3	47 Boudevilliers	275
48 Boudevilliers	189'212	3'581'665	5.3	275	48 Fontainemelon	6.1	48 Fontainemelon	279
49 Valangin	-66'606	1'872'222	-3.6	-160	49 Colombier	6.8	49 Colombier	329
50 Coffrane	-112'042	2'694'982	-4.2	-180	50 Hauterive	7.2	50 Thielle-Wavre	356
51 Les Geneveys/Coffrane	130'329	7'059'717	1.8	92	51 Corcelles-Cormondrèche	8.3	51 Hauterive	370
52 Montmolin	292'963	2'332'800	12.6	552	52 Thielle-Wavre	8.4	52 Corcelles-Cormondrèche	395
53 Le Locle	-4'014'983	67'605'422	-5.9	-386	53 Le Landeron	9.8	53 Le Landeron	492
54 Les Brenets	1'162'224	5'492'360	21.2	1'029	54 Saint-Blaise	9.8	54 Montmolin	552
55 Le Cerneux-Péquignot	-170'755	1'069'879	-16.0	-505	55 Bôle	11.3	55 Fenin-Vilars-Saules	560
56 La Brévine	-458'410	2'459'178	-18.6	-660	56 Fenin-Vilars-Saules	11.5	56 Bôle	562
57 La Chaux-du-Milieu	-170'045	1'485'530	-11.4	-395	57 Montmolin	12.6	57 Saint-Blaise	630
58 Les Ponts-de-Martel	-653'861	5'379'100	-12.2	-516	58 Engollon	14.3	58 Engollon	666
59 Brot-Plamboz	-116'462	911'839	-12.8	-445	59 Marin-Epaqnier	17.1	59 Les Brenets	1'029
60 La Chaux-de-Fonds	-14'120'656	356'703'950	-4.0	-378	60 Auvernier	20.7	60 Marin-Epaqnier	1'059
61 Les Planchettes	-125'553	892'408	-14.1	-579	61 Les Brenets	21.2	61 Auvernier	1'477
62 La Saane	-264'815	4'862'170	-5.4	-283	62 Vaumarcus	44.6	62 Vaumarcus	4'564
Ensemble des communes	29'642'695	1'409'813'541	2.1	177				
Les montants négatifs sont recus par les communes. Les montants positifs sont versés par les communes.								

Syndicats intercommunaux. Comptes des investissements 2003

Bilans à fin 2003

Tableau 33

	Investissements			Dettes consolidées	Bilan
	Dépenses	Recettes	Nets		
Ecoles secondaires (5)					
ESRN (Neuchâtel)	1'030'929	34'522	996'407	10'425'600	15'089'313
CESCOLE (Colombier)	0	260'000	-260'000	5'192'000	5'595'284
Les Cerisiers (Gorgier)	4'064'070	69'478	3'994'592	4'070'153	11'151'184
Val-de-Travers (Fleurier)	309'178	255'696	53'482	6'995'000	7'672'726
La Fontenelle (Cernier)	0	0	0	10'343'674	10'593'943
Total Ecoles secondaires (5)	5'404'177	619'696	4'784'481	37'026'427	50'102'450
Stations d'épuration (10)					
Châtellenie (Marin-Epagnier)	1'618'785	2'434'944	-816'159	20'165'000	17'613'169
Boudry-Cortailod (Cortailod)	0	200'000	-200'000	2'700'000	3'054'523
La Saunerie (Colombier)	112'980	580'929	-467'949	7'730'000	8'229'585
Canep (Corcelles-Cormondrèche)	0	0	0	120'000	146'174
La Béroche (St-Aubin-Sauges)	65'492	202'720	-137'228	3'362'000	3'395'397
Val-de-Travers (Fleurier)	16'569	0	16'569	1'808'000	2'292'038
SEVARU (Villiers)	415'756	4'527'186	-4'111'430	18'932'621	19'496'974
Coffrane-Les Geneveys/Coffrane-Coffrane (Les Geneveys)	0	0	0	404'800	404'800
Montmolin-Rochefort (Montmolin)	0	0	0	50'000	50'000
SIEL (Le Landeron, Lignières, La Neuveville)	545'733	766'129	-220'396	6'350'000	13'223'655
Total Stations d'épuration (10)	2'775'315	8'711'908	-5'936'593	61'622'421	67'906'315
Adduction d'eau (6)					
SEHB (St-Aubin-Sauges)	0	0	0	0	109'557
SDEVDT (Noiraique)	9'881	0	9'881	3'141'500	4'349'781
SEMVER (La Côte-aux-Fées)	0	0	0	0	289'809
SIPRE (Cernier)	0	0	0	7'550'000	7'782'160
SEVAB (La Brévine)	109'339	0	109'339	751'500	1'205'020
SIVAMO (La Chaux-de-Fonds)	0	0	0	10'025'000	24'863'684
Total Adduction d'eau (6)	119'220	0	119'220	21'468'000	38'600'011
Divers (12)					
Théâtre régional (Neuchâtel)	0	0	0	0	803'076
Patinoires Littoral (Neuchâtel)	0	0	0	0	965'331
SITEBCO (Boudry)	0	0	0	0	607'666
SIAALN (Colombier)	0	0	0	2'781'000	2'881'377
SFB (Saint-Aubin- Sauges)	0	0	0	0	49'821
SFBL (Marin)	0	0	0	0	152'256
SFIVOVR (Feu Sud-Ouest)	3'268	0	3'268	0	11'371
Déchets Val-de-Travers (Môtiers)	0	0	0	0	175'307
SIPCO (Couvet)	0	0	0	332'170	587'796
CSR (Couvet)	0	189'560	-189'560	4'615'184	5'882'526
SPIVAL (Fontaines)	35'510	125'000	-89'490	2'416'376	2'406'728
STIVAB (Le Cerneux-Péquiqnot)	0	0	0	0	11'561
Total Divers (12)	38'778	314'560	-275'782	10'144'730	13'731'740
Récapitulation					
Ecoles secondaires (5)	5'404'177	619'696	4'784'481	37'026'427	50'102'450
Stations d'épurations (10)	2'775'315	8'711'908	-5'936'593	61'622'421	67'906'315
Adduction d'eau (6)	119'220	0	119'220	21'468'000	38'600'011
Divers (12)	38'778	314'560	-275'782	10'144'730	13'731'740
Ensemble des syndicats intercommunaux (33)	8'337'490	9'646'164	-1'308'674	130'261'578	170'340'516
Chiffres de 2002	15'955'635	13'780'546	2'175'089	136'480'290	173'948'360

Neuchâtel, le 7 février 2005

La Conseillère d'Etat,
cheffe du Département des finances
et des affaires sociales

Sylvie Perrinjaquet

TABLE DES MATIERES

1.	SECRETARIAT GÉNÉRAL	7
1.1.	Organisation.....	7
1.2.	Missions essentielles.....	7
1.3.	Activité.....	7
1.4.	Comité de "Notre Jeune fédéral".....	8
1.5.	Office du logement.....	11
1.6.	Office d'organisation.....	12
2.	BANQUE CANTONALE NEUCHÂTELOISE	15
3.	SERVICE FINANCIER	15
3.1.	Comptes, budget et politique financière.....	15
3.2.	Gestion financière.....	16
3.3.	Autres tâches.....	17
3.4.	Office de perception.....	18
3.5.	Remises d'impôts et de la taxe d'exemption de l'obligation de servir.....	24
3.6.	Office du contentieux général.....	24
3.7.	Office des assurances.....	26
3.8.	Office cantonal des documents d'identité.....	27
3.9.	Contributions ecclésiastiques.....	28
3.10.	Subsides constitutionnels en faveur des églises.....	29
4.	SERVICE DES CONTRIBUTIONS	30
4.1.	Considérations générales et évolution de la taxation.....	30
4.2.	Impôt direct 2004.....	34
4.3.	Impôt sur les gains immobiliers.....	45
4.4.	Impôt foncier sur les immeubles de placement des personnes morales et sur les immeubles des institutions de prévoyance.....	46
4.5.	Estimation cadastrale.....	46
4.6.	Impôt anticipé.....	49
4.7.	Droits de mutation et impôts de successions.....	51
4.8.	Statistique - Personnes physiques - Impôt direct cantonal - Taxation 2003.....	52
5.	SERVICE DE L'INSPECTION DES FINANCES	62
5.1.	Rapports de révisions.....	62
5.2.	Autres activités.....	64
5.3.	Facturation des prestations du service de l'inspection des finances.....	65
6.	SERVICE JURIDIQUE	66
6.1.	Considérations générales.....	66
6.2.	Organisation et vie du service.....	66
6.3.	Missions et activités du service juridique.....	67
7.	SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES	75
7.1.	Introduction.....	75
7.2.	Effectif du personnel.....	76
7.3.	Description, évaluation, classification des fonctions.....	80
7.4.	Office de la formation continue.....	81
7.5.	Bureau de la mobilité interne / statistiques 2004.....	83
7.6.	Divers.....	84
8.	SERVICE DU TRAITEMENT DE L'INFORMATION	85
8.1.	Concrétisation politique.....	85
8.2.	Informatique scolaire.....	85
8.3.	Guichet unique.....	85
8.4.	Voix sur IP.....	86
8.5.	Assujettissement à la TVA.....	86
8.6.	Certification ISO du centre d'impression.....	86
8.7.	Nouvelles applications ISIS et MUSICA.....	87
8.8.	Plan informatique.....	87

8.9. Divers.....	88
8.10. Statistiques.....	89
9. SERVICE DE L'INTENDANCE DES BÂTIMENTS.....	90
9.1. BUREAU TECHNIQUE.....	90
9.2. Section administrative.....	96
9.3. Commissions et groupes de travail.....	97
10. SERVICE DE LA GÉRANCE DES IMMEUBLES.....	99
11. SERVICE DE L'ACTION SOCIALE.....	100
11.1. Considérations générales.....	100
11.2. Coordination interdépartementale de la politique sociale.....	100
11.3. Collaboration interinstitutionnelle.....	101
11.4. Application de la loi fédérale sur l'aide aux victimes d'infractions (LAVI).....	101
11.5. Fondation de la Maison du Dr Leuba.....	102
11.6. Fondation de la Maison des jeunes.....	102
11.7. Fonds de désendettement et de prévention à l'endettement.....	102
11.8. Commission cantonale addictions.....	102
11.9. Dîme de l'alcool.....	103
11.10. Subventions aux institutions.....	104
11.11. Office de l'aide sociale.....	105
11.12. Office de recouvrement et d'avances des contributions d'entretien (ORACE).....	119
12. SERVICE DE L'ASSURANCE MALADIE.....	120
12.1. Introduction.....	120
12.2. Contrôle de l'obligation d'assurance.....	120
12.3. Population assurée, répartition des assurés selon le type de couverture.....	123
12.4. Accord sur la libre circulation des personnes.....	124
12.5. Réduction des primes.....	126
12.6. Classification et révisions de classification.....	130
12.7. Législation cantonale.....	132
12.8. Budget 2004.....	132
12.9. Contentieux.....	133
12.10. Recours.....	133
12.11. Secrétariat de la Commission de l'assurance-maladie.....	134
13. SERVICE DES MINEURS ET DES TUTELLES.....	135
13.1. Généralités.....	135
13.2. Office des mineurs.....	136
13.3. Office des tutelles.....	137
13.4. L'office de surveillance des lieux d'accueil.....	137
13.5. Gestion.....	137
13.6. Commission consultative de prévention des délits sexuels.....	138
14. SERVICE DES ÉTABLISSEMENTS SPÉCIALISÉS.....	141
14.1. Introduction.....	141
14.2. Aide financière aux établissements spécialisés pour enfants et adolescents et adultes.....	143
15. SERVICE DES COMMUNES.....	154
15.1. Contrôle de gestion.....	154
15.2. Compte administratif de l'ensemble des communes (comptes de fonctionnement et des investissements).....	155
15.3. Commentaires.....	155
15.4. Elections communales.....	157
15.5. Tableaux statistiques.....	158
15.6. Rendement des impôts et effort fiscal.....	158
15.7. Dette consolidée de l'ensemble des communes (y compris les syndicats intercommunaux).....	159
15.8. Investissements nets de l'ensemble des communes (y compris les syndicats intercommunaux).....	160
15.9. Sanction d'arrêtés.....	161
15.10. Fonds d'aide aux communes.....	161

15.11. Impôts.....	162
15.12. Législation et activités juridiques	163
15.13. Fusions de communes et collaborations intercommunales	164
15.14. Péréquation financière intercommunale.....	165
15.15. Gestion communale.....	165
15.16. Application de la loi sur les communes	167
15.17. Tableaux statistiques	172